

Le pape en Syrie

■ A Damas, Jean Paul II plaide pour une paix « juste et globale »

■ Pour la première fois, un pape franchit le seuil d'une mosquée

■ Visite à Kunitra, sur le Golan, ville détruite en 1967 par l'armée israélienne

■ Israël dénonce les déclarations antisémites du président syrien

Lire page 4 et la chronique de Pierre George page 30

Sida : un essai controversé

■ LANCÉ À NICE en novembre 2000, un essai expérimental conduit sur une centaine de malades atteints du sida est aujourd'hui au centre d'une controverse. Le Conseil national du sida a saisi Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Dénoncé pour raisons éthiques par des associations, cet essai sans bénéfice direct pour les malades impose notamment la réalisation d'anesthésies générales pour effectuer des prélèvements de tissus. Cette controverse coïncide avec la publication d'un rapport sénatorial mettant en lumière les dysfonctionnements des comités en charge de la recherche biomédicale.

Lire page 7

www.lemonde.fr/sida

Football : Lyon, enfin



SONNY ANDERSON

LYON a mis fin à vingt-huit ans de disette, en emportant la Coupe de la Ligue, samedi 5 mai, au Stade de France, face à Monaco (2-1). Le dernier succès significatif du club de l'attaquant brésilien Sonny Anderson, la Coupe de France, remontait au 17 juin 1973.

Lire page 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 508 - 7,50 F



Jospin face à l'Europe fédérale de Schröder

- « Le Monde » publie le projet de réforme de l'Union élaboré par le chancelier allemand
- Ce texte prévoit un véritable gouvernement européen
- Il divise les Quinze et sera discuté à Berlin, en présence de Lionel Jospin, lors de la réunion des sociaux-démocrates européens

LES DIRIGEANTS socialistes et sociaux-démocrates européens vont évoquer, lors du cinquième congrès du Parti socialiste européen (PSE), lundi 7 et mardi 8 mai à Berlin, les dernières propositions allemandes de réformes de l'Union. Le chancelier Gerhard Schröder et le SPD suggèrent dans leur document, dont *Le Monde* publie de larges extraits, la création d'une fédération. La Commission européenne serait un gouvernement central contrôlé par un Parlement bicaméral. Mais de nombreuses compétences – comme l'agriculture et les aides régionales – retourneraient en partie aux Etats nationaux.

Si ces propositions résolument fédéralistes ont été largement approuvées en Allemagne, elles sont loin de faire l'unanimité parmi les Quinze et les pays candidats à l'Union. Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères, samedi et dimanche à Nyköping (Suède), le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine, a estimé qu'elles « ne se



● Sociaux-démocrates à Berlin p. 2
● Analyse et éditorial p. 11
● La profession de foi des Verts p. 12
● Document : l'Europe du SPD p. 13

situait pas au point d'équilibre dans l'UE ». « On ne peut pas faire, a-t-il ajouté, d'un avant-projet du SPD un élément de discussion pour les Quinze, et encore moins pour l'Europe des vingt-sept. » Pierre Moscovici, ministre des affaires européennes, estime que le texte du SPD « va loin, peut-être dans un sens un peu allemand, c'est-à-dire très fédéraliste. Je ne crois pas que ce soit le centre de ce que peut être la pensée européenne ». Lionel Jospin, qui participe au sommet de Berlin, n'a pas encore fait connaître sa position sur la question. Il prévoit de dévoiler ses propres propositions à la mi-juin.

Dans un point de vue publié par *Le Monde*, les députés européens Verts français dénoncent la pauvreté du débat en France. Ils demandent aux parlementaires français de repousser le vote sur le traité de Nice prévu le 13 juin. Ils souhaitent que ce « coup de semonce » précède l'élaboration d'une Constitution européenne.

www.lemonde.fr/ue



TORTURES, EXÉCUTIONS

L'Algérie et Aussaresses

En dépit du silence des autorités, les médias et plusieurs organisations politiques algériennes ont réagi aux révélations du général Aussaresses (photo, en 1999). Plusieurs associations ont annoncé leur intention de porter plainte pour crimes contre l'humanité. En France, François Hollande (PS) s'est prononcé, à titre personnel, en faveur de poursuites judiciaires contre l'ancien responsable des services spéciaux à Alger. p. 5

www.lemonde.fr/algérie-torture

A Saint-Sébastien, au Pays basque espagnol : « Pourquoi dois-tu me tuer ? »

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyée spéciale

Dans ce grand hôtel de Saint-Sébastien où elle a fixé elle-même le rendez-vous, Amaia Goïaran est enfin anonyme. Juste une femme élégante au visage volontaire et aux yeux profonds, dans la foule rassurante d'un bar tranquille. Son ange gardien, le policier qui ne la quitte plus, fait le guet devant les baies vitrées. Car Amaia, comme des centaines d'élus du Parti populaire (PP) et du Parti socialiste, ces partis « nationaux » que l'ETA considère « espagnolistes », sait que sa vie est menacée. Comme l'était celle du président du PP d'Aragon, Manuel Gimenez Abad, tué, dimanche 6 mai, de deux balles dans la tête. Amaia porte d'ailleurs un badge qui dit : « Pourquoi dois-tu me tuer parce que je ne pense pas comme toi ? »

Son crime à elle, mère de famille, mariée à un camionneur, c'est de s'être fait élire – seule conseillère municipale socialiste – à Usurbil, une petite ville de 5 000 habitants, en Guipuzcoa, à majorité absolue Euskal Herritarrok, le « bras politique » de l'ETA. La bête noire, c'est elle, forcément. Coups de fil anonymes, explosions,

menaces... Un soir, on a peint sur sa maison : « Tu vas payer ! », assorti d'une grande flèche dessinée en noir et s'achevant sur le mot « cimetière ».

Un jour, elle a commis l'irréparable. En septembre 2000, après une tentative d'assassinat, elle a tenté, avec d'autres, de paralyser une manifestation de soutien à l'ETA et à ses prisonniers. Depuis, elle n'a plus de liberté. « Les prisonniers, incarcérés dans leur propre vie, ce sont nous, dit-elle, les conseillers municipaux. Ceux de l'ETA ont tué, ils agissent simplement leur peine. Nous, nous n'avons rien fait. »

Un lourd rituel : regarder sous la voiture le matin si une bombe n'y est pas cachée, changer ses habitudes, « car la routine tue », craindre pour ses enfants, perdre certains de ceux qu'elle croyait des amis et qui ne résistent pas à la peur. Tout cela, Amaia l'accepte parce qu'elle est une « lutteuse qui sait se battre » et parce qu'elle se sent « entourée des siens comme d'une muraille protectrice ». Et puis, elle ne veut pas quitter son poste à Usurbil, elle qui est née à côté : c'est sa terre. Alors elle résiste, toute seule. Refusant parfois de parler euskera, en plein

conseil municipal, bien qu'elle le parle très bien, et passant au castillan, parce qu'elle ne supporte pas que les radicaux « récupèrent sa langue à leur profit et tentent de l'imposer ». Une lutte de chaque instant pour faire avancer des projets en faveur de la communauté, « même si dans cette campagne électorale on ne parle de rien de concret, de positif, seulement du fossé qui sépare nationalistes et non-nationalistes ». Pourquoi est-elle devenue conseillère ? « Pour faire entendre ma voix qui est de dire : priorité à la vie », alors même qu'elle sait qu'elle ne sera pas écoutée. Pour Noël, la municipalité est allée jusqu'à lui offrir un calendrier avec tous les symboles des prisonniers de l'ETA.

« Si tu es ministre, c'est normal de vivre sous protection, tu assumes de grandes responsabilités. Mais nous, les petits conseillers municipaux, nous faisons juste un peu de gestion d'urgences quotidiennes. Et le prix à payer, c'est ta propre vie. N'est-ce pas un peu disproportionné ? »

Marie-Claude Decamps

Lire nos informations page 3

Le président, les Français et Amélie Poulain

ON A D'ABORD rapporté au président les queues devant les cinémas et les applaudissements dans les salles. Des conseillers de l'Élysée se sont raconté « le sourire en banane » des spectateurs et cette héroïne, petit minois et cœur sur la main, tout entière occupée à faire le bonheur des autres. Dans les bureaux de la présidence, on a bien noté qu'il s'agissait sans doute du phénomène cinématographique de ce printemps, que le film était français et que l'on ressortait galvanisé par cette « merveilleuse histoire de solidarité » imaginée par Jean-Pierre Jeunet. Alors, Jacques Chirac a accepté qu'on lui case dans son agenda une projection de ce *Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, dans la salle de cinéma privée que son prédécesseur François Mitterrand avait fait réaménager à l'Élysée.

Il eût été étonnant que le président n'ait pas la curiosité de se pencher sur ce début de phénomène populaire qu'est *Amélie*. Lorsque l'on cherche à capter les tendances de la société et les signes de la modernité, un film qui draine plus d'un million de Français dont une majorité à moins de quarante ans mérite au moins qu'on s'y arrête. Mais, surtout, ce film,

qui a si manifestement enthousiasmé certains conseillers du président, met en scène un petit bout positif de notre société et correspond très exactement, aux yeux de l'Élysée, à l'image que le président cherche désormais à incarner. Comme si le succès d'*Amélie* venait le conforter dans l'analyse qu'il tient le plus volontiers : les Français choisiraient, à mille lieues des « affaires » que ses adversaires ne cessent de dénoncer, celui qui saura le mieux leur parler de leur humanité.

Depuis plusieurs mois, Jacques Chirac n'en finit donc pas de labourer ce champ porteur des émotions françaises, laissant son rival socialiste s'engluier dans la gestion concrète des difficultés de la société. Il le fait avec d'autant plus de facilité que cette stratégie correspond à son caractère, « plus à l'écoute des autres », disent ses amis, « démagogue, surtout », disent ses adversaires, quand son rival attendu Lionel Jospin pâtit d'une froideur supposée et d'un rationalisme trop volontiers affiché.

Raphaëlle Bacqué

Lire la suite page 11



TÉLÉVISION

TF1 contre « Loft Story »

Après David, Delphine, la jeune Tarbaise de vingt-deux ans (photo), a quitté l'émission très controversée de M6. La chaîne bat des records d'audience et ses actionnaires soutiennent la direction. Confrontée à la concurrence de « Loft Story », TF1 demanderait l'arrêt de la diffusion de ce programme sur le bouquet TPS. p. 17

www.lemonde.fr/loftstory



MAI 1981

Il était une fois la gauche

La fête culturelle
L'Etat en majesté et la culture pour tous : les années 1970 réactivent l'utopie de gauche et incarnent l'effervescence créatrice. Avec son Théâtre du Soleil, Ariane Mnouchkine (photo) modifie le rapport avec le public. p. 10

www.lemonde.fr/10mai1981

| | | | |
|----------------------|----|------------------------|----|
| International..... | 2 | Carnet..... | 21 |
| France..... | 5 | Aujourd'hui..... | 22 |
| Société..... | 7 | Météorologie-Jeux..... | 24 |
| Régions..... | 9 | Culture..... | 25 |
| Horizons..... | 10 | Guide culturel..... | 27 |
| Entreprises..... | 15 | Kiosque..... | 28 |
| Communication..... | 17 | Abonnements..... | 28 |
| Tableau de bord..... | 18 | Radio-Télévision..... | 29 |

MÉMOIRE En dépit du silence des autorités, plusieurs partis ou organisations, ainsi que les médias algériens, réagissent vigoureusement au témoignage du général Aus-

sarresses sur la torture et les exécutions sommaires auxquelles il avait procédé lorsqu'il dirigeait les services spéciaux à Alger, à la fin des années 1950. ● PLUSIEURS ORGANISATIONS,

comme la Fondation du 8 mai 1945 ou l'Organisation des enfants de martyrs, ont annoncé leur intention de porter plainte pour crimes contre l'humanité. ● EN FRANCE, la gauche se

montre favorable à des poursuites judiciaires contre M. Aussarresses. C'est le cas de François Hollande, premier secrétaire du PS, à titre « *personnel* ». Jean-Pierre Chevènement,

président du MDC, y est également favorable. Quant à Robert Hue, secrétaire national du PCF, il demande à M. Chirac et à M. Jospin une condamnation solennelle.

Les aveux du général Aussarresses suscitent une grande émotion en Algérie

En dépit du silence des autorités, la presse algérienne et des partis proches du pouvoir réagissent avec vigueur aux Mémoires de l'ancien responsable des services spéciaux. Certains envisagent de porter plainte pour crime contre l'humanité

ALGER

correspondance

A quatre-vingt-trois ans, Si M'hamed, ancien combattant de la guerre de libération, douze blessures au corps, trois doigts perdus, une longue semaine de tortures en mémoire, a pleuré en regardant à la télévision Larbi Ben'mhidi, [chef FLN de l'Algérois en 1957] souriant et saluant la caméra de ses mains menottées avant d'entrer dans un bâtiment. Cette image, il la connaissait déjà et pourtant, jamais elle ne lui a fait autant d'effet : « C'est comme s'il avait été assassiné hier. »

MUTISME OFFICIEL

Évoqués avec un peu de retard par les médias algériens en raison des émeutes de Kabylie, les aveux du général Aussarresses suscitent une émotion considérable en Algérie, même si le pouvoir garde un silence pesant. Larbi Ben'mhidi est resté un héros à l'aura intacte, l'incarnation absolue du romantisme révolutionnaire et de l'esprit de sacrifice. La thèse officielle du suicide n'a jamais eu le moindre crédit chez les Algériens et la reconnaissance de sa pendaison par l'armée française n'est pas considérée comme une révélation historique. Mais le récit des circonstances précises de sa liquidation a bouleversé aussi bien les anciens

combattants que la jeune génération. Louise Ighilhariz, qui ne cessait, depuis des mois, de dénoncer le mutisme officiel, se voit maintenant relayée par d'autres figures de la révolution algérienne. Pour le commandant Azzedine Zerrari, le silence des autorités équivalait à nier toutes les souffrances passées, « *comme si nos martyrs et tous ceux qui ont subi la*

torture ne comptaient plus », a-t-il déclaré, résumant un sentiment très répandu.

Apparemment, les autorités craignent qu'un débat sur la torture durant la guerre de libération n'ait des prolongements dans l'actualité présente. « *Devant le silence des autorités algériennes, la France défend l'honneur des Algériens* », s'indigne Al-Bilad (Le Pays). Pour

ce journal arabophone, l'histoire de la révolution algérienne est encore tenue secrète et l'ouverture de certains dossiers, comme ceux des harkis, du nombre réel des moudjahidine, des batailles qui ont opposé le Front de libération nationale (FLN) à ses adversaires messalistes du MNA, ainsi que la question des officiers de l'armée française ayant rejoint la révolu-

tion, « *pourrait entamer le crédit de nombreux noms connus dans notre pays* ».

L'absence de réaction du pouvoir est cependant largement contrebalancée par les prises de position de partis et organisations qui lui sont proches. La Fondation du 8 mai 1945 (date des massacres de Sétif) et l'Organisation des enfants de martyrs ont annoncé leur intention de porter plainte pour crimes contre l'humanité.

Lionel Jospin « *ne dédouane nullement ce courant politique [le Parti socialiste] dont la responsabilité demeurera entière pour le présent et l'avenir* », estime l'organe officieux du gouvernement.

Les commentaires de journaux privés ne sont pas plus amènes. *El-Watan* se demande si M. Aussarresses n'est pas encore « *en mission commandée* » car, en endossant la responsabilité de ses abominables crimes, « *il éloigne les soupçons qui pèsent sur la hiérarchie militaire française* ». Pour *Le Quotidien d'Oran*, les responsables français en seraient presque à reprocher à l'ancien responsable des services spéciaux « *d'être trop bavard* ». Ce « *criminel en situation de réserve* » révèle en effet qu'il y avait bel et bien « *un système ordonné, avec ses agents, ses exécutants, ses méthodes rodées, ses donneurs d'ordre et, ce qui n'est pas le moindre, une couverture du pouvoir politique* ».

Le journal *Liberté* estime, quant à lui, que la France officielle joue à l'« *effarouchée* » aujourd'hui, alors qu'elle a toujours su que la torture avait été érigée « *en règle de combat contre le peuple algérien* ». Mais, voilà, M. Aussarresses lui renvoie l'image crue d'une France se livrant à « *une sale guerre* » où les exécutions sommaires des fellagas recevaient le feu vert du pouvoir judiciaire et politique établi à Paris.

La gauche favorable à des suites judiciaires

LA CONFESSION du général Paul Aussarresses sur la torture pendant la guerre d'Algérie suscite de multiples réactions au sein de la gauche. François Hollande, premier secrétaire du PS, a réaffirmé, dimanche 6 mai, dans un entretien au *Parisien*, qu'il « *faut d'abord condamner moralement ce général pour ce qu'il a fait hier et pour ce qu'il dit aujourd'hui. S'il y a des actions judiciaires, c'est aux victimes et aux familles de les engager* ». Jean-Pierre Chevènement partage globalement cette analyse. Lors du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », le président du Mouvement des citoyens a estimé que « *si des procédures judiciaires peuvent être ouvertes, je crois qu'elles doivent l'être. Le pouvoir politique de l'époque est responsable (...), bien évidemment. Non pas qu'il ait ordonné, mais il a laissé faire, et ces actes étaient connus* ». Il est cependant opposé à une enquête parlementaire : « *Sur des événements aussi vastes, elle ne donnerait vraisemblablement pas de résultat très concluant* ».

Interrogé, dimanche 6 mai, dans « Le vrai journal » de Canal Plus, Jacques Attali, ancien conseiller de François Mitterrand, a affirmé que ce dernier « *a créé les*

conditions légales pour que la torture soit en place (...), quand il a, comme garde des sceaux, proposé la loi de mars 1956 qui donnait tous les pouvoirs aux militaires en matière de justice » sur le sol algérien. « *Il m'a dit début 1974 : c'est la seule erreur que je veux bien reconnaître dans ma vie* ».

Le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a réclaté, samedi 5 mai, « *un acte fort, solennel* » aux « *plus hautes autorités de l'Etat pour que la France condamne ce qui a été fait en son nom* ». Contrairement à Maxime Gremetz, député de la Somme, M. Hue n'a pas évoqué la constitution d'une commission d'enquête parlementaire qu'il avait pourtant revendiquée en novembre 2000, à la suite de la publication du premier entretien du général Aussarresses (Le Monde du 23 novembre 2000). En revanche, Yves Cochet a réitéré, samedi, sur Europe 1, la demande d'une telle commission, déjà formulée le 3 mai par Noël Mamère.

De son côté, Alain Krivine a souhaité que « *toutes les actions judiciaires possibles contre les auteurs et les commanditaires des tortures* » soient engagées, et la mise en place d'« *une commission d'enquête indépendante* ».

Le Service historique des armées veut protéger les militaires qui se confient à lui

COMME de nombreux autres témoins ou acteurs, le général Aussarresses a été entendu, à sa demande, il y a un an et demi environ, par le Service historique des armées (SHA), qui a entrepris un recueil de témoignages oraux sur la guerre d'Algérie. La direction des archives et de la recherche du SHA a pour mission d'être à l'écoute des témoins ou des acteurs éventuels de faits historiques, selon qu'ils se proposent de le faire ou que leur audition entre dans le cadre des études lancées. A l'époque, le général Aussarresses n'avait nullement mentionné son intention de rédiger ses Mémoires.

EFFETS PERVERS

L'enregistrement des propos, sous la responsabilité de celui qui les tient, fait l'objet d'une convention entre lui et le SHA. Le plus souvent, l'intéressé se considère comme le propriétaire du document et il en laisse, en cas de disparition, la libre disposition à sa famille ou à ses ayants droit, qui peuvent obtenir sa non-divulga-

tion, conformément à la loi de 1977 sur les archives comportant des données nominatives.

A en croire des praticiens de ces auditions, c'est cette confidentialité de la procédure qui conduit certains des cadres des armées à s'exprimer en confiance et en conscience.

Une sanction à l'encontre du général Aussarresses, si elle devait être prononcée, pourrait donc avoir des effets pervers dans la communauté militaire. A la différence de l'auteur de *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, des cadres des armées pourraient désormais choisir la voie du SHA, préservée durant plusieurs dizaines d'années après leur disparition, pour livrer la version des événements qu'ils ont vécus.

Quant au SHA, des historiens militaires reconnaissent qu'il pourrait être tenté de geler durablement ces témoignages directs, au détriment de la transparence et de la vérité historique.

Jacques Isnard

La torture en Algérie entre tabou, occultation et mémoire

Malgré de nombreux films et des enquêtes, la prise de conscience n'apparaît vraiment que dans les années 1970

SOURCE de nombreuses polémiques pendant la guerre elle-même, les actes de torture perpétrés par des militaires français en Algérie ont fait l'objet, depuis 1962, d'une relative occultation. Ce phénomène ne tient pas seulement au temps du deuil collectif – souvent marqué par une période de non-dit –, ni à l'effet de la prescription trentenaire que la loi de 1979 prévoit pour les archives publiques (une circulaire publiée par le *Journal officiel* du jeudi 26 avril en garantit l'ouverture pour la période du conflit algérien). Il est lié à une sorte de tabou semi-officiel, suivi d'un malaise de longue durée.

A l'origine de ce malaise, il y a le sentiment diffus de la gravité des faits et non un manque d'images, d'écrits ou de témoignages. Des centaines d'études ont été consacrées à cette phase de la décolonisation. Le succès colossal de la « *somme* » d'Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, publiée entre 1968 et 1971 (des centaines de milliers d'exemplaires vendus), suffit à relativiser l'impression de vide. Il en va de même pour le cinéma. L'historien

Benjamin Stora, auteur de *Transfert de mémoire* (La Découverte, 1999), rappelait dans nos colonnes que « *cinquante longs métrages de fiction, trente-cinq en France et quinze en Algérie, ont traité, directement ou indirectement, de cette guerre* » (Le Monde du 23 septembre 1991).

Pendant la guerre elle-même la censure tente de frapper directement certaines dénonciations précises de la torture, comme l'ouvrage d'Henri Alleg *La Question*, paru en mars 1958 (Minuit). Autre exemple célèbre : la sortie du deuxième film de Jean-Luc Godard, *Le Petit Soldat*, réalisé en 1961, dont la diffusion fut retardée par le ministre de l'information Louis Terrenoire (il ne sera en salles qu'en 1964). Jean-Luc Godard, en montrant paradoxalement un activiste français torturé par des militants du FLN à Genève, semblait chercher à créer, en « métropole », une certaine empathie envers les victimes algériennes des militaires.

Dans la période qui précède et suit immédiatement la fin des hostilités, la sortie de plusieurs films considérés comme « sensibles » est

également différée. C'est le cas de *Muriel*, d'Alain Resnais, qui évoque les ravages psychologiques qu'une séance de tourments infligée à une jeune Algérienne exerce sur un jeune du contingent (le film sort en 1963). Quant à *La Bataille d'Alger*, de l'Italien Gillo Pontecorvo, qui établit un lien entre les actes de torture commis par des officiers anciens résistants et la chute de la casbah d'Alger, il ne sera diffusé en France qu'en 1970, sa projection donnant lieu à des incidents.

« L'HONNEUR D'UN CAPITAINE »

Passée l'amnistie du 24 juillet 1968, l'atmosphère des années 1970 joue le rôle de déclencheur pour la mémoire de la guerre d'Algérie, comme pour celle de Vichy dans ses aspects les plus noirs. La série documentaire d'Harris et Sédouy, *Français si vous saviez* (1972), suit d'ailleurs de près *Le Chagrin et la Pitié* (1969). Antoine Argoud, ex-officier passé à l'OAS, s'y exhibe pour la première fois en public et justifie sans complexe ni regret les « *corvées de bois* » (exécutions sommai-

res). Dix ans plus tard, dans *L'Honneur d'un capitaine*, de Pierre Schoendoerffer, la difficulté de la confrontation avec ce passé est relatée à travers le drame d'une veuve d'officier contrainte de constater la réalité de la torture en Algérie qu'elle s'est obstinée à nier dans le cas de son mari. La diffusion, en septembre 1991 sur Antenne 2, du documentaire *Les Années algériennes* de Philippe Alphonssi et Benjamin Stora, est un autre indice du changement d'époque.

L'opinion publique a-t-elle pour autant pris la mesure de ce qu'a été, jusqu'en 1962, le laxisme de la justice et des politiques envers une pratique que les historiens ne cantonnent plus aux « *dévolements minoritaires* » de quelques parachutistes ? En novembre 2000, un appel signé par douze intellectuels – dont les historiens Pierre Vidal-Naquet et Jean-Pierre Vernant – demande à Jacques Chirac et Lionel Jospin de condamner enfin ces actes au nom de l'Etat français.

Nicolas Weill

SANTÉ Le Conseil national du sida a demandé, le 10 avril, à Bernard Kouchner, ministre de la santé, la suspension d'un essai sur le sida. ● CET ESSAI vise à analyser la modifi-

cation des masses graisseuses entraînée par les multithérapies antirétrovirales. ● ELLE CONSISTE à effectuer des prélèvements sous anesthésie générale auprès de patients séropo-

sitifs et de volontaires sains. ● LES ASSOCIATIONS de lutte contre le sida ont protesté. Le Conseil national du sida a estimé, pour sa part, que le recours à l'anesthésie générale

entraînait des risques sérieux à seule fin de recherche, sans bénéfice thérapeutique pour les malades. Le protocole de l'essai de Nice a été modifié. ● UN RAPPORT SÉNATORIAL rendu

public au mois d'avril soulignait les dysfonctionnements des comités consultatifs sur la recherche biomédicale. Il dénonce notamment l'absentéisme des membres de ces comités.

Un essai concernant la recherche sur le sida suscite une controverse éthique

Le Conseil national du sida a demandé à Bernard Kouchner la suspension d'un test consistant à prélever des tissus sur des séropositifs. Il affirme que ces prélèvements, sous anesthésie générale et sans bénéfice thérapeutique pour le patient, comportent des « risques sérieux ». Le protocole a été modifié

L'EXPIÉRIENCE suscite la division. Le Conseil national du sida (CNS) a demandé, le 10 avril, au ministre délégué à la santé, Bernard Kouchner, d'ordonner « dans les meilleurs délais » la suspension d'un essai consistant à effectuer – sous anesthésie générale – des prélèvements de tissus sur des patients volontaires, entrepris à Nice depuis le mois de novembre 2000. Le CNS affirme que ce test, destiné à mieux comprendre la physiopathologie des troubles graves qui affectent de nombreux malades du sida soignés par des thérapies antirétrovirales, fait courir un « risque médical sérieux » à la centaine de participants – qui perçoivent une indemnité. Cette prise de position, qui semble avoir conduit le concepteur de l'expérience à en modifier le protocole, traduit l'existence d'une controverse éthique.

Mise au point par le professeur Pierre Dellamonica, chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital de l'Archet (Nice), l'expérience contestée vise à faire progresser la lutte contre les lipodystrophies (ou lipotrophies) cutanées qui constituent l'un des principaux effets secondaires des multithérapies antirétrovirales. Il s'agit de l'apparition de modifications importantes, parfois spectaculaires, de la répartition des masses graisseuses dans l'organisme des malades, qui s'accompagne de troubles dans les concentrations des lipides sanguins et peut

provoquer, à terme, des accidents cardiovasculaires. « Les mécanismes à l'origine de ces fréquents effets secondaires sont encore pour une large part inconnus », explique le professeur Michel Kazatchkine, directeur de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). « Ce phénomène est assez souvent à l'origine de l'abandon de leur traitement par les malades », ajoute-t-il pour justifier les recherches sur ce thème, dont il juge la nécessité « indiscutable ».

« SANS BÉNÉFICE INDIVIDUEL »

La question posée porte sur la méthodologie adoptée pour l'expérience. « Bénéficiant de la collaboration de plusieurs multinationales pharmaceutiques et pouvant engager des travaux avec des unités voisines de l'Inserm et du CNRS dont les chercheurs sont spécialisés dans l'étude des adipocytes, cellules directement impliquées dans ce phénomène, j'ai décidé de bâtir un programme expérimental original », souligne le professeur Dellamonica, dont la qualité des travaux sur la thérapeutique du sida est reconnue au sein du corps médical spécialisé. Celui-ci avait reçu, au début de l'année 2000, un avis favorable du comité consultatif de protection des personnes dans la recherche biomédicale (CCPPRB) d'Aix-en-Provence – décision entérinée par le ministère de la santé. Mais les associations défendant les intérêts des malades du sida ont dénoncé le projet expé-



rimental niçois dès qu'elles en ont connu les conditions.

Après un communiqué de presse publié le 26 janvier, les associations françaises de lutte contre le sida, rassemblées au sein du groupe TRT-5, ont détaillé les raisons de leur « indignation » dans une lettre adressée à la direction générale de la santé que dirige, au ministère de la santé, le professeur Lucien Aben- haïm. « Cet essai, intitulé "Anomalie de la répartition des dépôts adipeux chez les patients infectés par le VIH" (ARDA), présente, selon

nous, des risques pour les personnes qui y participent, écrivaient-ils. C'est un essai sans bénéfice individuel direct, comme peut l'autoriser la loi, qui n'autorise cependant pas des essais susceptibles de nuire à la santé des personnes incluses. »

Parmi les points « contestables », le TRT-5 mentionne une « inégalité de traitement » entre les patients séropositifs (une centaine) et les patients séronégatifs du groupe témoin (une vingtaine). « Cet essai requiert une anesthésie générale pour les patients séropositifs, alors

que les patients séronégatifs seront inclus seulement s'ils doivent subir une anesthésie générale pour un motif médical indépendant de l'étude, soulignent-ils. Cet essai étant sans bénéfice direct, un dédommagement sera accordé : 4 000 francs pour les volontaires sains et 3 000 francs pour les séropositifs. Non seulement ce dédommagement est nettement insuffisant en fonction du risque encouru, mais il est nettement en défaveur des patients séropositifs. L'anesthésie générale met d'autre part en danger la vie des patients séropositifs, déjà affectés par une affection de longue durée. Nous demandons l'arrêt complet de cet essai. » Les associations de malades annonçaient par ailleurs qu'elles allaient saisir le CNS, présidé par le professeur Jean-Albert Gastaut (CHU de Marseille), qui étudie les questions éthiques relatives au sida.

Saisissant de la question les membres de sa commission « aspects médicaux », le CNS a, dans un premier temps, demandé à la direction générale de la santé de lui transmettre les informations sur l'essai en cours à Nice, où une quinzaine de volontaires avaient déjà participé aux travaux expérimentaux. « Compte tenu des impératifs de secret imposés aux fonctionnaires par la loi de protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales, les services du ministère n'ont pas transmis les documents nécessaires à l'appréciation du bien-

fondé de la démarche de la recherche, explique le professeur Gastaut. Néanmoins, les membres du CNS ont estimé en l'espèce que le recours à une anesthésie générale entraînait un risque prévisible sérieux et que de telles interventions ne devraient pas être pratiquées à des seules fins de recherche. »

MODIFICATION DU PROTOCOLE

Tout en reconnaissant sur le fond l'intérêt de la démarche scientifique de l'équipe niçoise, l'entourage du ministre délégué à la santé dit ne pas pouvoir ignorer les arguments développés par les responsables du TRT-5 et du CNS. Face à cette opposition, le professeur Dellamonica a accepté de revoir quelques aspects de son projet. « Pour que les prélèvements de tissus soient de qualité, une anesthésie générale s'imposait, explique-t-il. On me demande, pour des raisons éthiques selon moi fort discutables, d'abandonner cette procédure. J'ai donc dû modifier le protocole expérimental initial. » Le nouveau projet – qui concerne 80 malades et 10 « témoins » – prévoit des prélèvements pratiqués soit sous anesthésie locale, soit sous péridurale. Le dossier sera examiné dans quelques jours par le CCPPRB de Marseille – celui d'Aix-en-Provence, qui avait donné le feu vert initial, a depuis été dissous faute, semble-t-il, d'une activité suffisante pour justifier son existence.

Jean-Yves Nau

Un rapport sénatorial souligne les dysfonctionnements des comités consultatifs sur la recherche biomédicale

S'ILS ONT PERMIS, depuis douze ans, d'améliorer notablement les conditions dans lesquelles la recherche clinique est menée en France, les comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale (CCPPRB) sont loin de fonctionner d'une manière parfaite. Tel est le bilan du rapport d'information qui a été rendu public au mois d'avril, au nom de la commission des affaires sociales du Sénat, par le sénateur (UC) Claude Huriet.

Créés par la loi du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales, les CCPPRB ont permis de mettre un terme aux essais cliniques qui se pratiquaient de manière confidentielle sans que les personnes se prêtant à ces travaux aient donné un accord explicite. La loi de 1988 a permis la création d'un cadre clair et précis pour la recherche biomédicale en imposant d'une part que les participants aient donné un consentement « libre, éclairé et exprès » et, d'autre part, que les CCPPRB soient obligatoirement saisis des projets avant de donner ou non leur accord à leur mise en œuvre.

Le rapport présenté par M. Huriet met néanmoins en lumière, au terme d'une minutieuse enquête et après de nombreuses auditions, les limites et les imperfections du système en vigueur. M. Huriet observe tout d'abord que le manque de précision des statistiques disponibles interdit à la direction générale de la santé de disposer d'une vision claire de l'ensemble des activités conduites dans ce domaine et que de sérieuses difficultés demeurent quant à la distinction entre le bénéfice direct ou indirect que peuvent tirer les personnes se prêtant aux expériences de recherche biomédicale. La question de savoir si les nombreuses études épidémiologiques conduites en France et imposant des prélèvements sanguins doivent ou non être soumises à l'appréciation des CCPPRB reste ouverte.

Parmi les dysfonctionnements, le rapport pointe un « important absentéisme », qui a des conséquences sur

la qualité des travaux menés par les CCPPRB. Pour Claude Huriet, ce phénomène tient pour partie à l'absence d'indemnisation des membres qui exercent une activité libérale et peuvent, de ce fait, estimer être financièrement pénalisés dès lors que les réunions des comités sont longues et nombreuses. « L'absentéisme ne tient pas seulement au manque d'information et à l'absence de rémunération ou d'indemnisation, peut-on lire dans le rapport sénatorial. Il s'explique aussi par un manque de motivation. »

La direction générale de la santé note pour sa part que les services chargés de la constitution des CCPPRB rencontrent des difficultés pour obtenir des candidatures de personnes qualifiées en matière d'éthique.

« TOUS N'ONT PAS LA MÊME EXIGENCE »

L'analyse de l'activité des CCPPRB durant les années 1997, 1998 et 1999 montre qu'une majorité (59 %) des protocoles expérimentaux reçoivent des avis favorables tandis que 2 % seulement ont été bloqués. On observe dans le même temps une proportion grandissante de protocoles qui reçoivent un avis favorable sous réserve de l'apport de modifications dans la méthodologie de l'essai.

L'une des critiques les plus sévères portées à l'encontre du système actuel porte sur l'hétérogénéité du mode de fonctionnement des comités. « Cette critique ne concerne pas les compétences des CCPPRB mais plutôt le fait qu'ils n'auraient pas tous la même exigence, explique M. Huriet. Selon certains, il serait plus "facile" d'obtenir un avis favorable à un projet de recherche en s'adressant à tel ou tel comité, ce qui amène à évoquer l'existence d'un "Gault-Millau" des CCPPRB. » Le rapport formule une série de propositions visant à corriger la situation actuelle, en donnant notamment aux CCPPRB un statut d'établissement public.

J.-Y.N.

5 000 protocoles expérimentaux en trois ans

● **Nombre.** Il existe 48 comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale (CCPPRB). Ce nombre était de 59 en 1992.

● **Composition.** Chaque CCPPRB est composé de douze membres titulaires et de douze suppléants. Tous les membres sont bénévoles et sont nommés par les directions régionales de l'action sanitaire et sociale. On doit trouver dans chaque comité quatre médecins (dont un médecin généraliste), deux pharmaciens, une infirmière et quatre personnes qualifiées en

raison de leur activité dans le domaine social, juridique, éthique et psychologique. Ces comités doivent être indépendants des firmes ou des organismes à l'origine des projets de recherche.

● **Activité.** Elle est très variable selon les CCPPRB, certains d'entre eux pouvant examiner jusqu'à près de 200 projets par an tandis que d'autres ont une activité réduite. Durant les exercices cumulés de 1997, 1998 et 1999, les CCPPRB français ont examiné près de 5 000 protocoles expérimentaux. Près de 60 % de

ces protocoles émanaient de l'industrie pharmaceutique, 5 % de fabricants de dispositifs médicaux et 35 % d'institutions, d'organismes de recherche ou de personnes physiques.

● **Type d'essais.** De 1997 à 1999, les protocoles expérimentaux soumis aux CCPPRB français étaient, pour 62 % d'entre eux, des essais comportant un bénéfice individuel direct pour les personnes participant aux expériences. A l'inverse, dans 38 % des cas, ces essais cliniques ne correspondaient à aucun bénéfice individuel direct pour les participants. L'évolution, analysée sur trois ans, montre que cette répartition est stable.

Inondations : les « oubliés » du plateau picard voient leur maison s'effondrer

Au nord de l'Oise, à quelques kilomètres de la Somme, il n'y a pas de rivière, donc pas de crue. Mais la montée des nappes phréatiques a été telle que l'eau ronge le sous-sol calcaire. Les fondations s'affaissent, des pans de bâtisses tombent. Les sinistrés demandent à être aidés eux aussi

TRICOT (Oise)

de notre envoyé spécial

Les inondations ? Quelles inondations ? Tout visiteur arrivant sur le plateau picard, au nord du départe-

REPORTAGE

Les « muches », ces caves de plusieurs siècles, sont sous l'eau et fragilisent les habitations

ment de l'Oise, est d'abord tenté de croire que cette microrégion a été épargnée par le déluge, à la différence de la Somme voisine. Ici, seuls les champs, boueux au possible, trahissent une pluviosité exceptionnelle. Pour le reste, rien d'anormal : l'absence de rivière, si modeste soit-elle, laisse supposer que cette zone rurale, théâtre de multiples batailles lors de la Grande Guerre, n'a subi aucun dégât majeur. Cette impression est cependant trompeuse. A y regarder de plus près, le « plateau », comme l'on dit en Picardie, est bien victime des inondations, mais d'une manière inattendue : par le sous-sol.

Dans plusieurs villages (Courcelles-Epayelles, Cuvilly...), l'eau envahit les caves des constructions anciennes, rongé les fondations et certains habitants assistent, impuissants, à l'effondrement progressif de leur maison de briques rouges... Neuf semaines après le début du phénomène, cette catastrophe naturelle d'un genre nouveau frappe 1 800 des 27 000 habitants du secteur. A Tricot, le village le plus atteint, 163 habitations sur 600 sont touchées, avec des dégâts plus ou moins graves. Le « plateau », sans nier les malheurs de la Somme, ne voudrait donc pas être l'oublié des pouvoirs publics et des

compagnies d'assurances...

Jamais, de mémoire d'homme, la région n'avait été confrontée à pareil fléau. L'explication, à en croire les géologues, tiendrait à la fois à l'abondance des pluies et à la nature crayeuse des sous-sols. Les nappes phréatiques saturées, le trop-plein finit par atteindre les caves, appelées ici les « muches ». Voilà des siècles qu'elles existent, creusées sur un ou deux niveaux, jusqu'à 5 ou 6 mètres de profondeur. La plupart des maisons reconstruites après les destructions de la guerre de 1914-1918 disposent d'une muche, accessible par une porte extérieure. Autrefois, les anciens y entreposaient des vivres ou s'y réfugiaient durant les bombardements. En remontant dans le temps, aux XIV^e et XV^e siècles, on apprend aussi que certaines d'entre elles donnaient accès à des galeries qui, en cas d'attaque ennemie, per-

La région Picardie



mettaient aux paysans de rejoindre l'abbaye de Saint-Martin.

Aujourd'hui, alors que le niveau de la principale nappe serait monté de 20 mètres en quatre mois, ces kilomètres de souterrains sont sous les eaux. Dans certains champs, la

terre s'affaisse, laissant place à des trous en « cheminée », profonds de plusieurs mètres, qui semblent justement déboucher sur les fameuses galeries. A Montiers, un étang de plusieurs hectares s'est formé autour d'une ancienne sucrerie. Par endroit, la profondeur atteindrait 3 mètres.

UN TROU BÉANT

Dans d'autres villages, comme Tricot, la craie des muches est devenue si friable que les fondations de plusieurs dizaines de maisons s'y enfoncent peu à peu, au risque d'entraîner des pans de murs entiers, voire les pièces situées au-dessus de la cave. La cuisine d'une ferme s'est déjà écroulée, laissant un trou béant sur le côté gauche de la bâtisse. Ailleurs, une salle à manger ou une chambre ont cédé. Les habitants connaissent désormais les signes annonciateurs d'un effondre-

ment : les sols gondolent, les murs se fissurent, les plinthes craquent...

A Tricot, où plusieurs familles ont dû être évacuées, les sinistrés font bloc. Après avoir envisagé de baptiser leur association Association des oubliés du plateau picard, ils ont retenu une appellation plus sobre : Association de défense des sinistrés tricotois. Il est vrai qu'après une période de relative indifférence – à l'exception de la presse régionale – leur détresse a fini par attirer l'attention. « Pendant deux mois, explique la prési-

flanc gauche de sa maison va céder et peut-être entraîner une partie de la toiture.

Alors que les géologues avaient pronostiqué une décrue pour avril, période à laquelle la nature puise beaucoup dans la nappe phréatique, l'eau est toujours là, au ras des portes de caves. Paradoxalement, les sinistrés redoutent un reflux trop rapide qui accélérerait l'effritement du sous-sol. « Le pire reste à venir avec la décrue », déclarait récemment le maire de Tricot, Jacques Bocquet. En attendant, les

Fortes pluies sur le Massif central

Après les pluies diluviennes qui se sont abattues, dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 mai, à Saint-Pée-sur-Nivelle (Pyrénées-Atlantiques), des crues touchent également les régions Centre et Auvergne. Dans le Cher, les pompiers ont dû assécher de nombreuses caves et sous-sols. En Loir-et-Cher, le front des inondations était « stabilisé » dimanche, avec une « faible tendance à la décrue ». En Indre-et-Loire, la tendance était « à la hausse » dimanche matin sur le bassin du Cher. Selon la préfecture, ce phénomène s'expliquerait par les « précipitations assez importantes » survenues samedi dans la Vienne et l'Indre, en amont. L'Allier est monté dimanche jusqu'à 700 m³/s, contre 100 m³/s habituellement. Mais, dans la nuit de dimanche à lundi, les précipitations et le niveau des rivières étaient à la baisse. A Mareuil-Caubert (Somme), une cinquantaine de personnes sinistrées devaient emménager, lundi 7 mai, dans des mobile homes.

Courcelles-Epayelles craint la pollution de son eau potable

COURCELLES-EPAYELLES (Oise)

de notre envoyé spécial

Voilà maintenant deux mois et demi que Jean-Louis Hennon, le maire de Courcelles-Epayelles (146 habitants), ne descend plus dans sa cave, remplie d'eau jusqu'aux premières marches. La dernière fois, c'était le 24 février, quand il a voulu aller chercher une bouteille de vin pour fêter l'anniversaire de son fils. « Arrivé en bas, se souvient-il, il y avait un mètre de flotte. En parlant aux autres habitants, j'ai compris que je n'étais pas le seul. » Depuis, cet ancien agriculteur de cinquante-deux ans, à la fois maire, vice-président de la Communauté de communes du plateau picard et président du Syndicat des eaux, lutte. Chez lui, bien sûr, où il a déménagé des meubles afin d'alléger les sols et éviter un effondrement des fondations. Mais surtout à l'extérieur, auprès de ses administrés.

Ici, les gens s'inquiètent à la fois des dégâts déjà existants (cinq maisons sont fissurées, un garage

s'est écroulé) et d'une éventuelle pollution. M. Hennon redoute, en effet, qu'une décharge, située à Rollet, un village de la Somme distant d'environ 3 kilomètres, ne pollue la nappe phréatique locale, dont le trop-plein provoque justement l'inondation des caves. Selon lui, le niveau de la nappe se serait dangereusement rapproché du bas de cette décharge, qui reçoit aussi bien des ordures ménagères que des déchets industriels autorisés. « Cette nappe est la seule ressource en eau de la région, insiste M. Hennon. Il faut donc la préserver. Nous nous battons depuis 1989 pour empêcher l'extension de la décharge. Jusqu'à présent, la préfecture de la Somme n'a jamais tenu compte de nos mises en garde. Aujourd'hui, on me dit qu'il n'y a pas à s'inquiéter et qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer des analyses dans l'urgence. Je veux bien le croire. Mais cela ne m'empêchera pas d'en faire, de mon côté, pour vérifier que notre eau est toujours potable... »

Ph. B.

dente, Sylvie Duhoutbout, infirmière de profession, personne ne se souciait vraiment de nous en dehors du maire et de son équipe. Maintenant, c'est différent. L'association compte une centaine de membres et nous allons fédérer les habitants des autres villages. L'avenir nous inquiète. Une fois l'eau partie, dans quel état seront les sols ? Qui peut garantir que les maisons ne tomberont pas dans quelques mois ou quelques années ? » M^{me} Duhoutbout, dont la cave est pleine d'une eau étonnamment limpide, sait déjà que le

sinistrés se préparent à batailler contre les compagnies d'assurances qui rechignent à les aider. Une enveloppe de 100 000 francs, débloquée, vendredi 4 mai, par le conseil général, leur permettra d'engager un avocat. Une autre enveloppe, de 5 millions, a été attribuée par le conseil régional, mais elle est destinée à la fois aux sinistrés d'Abbeville et à ceux du « plateau » ; ce qui fera bien peu par commune et par « oublié ».

Philippe Broussard

Quand la culture voulait être une fête

MAI 1981

4 IL ETAIT UNE FOIS LA GAUCHE

En septembre 1981, Jack Lang, ministre de la culture, fait savoir qu'il ne se rendra pas au Festival du film américain de Deauville car il y aurait, dit-il, une anomalie de la part du gouvernement à « apporter son soutien à une industrie déjà influente et puissante ». L'affaire fait grand bruit, elle déclenche critiques et ricanements. En juin 1982, le même ministre inaugure la première Fête de la musique, pour saluer l'arrivée de l'été. L'initiative provoque railleries et controverses. Deux événements parmi d'autres, mais qui donnent le ton du nouveau ministère. Ils sont comme l'envers et l'endroit d'une même politique, qui conteste la toute-puissance de la loi du marché et affirme, en regard, le rôle éminent de l'Etat. Une politique influencée par les mouvements d'idées qui agitent la France depuis la « révolution culturelle » de 1968.

Le refus de cautionner l'industrie hollywoodienne, suivi, l'année suivante, à Mexico, d'une violente diatribe contre « l'immense empire du profit » vaut protestation contre une culture standardisée, qui menace de submerger les cultures nationales. Le lancement d'une grande manifestation annuelle ouverte à tous les musiciens, amateurs ou professionnels porte témoignage de la volonté de la puissance publique de rapprocher la culture du peuple, sur un mode plus festif que didactique.

Cette double orientation – le rejet de la « marchandisation », l'appel à un renforcement de l'action de l'Etat – est bien dans l'esprit des années 1970, héritières des utopies de mai 1968. Elle est aussi le signe d'une double rupture, avec les choix présumés de la droite, d'une part, avec une certaine tradition de la gauche, d'autre part.

La droite, dans les années qui précèdent, a donné le sentiment qu'elle ne croyait plus guère au rôle moteur des institutions publiques dans la création et la diffusion artistiques. Ou, en tout cas, qu'il ne lui semblait pas suffisant pour assurer le développement de la vie culturelle. Le dernier ministre de la culture de la décennie, Jean-Philippe Lecat, a suscité un tollé dans les milieux de l'action culturelle en soutenant que la « décentralisation culturelle » – cette glorieuse conquête des hommes de théâtre qui avait donné naissance, entre autres, aux maisons de la culture –

Le Festival de Nancy, fondé et animé par Jack Lang, a incarné l'effervescence culturelle de la gauche durant les années 1970. Le futur ministre refusait la culture-marchandise et souhaitait un rôle plus actif de l'Etat

était désormais « une idée dépassée ». Il préférerait s'en remettre aux collectivités locales, au risque d'abandonner la mission confiée depuis de longues années à l'Etat, y compris sous le « règne » d'André Malraux.

En conséquence, le désengagement du ministère est programmé, son budget – parent pauvre des dépenses publiques – ira plutôt à la défense du patrimoine (monuments historiques, musées) qu'à celle de la création, la culture subventionnée doit revoir ses ambitions à la baisse. Les directeurs des établissements de la décentralisation peuvent crier à l'asphyxie, Jean-Pierre Vincent, alors directeur du Théâtre national de Strasbourg et président du Syndecac (Syndicat national des directeurs d'entreprises d'action culturelle), dénoncer « un assassinat en règle », rien n'y fait : Jean-Philippe Lecat suggère aux créateurs d'aller chercher de l'argent ailleurs.

Ailleurs, c'est-à-dire du côté des régions, qui sont exhortées à mettre en valeur « leurs racines ». Mais aussi du côté du secteur privé, qui

l'art à la Cité et aux citoyens. En prenant en compte la diversité de la création et l'inégalité des chances d'accès à la culture. En considérant le développement culturel comme un élément constitutif de la vie en société.

2 Vos attentes ont-elles été satisfaites ?

Elles l'ont été en grande partie. On ne peut nier que la gauche au pouvoir a vraiment mis la création artistique au cœur de sa politique culturelle. Il y a aujourd'hui en France une diversité remarquable des lieux et des équipes de création. C'est un acquis que, la droite extrême mise à part, personne ne conteste.

Quant à l'objectif de la décentralisation, le maillage culturel du territoire a été considérablement renforcé en vingt ans et la place prise, au côté de l'Etat, par l'ensemble des collectivités territoriales s'est accrue au point de faire d'elles les principaux acteurs et financeurs. Il y a encore, il est vrai, des inégalités entre régions, entre milieu rural et milieu urbain, entre périphéries et centres-villes. Nous travaillons, avec les collectivités territoriales, à compléter le maillage du territoire pour gagner en proximité.

C'est sur le troisième objectif qu'il reste le plus à faire. La gauche a tardé à renouer avec l'ambition



Ariane Mnouchkine dirige les répétitions de « Méphisto », de Klaus Mann, pour le festival d'Avignon édition 1979. A droite, Paul Puaux, directeur du festival.

est appelé à l'aide. C'est l'époque où prend forme l'idée du mécénat, dont le ministre se fait l'ardent propagandiste. L'action culturelle, dit-il, doit être reconnue comme « l'une des responsabilités sociales des agents économiques ». Les premières assises du mécénat d'entreprise se tiennent en 1980, les Etats-Unis sont cités en exemple. Dans un article de la revue *Futuribles*, le

« *jeu du marché* » d'effets positifs sur la « démocratisation culturelle » et s'élève contre le concept de « consommation culturelle » qui, dit-il, sert d'alibi à « la démission de l'Etat

Figure symbolique de la nouvelle période, Ariane Mnouchkine vient occuper la place qui était celle de Jean Vilar. Et la Cartoucherie de Vincennes, qui accueille son Théâtre du Soleil, devient le haut lieu d'un théâtre différent, où le rapport avec le public change

chef du service des études et de la recherche du ministère, Augustin Girard, fait l'éloge des « industries culturelles », qui, souligne-t-il, ont beaucoup plus fait pour la démocratisation de la culture que la puissance publique. « Théorisation minable et démagogique de l'austéri-

en matière d'action culturelle ». La politique culturelle de la gauche, c'est d'abord le refus de cette « démission ».

Mais si les responsables de l'action culturelle veulent rompre avec les pratiques de la droite, ils entendent aussi se distinguer de la tradi-

tion de la gauche. Les années 1970 ont été l'occasion de s'interroger sur ses échecs autant que sur ses succès. Le projet de « démocratisation culturelle » auquel répondait la création des maisons de la culture, dans la foulée de la décentralisation théâtrale, a fait l'objet, en particulier, de nombreuses remises en question. Tout a commencé en 1968, au Festival d'Avignon, lorsque des manifestants en colère ont violemment pris à partie Jean Vilar, l'accusant d'être au service de l'ordre établi, lui, l'homme du théâtre populaire, qui n'a cessé de se battre pour une démocratisation de la culture et pour l'accès d'un public nouveau – ce « non-public » tenu jusque-là à l'écart de « l'amour de l'art » – aux grandes œuvres du répertoire.

Ce que disent d'une façon provocatrice les « enragés » de 1968, c'est que ces tentatives de culture populaire ont échoué, que le public rassemblé par les établissements de la décentralisation ne dépasse guère les limites de la bourgeoisie et qu'il faut inventer une nouvelle manière d'« aller au peuple ».

C'est cette utopie qui va animer les professionnels du théâtre et de l'action culturelle dans les années 1970 avant d'inspirer le pouvoir socialiste dans les années 1980.

Figure symbolique de la nouvelle période, Ariane Mnouchkine vient occuper la place qui était celle de Jean Vilar. Et la Cartoucherie de Vincennes, qui accueille son Théâtre du Soleil, devient le haut lieu d'un théâtre différent, où le rapport avec le public change, où les spectacles s'installent dans un climat de connivence et de gaieté.

LA fête est le maître-mot. « Nous voulons montrer la farce de notre monde, créer une fête sereine et violente en réinventant les principes de théâtres populaires traditionnels », affirme le texte-programme de *L'Âge d'or*, en 1975. Ce théâtre d'agitation et de combat refuse de donner des leçons du haut de sa chaire, il entend se mettre au service du peuple en l'associant à sa démarche.

ON ne saurait réduire tout le théâtre ni *a fortiori* toute la culture de ces années-là au travail d'Ariane Mnouchkine, mais on ne peut nier qu'un même esprit souffle, au même moment, sur la culture de plus en plus dynamique, la plus inventive du milieu artistique en France. Partout, ou presque, se manifeste la volonté d'être, comme le Théâtre du Soleil, « en prise directe sur la réalité sociale » afin de « raconter notre Histoire pour la faire avancer ». Un art politique, donc, militant même, mais aussi un art soucieux d'inventer des formes nouvelles, qui cassent le récit classique, favorisent l'écriture collective, mélangent les genres.

Fondé et animé par Jack Lang, le Festival de Nancy illustre cette effervescence. Des quatre coins du monde viennent des troupes qui se font les porte-parole des peuples opprimés et participent au vaste mouvement de contestation dont 1968 a été le point d'orgue. Ce bouillonnement, qui traverse aussi le cinéma, la danse, la musique, les arts plastiques, est à l'image d'une partie de la culture de l'époque. Devenu ministre, Jack Lang tentera, à sa façon, qui en irritera plus d'un, de le prolonger.

L'exercice du pouvoir entraînera quelques désillusions. La loi du marché ne sera pas vaincue, en dépit des efforts faits pour en limiter les effets (prix unique du livre, réforme de l'aide au cinéma). Et les grands travaux du président seront le principal legs culturel du double septennat. Certes l'ouverture du Grand Louvre ou de l'Opéra-Bastille accroîtra la fréquentation des œuvres d'art. Mais le rêve d'une culture pour tous s'est éloigné. La fête est finie.

Thomas Ferenzi

TROIS QUESTIONS À...

CATHERINE TASCA

1 Vous êtes aujourd'hui ministre de la culture. Avant 1981, vous avez été directrice de la maison de la culture de Grenoble. Qu'attendiez-vous de la gauche dans le domaine de la culture ?

J'attendais d'abord, comme beaucoup d'autres, que la gauche place la création contemporaine au cœur de la politique. La période qui précède 1981 avait fait une large place à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine. Hormis le théâtre et la musique, des pans entiers de la création étaient peu présents dans les politiques des pouvoirs publics : je pense à la danse, aux arts plastiques, à la photographie, au design, aux musiques nouvelles.

On pouvait attendre aussi de la gauche qu'elle amplifie la décentralisation, en incitant les collectivités territoriales à s'engager fortement dans le champ de la culture, à l'instar de villes comme Amiens, Annecy, Grenoble, Rennes, Lille, qui avaient pris les devants, ou de régions comme le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, l'Alsace, la Bretagne.

Enfin on attendait qu'elle renouvelle en profondeur le rapport de

Chronologie

- **1974. Théâtre** : Peter Brook, *Timon d'Athènes*; Jérôme Savary et le Grand Magic Circus, *Good Bye Mister Freud*. **Cinéma** : Bertrand Blier, *Les Valseuses*; Louis Malle, *Lacombe Lucien*; Claude Sautet, *Vincent, François, Paul et les autres*. **Livres** : Alexandre Soljenitsyne, *L'Archipel du Goulag*.
- **1975. Théâtre** : Jean-Louis Barrault, *Zarathoustra*; Peter Brook, *Les Iks*; Ariane Mnouchkine, *L'Âge d'or*; Coluche au Café de la Gare. **Cinéma** : Yves Boïssot, *Dupont Lajoie*. **Livres** : Michel Foucault, *Surveiller et punir*.
- **1976. Théâtre** : Tadeusz Kantor, *La Classe morte*; Bob Wilson, *Phil Glass, Einstein on the Beach*. **Cinéma** : Milos Forman, *Vol au-dessus d'un nid de coucou*; Joseph Losey, *Monsieur Klein*; Martin Scorsese, *Taxi Driver*. **Livres** : Alain Peyrefitte, *Le Mal français*.
- **1977. Cinéma** : Woody Allen, *Annie Hall*; Marguerite Duras, *Le Camion*; George Lucas, *La Guerre des étoiles*; Alain Resnais, *Provence*. **Arts** : ouverture du Centre Georges-Pompidou, exposition Paris-New York. **Livres** : Bernard-Henri Lévy, *La*

Barbarie à visage humain.

- **1978. Théâtre** : Robert Hossein, *Notre-Dame de Paris*; Antoine Vitez, *Tartuffe*, *Le Misanthrope*, *L'Ecole des femmes*, *Dom Juan*. **Cinéma** : Claude Chabrol, *Violette Nozière*; **Arts** : Paris-Berlin au Centre Georges-Pompidou. **Livres** : Georges Perec, *La Vie mode d'emploi*.
- **1979. Théâtre** : Ariane Mnouchkine, *Méphisto*. **Cinéma** : Francis Ford Coppola, *Apocalypse Now*. **Arts** : Paris-Moscou au Centre Georges-Pompidou. **Livres** : Pierre Bourdieu, *La Distinction*.
- **1980. Théâtre** : Jean-Pierre Vincent, *Vichy Violences 1980*; le Splendid, *Le Père Noël est une ordure*; **Cinéma** : Jean-Luc Godard, *Sauve qui peut (la vie)*; Alain Resnais, *Mon oncle d'Amérique*; Bertrand Tavernier, *Une semaine de vacances*; François Truffaut, *Le Dernier Métro*. **Livres** : Louis Aragon, *Le Mentir-vrai*.
- **1981. Théâtre** : Patrice Chéreau, *Peer Gynt*; **Cinéma** : Jean-Jacques Beineix : *Diva*; Eric Rohmer, *Pauline à la plage*. **Livres** : Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'Etat-providence*.

A suivre

Symptôme kabyle, mal algérien

par Tassadit Yacine

LA violence des dernières semaines en Kabylie est le résultat de la politique d'une classe dirigeante décidée à perpétuer son pouvoir par tous les moyens sans tenir compte de l'appauvrissement et de la destruction du pays, qui le vident de ses énergies humaines et de ses ressources.

Les manifestations de la jeunesse kabyle ont mis l'accent non plus sur la seule dimension identitaire et linguistique mais sur la gangrène sociale rongant toute l'Algérie (chômage, logement, corruption, mépris de la vie humaine, etc.). Et elles ont poussé le pouvoir à se démasquer, face à une déliquescence généralisée. La population de cette région, très sensible à la revendication démocratique du fait d'un déni culturel entretenu par le régime, a pourtant toujours su rester à l'écart aussi bien du pouvoir central que des intégristes. Et cela malgré les manipulations de certains groupes politiques « démocrates » instrumentalisés par le pouvoir qui n'ont de cesse, depuis 1989, de chercher à diviser la population.

Mais la jeunesse a su se démarquer de ces groupes marginalisés et impuissants devant le malheur, et du désespoir des laissés-pour-compte. La violence inouïe de la répression a visé à faire passer au second plan les véritables problèmes qui liment le pays et tout particulièrement les droits du citoyen, supposés garantis par la Constitution, purement et simplement bafoués au mépris de toute dignité humaine. La politique menée par Alger a consisté jusque-là à gagner du temps en multipliant les manipulations de toutes sortes pour « éradiquer » toute opposition démocratique crédible et maintenir un seuil de violence « acceptable », évitant ainsi de résoudre les problèmes sociaux. Cette gestion du quotidien au coup par coup n'a qu'une constante : pérenniser les privilèges et la sécurité de l'oligarchie au pouvoir.

Le démantèlement du secteur public, la confiscation du patrimoine national, renforcés par les effets de la mondialisation, ont conduit le pays à une paupérisation sans précédent.

Cette classe dirigeante qui campe sur la rente est loin des réalités. Elle

On aurait attendu du président de la République algérienne un engagement clair quant au devenir de la jeunesse. Mais sa réponse a été, encore une fois, un discours creux et démagogique

ne doit son existence qu'à l'appui de forces de répression et d'intérêts extérieurs. La présence outragante de ces mêmes forces est justifiée par l'épouvantail intégriste réel largement entretenu par le pouvoir.

Le retour d'anciens caciques de l'ex-parti unique constitue-t-il un remake d'une *nomenklatura* arrogante, méprisante et assurée d'impunité ? L'Algérie n'est-elle pas au tournant de son histoire ? N'est-elle pas sommée de se définir devant l'irresponsabilité d'une classe dirigeante accusée de crimes et d'assassinats par beaucoup de nations, comme l'a montré la récente mise en cause, en France, du général Khalid Nezzar, l'un des anciens piliers du système algérien ?

L'indignation des intellectuels en France devant le bain de sang en Algérie a déjà largement témoigné de la gravité de la situation et de l'opacité entretenue par le régime. Aujourd'hui, comment pourrait-on encore justifier l'inaction de l'armée, cette « colonne vertébrale de la nation » selon certains, lors des massacres de la population (Bentalha, Béni-Messous et Relizane), alors qu'elle n'a pas hésité à réprimer de jeunes manifestants revendiquant les droits les plus élémentaires de la personne (droit au travail, au logement, à la liberté d'expression, et à la pratique de sa langue) ?

Europe : le moteur, le frein et l'accélérateur

par les eurodéputés Verts français

LONGTEMPS, le couple franco-allemand a été décrit comme le moteur de l'Europe. Cette expression est aujourd'hui caduque : le moteur est allemand, le frein à main, serré, est français.

En moins d'un an, par les voix successives de Joschka Fischer, ministre des affaires étrangères, de Johannes Rau, président de la République et, tout récemment, de Gerhard Schröder, chancelier, la République fédérale allemande a démontré qu'elle assumait pleinement le questionnement sur l'avenir de l'Union européenne.

Non contente de lancer le débat de toute envergure sur les enjeux, elle propose des orientations audacieuses et novatrices qui permettraient ce saut politique dont l'Europe a besoin pour ne pas mourir de complexités byzantines.

La France reste quant à elle d'un mutisme consternant. Alors que les deux têtes de l'exécutif n'ont à l'esprit que leur face-à-face futur, le ministre des affaires étrangères Hubert Védrine se contente de défendre un traité de Nice dont la seule valeur est d'avoir été signé sur notre sol et de sermonner doctement nos partenaires d'outre-Rhin pour l'utopie de leurs propositions ! Lionel Jospin, tout à la préservation des sacro-saints équilibres entre partenaires de la majorité plurielle, préfère taire le débat plutôt que d'assumer publiquement les interrogations fondamentales qu'il suscite. Nous refusons ce parti-pris : la gauche française doit sortir par le haut d'une ambiguïté qui n'a que trop duré.

Pour le Parti communiste et le Mouvement des citoyens, la construction néo-libérale de l'Europe alimente leurs théories catastrophistes. D'émancipateurs universels, ceux-ci sont devenus les gardiens d'une gauche momifiée s'abritant derrière l'illusion de ses frontières et le confort supposé de son histoire.

Le Parti socialiste se complait dans un attentisme soupçonneux,

se contentant d'accompagner l'avènement de l'union économique et monétaire sans préciser ses projets. Ce non-positionnement devient intenable : au-delà des pratiques de gestionnaires bon teint de la social-démocratie et de l'anti-mondialisme primaire des souverainistes de tous bords, la tâche historique de la gauche est d'unir ses forces afin de démocratiser cette nouvelle entité qu'est l'Europe.

Les Verts portent ce désir de renouvellement. Convaincus que proviendra de l'Europe soit la désillusion mercantile soit l'espoir d'émancipation, nous prônons un investissement sans pareil des forces progressistes dans la construction européenne. A l'instar des manifestants de Nice, d'Attac et de la Confédération paysanne, les Verts partagent l'analyse qui stigmatise l'opacité du système com-

l'évidence interdépendant, l'Europe est l'échelle adéquate, en attendant une conscience mondiale lointaine, au vu des réactions américaines au protocole de Kyoto.

Pour lutter contre la vache folle, la fièvre aphteuse ou les poulets à la dioxine, seule l'Europe peut être efficace. Pour faire pièce à certains effets dévastateurs de la mondialisation, en particulier dans le domaine social, et pour les services d'intérêt général, seul l'échelon européen est signifiant. Pour rééquilibrer la donne internationale en faveur de la solidarité Nord/Sud et faire contrepoids, sans animosité, à l'unilatéralisme américain, les pays européens doivent parler d'une seule voix.

Est-il véritablement utopique d'imaginer qu'un projet européen recentré autour d'un texte constitutionnel garantissant les libertés indi-

Afin de déclencher le processus d'élaboration d'une Constitution européenne, les gouvernements ont besoin d'un coup de semonce. C'est pour cela que nous appelons les députés et sénateurs de toute obédience politique à repousser le vote sur le traité de Nice, prévu le 13 juin prochain

munautaire, la carence flagrante de régulations démocratiques, l'hégémonie des marchés et la *lobby* victorieux des industriels.

Mais c'est bien à cause de ce constat-là que nous voulons que la gauche fasse de l'Europe le nouveau champ de l'émancipation sociale léguée par des Etats-providence en perte de vitesse. Pour parachever l'œuvre de paix continentale, il nous faut faire l'Europe politique. Pour gérer un environnement à

viduelles et collectives, cherchant à jeter les bases d'une démocratie véritable et d'un modèle social original, adoptant les principes salvateurs du développement durable, serait à même de créer un consensus à gauche ?

A l'opposé de ces aspirations, les Etats membres réunis sous la présidence française à Nice ont offert une bien piètre image de la construction européenne et renforcé les suspicions légitimes de nos concitoyens. Pis : ils ont donné naissance dans la douleur à un traité dangereux pour l'avenir de l'Europe. La dissolution de la responsabilité politique, la complexification de la prise de décision, la renationalisation latente des politiques de l'Union, la prépondérance de la règle de l'unanimité sont autant de menaces qui pèsent sur la construction européenne.

Même la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui avait un temps suscité quelque espoir, reste un texte incomplet et juridiquement sans valeur.

La seule vertu du traité de Nice aura été de faire l'unanimité contre lui : si, sur le traité de Maastricht comme sur celui d'Amsterdam, nous nous étions divisés quant à l'attitude à adopter, les Verts voteraient contre le traité de Nice, au Parlement français, le 13 juin prochain, comme au Parlement européen.

C'en est fini du dilemme, partagé par une grande partie des citoyens lors du vote sur le traité de Maastricht, entre le refus d'une élaboration néo-libérale de l'Europe d'une part, et la préservation du concept même de construction européenne d'autre part. Nous refusons d'apporter notre appui à un traité qui éloigne une nouvelle fois l'espoir de voir l'Europe répondre aux attentes des citoyens en matière de démocratie, de protection des droits fondamentaux, de projet social et de développement durable.

C'est ainsi qu'au Parlement français, lors de la ratification du traité de Nice, les députés socialistes seront les seuls avec ceux du RPR à apporter un soutien – souvent désappointé – au traité. A gauche,

ni les Verts ni le PCF ne l'approuveront, pour des raisons différentes. Preuve s'il en est que, sur l'Europe, la majorité plurielle reste à construire...

Cependant, nous ne nous résignons pas à cet échec. L'Allemagne, forte de sa tradition fédéraliste, a des facilités historiques, géographiques et institutionnelles évidentes dans le débat sur le futur de l'Union. En France, notre jacobinisme séculaire nous aveugle quant aux désirs concomitants des citoyens d'obtenir à la fois plus de proximité dans la prise de décision politique et de faire contrepoids à la mondialisation libérale.

Le débat sur une Constitution européenne doit nous permettre de réfléchir plus largement à la refondation des légitimités démocratiques entre l'échelon fédéral européen, les Etats, les régions et les communes. Les citoyens français perçoivent ces enjeux : les résultats d'un sondage de janvier consacré aux questions européennes (*Le Monde* du 16 janvier) montraient que, si 61 % des Français sont insatisfaits de la manière dont l'UE se construit, ils sont 55 % à être favorables à la création d'une fédération européenne.

L'arrivée de l'euro dans nos portefeuilles en janvier prochain obligera en outre les candidats à la présidentielle à se positionner clairement quant au futur de l'Union. La situation s'éclaircit progressivement : le débat sur le contenu à donner à cette Constitution européenne va remplacer dans les mois qui viennent les polémiques devenues stériles entre souverainistes et pro-européens.

Pour parvenir à terme à ce texte fondamental, nous proposons un calendrier et une méthodologie. D'ici le sommet européen de Laeken (Belgique) en décembre 2001, qui sera consacré aux finalités de l'Union, un grand débat public doit s'ouvrir sur l'avenir de l'Europe, associant largement tous les acteurs de la société civile, les élus et les citoyens.

La seconde étape, comme le demande le Parlement européen, devrait être la convocation par le Conseil, dès 2002, d'une Conférence constitutionnelle regroupant des parlementaires européens, nationaux et régionaux. Cette assemblée, constamment ouverte aux propositions de la société civile, aurait pour charge de rédiger un texte constitutionnel d'ici la fin de l'année 2003, afin que les Etats membres puissent examiner ce projet de Constitution en 2004, lors de la Conférence intergouvernementale prévue par le traité de Nice.

Enfin, cette Constitution européenne serait soumise au référendum dans les quinze pays de l'Union et dans les pays candidats à l'adhésion en même temps que les élections au Parlement européen.

Afin de déclencher ce processus, les gouvernements ont besoin d'un coup de semonce. C'est pour cela que nous appelons les députés et sénateurs de toute obédience politique à repousser le vote sur le traité de Nice, prévu le 13 juin prochain, tant qu'un calendrier et une méthodologie clairs quant à la suite du processus européen n'auront pas été définis par le gouvernement français et par le Conseil de l'Union européenne.

Danièle Auroi, Alima Boumediene-Thiery, Daniel Cohn-Bendit, Hélène Flautre, Marie-Anne Isler Béguin, Alain Lipietz, Gérard Onesta, Yves Pietrasanta, Didier-Claude Rod.

► www.lemonde.fr/ue

AU COURRIER DU « MONDE »

LES UNS ET LES AUTRES

Pour exclure de l'indemnisation des orphelins de déportés ceux qui n'ont pas été victimes de l'antisémitisme, le Conseil d'Etat s'appuie sur une prétendue « spécificité des enfants juifs ». N'y aurait-il pas aussi une « spécificité des orphelins de résistants » qui sont allés jusqu'au sacrifice suprême pour la survie et la Libération de la France, qui ont été dénoncés, arrêtés, torturés et déportés avec la complicité de certains « Français » et des autorités du gouvernement de Vichy ? Les membres de leur famille, comme

les juifs, ont souvent été pourchassés, arrêtés et contraints de se cacher jusqu'à la Libération. Pour certains d'entre eux, c'est mon cas, cet état de fait est le résultat, entre autres, de l'aide apportée à des familles juives pour leur éviter la déportation. (...)

A ma connaissance, aucun orphelin de résistant n'a été indemnisé à ce jour. Il est vrai qu'ils ont eu le titre de pupille de la nation, uniquement honorifique, et que leur mère, si elle était encore en vie, a eu droit à une maigre pension de veuve de guerre. (...)

Jacques Guyot
Saint-Ismier (Isère)

GRANDE DISTRIBUTION

Depuis que la Commission européenne, en janvier 2000, a donné son feu vert à la fusion entre les deux géants de la grande distribution, Carrefour

et Promodès, le PDG du nouvel ensemble, Daniel Bernard, s'est attaché à la mettre en œuvre à marche forcée. ● LE RAPPROCHEMENT des deux entités n'a toutefois pas été

son seul objectif. Il en a aussi profité pour réorganiser de fond en comble le mode de fonctionnement du groupe et pour placer des hommes de confiance aux postes stratégiques. ● UN

MALAISE est donc clairement perceptible parmi certains cadres dirigeants de la firme qui reprochent au chef d'entreprise de ne s'entourer que de « yesmen ». ● PRIS DANS LE BAL des

fusions, certains hypermarchés changent fréquemment d'enseignes. Ce qui est difficile à vivre pour les salariés, qui doivent à chaque fois s'adapter à de nouvelles consignes.

Carrefour : la fusion avec Promodès met le groupe en ébullition

Le PDG du géant de la grande distribution, Daniel Bernard, profite du rapprochement pour modifier de fond en comble le mode de fonctionnement de la firme et pour placer des hommes de confiance aux postes stratégiques. Ce qui suscite malaise et interrogations parmi de nombreux cadres dirigeants

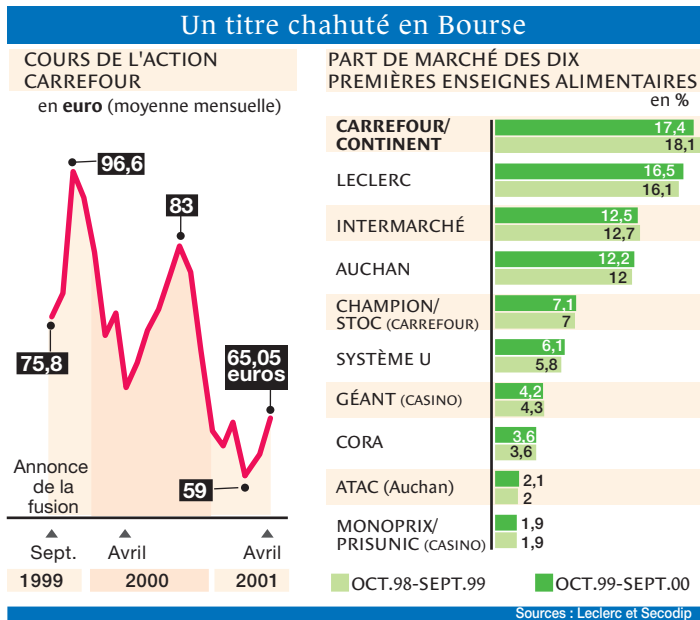
CIRCULEZ, il n'y a rien à voir ! C'est en substance le message de Carrefour à ceux qui s'intéressent aux problèmes de sa fusion avec Promodès. Des problèmes « normaux » pour ce qui est « la plus grande opération de consolidation jamais réalisée dans le commerce mondial », souligne Daniel Bernard, le PDG du géant. La fusion est du reste bouclée « aux deux tiers ». Le 1^{er} mai, a été donné le coup d'envoi du dernier tiers, avec l'établissement de trois sociétés, Carrefour administration France, Carrefour systèmes d'information et Logidis (logistique). Objectif : simplifier et unifier les sièges et surtout les systèmes informatique et logistique, deux points noirs en partie à l'origine des contre-performances de ces derniers mois. C'est aussi la phase la plus délicate, socialement parlant, car elle va induire des suppressions de postes : « Moins de 400, alors que 2 500 emplois au moins seront créés dans le monde, dans les seuls hypermarchés et les services centraux », précise le groupe.

Si les structures se mettent progressivement en place, du côté des hommes, ça coïncide. Depuis le feu vert donné à la fusion par la Commission européenne, en janvier 2000, le patron de Carrefour s'est mis en tête non seulement de rapprocher un pas de charge les deux entités, mais d'en profiter pour réorganiser de fond en comble le mode de fonctionnement du groupe. C'est là que le bât blesse. « Les Promodès étaient déjà paumés. Maintenant, les Carrefour le sont aus-

si », résume un cadre. Dans les premiers mois, la pression a pesé logiquement sur les salariés de Promodès. Avec, de loin en loin, des ruptures spectaculaires. Comme le départ de Luc Vandeveld, l'ex-patron du groupe normand nommé vice-président de Carrefour, parti en décembre 1999 prendre la présidence de Marks & Spencer, trois mois seulement après l'annonce de la fusion qu'il était chargé de piloter. Ou celui d'Alfonso Merry del Val, le charismatique président de Continente, l'ancienne filiale espagnole de Promodès, pourtant nommé à la tête de la nouvelle société unifiée et cotée, Centros Carrefour. Quelque 140 cadres de Continente l'ont imité, ne se résignant pas à passer sous les fourches Caudines de leurs anciens ennemis de Pryca (le Carrefour espagnol). En France, « aujourd'hui, les anciens directeurs d'hypermarchés Continente qui ne sont pas partis sont tous plus ou moins sur le marché », dit un concurrent.

ETAT DANS L'ETAT

Depuis quelques mois, la bronca a gagné les cadres de la maison mère. Sur la sellette : la création d'une nouvelle direction Europe, englobant la France, que M. Bernard a confiée à son bras droit Joël Saveuse, qui dirigeait jusque-là Carrefour France. Le dauphin officieux du PDG – qui est loin de faire l'unanimité – peut se targuer de « peser » désormais 80 % du chiffre d'affaires du groupe... Un véritable Etat dans l'Etat, qui fait grincer bien des dents. D'autant que le numéro



deux a obtenu, pour sa nouvelle superdirection des fonctions jusqu'ici centrales : informatique, logistique, achats... Il s'est ensuivi « une bagarre interservices pour le contrôle des structures, qui a absorbé une bonne partie de l'énergie qu'on aurait dû consacrer à la fusion », affirme le même cadre, qui y voit une des raisons des retards pris dans la réalisation des objectifs commerciaux et financiers attendus du rapprochement.

« La grande distribution, c'est comme en Formule 1 : il faut une voiture parfaitement réglée. Sinon, vous pouvez avoir le meilleur pilote du monde,

vous ne gagnerez pas la course », commente un spécialiste.

Mais le pilote Daniel Bernard reste sourd aux critiques, tout au pilotage de « sa » fusion, le pied au plancher. Après avoir bouclé les changements d'enseigne en moins de neuf mois, il espère terminer les chantiers encore en cours d'ici à la fin de l'année. Quitte à passer en force. Le PDG n'ignore pourtant pas que le limogeage, en janvier, des quatre principaux dirigeants de la direction des hypermarchés de France, en raison des pertes de parts de marché de l'enseigne Carrefour, détrônée par Leclerc dans

l'Hexagone, a été mal vécu. Et plus encore la démission surprise, en avril, du directeur financier Hervé Defforey, un pilier du directoire depuis huit ans, qui plus est membre d'une des familles fondatrices, qu'il continue à représenter au conseil d'administration. « Cela a été un choc, confirme un observateur. Sa légitimité était forte. Daniel Bernard a perdu un relais essentiel avec l'entreprise. » Le directeur aurait pris ombrage du duo que forme le PDG avec Joël Saveuse.

« ENTOURÉ DE "YESMEN" »

Le PDG balaise ces critiques d'un revers de main : « Il peut toujours y avoir quelques nostalgiques d'une époque révolue... » Avec la fusion, il avait déjà réussi le tour de force de marginaliser les actionnaires historiques – les familles Badin, Defforey et Fournier, qui n'ont plus que 5,6 % du capital – au profit de son ami Paul-Louis Halley, fondateur de Promodès, désormais premier actionnaire du nouveau Carrefour, avec près de 12 % des actions. Tout se passe comme s'il voulait aussi « profiter de la réorganisation pour éliminer ses derniers opposants » au sein du management, note un analyste, en n'hésitant pas, au besoin, à jouer les barons de Promodès contre ceux de Carrefour.

En décembre dernier, Hervé Goudchaux, un ami de M. Defforey embauché, en 1996, pour prendre la direction des ressources humaines, a démissionné, après s'être vu coiffé par Jacques Beauchet, l'ancien directeur de la communication

de Promodès, un homme de confiance de M. Halley. En février, Luc de Noirmont, autre proche de l'ancien directeur financier, a quitté la direction de la centrale d'achats non alimentaires pour demander son affectation à la tête d'un pays, loin des intrigues du siège. La stratégie centrale d'achats monde n'a pas été confiée à un homme du sérail, mais à Vincent Mercier, un ancien consultant du cabinet AT Kearney. Quant à la direction de la France, elle est revenue à Léon Salto, pilier de l'ancien groupe Promodès. C'est lui qui a été chargé par M. Saveuse d'« exécuter » les quatre directeurs, en janvier.

« Daniel Bernard n'est plus entouré que de "yesmen" », résume méchamment un de ses opposants. Le PDG se veut serein. N'a-t-il pas été confirmé, le 30 mars, à l'unanimité par son conseil d'administration, puis plébiscité le 24 avril par l'assemblée générale des actionnaires ? Une assemblée générale où, pour la première fois, les 120 principaux cadres des directions internationales et des pays, grands féodaux du groupe, n'ont pas été invités. Pour éviter qu'ils ne communiquent leurs doutes aux actionnaires ? « Daniel Bernard devrait se méfier. Dans une société de services, on marche à la motivation. Si les patrons de pays n'ont plus le feu sacré, ils ne vont plus avoir le même rendement et ça va commencer à se voir », dit un ancien.

Pascal Galinier

Quatre enseignes en cinq ans pour le même « hyper »

PERPIGNAN

de notre correspondant

« Le plus dur, à chaque fois, c'était de faire face à l'incommu. » Cette employée du Carrefour de la route de Canet, à Perpignan, occupée à la mise en place de son

REPORTAGE

« A chaque fois, on y a laissé des plumes », déplore une employée de ce magasin des environs de Perpignan

rayon, et qui préfère rester anonyme, aura en juin « vingt-sept ans de maison », mais ne sait plus très bien de quelle... maison il s'agit ! En 1974, elle fut embauchée sous l'enseigne Mammouth par cette grande surface édifiée en 1970 au milieu des vignes, sur la route qui conduit de Perpignan à la plage. Peu à peu, les lotissements vont se juxtaposer les uns aux autres pour former aujourd'hui un tissu de banlieue reliant d'anciens villages, où de nombreux retraités ont choisi de venir s'installer, près de la mer et face au mont Canigou qui domine la plaine du Roussillon. A ces clients fidèles, s'ajoutent les vacanciers qui viennent séjourner sur le littoral.

A l'été 1996, le rachat par Auchan du groupe Docks de France (propriétaire de Mammouth) marque le début d'une « valse des enseignes » déstabilisante, tant pour le personnel que pour la clientèle. Le Mammouth passe sous le panonceau Auchan : changement de produits, de méthodes, d'aménagement du magasin... A peine digéré ce premier choc, l'hypermarché, en mai 1999, adopte la bannière Continente (groupe Promodès), à la suite d'une décision du Conseil de la concurrence, qui trouve Auchan trop présent sur la zone commerciale locale. A nouveau, changement de produits,

de méthodes, etc. Las ! Quatre mois plus tard, Carrefour absorbe Promodès. Sur la route de Canet, l'hyper hisse en 2000 le pavillon Carrefour.

« A chaque fois, on y a laissé des plumes, affirme l'employée anonyme. A chaque changement, il a fallu apprendre de nouvelles méthodes de travail. Certaines collègues, mères de famille, avaient le sommeil troublé par peur de nouveaux horaires qui pourraient bousculer leur organisation pour s'occuper des enfants, de la maison... » Chaque repenseur fixe de nouvelles grilles de salaires, exige le même effort des salariés pour relancer l'activité, « en gelant les augmentations », impose de nouveaux rapports hiérarchiques. Elle garde un mauvais souvenir du bref passage de Continente, qui provoquera « des rapports sociaux exécrables et une perte de clientèle liée à un approvisionnement chaotique ». Des licenciements auront lieu et même une grève en février 2000.

« UNE, PUIS DEUX INFIDÉLITÉS »

Quant aux clients, « dans ces chamboulements, des habitués qui ne retrouvaient plus leurs marques habituelles ont fait une, puis deux infidélités, jusqu'à ne plus venir du tout. Même avec l'attrait du bowling, de la cafétéria et de la cinquantaine de commerces [de la galerie commerciale de l'hypermarché], il faut les faire revenir. » Avec Carrefour, l'hyper a retrouvé une certaine sérénité. L'enseigne a désormais supplanté Auchan sur l'agglomération perpignanaise, avec 31,6 % de parts de marché. Mais dans le même temps, des concurrents ont pris position avec des magasins de proximité de moins de 1 000 m² dans les lotissements. Les deux tiers de la population du département, sur à peine 20 % du territoire, disposent d'une densité en grandes surfaces parmi les plus élevées de France. Un nouveau défi pour l'ancien Mammouth.

Jean-Claude Marre

Le ticket gagnant de Leclerc

« JE CONTINUE à penser que cette fusion était une formidable opportunité et que Carrefour a bien fait de la saisir. » Michel-Edouard Leclerc, patron des Centres Leclerc, a le compliment rose. Car il ne manque pas d'ajouter que la fusion Carrefour-Promodès fut aussi une « opportunité » pour... Leclerc. Le groupement de supermarchés est en effet le premier bénéficiaire, en France, des déboires de son grand rival. En 2000, l'enseigne Leclerc est passée devant celle de Carrefour, qui a pourtant quasiment doublé son parc d'hypermarchés en intégrant l'ensemble des anciens Continente.

Mais les problèmes de son concurrent n'expliquent pas tout. Leclerc doit beaucoup à sa

dernière trouvaille marketing, le « ticket Leclerc », lancé voici tout juste un an. Idée simple en apparence – chaque ticket de caisse donne droit à des réductions à valoir sur un prochain achat –, ce dispositif est une réponse à la loi Galland, qui avait privé Leclerc, depuis 1996, de son arme favorite, le discount, en interdisant la pratique des « marges arrière » – des ristournes accordées par les fournisseurs pour rémunérer les volumes ou la mise en avant des produits, et que le distributeur défalquait par avance de ses prix pour les baisser en deçà du prix d'achat initial. Avec son « ticket qui vaut de l'argent », comme dit la publicité, Leclerc a trouvé un moyen astucieux de réitérer les fameuses « marges arrière »

re » dans le jeu commercial.

Le ticket Leclerc combine les avantages du discount et de la carte de fidélité : « C'est le contraire des opérations à durée et volume limités, type Carrefour, sur le thème "dépêchez-vous, il n'y en aura pas pour tout le monde", dit M. Leclerc. Le ticket Leclerc oblige le client à revenir, c'est de la vraie fidélisation. » Une analyse que semble confirmer les chiffres : « Le nombre de clients de Leclerc demeure à peu près constant, explique un expert de l'institut Secodip. En revanche, on observe une nette hausse de la fréquentation de l'enseigne par ces clients, qui reviennent plus souvent. »

P. Ga.

Le succès de « Loft Story » avive la concurrence entre M6 et TF1

L'émission controversée enregistre de nouveaux records d'audience. Plus préoccupés par les recettes publicitaires que de la qualité des programmes, les actionnaires de la chaîne privée ont renouvelé leur soutien à la direction. La compétition avec TF1 devrait s'élargir au bouquet TPS

GRÂCE à « Loft Story », le sourire ne quitte plus la direction de M6. Samedi 5 mai, la chaîne privée a battu un nouveau record d'audience en rassemblant plus de quatre millions de téléspectateurs à 18 h 35, soit « 1,2 million de plus que le samedi précédent », se réjouit Thomas Valentin, directeur des programmes de M6. « Les annonceurs ont attendu de connaître les audiences. Maintenant, ils se précipitent. Il y a même de nouveaux sponsors qui arrivent », explique la direction. Elle ajoute que « ses tarifs publicitaires ont plus que doublé ».

Cette manne ne sera pas de trop pour rentabiliser un programme acheté, dit-on, 100 millions de francs (15,2 millions d'euros) « clefs en mains » par M6 à ASP Productions SAS, filiale du groupe Endemol. Pour gagner encore plus d'argent, la diffusion de « Loft Story » sera programmée à 19 h 05, à

partir du 21 mai, dans une tranche horaire encore plus demandée par les annonceurs. L'émission de M6 concurrencera frontalement le « Bigdil », un jeu de TF1 leader en audience. Cette stratégie ne devrait pas manquer d'accroître un peu plus encore la tension avec la chaîne présidée par Patrick Le Lay. Les escarmouches commencent à se multiplier. Après avoir fermé l'accès à ses archives à M6, TF1 pourrait s'attaquer à la diffusion de « Loft Story » en continu sur TPS, le bouquet numérique dont les deux chaînes sont actionnaires. Par avance, M6 refuse tout affrontement sur TPS. « Avec TF1, nous avons toujours été concurrents dans la télévision gratuite, en revanche nous sommes associés dans la télévision à péage. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ASP que TPS ait un droit de priorité pour la diffusion de « Loft Story » qui intéresse aussi CanalSatellite », préci-

se M6. Côté programmes, TF1 ne devrait pas non plus rester inerte. La direction de la chaîne aurait déjà demandé au producteur Expand de revoir le montage des « Aventuriers de Ko Lanta », fiction réelle de TF1 prévue pour l'été. Pour que l'émission soit plus chaude !

Confortée par les audiences de « Loft Story », la direction de M6 a aussi reçu le soutien de ses actionnaires. La diffusion de l'émission « ne pose aucun problème » au groupe Suez, actionnaire de

M6 aux côtés de RTL Group. D'ailleurs, ajoute la direction de Suez, « nous n'avons pas à nous poser de problème à propos de « Loft Story ». Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, dans sa grande sagesse, a recommandé aux télévisions généralistes une direction à conseil de surveillance et directeur, précisément pour que les actionnaires ne pèsent pas sur la ligne éditoriale de la chaîne ». Pour lever toute ambiguïté, après que plusieurs actionnaires de Suez ont interrogé le PDG Gérard Mestrallet à propos

de « Loft Story », vendredi 4 mai, lors de l'assemblée générale du groupe, la direction de Suez a réitéré son « soutien à Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6 qui est un excellent manager ».

M6 avait mis par avance ses actionnaires dans la confiance. « Il y a eu deux conseils de surveillance de M6 où Nicolas de Tavernost et Thomas Valentin ont exposé leurs projets de real TV », précise un membre de cette instance. « Le conseil de surveillance leur a dit de prendre leurs responsabilités et a renouvelé sa confiance au directoire. Nous leur avons demandé de faire quelque chose de bien, d'efficace et de conforme à l'image de la chaîne. Ils s'en sont parfaitement acquittés. C'est un formidable succès », dit-il.

« COBAYES D'UN SAVANT FOU »

Suez ne devrait pas tenir compte des remontrances de la Conférence des évêques de France selon laquelle « « Loft Story » est une belle illustration des errances vers lesquelles peut conduire la recherche débridée du profit ». « Les jeunes gens mis en scène sont traités comme des cobayes d'un savant fou qui aurait entassé quelques souris et quelques rats dans une boîte à chaussures, sans se préoc-

cuper de leur devenir », disent-ils.

En réponse, François Jaclot, vice-président du directoire de Suez, précise : « Dès lors qu'il n'y a pas de critiques du CSA, le conseil de surveillance de M6 n'a pas à s'immiscer dans les programmes de la chaîne ». Avec franchise, il se félicite de la diffusion de « Loft Story » : « Si on considère que l'arrivée en France de ce type d'émission était inéluctable, après son succès partout en Europe, le fait d'avoir été les premiers à la diffuser est un grand avantage ». En clair, mieux vaut que les audiences et les recettes publicitaires profitent à M6 qu'à TF1.

Le personnel de M6 semble sur la même longueur d'onde que les actionnaires. « Même les sceptiques se sont ralliés à l'émission », confie un journaliste. Pourtant, l'annonce de la programmation de l'émission avait fait naître des « insatisfactions au sein du personnel soumis au même moment à une réduction des coûts de 10 % alors que « Loft Story » coûte extrêmement cher ». Audiences oblige, tout est aujourd'hui oublié : « Je me frotte les mains car mes actions de M6 remontent » se réjouit ce journaliste.

Guy Dutheil

A Saint-Denis, les vigiles sont plus nombreux que les curieux

AUTANT l'avouer : l'endroit n'a rien d'exotique. Le périphérique et le cimetière de la Chapelle sont à deux pas, l'autoroute A 86 à moins d'un kilomètre... Mais les onze con-

(vrai) poulailler installé à l'intérieur du « loft » réclame bien du travail.

Cela va de soi : l'entrée est interdite, même en coulisse. Des vigiles, plus nombreux que les curieux et les journalistes, patrouillent derrière les barrières de sécurité. Il suffit qu'un hélicoptère survole la zone pour qu'ils suspectent les paparazis d'attaquer par les airs. Au sol, en revanche, le calme règne. Un serveur de la brasserie voisine s'étonne d'ailleurs de voir si peu de monde. « Loft Story » n'attire pas les foules. Aucune admiratrice d'Aziz, le plus sportif des reclus, ne fait le guet dans l'attente d'une improbable sortie de l'idole. Quant aux fans de Loana, la blonde dont les amours sont devenues affaires publiques, ils préfèrent évidemment rester devant leurs écrans.

« DES TRUCS PLUS ENRICHISSANTS »

En ce début d'après-midi, quelques collégiennes de la cité du Franc-Moisin viennent bien rôder dans les parages, mais les seules personnes présentes en nombre sont celles venues assister, dans le studio d'à côté, à l'enregistrement du « Bigdil », l'émission de Vincent Lagaf. Bref, la concurrence... Tout en jugeant « intéressante » cette « Loft Story » dont elles connaissent les moindres détails, cinq jeunes filles de Montreuil assurent qu'elles ne renonceraient pour rien au monde à leur « Bigdil ».

Plus loin, une cinquantaine de personnes descendent d'un car en provenance de La Flèche (Sarthe). Là aussi, la France de Lagaf est sans pitié pour celle du loft. Au mieux, elle y voit de la « poudre aux yeux », un « truc de fils à papa ». Au pire, un « spectacle minable ». « Franchement, insiste Joël, retraité, on n'en a rien à foutre de les voir faire leur lit ou se laver le sexe ! La télé a quand même des trucs plus enrichissants à nous montrer ! » Par exemple, le « Bigdil » ou « Qui veut gagner des millions ? »

Philippe Broussard

REPORTAGE

Les fans sont devant leur écran. Ici, on vient participer à l'émission de Lagaf, le « Bigdil »

currents de « Loft Story », l'émission de M6 qui affole tant la France, ont sans doute oublié la grisaille extérieure. C'est ici, à la Plaine-Saint-Denis, en lisière de Paris, que six garçons et cinq filles s'imposent un huis clos complet, et plutôt coloré, depuis plus d'une semaine. Même si deux d'entre eux ont déjà démissionné – David, le 1^{er} mai, suivi, samedi 5 mai, par Delphine. L'appartement de 225 m² dans lequel ils s'offrent aux regards des caméras a été aménagé dans une sorte de hangar, lui-même édifié au cœur d'une zone d'activités audiovisuelles. Dans les locaux voisins sont enregistrées les émissions de TF1 le « Bigdil » et « Qui veut gagner des millions ? ». Si ce n'était la proximité pour le moins anachronique de la rue Proudhon, anarchiste bien connu, on oublierait presque que ce quartier revendiquait autrefois le label « banlieue rouge ».

Le hangar de « Loft Story », monté de toutes pièces sur un parking, ressemble davantage à une boîte de conserve qu'à un studio hollywoodien. Les parois de tôle beige, décorées d'un gros œil (le logo de l'émission), ne laissent rien deviner des mystères internes. Seules quelques tiges de bambou dépassent du toit, laissant supposer la présence d'un jardin. Un tapis rouge, façon Palais des festivals, conduit à l'unique porte d'accès. Une porte bleue, si bleue qu'elle tranche avec la pâleur des lieux. Parfois, la porte s'ouvre. Quand un piano blanc est évacué par les techniciens, le visiteur en déduit que ces jeunes gens ont renoncé au conservatoire. Quand c'est un seau rempli de paille, il se dit que le

Kirch obtient les droits des Coupes du monde de football aux Etats-Unis

LE GROUPE allemand Kirch a signé, vendredi 4 mai, un contrat avec la Fédération internationale de football (FIFA) pour la commercialisation aux États-Unis des droits de retransmission télévisés et radio des Coupes du monde de football 2002 et 2006. Le magnat des médias table sur « la conclusion d'un accord en juin » avec les chaînes américaines. Également propriétaire des droits du Championnat d'Allemagne de football, Kirch était déjà détenteur des droits de ces deux compétitions en Europe. Les droits pour le reste du monde avaient été attribués au groupe suisse ISMM-ISL, actuellement confronté à de graves difficultés financières et convoité par Vivendi Universal. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. Les droits hors États-Unis déboursés par Kirch et ISL s'élevaient à 1,7 milliard d'euros. La FIFA a rappelé que le marché américain n'est jamais inclus dans les négociations globales pour les droits audiovisuels. – (AFP.)

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 8 MAI

■ ETATS-UNIS : statistique sur la productivité au premier semestre (première estimation).

MERCREDI 9 MAI

■ JAPON : publication des réserves de changes (fin avril) et de l'indicateur avancé pour mars.

JEUDI 10 MAI

■ JAPON : statistiques sur la masse monétaire et prix de gros intérieurs en avril. Commandes de biens d'équipement en mars.

VENDREDI 11 MAI

■ FRANCE : prix à la consommation Insee (provisoire avril).

AFFAIRES

INDUSTRIE

● TETRA-LAVAL : le cabinet de conseil aux actionnaires minoritaires Deminor, sollicité par des particuliers, a demandé à la Commission des opérations de Bourse (COB) de repousser la date de clôture de l'offre publique d'achat du groupe suédois Tetra-Laval sur la société d'emballage Sidel, actuellement fixée au 22 mai.

● VOLKSWAGEN : le constructeur automobile allemand envisage de nouvelles suppressions d'emplois et des économies de coûts en raison des difficultés qu'il connaît dans le secteur des télécommunications, affirme lundi le Financial Times Deutschland.

● SIEMENS : le groupe allemand envisage de nouvelles suppressions d'emplois et des économies de coûts en raison des difficultés qu'il connaît dans le secteur des télécommunications, affirme lundi le Financial Times Deutschland.

SERVICES

● VIVENDI ENVIRONNEMENT : le groupe français de services aux collectivités a annoncé lundi avoir emporté un contrat portant sur la collecte et le traitement des déchets de la ville britannique de Sheffield pendant une période de trente ans. Ce contrat est évalué à 1,3 milliard de livres, soit 2 milliards d'euros.

● KINGFISHER : le président de Kingfisher John Banham a annoncé dimanche qu'il quitterait le groupe de distribution britannique au plus tard cette année. Dans son communiqué, M. Banham, soixante ans, a confirmé la séparation prochaine des activités entre magasins généralistes et magasins bricolage/électroménager du groupe qui avait été annoncée en septembre pour le deuxième trimestre 2001.

● FRAM : le voyageur, numéro trois français du secteur, s'apprête à entrer au capital d'Euralair Horizons, filiale de la compagnie aérienne Euralair International, aux côtés de Go Voyages et de Royal Air Maroc, a annoncé, vendredi 4 mai, le président de Fram, Georges Colson.

EUROPE

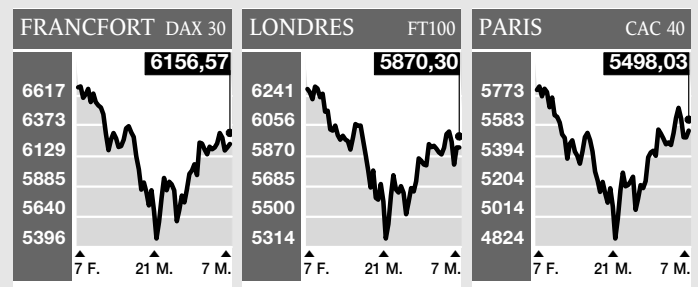


Table of European stock indices including EUROPE EURO STOXX 50, EUROPE EURO STOXX 324, EUROPE STOXX 653, PARIS CAC 40, PARIS MIDCAC, PARIS SBF 120, PARIS SBF 250, PARIS SECOND MARCHÉ, AMSTERDAM AEX, BRUXELLES BEL 20, FRANCFORT DAX 30, LONDRES FTSE 100, MADRID STOCK EXCHANGE, MILAN MIBTEL 30, ZURICH SPI.

AMÉRIQUES

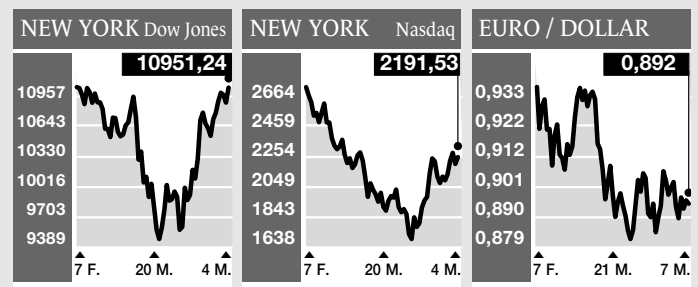


Table of American stock indices including ÉTATS-UNIS DOW JONES, ÉTATS-UNIS S&P 500, ÉTATS-UNIS NASDAQ COMPOSITE, TORONTO TSE INDEX, SAO PAULO BOVESPA, MEXICO BOLSA, BUENOS AIRES MERVAL, SANTIAGO IPSA GENERAL, CARACAS CAPITAL GENERAL.

ASIE - PACIFIQUE

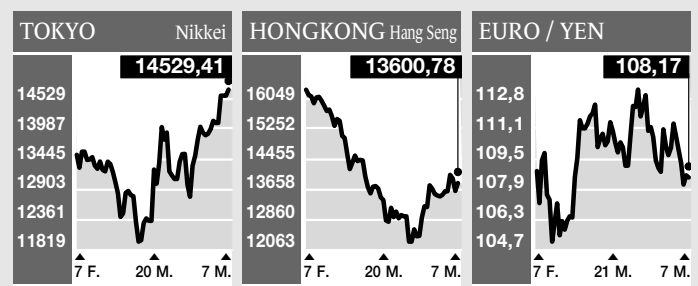


Table of Asian stock indices including TOKYO NIKKEI 225, HONGKONG HANG SENG, SINGAPOUR STRAITTS TIMES, SÉOUL COMPOSITE INDEX, SYDNEY ALL ORDINARIES, BANGKOK SET, BOMBAY SENSITIVE INDEX, WELLINGTON NZSE-40.

ÉCONOMIE

Croissance ralentie en France au 2e trimestre

LA CROISSANCE en France sera de 0,7% au 1er trimestre 2001 et de 0,5% au 2e trimestre 2001, a estimé lundi 7 mai la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La projection de l'indicateur pour le 1er trimestre est inchangée par rapport aux prévisions antérieures de la CDC, tandis que celle pour le 2e trimestre est révisée à la baisse de 0,1%.

fera monter les prix, révèle un sondage publié samedi par l'hebdomadaire Focus. Selon l'enquête effectuée fin avril auprès de 2 004 personnes, 70,6% des sondés estiment que les commerçants profiteront de l'entrée en circulation de la monnaie unique, le 1er janvier 2002, pour arrondir les prix à leur avantage.

■ ROUMANIE : la Roumanie a enregistré une aggravation de son déficit commercial en février, à 322 millions de dollars, contre un excédent de 25,53 millions un an plus tôt, a indiqué vendredi l'Institut national des statistiques.

■ TURQUIE : les autorités turques ont surmonté, samedi, leurs divergences sur la privatisation de l'opérateur de télécommunications Turk Telekom, réclamée avec insistance par le Fonds monétaire international (FMI), a annoncé le ministre des transports, Enis Oksuz. Les responsables de l'armée turque avaient récemment fait part de leur préoccupation concernant cette opération, demandant que les intérêts de la Turquie en matière de sécurité nationale ne soient pas mis en danger.

■ Le ministre turc de l'économie, Kemal Dervis, a annoncé dimanche que la Turquie avait envoyé une nouvelle lettre d'intention au FMI, en espérant que le conseil de ce dernier prendrait d'ici au 15 mai une décision relative à 10 milliards de dollars de nouveaux prêts.

■ ARGENTINE : le gouvernement argentin et un groupe de banques étrangères sont parvenus à un accord sur une opération d'échange de titres de la dette portant sur un montant total de 20 milliards de dollars, destiné notamment à reprofiler les coûteuses échéances de court et moyen terme, a indiqué vendredi la présidence.

■ PÉTROLE : les premiers tests de recherche d'hydrocarbures au large de l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon sont décevants, selon les résultats rendus publics vendredi par la compagnie américaine Exxon Mobil. Engagées il y a trois mois, les opérations d'exploration ont pris fin la semaine dernière.

■ Les cours du pétrole se sont stabilisés vendredi 4 mai sur le marché à terme de New York, après la flambée de la veille provoquée par les déclarations du secrétaire à l'énergie, Spencer Abraham, pour qui le prix de l'essence pourrait atteindre un niveau record cet été aux États-Unis. Le baril de brut de référence (light sweet crude) pour livraison en juin a fini en recul de 9 cents, à 28,36 dollars.

■ ALLEMAGNE : le chancelier allemand social-démocrate Gerhard Schröder et les chefs de gouvernement sociaux-démocrates des États régionaux (Länder) se sont mis d'accord samedi pour augmenter les allocations familiales à compter de 2002, a indiqué un porte-parole du gouvernement. L'accord vise une hausse de 30 marks (15,34 euros) par mois et par enfant, mais ne pourra être définitivement validé qu'après l'évaluation des recettes fiscales qui doit être publiée le 17 mai.

Taux de change fixe zone Euro

Table of fixed exchange rates for Euro zone including Franc, Deutschemark, Lire italienne, Peseta espagnole, Escudo portugais, Schilling autrichien, Punt irlandaise, Florin néerlandais, Franc belge, Markka finlandaise, Drachme grec.

Hors zone Euro

Table of exchange rates for non-Euro zone including Couronnes danoise, Couronnes norvégienne, Couronnes suédoise, Dollar tchécoslovaque, Dollar australien, Dollar canadien, Dollar hongkong, Dollar néo-zélandais, Forint hongrois, Leu roumain, Zloty polonais.

Cours de change croisés

Table of cross exchange rates including Dollar, Yen, Euro, Franc, Livre, Franc suisse.

Taux d'intérêt (%)

Table of interest rates for France, Allemagne, GDE-Bretag, Italie, Japon, États-Unis, Suisse, Pays-Bas.

Matif

Table of gold and silver prices including Notionnel 5,5, Décembre 2001, Euribor 3 mois.

Matières premières

Table of commodity prices including Métaux (Londres), Métaux (New York), Graines détreées, Soya.

Pétrole

Table of oil prices including Brent (Londres), WTI (New York), Light sweet crude.

Or

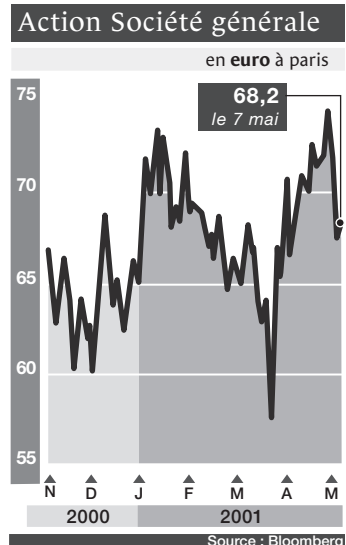
Table of gold prices including Or fin kilo barre, Or fin lingot, Once d'or (lo), Pièce France 20 F, Pièce Suisse 20 F, Pièce Union Lat, Pièce 10 Dollars US, Pièce 20 Dollars US, Pièce 50 Pesos Mex.

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde », www.lemonde.fr/bourse

VALEUR DU JOUR

La Société générale prévoit un résultat en retrait

SANS SURPRISE, la Société générale a prévenu vendredi 4 mai, lors de son assemblée générale, que le résultat du 1er trimestre 2001, qui doit être publié le 16 mai, serait en « retrait sensible » par rapport à la même période de 2000 - qui avait été excellent. A l'instar du Crédit lyonnais deux jours plus tôt. Daniel Bouton, président de la Société générale, a toutefois indiqué que le résultat serait supérieur à celui du 4e trimestre 2000. Des analystes interrogés par Reuters attendent en moyenne un résultat net de l'ordre de 675 millions d'euros pour ce premier trimestre 2001, après un bénéfice de 883 millions un an plus tôt et un bénéfice net de 569 millions d'euros pour le 4e trimestre de 2000, qui était très mauvais, en raison de piètres performances de la banque de détail. BNP Paribas publiera ses résultats trimestriels la première, le 10 mai, cinq jours avant son assemblée générale. Le Lyonnais suivra le 23 mai. Les analystes comptent sur un recul de 15% à 30% par rapport à la même période de 2000. BNP Paribas devrait aussi afficher un bénéfice trimestriel en retrait mais « devrait mieux s'en sortir », estime Philippe Léonnard, analyste chez Fortis Securities, interrogé par l'AFP. Cette baisse de résultat était anticipée, notamment en raison d'une conjoncture moins favorable, qui pèse sur la banque d'investis-



ment, où la Société générale est très présente. L'action SG a baissé de 3,7%, à 67,5 euros, vendredi. Elle avait affiché un plus haut de 75,50 euros, le 27 avril. Ce recul correspond plus à des prises de bénéfice qu'à une réelle défiance, estiment plusieurs analystes. Car le titre SG est, selon eux, bien valorisé, contrairement à la plupart des autres valeurs de banques françaises. Sur l'ensemble de l'année, la plupart des dirigeants de banques ont prévenu que leurs résultats nets devraient encore progresser « à conditions économiques équivalentes » en 2001, sans être aussi bon qu'en 2000. Des interrogations persistent aussi en termes stratégiques, à l'heure où le paysage bancaire européen est en pleine recomposition.

Pascale Santi

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40, à 5 501,42 points, était en hausse de 0,84%, lundi 7 mai après les premiers échanges, dans le sillage des marchés américains, en net rebond vendredi. L'indice de référence du marché parisien avait terminé la séance de vendredi quasi inchangé (-0,03%), à 5 455,55 points.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort était quasi stable à l'ouverture lundi, l'indice DAX perdant 0,01% dans les tout premiers échanges, pour s'établir à 6 137,92 points. L'indice avait terminé la séance de vendredi à 6 138,28 points, en hausse de 0,8% par rapport à la veille.

LONDRES

LES MARCHÉS étaient fermés à Londres, lundi, jour férié outre-Manche. L'indice Footsie, qui recense les cent premières capitalisations cotées à Londres, avait terminé à 5 870,30 points, vendredi, en hausse de 1,8% par rapport à la veille.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé en hausse de 0,75% lundi, les investisseurs continuant de placer leurs espoirs dans la nouvelle politique du premier ministre, Junichiro Koizumi, qui a répété ses promesses de réformes structurelles. L'indice de référence Nikkei a progressé de 107,77 points, à 14 529,41 points, clôturant à son plus haut niveau depuis le début de 2001.

NEW YORK

LES MARCHÉS américains ont terminé en nette hausse, vendredi 4 mai. Le Dow Jones, indicateur-phare de Wall Street, a enregistré un gain de 1,43%, à 10 951,24 points. L'indice Standard & Poor's 500, qui regroupe un plus large éventail de valeurs, s'est adjugé 1,44%, à 1 266,61 points. L'indice composite du Nasdaq des valeurs technologiques, a progressé de 2,11%, à 2 191,53 points. « Le marché va de l'avant et entretient une réduction des taux de la Fed dans deux semaines, peut-être une chute des résultats ce trimestre et peut-être une amélioration du climat des affaires au second semestre », a déclaré Guy Truicko, gérant actions chez Unity Management, à l'agence Reuters.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat américain s'établissait à 5,10% pour l'obligation assimilable du Trésor (OAT) française à dix ans, et 4,95% pour le Bund, son homologue allemand, lundi 7 mai. Le marché obligataire cherchait sa direction, dans les premiers échanges.

MONNAIES

L'EURO restait faible face à la devise américaine, lundi 7 mai, au matin, cotant 0,8921 dollar dans les premiers échanges. Le yen se redressait face au billet vert, à 121,21 yen pour un dollar.

VALEURS FRANCE

Les actions CGIP (+5,06 %, à 44,25 euros) et Marine Wendel (+8,33 %, à 84,4 euros) tiennent la vedette, lundi 7 mai, à la Bourse de Paris après la décision de CGIP de céder d'ici au 31 mars 2003 jusqu'à 8 millions d'actions Cap Gemini Ernst & Young, soit 6,44% du capital du groupe d'ingénierie et de conseil en informatique, via l'émission de bons d'acquisition réservés à ses actionnaires. L'opération est considérée comme le prélude à une fusion de la holding d'Ernest-Antoine Seillière avec Marine-Wendel au plus tard à l'été 2002. De son côté, Cap Gemini reprenait 1,61 %, à 138,60 euros après avoir baissé de 8,82 % vendredi sur un chiffre d'affaires trimestriel décevant, une baisse qui portait à 12,23 % ses pertes sur la semaine.

Moulinex-Brandt, qui devrait afficher un chiffre d'affaires de l'ordre de trois milliards d'euros en 2003 selon son PDG, Patrick Puy abandonnait 1,93 % à 4,07 euros. Dans un entretien paru samedi dans le Journal des Finances, le PDG du troisième groupe européen d'électroménager s'est refusé à donner des perspectives de croissance pour les années 2001 et 2002.

L'action Vivendi Environnement gagnait 0,89 % à 49,79 euros. Vivendi-Environnement a annoncé un chiffre d'affaires en hausse de 10,4 % à 6,674 milliards d'euros.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 7 MAI Cours à 12 h 30
Demier jour de négociation des OSRD : 25 mai

Table of stock market data for France, including ACCOR, AGF, AFFINE(XIMM), AIR FRANCE, AIR LIQUIDE, etc.

Table of stock market data for various companies, including ALCATEL, ALCATEL O, ALSTOM, ALTRAN TECHN, etc.

Table of stock market data for various companies, including EURO DISNEY, EURO TUNNEL, FAURECIA, etc.

Table of stock market data for various companies, including RENAULT, RELEX, RHODIA, etc.

Table of stock market data for various companies, including ADECCO, AMERICAN EXP, AMVESCO, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 7 MAI
Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of stock market data for the Nouveau Marché, including ABEL GUILLEME, AB SOFT PROV, ACCESS COMME, etc.

Table of stock market data for various companies, including COALA, COHERIS ATIX, COIL, etc.

Table of stock market data for various companies, including NATUREX, NETS, NETGEM, etc.

Table of stock market data for various companies, including AB GROUPE, ACTIELEC TEC, ALGECO, etc.

Table of stock market data for various companies, including GFI INDUSTRI, GRAND MARNIE, GROUPE BOURBON, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 4 mai

Table of SICAV and FCP data, including AGIPI, BNP PARIBAS, BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT, etc.

Table of SICAV and FCP data, including CRÉDIT AGRICOLE, ATOUT CROISSANCE, ATOUT FONCIER, etc.

Table of SICAV and FCP data, including FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, CREDIT LYONNAIS, EUROCO SOLIDARITE, etc.

Table of SICAV and FCP data, including FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, STRATEGIE CAC, STRATEGIE INDICE USA, etc.

Table of SICAV and FCP data, including CONVERTIS, INTEROBILIG C, INTERSELECTION FR, etc.

Anniversaires de naissance

- On a bien arrosé depuis dix-huit ans, la plante a plutôt joliment poussé et ton jour de naissance est devenu fête nationale.

Bon anniversaire,

Arthur S. dit Super-Chaton,

Up to you now, on sera toujours avec toi.

Papa, Maman, Ulysse (Shaka).

8 mai 2001.

Décès

- Septèmes. Saint-Cyr-sur-Mer. Budapest.

Nicole et Magali Arnaud, ses filles,

Maël Demarcy-Arnaud, son petit-fils, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Roberte ARNAUD,
née **BERGONZO,**

survenu le 28 avril 2001.

Ses cendres et son âme ont rejoint pour l'éternité son mari,

M. Jean ARNAUD,

décédé le 13 août 1983.

- Mme Pierre Bonnafy, François et Elena Bonnafy, Carstens Mitze et Cécile,

née Bonnafy, Marie-Anais, Charlotte et Joséphine, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Pierre BONNAFY,
trésorier-payeur général de région honoraire, officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques.

La cérémonie religieuse aura lieu le 12 mai 2001, à 10 heures, au temple du Cap-Ferret, avenue des Génets.

11, avenue Nord-du-Phare,
33970 Cap-Ferret.
122, rue de la Tombe-Issoire,
75014 Paris.

- Claire Chabaud, sa sœur, Marie-Hélène et Véronique, ses filles,

Joelle, sa petite-fille, Et ses proches, ont la douleur de faire part du décès de

Jean-François CHABAUD,
psychanalyste,

survenu le 3 mai 2001.

L'office sera célébré le jeudi 10 mai, à 11 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 79, rue Galande, Paris-5^e.

- Rueil. Crach. Chatou.

Sa chère Christine, Laurent, Philippe, Agnès, ses enfants, Ses petits-enfants, Et toute sa famille, ont de la peine.

Christian DUPERRIN

est décédé le 3 mai 2001, à soixante-quatre ans.

Il aimait la voile, le bridge, ses amis.

Il a rejoint sa Jacquotte.

Rendez-vous le mercredi 9 mai, à 11 h 15, en l'église Saint-Joseph de Buzenval, 2, impasse Saint-Antoine, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

Famille Duperrin,
7, rue Charles-Despaux,
78400 Chatou.

- Strasbourg. Paris. Boulogne-sur-Mer. Saint-Chamas.

Jean-Pierre, Mireille, Jacques et Robert Florent, ses enfants et leurs familles, Clairette Goutmann, sa sœur et sa famille,

Les familles parentes et alliées, Ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Paul FLORENT,
née **Rosina SAÛL,**

en mai 1910, à Salonique.

Nous pensons à son époux,

Paul FLORENT,

décédé en 1967,

et aux nombreux membres de notre famille judéo-espagnole de Salonique et de Paris, assassinés à Auschwitz entre 1942 et 1944.

Mireille Mazoyer-Satil,
62, rue Léon-Frot,
75011 Paris.

- Jean-Philippe et Christine Halphen, son fils et sa belle-fille, Isabelle et Stéphanie, ses petites-filles, Suzon et Roger, sa sœur et son frère et leurs familles, Ses amis, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Marthoune HALPHEN,
née **CARRIER,**

survenu le 2 mai 2001.

Une bénédiction aura lieu le mardi 15 mai, à 15 heures précises au crématorium du Mont-Valérien, rue du Calvaire à Nanterre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

79-81, route de la Reine,
92100 Boulogne (France).
6016 Overlea Road,
Berthesda, Md 20816 (USA).

CARNET DU MONDE

Fax : **01-42-17-21-36**

e-mail: carnet@mondepub.fr

Anniversaires de décès

- Le 8 mai 1978,

Eugène ROSE-ROSETTE

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé, se souviennent.

Conférences

- Les Forums du Champ Lacanien invitent **Nadine Fresco** pour une conférence intitulée : « **Du mouton cloné à la brebis galeuse : vertiges de la science et tourments de la morale** », le jeudi 10 mai 2001, à 21 h 15, au 118, rue d'Assas, Paris-6^e.

Tél. : 01-56-24-22-56.

Diplômes

DESS entrepreneuriat,
universités du Littoral et de Picardie.

Formation à la création d'entreprise et à la gestion territoriale.

Dépôt des dossiers : 8 juillet 2001.

ruee@univ-littoral.fr

Tél. : 03-28-23-71-34

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Séminaires

Serge Margel : « **La Théodicée, le destin et la question du sujet** ».

10 et 17 mai, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII - Denis-Diderot, 2, place Jussieu, Paris.

Rado Riha et Jelica Sumic : « **Le « pour tous » face au réel (II)** ».

17 mai, 18 h 30-20 h 30, salle RC2, 22 et 31 mai, 7 juin, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII - Denis-Diderot, 2, place Jussieu, Paris.

14 juin, 18 heures-20 heures, amphi A, 21 juin, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Pascal Michon : « **Pour une anthropologie historique du rythme** ».

10 mai, 18 heures-20 heures, 17 mai, 20 heures-22 heures, 22 mai, 18 heures-20 heures, amphi B, 14 juin, 20 heures-22 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Philippe Riviale : « **Passion d'argent, raison spéculative** ».

14 et 28 mai, 11 juin, 18 heures-20 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Samedi autour d'un livre

Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité de **Henri Pena-Ruiz** avec Olivier Ihl, Pierre Péju, Bruno Streiss.

12 mai, 9 h 30-12 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Soutenances de thèse

- **M. Stéphane Toulouse** a soutenu avec succès, à Paris, le 28 avril 2001, une thèse de doctorat intitulée « **Les théories du véhicule de l'âme : genèse et évolution d'une doctrine de la médiation entre l'âme et le corps dans le néoplatonisme** », devant le jury composé de M. Le Boulluec, président, et M. Hoffmann, directeur de thèse (Ecole pratique des hautes études), Mme Alexandre (université Paris-IV - Sorbonne), M. Brisson (CNRS) et M. Steel (université catholique de Louvain).

Il a été déclaré digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences des religions, avec la mention Très Honorable avec félicitations à l'unanimité du jury.

souhaitez
la fête des mères
le 27 mai
dans le carnet



tarif: 85 FTTc la ligne

tel: 01 42 17 39 80

tel: 01 42 17 29 94

fax: 01 42 17 21 36

Sur la trace des artistes africains

A Bruxelles, une exposition met en avant les travaux de sculpteurs, regroupés par auteur ou par parenté stylistique, d'une quinzaine d'ethnies

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

L'endroit est aussi avenant qu'un hall de banque. Il s'agit d'ailleurs de l'espace culturel de la Banque Bruxelles-Lambert (BBL). A l'intérieur, les vitrines ont des allures de coffres-forts. Peu importe, les sculptures africaines qui y sont logées – une centaine – nous invitent à une passionnante démonstration qui sera sans aucun doute contestée dans son détail mais dont le propos est réellement novateur. Il s'agit tout simplement de mettre des noms d'artistes en face d'œuvres réputées anonymes. Quel intérêt à cela ? Faire monter la cote des œuvres, expliqueront les esprits chagrins. Traiter l'art africain comme l'art occidental, répondront les historiens. « *Nous en sommes, vis-à-vis de l'art africain, au point où en étaient les Européens vers 1880-1890 quand ils ont commencé à placer les noms des artistes grecs connus par la littérature à côté des marbres ou des bronzes*, indique Bertrand de Grunne, qui a monté l'exposition. *Avec une différence : pour l'Afrique, les noms d'artistes sont rares.* » Rares mais pas inconnus.

Dès 1935, un jeune chercheur allemand, Hans Himmelheber, publie dans son essai *Negerkünstler* (« Artistes nègres ») consacré aux sculpteurs Atutu et Gouro (deux peuples de la Côte d'Ivoire) le nom de dix-neuf artistes et celui de leur

village de résidence. En 1946, le Belge Frans Olbrechts consacre dans son catalogue *Plastiek van Congo* un chapitre entier à un style exclusif qu'il a repéré à travers une dizaine de pièces lubas-hembas et qu'il attribue à un « Maître de Buli », du nom d'un village sur la rivière Luabala (République démocratique du Congo) où deux sculptures en question ont été collectées. En 1951, l'historien britannique William

La recherche de ces généalogies permet de juger la création africaine à l'aune de celle des autres civilisations

Fagg, spécialiste des arts du Nigeria, apportait son soutien aux hypothèses d'Olbrechts et prédisait que 90 % de la sculpture yoruba pourrait être identifiée dans les prochaines décennies.

Prédiction en partie confirmée : en 1997, une exposition montée au Metropolitan Museum of Art de New York présentait vingt-huit artistes yorubas avec leurs œuvres dûment identifiées et l'un d'entre eux, Olowé d'Isé, bénéficiait

même, l'année suivante, d'une rétrospective au National Museum of African Art de Washington. Pierre Harter, un médecin français qui a longtemps vécu au Cameroun, avait, par divers recoupements, mis en évidence le nom d'un artiste bangwa, Ateu-Atsa, dont il publiait quelques pièces. Le sculpteur serait mort à la fin du XIX^e siècle. Enfin, dans les années 1970, Klaus-Jochen Krüger avait relevé le nom d'un sculpteur bongo (sud Soudan), Kwanja Gete, dont il identifiait quatre œuvres. L'artiste qui vivait dans la première moitié du XX^e siècle aurait eu deux fils, eux-mêmes sculpteurs.

Bernard de Grunne, qui évolue aux frontières périlleuses du commerce et de l'histoire de l'art, nous propose aujourd'hui un coup de sonde à travers huit pays, du Mali à l'Afrique du Sud, et une quinzaine d'ethnies. A chaque fois, il rapproche plusieurs pièces qu'il pense être de la même main ou du même atelier. Il place à leurs côtés des sculptures élaborées au sein de la même population mais, estime-t-il, par des artistes différents. Sa conviction est fondée sur une rigoureuse analyse stylistique ; l'étude approfondie (et comparée) de la structure générale de l'objet, de sa gestuelle, de l'observation des détails (coiffure, scarifications, bijoux), de la technique employée, des matériaux utilisés. Il n'oublie pas les renseignements oraux ou écrits qui peuvent documenter la pièce. Il fait aussi appel aux spécialistes reconnus de telle ou telle branche de l'art africain, Ezio Bassani ou Louis Perrois.

Cette longue quête, difficile, ardue, s'explique par l'indifférence initiale des chercheurs comme des amateurs. Les collecteurs se sont montrés peu soucieux d'obtenir l'identité du sculpteur. Même quand il s'agissait d'ethnologues chevronnés. N'était-il pas entendu, surtout en France, que l'art africain était une activité collective, émanation de tout un peuple et dont l'intérêt reposait essentiellement sur sa symbolique et son usage ? Même inintéressé pour les amateurs.

Le peintre Jean Dubuffet, grand défenseur de « l'art brut », mettait en avant le « primitivisme » de ces auteurs forcément anonymes, de braves agriculteurs épargnés par « l'asphyxiante culture » qui, le soir après le travail, avaient plaisir à tailler un morceau de bois. Mais cet-

« *Un suiveur sans doute doué, qui a absorbé la manière de ses deux aînés, mais de façon plus stéréotypée* », indique Bernard de Grunne. Ce dernier travaillait sans doute, vers 1897, à Buli, où il est avéré qu'un atelier œuvrait déjà pour une clientèle de voyageurs européens.

E. de R.



Statue commémorative bangwa (Cameroun), exposée à la BBL, qui serait de la main ou de l'atelier du sculpteur Ateu-Atsa (vers 1840-1880).

te altérité radicale, obsessionnellement mise en avant, ce rêve d'une société fermée, isolée du reste du monde, aura abouti à marginaliser la production artistique d'un continent, voire à la nier. La recherche de ces généalogies permet de juger la création africaine à l'aune de celle des autres civilisations.

Emmanuel de Roux

★ **Mains de Maîtres.** Espace culturel de la Banque Bruxelles-Lambert, 6, place Royale, Bruxelles 1000 (Belgique). Tél. : (32-2) 547-22-92. Tous les jours de 10 heures à 18 heures, le mercredi jusqu'à 21 heures, jusqu'au 24 juin. 200 FB (4,96 €). Catalogue, sous la direction de Bernard de Grunne, 272 pages, 1 200 FB (30,49 €).

Le livre de Catherine Millet interdit de rayon à Auchan

C'EST LE SUCCÈS éditorial inattendu de l'année. Tiré à 4 000 exemplaires, lors de sa sortie, *La Vie sexuelle de Catherine M.*, de Catherine Millet, atteint aujourd'hui un tirage de 120 000 exemplaires, selon Le Seuil. Le livre est en tête des listes de meilleures ventes (*Le Monde* du 7 avril). Il est en bonne place sur les tables de littérature des libraires... sauf à Auchan. Les acheteurs des hypermarchés vouent généralement un culte commercial aux listes de best-sellers, mais ceux d'Auchan ont refusé de mettre le livre en rayon, comme l'indique le magazine professionnel *Livres hebdo* du 4 mai.

Chez Auchan, le service de communication précise que « le code de déontologie interdit de mettre en vente des produits à caractère pornographique ou violent » et juge que le livre est « pornographique ». Le succès attire de nombreux éditeurs étrangers, qui font des offres importantes au Seuil pour acheter les droits de *La Vie sexuelle de Catherine M.*

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : l'Assemblée nationale a définitivement adopté, le 2 mai, dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques,** l'amendement qui autorise les possesseurs de cartes illimitées à les utiliser également dans les salles indépendantes de la même zone de chalandise, et qui fait obligation aux grands groupes de prendre en charge le manque à gagner des petits exploitants à la suite de la mise en circulation de ces cartes d'abonnement de cinéma. Le texte doit encore être approuvé par le Conseil constitutionnel, puis faire l'objet d'un décret d'application.

■ **Hausse des entrées en Europe, baisse de la fréquentation des films européens** sont les deux grandes tendances mises en évidence pour l'an 2000 par l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Alors que la totalité des billets vendus montait de 4,4 %, celle des films européens connaissait une baisse de 6,7 %. Ce chiffre est dû surtout à la mauvaise circulation des films hors de leur pays d'origine.

L'activité de La Muse en circuit s'étend au domaine du festival

Le but de cette structure est d'élargir le public de la musique contemporaine

DEPUIS PRÈS de vingt ans, La Muse en circuit apparaît régulièrement en filigrane de créations musicales qui aspirent à la prospection indépendante de l'univers des studios.

Aujourd'hui, cette structure en plein renouveau tente d'aller plus loin dans la conquête sonore ouverte à tous avec un périple festivalier légitimement intitulé *Extension du domaine de la note*. On a pu en apprécier le caractère œcuménique le 2 mai, à l'occasion d'une soirée inaugurale en deux temps. C'est à l'Ircam qu'est revenu l'honneur de lancer les débats avec une création et deux œuvres phares utilisant la technique maison. *Erba nera che cresci segno nero tu vivi*, de Mauro Lanza, a fait forte impression dans une veine incantatoire qui tire la voix soliste vers l'inouï festif tout en évoquant par transparence divers modèles ancestraux, pleureuses du pourtour méditerranéen ou instrumentistes africains.

Par sa gestion de la forme, prolifération savamment contrôlée, comme par sa maîtrise d'un outil informatique voué à l'ivresse, cette nou-

velle œuvre du jeune Italien (né en 1975) a largement soutenu la comparaison avec les deux références du genre qui lui ont succédé dans ce concert d'anthologie : le vertigineux *Metallics* pour trompette (Laurent Bômout) et électronique en temps réel de Yan Maresz et le ruiselant *En écho*, de Philippe Manoury, interprété, comme la création de Lanza, par Donatienne Michel-Dansac.

IMPROVISATIONS TENTACULAIRES

Plus représentative de « l'esprit Muse », selon David Jisse, directeur de cette structure, qui s'est donné pour mission de mieux le faire connaître par ce festival organisé au Théâtre Silvia-Monfort, la seconde partie de la soirée d'ouverture s'attachait aux improvisations tentaculaires de deux remarquables musiciens, Antoine Hervé (pianiste de jazz) et Roland Auzet (percussionniste spécialisé dans le répertoire contemporain). Elle illustrait parfaitement la volonté de ne pas présenter la musique contemporaine comme un étroit secteur d'activités où chacun cherche à bien marquer son territoire.

D'où un festival en forme de tour d'horizon où se succèdent l'Ircam et le GRM (son alter ego de la musique acousmatique), où figurent la Compagnie Le Grain à vocation théâtrale et les ensembles Fa et Vox Nova (ce dernier en résidence à La Muse en circuit), où se côtoient des compositeurs atypiques tels Thierry Pécou, Luc Ferrari (qui livre, avec le DJ Olive, une création pour deux CD et ensemble de vinyles) et Pierre Henry (qui articule une sélection de mouvements terminaux de ses œuvres) et où s'appréhende un mélange des gen-

res (par exemple, avec le duo Ami Flammer/Martine Joste ou avec le groupe de musique concrète Les Phonogénistes) cher à La Muse.

S'agirait-il là d'un festival aux allures de manifeste ? « *Pas tout à fait*, assure David Jisse, *mais plutôt d'une forme d'engagement en faveur de l'ouverture esthétique. On peut trouver paradoxal que La Muse en circuit, structure à modeste budget, monte un festival avec des têtes d'affiche aussi prestigieuses que l'Ircam ou le GRM. Mais ces institutions rencontrent les mêmes difficultés que nous dans la quête d'un public élargi. Cette initiative de La Muse doit être alors considérée dans une tradition qui est la sienne et qui consiste à essayer de sortir la musique contemporaine de sa confidentialité. Telle était déjà notre motivation dans les années 1980 lorsque nous présentions, par exemple, au Café de la Danse, un mémorable concert intitulé *La Leçon d'espagnol*, avec des œuvres de compositeurs aussi différents que Luc Ferrari, Henry Fourès, Michel Musseau et moi-même.* »

Des interventions en milieu scolaire et une collaboration avec le conservatoire du 15^e arrondissement devraient contribuer au renouvellement du public. « *Quand je me sers d'un magnétophone à bande au cours d'animations pédagogiques, les jeunes croient que je "scratche" à la manière des artistes techno qui découvrent aujourd'hui le geste propre à la recherche musicale d'il y a cinquante ans !* » Le festival *Extension* du domaine de la note trouve aussi là matière à justifier son titre. De ce point de vue, David Jisse tient à préciser que l'allusion concerne moins Michel Houellebecq que Guy Debord et les situationnistes des années 1970 qui

avaient comme slogan « *Extension du domaine de la lutte* ». Pour désigner les enjeux de la musique contemporaine à l'aube du XXI^e siècle, l'on ne saurait mieux dire.

Pierre Gervasoni

★ **Concerts à 20 h 30. le 10 mai : œuvres de Jean-François Estager, James Giroudon, Daniel Teruggi, Tonino Battista, Laura Bianchini et Ludger Brümmer, acousmonium INA-GRM. Le 11 mai : œuvres de Hugues Dufourt, Joshua Fienberg et Tristan Murail, par l'Ensemble Fa, Dominique My (direction). Le 12 mai : Carte blanche à Pierre Henry. Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris-15^e. M^o Porte-de-Vanves. 80 F et 100 F (12,20 € à 15,24 €). Tél. : 01-56-08-33-88. www.theatresilvia-monfort.com**

Le pape et le larron

par Pierre Georges

CHOQUERA-T-ON ? Cela se peut. Mais la vision de ce vieil homme, diminué, usé par l'âge et la maladie, épuisé, trébuchant, tremblant comme Vatican branlant, n'est pas de celles qu'on peut faire semblant d'ignorer.

Le pape, physiquement, est à bout. Il le sait et ne veut pas le savoir. Il le vit et se refuse à admettre cette tyrannie du corps. Il subit sa souffrance et en même temps la domine quand il n'enrage pas contre la bête rétive. Ainsi au sortir de l'avion, à Damas, où, comme au ralenti, on le vit trébucher, se reprendre. Et, en un instant de colère, de rage contre la misérable condition humaine, esquiver le geste de maudire et jeter sa canne. Ainsi, à l'entrée dans la grande mosquée des Omeyyades, lorsqu'il fallut l'aider à enlever ses chaussures et à enfiler des sandales qui faillirent provoquer sa chute.

Jean Paul II est un vieil homme de quatre-vingt-un ans qu'un attentat, six opérations, la maladie de Parkinson et une légère hémiplegie faciale, ont fait plus vieil homme encore, donnant l'impression de ne plus tenir debout, si l'on ose dire, que par miracle, le miracle de la volonté. La fatigue le surprend parfois et le laisse comme prostre. Si bien qu'on hésite à trancher entre épuisement et recueillement, entre accablement et méditation.

Et devant cela, ce long chemin de pape comme il en est de croix pour les fidèles, on s'interroge sur la condition particulière réservée, par la coutume, l'imaginaire et la foi des croyants, au sort du pontife. Pour tout grand de ce monde, roi, chef d'Etat, gouvernant, une semblable et cruelle déchéance physique passerait pour une sorte d'obligation

morale à, au plus vite, passer le flambeau et ordonner sa succession. On imagine assez volontiers qu'il se trouverait des médecins pour signifier au patient, aussi illustre soit-il, qu'il n'a plus les forces et la santé pour assumer sa tâche ou son mandat... Quitte d'ailleurs à être ou ne pas être entendus.

Mais un pape, ce pape en tout cas, relève d'une tout autre logique que celle du seul mandat temporel. Il s'étirole, souffre, trébucher, s'épuise. Il en est arrivé à ce point de fatigue où il lui faut parfois laisser à d'autres dire ce qu'il a à dire, lire ses messages. Mais il est le pape, mauvais pied bon œil, plus de forces et toute sa tête, dans la conviction d'une mission et de souffrances rédemptrices. Il est le pape et à partir de là, si l'on peut dire, il ne faut pas exclure que Karol Wojtyła, acteur jadis, se soit donné pour projet obstiné et sacré de mourir à la tâche et au monde, comme Molière à la scène.

Cela impose le respect, même aux mécréants. A propos de mécréant justement, ou plutôt de larron, l'actualité, ce jour, nous parle d'un autre homme plutôt mal en point, et d'un jeune vieillard, soixante et onze ans, saisi sinon par la repentance du moins par la nostalgie. Ronald Biggs, dit le « cerveau », revient en Angleterre. Il y revient ruiné, malade, usé, dans les fourgons de la presse de caniveau. Il y revient pour boire une emblématique bière et accessoirement y mourir. Ronalds Biggs fut, en 1963, le cerveau effectivement du fameux hold-up du train postal. Après 13 068 jours de cavale et de bamboche brésilienne, le flibustier se constitue prisonnier. *Home, sweet home !*

Ronald Biggs, le « cerveau » de l'attaque du train postal, a été arrêté à Londres

La fin de trente-six ans de cavale dont trente et un passés au Brésil

RONALD BIGGS, le « cerveau » de l'attaque du train postal Glasgow-Londres en 1963 - âgé de soixante et onze ans - qui a décidé de mettre fin à trente et un ans d'exil au Brésil pour rentrer en Angleterre, est arrivé lundi 7 mai à Londres, où il a été arrêté par la police britannique. Une soixantaine de policiers, sept camionnettes et au moins trois voitures de police l'attendaient à l'entrée de la base aérienne.

Le quotidien britannique *The Sun* qui a organisé son retour au pays en jet privé titrait, lundi à la « une » : « On le tient : après 13 068 jours de cavale, nous avons ramené Biggs à la justice de son pays », au-dessus d'une photo représentant Ronald Biggs habillé d'un tee-shirt rouge, barré du logo du journal, et en fauteuil roulant.

Selon *The Sun*, le vieillard a été très diminué physiquement par trois attaques successives et il peine énormément à parler, préférant la plupart du temps communiquer par notes.

« Mais j'arriverai à demander au juge de me laisser en liberté », a-t-il

déclaré au journal. « *Maintenant, je suis de retour et prêt à affronter le tintouin.* » Selon *The Sun*, Ronald Biggs a notamment décidé de mettre fin à son exil brésilien parce qu'il ne veut pas être un fardeau pour son fils, Michael, âgé de vingt-six ans. « *Tant qu'il s'occupe de moi, il ne peut pas s'occuper de sa propre vie* », a-t-il expliqué.

Le « voleur du siècle » a toutefois bon espoir de revenir un jour à Rio, « *mais en homme libre* ». Mais, pour l'heure, « *je dois rentrer en Angleterre, je veux à nouveau être un homme libre en Angleterre* », a-t-il dit au journal.

Quant à Rosa Pereira dos Santos, cinquante et un ans, sa gouvernante et infirmière à Rio, elle n'a pu contenir ses larmes au départ du vieillard. « *Je ne fais pas du tout confiance aux autorités anglaises pour veiller sur lui* », a-t-elle confié au *Sun*.

A l'opposé de ce journal, qui ne consacre pas moins de sept pages bienveillantes à la gloire de Ronald Biggs, le *Mirror* et le *Daily Mail* donnent la parole à la famille de Jack Mills, le conducteur du train atta-

qué en 1963, mort depuis d'un cancer, mais moralement brisé à l'époque par l'attaque. « *Criminel* », titre le premier, en s'indignant que son concurrent ait affrété un luxueux jet privé et déboursé 44 000 livres (70 400 euros) pour rapatrier le voleur dans sa patrie.

« *La colère des familles marquées à vie par cette nuit de l'horreur* », titre de son côté le *Daily Mail*, qui assure que pas moins de 100 000 livres seront déboursées par les contribuables britanniques en un an pour faire face aux frais de prison, d'hôpitaux et de justice occasionnés par le retour de Biggs au pays.

Les journaux dits « de qualité » n'accordent de leur côté qu'une petite place à l'affaire, le *Daily Telegraph* étant le seul à la mettre en « une ». Arrêté peu après l'attaque du train postal dont il avait dévalisé avec plusieurs complices les 2,6 millions de livres (75 millions de dollars aujourd'hui, ou 80 millions d'euros), Ronald Biggs avait été condamné en 1964 par la justice britannique à trente ans de prison. Il s'était évadé l'année suivante. - (AFP.)

Le retour sur Terre du premier touriste spatial, Dennis Tito

LE TOURISTE américain de l'espace, Dennis Tito, est revenu sur Terre dimanche 6 mai à 7 h 35 (heure française), en compagnie des deux cosmonautes kazakh et russe Talgat Moussabaïev et Iouri Batourine, après un vol de huit jours, dont six passés à bord de la station spatiale internationale (ISS).

« *C'était parfait. C'était le paradis. J'ai réalisé mon rêve* », a déclaré le millionnaire californien, qui a versé 20 millions de dollars pour effectuer ce vol critiqué par les autres agences spatiales et la NASA. Ce fut, a-t-il ajouté, « *une expérience indescriptible. C'est une seconde vie* ». Cette première touristique agace d'autant plus la NASA que quatre autres candidats, proposés par Dennis Tito, seraient sur les rangs pour tenter l'aventure. Des vols dont les agences spatiales occidentales ne veulent à aucun prix. Pour dissuader les futurs candidats, le patron de la NASA, Daniel Goldin, a annoncé qu'il demanderait aux Russes de rembourser les frais dus au passage de Tito à bord de l'ISS.

La violence armée a fait 24 morts en deux jours en Colombie

BOGOTA. Au moins 24 personnes ont été tuées, samedi 5 et dimanche 6 mai, au cours de combats ou d'attaques dans diverses localités de Colombie. Selon un rapport officiel, cinq paysans ont été assassinés samedi par un commando présumé de miliciens d'extrême droite à Caloto (480 km au sud-ouest de Bogota). Au cours de l'incursion de ce commando, censé être constitué de membres des Unités d'autodéfense de Colombie (AUC), quelque dix autres personnes ont été blessées par balles, parmi lesquelles une femme enceinte et un enfant. Les AUC fédèrent tous les groupes armés d'extrême droite de Colombie et combattent les guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et de l'Armée de libération nationale (ELN). Elles sont également considérées comme responsables de l'assassinat de quatre autres civils à Valledupar (850 km au nord de la capitale).

Entre-temps, un policier est mort et deux autres ont été blessés, dans la nuit de samedi à dimanche, à Campo Alegre (400 km au sud-ouest de Bogota), dans une embuscade des FARC. Six civils ont été blessés, une ambulance qui se trouvait là par hasard ayant reçu des balles perdues. De leur côté, les FARC ont perdu quatorze hommes au cours d'accrochages avec l'armée. - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : la conseillère pour la sécurité nationale américaine**, M^{me} Condoleezza Rice, a affirmé, dimanche 6 mai, que l'éviction des Etats-Unis de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et l'élection du Soudan, pays accusé de violer les droits de l'homme, était « *un scandale* ». « *Ce qui est triste, c'est que ce pays [les Etats-Unis], qui a été un phare pour tous ceux qui ont fui des tyrannies pendant deux cents ans ne siège pas à cette commission et que le Soudan y soit* », a affirmé M^{me} Rice sur la chaîne télévisée Fox News. - (AFP.)

■ **BIRMANIE : cinq soldats birmans ont été tués lors d'accrochages avec des rebelles karens**, ce week-end, près de la frontière avec la Thaïlande, selon des sources proches des maquisards de l'Union nationale karène (KNU). Quatre rebelles ont été grièvement blessés lors de ces opérations visant deux camps birmans, à 3 kilomètres de la frontière, en face du district thaïlandais de Tha Song Yang. La guérilla karène se bat pour l'autodétermination depuis l'indépendance de la Birmanie en 1948. - (AFP.)

■ **CHINE : quatre intellectuels ont été interpellés**, lundi 7 mai, par la police à l'issue d'une « *réunion de lecture* » et placés en détention préventive pour une durée de deux semaines sans motif déterminé, a indiqué la femme de l'un des détenus. Les quatre hommes ont été arrêtés dans la nuit de samedi à dimanche à Shaodong, dans la province du Hunan (Centre) chez Xiao Qianming, un ancien enseignant âgé de trente-huit ans qui organisait des discussions hebdomadaires à son domicile depuis septembre 2000. - (AFP.)

■ **LOTO : résultats des tirages n° 36 effectués samedi 5 mai. Premier tirage** : 10, 28, 29, 33, 38, 49 ; numéro complémentaire : 45. Pas de gagnant pour 6 numéros ; rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 1 538 215 F (234 499 €) ; 5 numéros : 11 490 F (1 751 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 366 F (55,80 €) ; 4 numéros : 183 F (27,89 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 34 F (5,18 €) ; 3 numéros : 17 F (2,59 €). **Second tirage** : 2, 4, 7, 12, 17, 36 ; numéro complémentaire : 33. Rapports pour 6 numéros : 13 754 345 F (2 096 836 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 37 290 F (5684 €) ; 5 numéros : 2 965 F (452 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 146 F (22,25 €) ; 4 numéros : 73 F (11,12 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 20 F (3,04 €) ; 3 numéros : 10 F (1,52 €).

Le pape en Syrie

■ A Damas, Jean Paul II plaide pour une paix « juste et globale »

■ Pour la première fois, un pape franchit le seuil d'une mosquée

■ Visite à Kunitra, sur le Golan, ville détruite en 1967 par l'armée israélienne

■ Israël dénonce les déclarations antisémites du président syrien

Lire page 4 et la chronique de Pierre George page 30

Sida : un essai controversé

■ LANCÉ À NICE en novembre 2000, un essai expérimental conduit sur une centaine de malades atteints du sida est aujourd'hui au centre d'une controverse. Le Conseil national du sida a saisi Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Dénoncé pour raisons éthiques par des associations, cet essai sans bénéfice direct pour les malades impose notamment la réalisation d'anesthésies générales pour effectuer des prélèvements de tissus. Cette controverse coïncide avec la publication d'un rapport sénatorial mettant en lumière les dysfonctionnements des comités en charge de la recherche biomédicale.

Lire page 7

www.lemonde.fr/sida

Football : Lyon, enfin



SONNY ANDERSON

LYON a mis fin à vingt-huit ans de disette, en emportant la Coupe de la Ligue, samedi 5 mai, au Stade de France, face à Monaco (2-1). Le dernier succès significatif du club de l'attaquant brésilien Sonny Anderson, la Coupe de France, remontait au 17 juin 1973.

Lire page 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 508 - 7,50 F



Jospin face à l'Europe fédérale de Schröder

- « Le Monde » publie le projet de réforme de l'Union élaboré par le chancelier allemand
- Ce texte prévoit un véritable gouvernement européen
- Il divise les Quinze et sera discuté à Berlin, en présence de Lionel Jospin, lors de la réunion des sociaux-démocrates européens

LES DIRIGEANTS socialistes et sociaux-démocrates européens vont évoquer, lors du cinquième congrès du Parti socialiste européen (PSE), lundi 7 et mardi 8 mai à Berlin, les dernières propositions allemandes de réformes de l'Union. Le chancelier Gerhard Schröder et le SPD suggèrent dans leur document, dont *Le Monde* publie de larges extraits, la création d'une fédération. La Commission européenne serait un gouvernement central contrôlé par un Parlement bicaméral. Mais de nombreuses compétences – comme l'agriculture et les aides régionales – retourneraient en partie aux Etats nationaux.

Si ces propositions résolument fédéralistes ont été largement approuvées en Allemagne, elles sont loin de faire l'unanimité parmi les Quinze et les pays candidats à l'Union. Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères, samedi et dimanche à Nyköping (Suède), le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine, a estimé qu'elles « ne se



● Sociaux-démocrates à Berlin p. 2
● Analyse et éditorial p. 11
● La profession de foi des Verts p. 12
● Document : l'Europe du SPD p. 13

situait pas au point d'équilibre dans l'UE ». « On ne peut pas faire, a-t-il ajouté, d'un avant-projet du SPD un élément de discussion pour les Quinze, et encore moins pour l'Europe des vingt-sept. » Pierre Moscovici, ministre des affaires européennes, estime que le texte du SPD « va loin, peut-être dans un sens un peu allemand, c'est-à-dire très fédéraliste. Je ne crois pas que ce soit le centre de ce que peut être la pensée européenne ». Lionel Jospin, qui participe au sommet de Berlin, n'a pas encore fait connaître sa position sur la question. Il prévoit de dévoiler ses propres propositions à la mi-juin.

Dans un point de vue publié par *Le Monde*, les députés européens Verts français dénoncent la pauvreté du débat en France. Ils demandent aux parlementaires français de repousser le vote sur le traité de Nice prévu le 13 juin. Ils souhaitent que ce « coup de semonce » précède l'élaboration d'une Constitution européenne.

www.lemonde.fr/ue



TORTURES, EXÉCUTIONS

L'Algérie et Aussarres

En dépit du silence des autorités, les médias et plusieurs organisations politiques algériennes ont réagi aux révélations du général Aussarres (photo, en 1999). Plusieurs associations ont annoncé leur intention de porter plainte pour crimes contre l'humanité. En France, François Hollande (PS) s'est prononcé, à titre personnel, en faveur de poursuites judiciaires contre l'ancien responsable des services spéciaux à Alger. p. 5

www.lemonde.fr/algérie-torture

A Saint-Sébastien, au Pays basque espagnol : « Pourquoi dois-tu me tuer ? »

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyée spéciale

Dans ce grand hôtel de Saint-Sébastien où elle a fixé elle-même le rendez-vous, Amaia Goïaran est enfin anonyme. Juste une femme élégante au visage volontaire et aux yeux profonds, dans la foule rassurante d'un bar tranquille. Son ange gardien, le policier qui ne la quitte plus, fait le guet devant les baies vitrées. Car Amaia, comme des centaines d'élus du Parti populaire (PP) et du Parti socialiste, ces partis « nationaux » que l'ETA considère « espagnolistes », sait que sa vie est menacée. Comme l'était celle du président du PP d'Aragon, Manuel Gimenez Abad, tué, dimanche 6 mai, de deux balles dans la tête. Amaia porte d'ailleurs un badge qui dit : « Pourquoi dois-tu me tuer parce que je ne pense pas comme toi ? »

Son crime à elle, mère de famille, mariée à un camionneur, c'est de s'être fait élire – seule conseillère municipale socialiste – à Usurbil, une petite ville de 5 000 habitants, en Guipuzcoa, à majorité absolue Euskal Herritarrok, le « bras politique » de l'ETA. La bête noire, c'est elle, forcément. Coups de fil anonymes, explosions,

menaces... Un soir, on a peint sur sa maison : « Tu vas payer ! », assorti d'une grande flèche dessinée en noir et s'achevant sur le mot « cimetière ».

Un jour, elle a commis l'irréparable. En septembre 2000, après une tentative d'assassinat, elle a tenté, avec d'autres, de paralyser une manifestation de soutien à l'ETA et à ses prisonniers. Depuis, elle n'a plus de liberté. « Les prisonniers, incarcérés dans leur propre vie, ce sont nous, dit-elle, les conseillers municipaux. Ceux de l'ETA ont tué, ils agissent simplement leur peine. Nous, nous n'avons rien fait. »

Un lourd rituel : regarder sous la voiture le matin si une bombe n'y est pas cachée, changer ses habitudes, « car la routine tue », craindre pour ses enfants, perdre certains de ceux qu'elle croyait des amis et qui ne résistent pas à la peur. Tout cela, Amaia l'accepte parce qu'elle est une « luttieuse qui sait se battre » et parce qu'elle se sent « entourée des siens comme d'une muraille protectrice ». Et puis, elle ne veut pas quitter son poste à Usurbil, elle qui est née à côté : c'est sa terre. Alors elle résiste, toute seule. Refusant parfois de parler euskera, en plein

conseil municipal, bien qu'elle le parle très bien, et passant au castillan, parce qu'elle ne supporte pas que les radicaux « récupèrent sa langue à leur profit et tentent de l'imposer ». Une lutte de chaque instant pour faire avancer des projets en faveur de la communauté, « même si dans cette campagne électorale on ne parle de rien de concret, de positif, seulement du fossé qui sépare nationalistes et non-nationalistes ». Pourquoi est-elle devenue conseillère ? « Pour faire entendre ma voix qui est de dire : priorité à la vie », alors même qu'elle sait qu'elle ne sera pas écoutée. Pour Noël, la municipalité est allée jusqu'à lui offrir un calendrier avec tous les symboles des prisonniers de l'ETA.

« Si tu es ministre, c'est normal de vivre sous protection, tu assumes de grandes responsabilités. Mais nous, les petits conseillers municipaux, nous faisons juste un peu de gestion d'urgences quotidiennes. Et le prix à payer, c'est ta propre vie. N'est-ce pas un peu disproportionné ? »

Marie-Claude Decamps

Lire nos informations page 3



TÉLÉVISION

TF1 contre « Loft Story »

Après David, Delphine, la jeune Tarbaise de vingt-deux ans (photo), a quitté l'émission très controversée de M6. La chaîne bat des records d'audience et ses actionnaires soutiennent la direction. Confrontée à la concurrence de « Loft Story », TF1 demanderait l'arrêt de la diffusion de ce programme sur le bouquet TPS. p. 17

www.lemonde.fr/loftstory

Le président, les Français et Amélie Poulain

ON A D'ABORD rapporté au président les queues devant les cinémas et les applaudissements dans les salles. Des conseillers de l'Élysée se sont racontés « le sourire en banane » des spectateurs et cette héroïne, petit minois et cœur sur la main, tout entière occupée à faire le bonheur des autres. Dans les bureaux de la présidence, on a bien noté qu'il s'agissait sans doute du phénomène cinématographique de ce printemps, que le film était français et que l'on ressortait galvanisé par cette « merveilleuse histoire de solidarité » imaginée par Jean-Pierre Jeunet. Alors, Jacques Chirac a accepté qu'on lui case dans son agenda une projection de ce *Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, dans la salle de cinéma privée que son prédécesseur François Mitterrand avait fait réaménager à l'Élysée.

Il eût été étonnant que le président n'ait pas la curiosité de se pencher sur ce début de phénomène populaire qu'est *Amélie*. Lorsque l'on cherche à capter les tendances de la société et les signes de la modernité, un film qui draine plus d'un million de Français dont une majorité à moins de quarante ans mérite au moins qu'on s'y arrête. Mais, surtout, ce film,

qui a si manifestement enthousiasmé certains conseillers du président, met en scène un petit bout positif de notre société et correspond très exactement, aux yeux de l'Élysée, à l'image que le président cherche désormais à incarner. Comme si le succès d'*Amélie* venait le conforter dans l'analyse qu'il tient le plus volontiers : les Français choisiraient, à mille lieues des « affaires » que ses adversaires ne cessent de dénoncer, celui qui saura le mieux leur parler de leur humanité.

Depuis plusieurs mois, Jacques Chirac n'en finit donc pas de labourer ce champ porteur des émotions françaises, laissant son rival socialiste s'engluier dans la gestion concrète des difficultés de la société. Il le fait avec d'autant plus de facilité que cette stratégie correspond à son caractère, « plus à l'écoute des autres », disent ses amis, « démagogue, surtout », disent ses adversaires, quand son rival attendu Lionel Jospin pâtit d'une froideur supposée et d'un rationalisme trop volontiers affiché.

Raphaëlle Bacqué

Lire la suite page 11



MAI 1981

Il était une fois la gauche

La fête culturelle

L'Etat en majesté et la culture pour tous : les années 1970 réactivent l'utopie de gauche et incarnent l'effervescence créatrice. Avec son Théâtre du Soleil, Ariane Mnouchkine (photo) modifie le rapport avec le public. p. 10

www.lemonde.fr/10mai1981

| | | | |
|----------------------|----|------------------------|----|
| International..... | 2 | Carnet..... | 21 |
| France..... | 5 | Aujourd'hui..... | 22 |
| Société..... | 7 | Météorologie-Jeux..... | 24 |
| Régions..... | 9 | Culture..... | 25 |
| Horizons..... | 10 | Guide culturel..... | 27 |
| Entreprises..... | 15 | Kiosque..... | 28 |
| Communication..... | 17 | Abonnements..... | 28 |
| Tableau de bord..... | 18 | Radio-Télévision..... | 29 |

MÉMOIRE En dépit du silence des autorités, plusieurs partis ou organisations, ainsi que les médias algériens, réagissent vigoureusement au témoignage du général Aus-

sarresses sur la torture et les exécutions sommaires auxquelles il avait procédé lorsqu'il dirigeait les services spéciaux à Alger, à la fin des années 1950. ● PLUSIEURS ORGANISATIONS,

comme la Fondation du 8 mai 1945 ou l'Organisation des enfants de martyrs, ont annoncé leur intention de porter plainte pour crimes contre l'humanité. ● EN FRANCE, la gauche se

montre favorable à des poursuites judiciaires contre M. Aussarresses. C'est le cas de François Hollande, premier secrétaire du PS, à titre « personnel ». Jean-Pierre Chevènement,

président du MDC, y est également favorable. Quant à Robert Hue, secrétaire national du PCF, il demande à M. Chirac et à M. Jospin une condamnation solennelle.

Les aveux du général Aussarresses suscitent une grande émotion en Algérie

En dépit du silence des autorités, la presse algérienne et des partis proches du pouvoir réagissent avec vigueur aux Mémoires de l'ancien responsable des services spéciaux. Certains envisagent de porter plainte pour crime contre l'humanité

ALGER

correspondance

A quatre-vingt-trois ans, Si M'hamed, ancien combattant de la guerre de libération, douze blessures au corps, trois doigts perdus, une longue semaine de tortures en mémoire, a pleuré en regardant à la télévision Larbi Ben'mhidi, [chef FLN de l'Algérois en 1957] souriant et saluant la caméra de ses mains menottées avant d'entrer dans un bâtiment. Cette image, il la connaissait déjà et pourtant, jamais elle ne lui a fait autant d'effet : « C'est comme s'il avait été assassiné hier. »

MUTISME OFFICIEL

Evoqués avec un peu de retard par les médias algériens en raison des émeutes de Kabylie, les aveux du général Aussarresses suscitent une émotion considérable en Algérie, même si le pouvoir garde un silence pesant. Larbi Ben'mhidi est resté un héros à l'aura intacte, l'incarnation absolue du romantisme révolutionnaire et de l'esprit de sacrifice. La thèse officielle du suicide n'a jamais eu le moindre crédit chez les Algériens et la reconnaissance de sa pendaison par l'armée française n'est pas considérée comme une révélation historique. Mais le récit des circonstances précises de sa liquidation a bouleversé aussi bien les anciens

combattants que la jeune génération. Louise Ighilhariz, qui ne cessait, depuis des mois, de dénoncer le mutisme officiel, se voit maintenant relayée par d'autres figures de la révolution algérienne. Pour le commandant Azzedine Zerrari, le silence des autorités équivalait à nier toutes les souffrances passées, « comme si nos martyrs et tous ceux qui ont subi la

torture ne comptaient plus », a-t-il déclaré, résumant un sentiment très répandu.

Apparemment, les autorités craignent qu'un débat sur la torture durant la guerre de libération n'ait des prolongements dans l'actualité présente. « Devant le silence des autorités algériennes, la France défend l'honneur des Algériens », s'indigne Al-Bilad (Le Pays). Pour

ce journal arabophone, l'histoire de la révolution algérienne est encore tenue secrète et l'ouverture de certains dossiers, comme ceux des harkis, du nombre réel des moudjahidines, des batailles qui ont opposé le Front de libération nationale (FLN) à ses adversaires messalistes du MNA, ainsi que la question des officiers de l'armée française ayant rejoint la révolu-

tion, « pourrait entamer le crédit de nombreux noms connus dans notre pays ».

L'absence de réaction du pouvoir est cependant largement contrebalancée par les prises de position de partis et organisations qui lui sont proches. La Fondation du 8 mai 1945 (date des massacres de Sétif) et l'Organisation des enfants de martyrs ont annoncé leur intention de porter plainte pour crimes contre l'humanité.

Lionel Jospin « ne dédouane nullement ce courant politique [le Parti socialiste] dont la responsabilité demeurera entière pour le présent et l'avenir », estime l'organe officieux du gouvernement.

Les commentaires de journaux privés ne sont pas plus amènes. *El-Watan* se demande si M. Aussarresses n'est pas encore « en mission commandée » car, en endossant la responsabilité de ses abominables crimes, « il éloigne les soupçons qui pèsent sur la hiérarchie militaire française ». Pour *Le Quotidien d'Oran*, les responsables français en seraient presque à reprocher à l'ancien responsable des services spéciaux « d'être trop bavard ». Ce « criminel en situation de réserve » révèle en effet qu'il y avait bel et bien « un système ordonné, avec ses agents, ses exécutants, ses méthodes rodées, ses donneurs d'ordre et, ce qui n'est pas le moindre, une couverture du pouvoir politique ».

Le journal *Liberté* estime, quant à lui, que la France officielle joue à l'« effarouchée » aujourd'hui, alors qu'elle a toujours su que la torture avait été érigée « en règle de combat contre le peuple algérien ». Mais, voilà, M. Aussarresses lui renvoie l'image crue d'une France se livrant à « une sale guerre » où les exécutions sommaires des fellagas recevaient le feu vert du pouvoir judiciaire et politique établi à Paris.

La gauche favorable à des suites judiciaires

LA CONFESSION du général Paul Aussarresses sur la torture pendant la guerre d'Algérie suscite de multiples réactions au sein de la gauche. François Hollande, premier secrétaire du PS, a réaffirmé, dimanche 6 mai, dans un entretien au *Parisien*, qu'il « faut d'abord condamner moralement ce général pour ce qu'il a fait hier et pour ce qu'il dit aujourd'hui. S'il y a des actions judiciaires, c'est aux victimes et aux familles de les engager ». Jean-Pierre Chevènement partage globalement cette analyse. Lors du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », le président du Mouvement des citoyens a estimé que « si des procédures judiciaires peuvent être ouvertes, je crois qu'elles doivent l'être. Le pouvoir politique de l'époque est responsable (...), bien évidemment. Non pas qu'il ait ordonné, mais il a laissé faire, et ces actes étaient connus ». Il est cependant opposé à une enquête parlementaire : « Sur des événements aussi vastes, elle ne donnerait vraisemblablement pas de résultat très concluant. »

Interrogé, dimanche 6 mai, dans « Le vrai journal » de Canal Plus, Jacques Attali, ancien conseiller de François Mitterrand, a affirmé que ce dernier « a créé les

conditions légales pour que la torture soit en place (...) quand il a, comme garde des sceaux, proposé la loi de mars 1956 qui donnait tous les pouvoirs aux militaires en matière de justice » sur le sol algérien. « Il m'a dit début 1974 : c'est la seule erreur que je veux bien reconnaître dans ma vie. »

Le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a réclaté, samedi 5 mai, « un acte fort, solennel » aux « plus hautes autorités de l'Etat pour que la France condamne ce qui a été fait en son nom ». Contrairement à Maxime Gremetz, député de la Somme, M. Hue n'a pas évoqué la constitution d'une commission d'enquête parlementaire qu'il avait pourtant revendiquée en novembre 2000, à la suite de la publication du premier entretien du général Aussarresses (Le Monde du 23 novembre 2000). En revanche, Yves Cochet a réitéré, samedi, sur Europe 1, la demande d'une telle commission, déjà formulée le 3 mai par Noël Mamère.

De son côté, Alain Krivine a souhaité que « toutes les actions judiciaires possibles contre les auteurs et les commanditaires des tortures » soient engagées, et la mise en place d'« une commission d'enquête indépendante ».

Le Service historique des armées veut protéger les militaires qui se confient à lui

COMME de nombreux autres témoins ou acteurs, le général Aussarresses a été entendu, à sa demande, il y a un an et demi environ, par le Service historique des armées (SHA), qui a entrepris un recueil de témoignages oraux sur la guerre d'Algérie. La direction des archives et de la recherche du SHA a pour mission d'être à l'écoute des témoins ou des acteurs éventuels de faits historiques, selon qu'ils se proposent de le faire ou que leur audition entre dans le cadre des études lancées. A l'époque, le général Aussarresses n'avait nullement mentionné son intention de rédiger ses Mémoires.

EFFETS PERVERS

L'enregistrement des propos, sous la responsabilité de celui qui les tient, fait l'objet d'une convention entre lui et le SHA. Le plus souvent, l'intéressé se considère comme le propriétaire du document et il en laisse, en cas de disparition, la libre disposition à sa famille ou à ses ayants droit, qui peuvent obtenir sa non-divulga-

tion, conformément à la loi de 1977 sur les archives comportant des données nominatives.

A en croire des praticiens de ces auditions, c'est cette confidentialité de la procédure qui conduit certains des cadres des armées à s'exprimer en confiance et en conscience.

Une sanction à l'encontre du général Aussarresses, si elle devait être prononcée, pourrait donc avoir des effets pervers dans la communauté militaire. A la différence de l'auteur de *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, des cadres des armées pourraient désormais choisir la voie du SHA, préservée durant plusieurs dizaines d'années après leur disparition, pour livrer la version des événements qu'ils ont vécus.

Quant au SHA, des historiens militaires reconnaissent qu'il pourrait être tenté de geler durablement ces témoignages directs, au détriment de la transparence et de la vérité historique.

Jacques Isnard

La torture en Algérie entre tabou, occultation et mémoire

Malgré de nombreux films et des enquêtes, la prise de conscience n'apparaît vraiment que dans les années 1970

SOURCE de nombreuses polémiques pendant la guerre elle-même, les actes de torture perpétrés par des militaires français en Algérie ont fait l'objet, depuis 1962, d'une relative occultation. Ce phénomène ne tient pas seulement au temps du deuil collectif – souvent marqué par une période de non-dit –, ni à l'effet de la prescription trentenaire que la loi de 1979 prévoit pour les archives publiques (une circulaire publiée par le *Journal officiel* du jeudi 26 avril en garantit l'ouverture pour la période du conflit algérien). Il est lié à une sorte de tabou semi-officiel, suivi d'un malaise de longue durée.

A l'origine de ce malaise, il y a le sentiment diffus de la gravité des faits et non un manque d'images, d'écrits ou de témoignages. Des certaines d'études ont été consacrées à cette phase de la décolonisation. Le succès colossal de la « somme » d'Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*, publiée entre 1968 et 1971 (des centaines de milliers d'exemplaires vendus), suffit à relativiser l'impression de vide. Il en va de même pour le cinéma. L'historien

Benjamin Stora, auteur de *Transfert de mémoire* (La Découverte, 1999), rappelait dans nos colonnes que « cinquante longs métrages de fiction, trente-cinq en France et quinze en Algérie, ont traité, directement ou indirectement, de cette guerre » (Le Monde du 23 septembre 1991).

Pendant la guerre elle-même la censure tente de frapper directement certaines dénonciations précises de la torture, comme l'ouvrage d'Henri Alleg *La Question*, paru en mars 1958 (Minuit). Autre exemple célèbre : la sortie du deuxième film de Jean-Luc Godard, *Le Petit Soldat*, réalisé en 1961, dont la diffusion fut retardée par le ministre de l'information Louis Terrenoire (il ne sera en salles qu'en 1964). Jean-Luc Godard, en montrant paradoxalement un activiste français torturé par des militants du FLN à Genève, semblait chercher à créer, en « métropole », une certaine empathie envers les victimes algériennes des militaires.

Dans la période qui précède et suit immédiatement la fin des hostilités, la sortie de plusieurs films considérés comme « sensibles » est

également différée. C'est le cas de *Muriel*, d'Alain Resnais, qui évoque les ravages psychologiques qu'une séance de tourments infligée à une jeune Algérienne exerce sur un jeune du contingent (le film sort en 1963). Quant à *La Bataille d'Alger*, de l'Italien Gillo Pontecorvo, qui établit un lien entre les actes de torture commis par des officiers anciens résistants et la chute de la casbah d'Alger, il ne sera diffusé en France qu'en 1970, sa projection donnant lieu à des incidents.

« L'HONNEUR D'UN CAPITAINE »

Passée l'amnistie du 24 juillet 1968, l'atmosphère des années 1970 joue le rôle de déclencheur pour la mémoire de la guerre d'Algérie, comme pour celle de Vichy dans ses aspects les plus noirs. La série documentaire d'Harris et Sédouy, *Français si vous saviez* (1972), suit d'ailleurs de près *Le Chagrin et la Pitié* (1969). Antoine Argoud, ex-officier passé à l'OAS, s'y exhibe pour la première fois en public et justifie sans complexe ni regret les « corvées de bois » (exécutions sommai-

res). Dix ans plus tard, dans *L'Honneur d'un capitaine*, de Pierre Schoendoerffer, la difficulté de la confrontation avec ce passé est relatée à travers le drame d'une veuve d'officier contrainte de constater la réalité de la torture en Algérie qu'elle s'est obstinée à nier dans le cas de son mari. La diffusion, en septembre 1991 sur Antenne 2, du documentaire *Les Années algériennes* de Philippe Alphonse et Benjamin Stora, est un autre indice du changement d'époque.

L'opinion publique a-t-elle pour autant pris la mesure de ce qu'a été, jusqu'en 1962, le laxisme de la justice et des politiques envers une pratique que les historiens ne cantonnent plus aux « dévoiements minoritaires » de quelques parachutistes ? En novembre 2000, un appel signé par douze intellectuels – dont les historiens Pierre Vidal-Naquet et Jean-Pierre Vernant – demande à Jacques Chirac et Lionel Jospin de condamner enfin ces actes au nom de l'Etat français.

Nicolas Weill



Des vues superbes de votre chambre d'hôtel.

La Compagnie Aérienne Internationale Irlandaise www.aerlingus.com 01 55 38 38 42

Dublin €123 a/r (806-83F)* Aer Lingus

Inondations : les « oubliés » du plateau picard voient leur maison s'effondrer

Au nord de l'Oise, à quelques kilomètres de la Somme, il n'y a pas de rivière, donc pas de crue. Mais la montée des nappes phréatiques a été telle que l'eau rongé le sous-sol calcaire. Les fondations s'affaissent, des pans de bâtisses tombent. Les sinistrés demandent à être aidés eux aussi

TRICOT (Oise)

de notre envoyé spécial

Les inondations ? Quelles inondations ? Tout visiteur arrivant sur le plateau picard, au nord du départe-

REPORTAGE

Les « muches », ces caves de plusieurs siècles, sont sous l'eau et fragilisent les habitations

ment de l'Oise, est d'abord tenté de croire que cette microrégion a été épargnée par le déluge, à la différence de la Somme voisine. Ici, seuls les champs, boueux au possible, trahissent une pluviosité exceptionnelle. Pour le reste, rien d'anormal : l'absence de rivière, si modeste soit-elle, laisse supposer que cette zone rurale, théâtre de multiples batailles lors de la Grande Guerre, n'a subi aucun dégât majeur. Cette impression est cependant trompeuse. A y regarder de plus près, le « plateau », comme l'on dit en Picardie, est bien victime des inondations, mais d'une manière inattendue : par le sous-sol.

Dans plusieurs villages (Courcelles-Epayelles, Cuvilly...), l'eau envahit les caves des constructions anciennes, rongé les fondations et certains habitants assistent, impuissants, à l'effondrement progressif de leur maison de briques rouges... Neuf semaines après le début du phénomène, cette catastrophe naturelle d'un genre nouveau frappe 1 800 des 27 000 habitants du secteur. A Tricot, le village le plus atteint, 163 habitations sur 600 sont touchées, avec des dégâts plus ou moins graves. Le « plateau », sans nier les malheurs de la Somme, ne voudrait donc pas être l'oublié des pouvoirs publics et des

compagnies d'assurances...

Jamais, de mémoire d'homme, la région n'avait été confrontée à pareil fléau. L'explication, à en croire les géologues, tiendrait à la fois à l'abondance des pluies et à la nature crayeuse des sous-sols. Les nappes phréatiques saturées, le trop-plein finit par atteindre les caves, appelées ici les « muches ». Voilà des siècles qu'elles existent, creusées sur un ou deux niveaux, jusqu'à 5 ou 6 mètres de profondeur. La plupart des maisons reconstruites après les destructions de la guerre de 1914-1918 disposent d'une muche, accessible par une porte extérieure. Autrefois, les anciens y entreposaient des vivres ou s'y réfugiaient durant les bombardements. En remontant dans le temps, aux XIV^e et XV^e siècles, on apprend aussi que certaines d'entre elles donnaient accès à des galeries qui, en cas d'attaque ennemie, per-

La région Picardie



mettaient aux paysans de rejoindre l'abbaye de Saint-Martin.

Aujourd'hui, alors que le niveau de la principale nappe serait monté de 20 mètres en quatre mois, ces kilomètres de souterrains sont sous les eaux. Dans certains champs, la

terre s'affaisse, laissant place à des trous en « cheminée », profonds de plusieurs mètres, qui semblent justement déboucher sur les fameuses galeries. A Montiers, un étang de plusieurs hectares s'est formé autour d'une ancienne sucrerie. Par endroit, la profondeur atteindrait 3 mètres.

UN TROU BÉANT

Dans d'autres villages, comme Tricot, la craie des muches est devenue si friable que les fondations de plusieurs dizaines de maisons s'y enfoncent peu à peu, au risque d'entraîner des pans de murs entiers, voire les pièces situées au-dessus de la cave. La cuisine d'une ferme s'est déjà écroulée, laissant un trou béant sur le côté gauche de la bâtisse. Ailleurs, une salle à manger ou une chambre ont cédé. Les habitants connaissent désormais les signes annonciateurs d'un effondre-

ment : les sols gondolent, les murs se fissurent, les plinthes craquent...

A Tricot, où plusieurs familles ont dû être évacuées, les sinistrés font bloc. Après avoir envisagé de baptiser leur association Association des oubliés du plateau picard, ils ont retenu une appellation plus sobre : Association de défense des sinistrés tricotois. Il est vrai qu'après une période de relative indifférence – à l'exception de la presse régionale – leur détresse a fini par attirer l'attention. « Pendant deux mois, explique la prési-

flanc gauche de sa maison va céder et peut-être entraîner une partie de la toiture.

Alors que les géologues avaient pronostiqué une décrue pour avril, période à laquelle la nature puise beaucoup dans la nappe phréatique, l'eau est toujours là, au ras des portes de caves. Paradoxalement, les sinistrés redoutent un reflux trop rapide qui accélérerait l'effritement du sous-sol. « Le pire reste à venir avec la décrue », déclarait récemment le maire de Tricot, Jacques Bocquet. En attendant, les

Courcelles-Epayelles craint la pollution de son eau potable

COURCELLES-EPAYELLES (Oise)

de notre envoyé spécial

Voilà maintenant deux mois et demi que Jean-Louis Hennon, le maire de Courcelles-Epayelles (146 habitants), ne descend plus dans sa cave, remplie d'eau jusqu'aux premières marches. La dernière fois, c'était le 24 février, quand il a voulu aller chercher une bouteille de vin pour fêter l'anniversaire de son fils. « Arrivé en bas, se souvient-il, il y avait un mètre de flotte. En parlant aux autres habitants, j'ai compris que je n'étais pas le seul. » Depuis, cet ancien agriculteur de cinquante-deux ans, à la fois maire, vice-président de la Communauté de communes du plateau picard et président du Syndicat des eaux, lutte. Chez lui, bien sûr, où il a déménagé des meubles afin d'alléger les sols et éviter un effondrement des fondations. Mais surtout à l'extérieur, auprès de ses administrés.

Ici, les gens s'inquiètent à la fois des dégâts déjà existants (cinq maisons sont fissurées, un garage

s'est écroulé) et d'une éventuelle pollution. M. Hennon redoute, en effet, qu'une décharge, située à Rollot, un village de la Somme distant d'environ 3 kilomètres, ne pollue la nappe phréatique locale, dont le trop-plein provoque justement l'inondation des caves. Selon lui, le niveau de la nappe se serait dangereusement rapproché du bas de cette décharge, qui reçoit aussi bien des ordures ménagères que des déchets industriels autorisés. « Cette nappe est la seule ressource en eau de la région, insiste M. Hennon. Il faut donc la préserver. Nous nous battons depuis 1989 pour empêcher l'extension de la décharge. Jusqu'à présent, la préfecture de la Somme n'a jamais tenu compte de nos mises en garde. Aujourd'hui, on me dit qu'il n'y a pas à s'inquiéter et qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer des analyses dans l'urgence. Je veux bien le croire. Mais cela ne m'empêchera pas d'en faire, de mon côté, pour vérifier que notre eau est toujours potable... »

Ph. B.

Fortes pluies sur le Massif central

Après les pluies diluviennes qui se sont abattues, dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 mai, à Saint-Pée-sur-Nivelle (Pyrénées-Atlantiques), des crues touchent également les régions Centre et Auvergne. Dans le Cher, les pompiers ont dû assécher de nombreuses caves et sous-sols. En Loir-et-Cher, le front des inondations était « stabilisé » dimanche, avec une « faible tendance à la décrue ». En Indre-et-Loire, la tendance était « à la hausse » dimanche matin sur le bassin du Cher. Selon la préfecture, ce phénomène s'expliquerait par les « précipitations assez importantes » survenues samedi dans la Vienne et l'Indre, en amont. L'Allier est monté dimanche jusqu'à 700 m³/s, contre 100 m³/s habituellement. Mais, dans la nuit de dimanche à lundi, les précipitations et le niveau des rivières étaient à la baisse. A Mareuil-Caubert (Somme), une cinquantaine de personnes sinistrées devaient emménager, lundi 7 mai, dans des mobile homes.

dente, Sylvie Duhoutbout, infirmière de profession, personne ne se souciait vraiment de nous en dehors du maire et de son équipe. Maintenant, c'est différent. L'association compte une centaine de membres et nous allons fédérer les habitants des autres villages. L'avenir nous inquiète. Une fois l'eau partie, dans quel état seront les sols ? Qui peut garantir que les maisons ne tomberont pas dans quelques mois ou quelques années ? » M^{me} Duhoutbout, dont la cave est pleine d'une eau étonnamment limpide, sait déjà que le

sinistrés se préparent à batailler contre les compagnies d'assurances qui rechignent à les aider. Une enveloppe de 100 000 francs, débloquée, vendredi 4 mai, par le conseil général, leur permettra d'engager un avocat. Une autre enveloppe, de 5 millions, a été attribuée par le conseil régional, mais elle est destinée à la fois aux sinistrés d'Abbeville et à ceux du « plateau » ; ce qui fera bien peu par commune et par « oublié ».

Philippe Broussard

Nous développons des protéines plasmiques qui sauvent la vie.

Pour que les situations critiques trouvent leur solution.



De nombreuses personnes sont confrontées à des situations d'urgence médicale au cours de leur vie. Dans ces cas-là, les médecins ont besoin de pouvoir compter sur des thérapies qui augmentent les chances de survie. Chez Aventis, un des leaders mondiaux de l'industrie pharmaceutique dans le domaine des protéines plasmiques et recombinantes, nous proposons une ligne complète de produits qui font la différence dans les situations vitales. Nos nombreuses années d'expérience et notre réseau de centres de don de plasma contribuent à garantir l'efficacité et la sécurité de nos produits. Nos chercheurs continuent à développer de nouvelles protéines innovantes pour les soins intensifs et d'urgence. Pour que plus de gens puissent survivre aux situations critiques de la vie.

Aventis, Strasbourg (France) est coté sur les marchés boursiers de Paris, Francfort et New York. www.aventis.com

Notre challenge c'est la vie



Quand la culture voulait être une fête

MAI 1981

4 IL ETAIT UNE FOIS LA GAUCHE

En septembre 1981, Jack Lang, ministre de la culture, fait savoir qu'il ne se rendra pas au Festival du film américain de Deauville car il y aurait, dit-il, une anomalie de la part du gouvernement à « apporter son soutien à une industrie déjà influente et puissante ». L'affaire fait grand bruit, elle déclenche critiques et ricanements. En juin 1982, le même ministre inaugure la première Fête de la musique, pour saluer l'arrivée de l'été. L'initiative provoque railleries et controverses. Deux événements parmi d'autres, mais qui donnent le ton du nouveau ministère. Ils sont comme l'envers et l'endroit d'une même politique, qui conteste la toute-puissance de la loi du marché et affirme, en regard, le rôle éminent de l'Etat. Une politique influencée par les mouvements d'idées qui agitent la France depuis la « révolution culturelle » de 1968.

Le refus de cautionner l'industrie hollywoodienne, suivi, l'année suivante, à Mexico, d'une violente diatribe contre « l'immense empire du profit » vaut protestation contre une culture standardisée, qui menace de submerger les cultures nationales. Le lancement d'une grande manifestation annuelle ouverte à tous les musiciens, amateurs ou professionnels porte témoignage de la volonté de la puissance publique de rapprocher la culture du peuple, sur un mode plus festif que didactique.

Cette double orientation – le rejet de la « marchandisation », l'appel à un renforcement de l'action de l'Etat – est bien dans l'esprit des années 1970, héritières des utopies de mai 1968. Elle est aussi le signe d'une double rupture, avec les choix présumés de la droite, d'une part, avec une certaine tradition de la gauche, d'autre part.

La droite, dans les années qui précèdent, a donné le sentiment qu'elle ne croyait plus guère au rôle moteur des institutions publiques dans la création et la diffusion artistiques. Ou, en tout cas, qu'il ne lui semblait pas suffisant pour assurer le développement de la vie culturelle. Le dernier ministre de la culture de la décennie, Jean-Philippe Lecat, a suscité un tollé dans les milieux de l'action culturelle en soutenant que la « décentralisation culturelle » – cette glorieuse conquête des hommes de théâtre qui avait donné naissance, entre autres, aux maisons de la culture –

Le Festival de Nancy, fondé et animé par Jack Lang, a incarné l'effervescence culturelle de la gauche durant les années 1970. Le futur ministre refusait la culture-marchandise et souhaitait un rôle plus actif de l'Etat

était désormais « une idée dépassée ». Il préférerait s'en remettre aux collectivités locales, au risque d'abandonner la mission confiée depuis de longues années à l'Etat, y compris sous le « règne » d'André Malraux.

En conséquence, le désengagement du ministère est programmé, son budget – parent pauvre des dépenses publiques – ira plutôt à la défense du patrimoine (monuments historiques, musées) qu'à celle de la création, la culture subventionnée doit revoir ses ambitions à la baisse. Les directeurs des établissements de la décentralisation peuvent crier à l'asphyxie, Jean-Pierre Vincent, alors directeur du Théâtre national de Strasbourg et président du Syndecac (Syndicat national des directeurs d'entreprises d'action culturelle), dénoncer « un assassinat en règle », rien n'y fait : Jean-Philippe Lecat suggère aux créateurs d'aller chercher de l'argent ailleurs.

Ailleurs, c'est-à-dire du côté des régions, qui sont exhortées à mettre en valeur « leurs racines ». Mais aussi du côté du secteur privé, qui

l'art à la Cité et aux citoyens. En prenant en compte la diversité de la création et l'inégalité des chances d'accès à la culture. En considérant le développement culturel comme un élément constitutif de la vie en société.

2 Vos attentes ont-elles été satisfaites ?

Elles l'ont été en grande partie. On ne peut nier que la gauche au pouvoir a vraiment mis la création artistique au cœur de sa politique culturelle. Il y a aujourd'hui en France une diversité remarquable des lieux et des équipes de création. C'est un acquis que, la droite extrême mise à part, personne ne conteste.

Quant à l'objectif de la décentralisation, le maillage culturel du territoire a été considérablement renforcé en vingt ans et la place prise, au côté de l'Etat, par l'ensemble des collectivités territoriales s'est accrue au point de faire d'elles les principaux acteurs et financeurs. Il y a encore, il est vrai, des inégalités entre régions, entre milieu rural et milieu urbain, entre périphéries et centres-villes. Nous travaillons, avec les collectivités territoriales, à compléter le maillage du territoire pour gagner en proximité.

C'est sur le troisième objectif qu'il reste le plus à faire. La gauche a tardé à renouer avec l'ambition



Ariane Mnouchkine dirige les répétitions de « Méphisto », de Klaus Mann, pour le festival d'Avignon édition 1979. A droite, Paul Puaux, directeur du festival.

est appelé à l'aide. C'est l'époque où prend forme l'idée du mécénat, dont le ministre se fait l'ardent propagandiste. L'action culturelle, dit-il, doit être reconnue comme « l'une des responsabilités sociales des agents économiques ». Les premières assises du mécénat d'entreprise se tiennent en 1980, les Etats-Unis sont cités en exemple. Dans un article de la revue *Futuribles*, le

« *jeu du marché* » d'effets positifs sur la « démocratisation culturelle » et s'élève contre le concept de « consommation culturelle » qui, dit-il, sert d'alibi à « la démission de l'Etat

Figure symbolique de la nouvelle période, Ariane Mnouchkine vient occuper la place qui était celle de Jean Vilar. Et la Cartoucherie de Vincennes, qui accueille son Théâtre du Soleil, devient le haut lieu d'un théâtre différent, où le rapport avec le public change

chef du service des études et de la recherche du ministère, Augustin Girard, fait l'éloge des « industries culturelles », qui, souligne-t-il, ont beaucoup plus fait pour la démocratisation de la culture que la puissance publique. « Théorisation minable et démagogique de l'austéri-

en matière d'action culturelle ». La politique culturelle de la gauche, c'est d'abord le refus de cette « démission ».

Mais si les responsables de l'action culturelle veulent rompre avec les pratiques de la droite, ils entendent aussi se distinguer de la tradi-

tion de la gauche. Les années 1970 ont été l'occasion de s'interroger sur ses échecs autant que sur ses succès. Le projet de « démocratisation culturelle » auquel répondait la création des maisons de la culture, dans la foulée de la décentralisation théâtrale, a fait l'objet, en particulier, de nombreuses remises en question. Tout a commencé en 1968, au Festival d'Avignon, lorsque des manifestants en colère ont violemment pris à partie Jean Vilar, l'accusant d'être au service de l'ordre établi, lui, l'homme du théâtre populaire, qui n'a cessé de se battre pour une démocratisation de la culture et pour l'accès d'un public nouveau – ce « non-public » tenu jusque-là à l'écart de « l'amour de l'art » – aux grandes œuvres du répertoire.

Ce que disent d'une façon provocatrice les « enragés » de 1968, c'est que ces tentatives de culture populaire ont échoué, que le public rassemblé par les établissements de la décentralisation ne dépasse guère les limites de la bourgeoisie et qu'il faut inventer une nouvelle manière d'« aller au peuple ».

C'est cette utopie qui va animer les professionnels du théâtre et de l'action culturelle dans les années 1970 avant d'inspirer le pouvoir socialiste dans les années 1980.

Figure symbolique de la nouvelle période, Ariane Mnouchkine vient occuper la place qui était celle de Jean Vilar. Et la Cartoucherie de Vincennes, qui accueille son Théâtre du Soleil, devient le haut lieu d'un théâtre différent, où le rapport avec le public change, où les spectacles s'installent dans un climat de connivence et de gaieté.

LA fête est le maître-mot. « Nous voulons montrer la farce de notre monde, créer une fête sereine et violente en réinventant les principes de théâtres populaires traditionnels », affirme le texte-programme de *L'Âge d'or*, en 1975. Ce théâtre d'agitation et de combat refuse de donner des leçons du haut de sa chaire, il entend se mettre au service du peuple en l'associant à sa démarche.

ON ne saurait réduire tout le théâtre ni *a fortiori* toute la culture de ces années-là au travail d'Ariane Mnouchkine, mais on ne peut nier qu'un même esprit souffle, au même moment, sur la partie la plus dynamique, la plus inventive du milieu artistique en France. Partout, ou presque, se manifeste la volonté d'être, comme le Théâtre du Soleil, « en prise directe sur la réalité sociale » afin de « raconter notre Histoire pour la faire avancer ». Un art politique, donc, militant même, mais aussi un art soucieux d'inventer des formes nouvelles, qui cassent le récit classique, favorisent l'écriture collective, mélangent les genres.

Fondé et animé par Jack Lang, le Festival de Nancy illustre cette effervescence. Des quatre coins du monde viennent des troupes qui se font les porte-parole des peuples opprimés et participent au vaste mouvement de contestation dont 1968 a été le point d'orgue. Ce bouillonnement, qui traverse aussi le cinéma, la danse, la musique, les arts plastiques, est à l'image d'une partie de la culture de l'époque. Devenu ministre, Jack Lang tentera, à sa façon, qui en irritera plus d'un, de le prolonger.

L'exercice du pouvoir entraînera quelques désillusions. La loi du marché ne sera pas vaincue, en dépit des efforts faits pour en limiter les effets (prix unique du livre, réforme de l'aide au cinéma). Et les grands travaux du président seront le principal legs culturel du double septennat. Certes l'ouverture du Grand Louvre ou de l'Opéra-Bastille accroîtra la fréquentation des œuvres d'art. Mais le rêve d'une culture pour tous s'est éloigné. La fête est finie.

Thomas Ferenzi

TROIS QUESTIONS À...

CATHERINE TASCA

1 Vous êtes aujourd'hui ministre de la culture. Avant 1981, vous avez été directrice de la maison de la culture de Grenoble. Qu'attendiez-vous de la gauche dans le domaine de la culture ?

J'attendais d'abord, comme beaucoup d'autres, que la gauche place la création contemporaine au cœur de la politique. La période qui précède 1981 avait fait une large place à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine. Hormis le théâtre et la musique, des pans entiers de la création étaient peu présents dans les politiques des pouvoirs publics : je pense à la danse, aux arts plastiques, à la photographie, au design, aux musiques nouvelles.

On pouvait attendre aussi de la gauche qu'elle amplifie la décentralisation, en incitant les collectivités territoriales à s'engager fortement dans le champ de la culture, à l'instar de villes comme Amiens, Annecy, Grenoble, Rennes, Lille, qui avaient pris les devants, ou de régions comme le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, l'Alsace, la Bretagne.

Enfin on attendait qu'elle renouvelle en profondeur le rapport de

Chronologie

- 1974. **Théâtre** : Peter Brook, *Timon d'Athènes*; Jérôme Savary et le Grand Magic Circus, *Good Bye Mister Freud*. **Cinéma** : Bertrand Blier, *Les Valseuses*; Louis Malle, *Lacombe Lucien*; Claude Sautet, *Vincent, François, Paul et les autres*. **Livres** : Alexandre Soljenitsyne, *L'Archipel du Goulag*.
- 1975. **Théâtre** : Jean-Louis Barrault, *Zarathoustra*; Peter Brook, *Les Iks*; Ariane Mnouchkine, *L'Âge d'or*; Coluche au Café de la Gare. **Cinéma** : Yves Boïssot, *Dupont Lajoie*. **Livres** : Michel Foucault, *Surveiller et punir*.
- 1976. **Théâtre** : Tadeusz Kantor, *La Classe morte*; Bob Wilson, *Phil Glass, Einstein on the Beach*. **Cinéma** : Milos Forman, *Vol au-dessus d'un nid de coucou*; Joseph Losey, *Monsieur Klein*; Martin Scorsese, *Taxi Driver*. **Livres** : Alain Peyrefitte, *Le Mal français*.
- 1977. **Cinéma** : Woody Allen, *Annie Hall*; Marguerite Duras, *Le Camion*; George Lucas, *La Guerre des étoiles*; Alain Resnais, *Provence*. **Arts** : ouverture du Centre Georges-Pompidou, exposition Paris-New York. **Livres** : Bernard-Henri Lévy, *La*

Barbarie à visage humain.

- 1978. **Théâtre** : Robert Hossein, *Notre-Dame de Paris*; Antoine Vitez, *Tartuffe*, *Le Misanthrope*, *L'Ecole des femmes*, *Dom Juan*. **Cinéma** : Claude Chabrol, *Violette Nozière*; **Arts** : Paris-Berlin au Centre Georges-Pompidou. **Livres** : Georges Perec, *La Vie mode d'emploi*.
- 1979. **Théâtre** : Ariane Mnouchkine, *Méphisto*. **Cinéma** : Francis Ford Coppola, *Apocalypse Now*. **Arts** : Paris-Moscou au Centre Georges-Pompidou. **Livres** : Pierre Bourdieu, *La Distinction*.
- 1980. **Théâtre** : Jean-Pierre Vincent, *Vichy Violences 1980*; le Splendid, *Le Père Noël est une ordure*; **Cinéma** : Jean-Luc Godard, *Sauve qui peut (la vie)*; Alain Resnais, *Mon oncle d'Amérique*; Bertrand Tavernier, *Une semaine de vacances*; François Truffaut, *Le Dernier Métro*. **Livres** : Louis Aragon, *Le Mentir-vrai*.
- 1981. **Théâtre** : Patrice Chéreau, *Peer Gynt*; **Cinéma** : Jean-Jacques Beinex : *Diva*; Eric Rohmer, *Pauline à la plage*. **Livres** : Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'Etat-providence*.

Le succès de « Loft Story » avive la concurrence entre M6 et TF1

L'émission controversée enregistre de nouveaux records d'audience. Plus préoccupés par les recettes publicitaires que de la qualité des programmes, les actionnaires de la chaîne privée ont renouvelé leur soutien à la direction. La compétition avec TF1 devrait s'élargir au bouquet TPS

GRÂCE à « Loft Story », le sourire ne quitte plus la direction de M6. Samedi 5 mai, la chaîne privée a battu un nouveau record d'audience en rassemblant plus de quatre millions de téléspectateurs à 18 h 35, soit « 1,2 million de plus que le samedi précédent », se réjouit Thomas Valentin, directeur des programmes de M6. « Les annonceurs ont attendu de connaître les audiences. Maintenant, ils se précipitent. Il y a même de nouveaux sponsors qui arrivent », explique la direction. Elle ajoute que « ses tarifs publicitaires ont plus que doublé ».

Cette manne ne sera pas de trop pour rentabiliser un programme acheté, dit-on, 100 millions de francs (15,2 millions d'euros) « clefs en mains » par M6 à ASP Productions SAS, filiale du groupe Endemol. Pour gagner encore plus d'argent, la diffusion de « Loft Story » sera programmée à 19 h 05, à

partir du 21 mai, dans une tranche horaire encore plus demandée par les annonceurs. L'émission de M6 concurrencera frontalement le « Bigdil », un jeu de TF1 leader en audience. Cette stratégie ne devrait pas manquer d'accroître un peu plus encore la tension avec la chaîne présidée par Patrick Le Lay. Les escarmouches commencent à se multiplier. Après avoir fermé l'accès à ses archives à M6, TF1 pourrait s'attaquer à la diffusion de « Loft Story » en continu sur TPS, le bouquet numérique dont les deux chaînes sont actionnaires. Par avance, M6 refuse tout affrontement sur TPS. « Avec TF1, nous avons toujours été concurrents dans la télévision gratuite, en revanche nous sommes associés dans la télévision à péage. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ASP que TPS ait un droit de priorité pour la diffusion de « Loft Story » qui intéresse aussi CanalSatellite », préci-

se M6. Côté programmes, TF1 ne devrait pas non plus rester inerte. La direction de la chaîne aurait déjà demandé au producteur Expand de revoir le montage des « Aventuriers de Ko Lanta », fiction réelle de TF1 prévue pour l'été. Pour que l'émission soit plus chaude !

Confortée par les audiences de « Loft Story », la direction de M6 a aussi reçu le soutien de ses actionnaires. La diffusion de l'émission « ne pose aucun problème » au groupe Suez, actionnaire de

M6 aux côtés de RTL Group. D'ailleurs, ajoute la direction de Suez, « nous n'avons pas à nous poser de problème à propos de « Loft Story ». Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, dans sa grande sagesse, a recommandé aux télévisions généralistes une direction à conseil de surveillance et directeur, précisément pour que les actionnaires ne pèsent pas sur la ligne éditoriale de la chaîne ». Pour lever toute ambiguïté, après que plusieurs actionnaires de Suez ont interrogé le PDG Gérard Mestrallet à propos

de « Loft Story », vendredi 4 mai, lors de l'assemblée générale du groupe, la direction de Suez a réitéré son « soutien à Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6 qui est un excellent manager ».

M6 avait mis par avance ses actionnaires dans la confiance. « Il y a eu deux conseils de surveillance de M6 où Nicolas de Tavernost et Thomas Valentin ont exposé leurs projets de real TV », précise un membre de cette instance. « Le conseil de surveillance leur a dit de prendre leurs responsabilités et a renouvelé sa confiance au directoire. Nous leur avons demandé de faire quelque chose de bien, d'efficace et de conforme à l'image de la chaîne. Ils s'en sont parfaitement acquités. C'est un formidable succès », dit-il.

« COBAYES D'UN SAVANT FOU »

Suez ne devrait pas tenir compte des remontrances de la Conférence des évêques de France selon laquelle « « Loft Story » est une belle illustration des errances vers lesquelles peut conduire la recherche débridée du profit ». « Les jeunes gens mis en scène sont traités comme des cobayes d'un savant fou qui aurait entassé quelques souris et quelques rats dans une boîte à chaussures, sans se préoc-

cuper de leur devenir », disent-ils.

En réponse, François Jaclot, vice-président du directoire de Suez, précise : « Dès lors qu'il n'y a pas de critiques du CSA, le conseil de surveillance de M6 n'a pas à s'immiscer dans les programmes de la chaîne ». Avec franchise, il se félicite de la diffusion de « Loft Story » : « Si on considère que l'arrivée en France de ce type d'émission était inéluctable, après son succès partout en Europe, le fait d'avoir été les premiers à diffuser est un grand avantage ». En clair, mieux vaut que les audiences et les recettes publicitaires profitent à M6 qu'à TF1.

Le personnel de M6 semble sur la même longueur d'onde que les actionnaires. « Même les sceptiques se sont ralliés à l'émission », confie un journaliste. Pourtant, l'annonce de la programmation de l'émission avait fait naître des « insatisfactions au sein du personnel soumis au même moment à une réduction des coûts de 10 % alors que « Loft Story » coûte extrêmement cher ». Audiences oblige, tout est aujourd'hui oublié : « Je me frotte les mains car mes actions de M6 remontent » se réjouit ce journaliste.

Guy Dutheil

A Saint-Denis, les vigiles sont plus nombreux que les curieux

AUTANT l'avouer : l'endroit n'a rien d'exotique. Le périphérique et le cimetière de la Chapelle sont à deux pas, l'autoroute A 86 à moins d'un kilomètre... Mais les onze con-

(vrai) poulailler installé à l'intérieur du « loft » réclame bien du travail.

Cela va de soi : l'entrée est interdite, même en coulisse. Des vigiles, plus nombreux que les curieux et les journalistes, patrouillent derrière les barrières de sécurité. Il suffit qu'un hélicoptère survole la zone pour qu'ils suspectent les paparazis d'attaquer par les airs. Au sol, en revanche, le calme règne. Un serveur de la brasserie voisine s'étonne d'ailleurs de voir si peu de monde. « Loft Story » n'attire pas les foules. Aucune admiratrice d'Aziz, le plus sportif des reclus, ne fait le guet dans l'attente d'une improbable sortie de l'idole. Quant aux fans de Loana, la blonde dont les amours sont devenues affaires publiques, ils préfèrent évidemment rester devant leurs écrans.

« DES TRUCS PLUS ENRICHISSANTS »

En ce début d'après-midi, quelques collégiennes de la cité du Franc-Moisin viennent bien rôder dans les parages, mais les seules personnes présentes en nombre sont celles venues assister, dans le studio d'à côté, à l'enregistrement du « Bigdil », l'émission de Vincent Lagaf'. Bref, la concurrence... Tout en jugeant « intéressante » cette « Loft Story » dont elles connaissent les moindres détails, cinq jeunes filles de Montreuil assurent qu'elles ne renonceraient pour rien au monde à leur « Bigdil ».

Plus loin, une cinquantaine de personnes descendent d'un car en provenance de La Flèche (Sarthe). Là aussi, la France de Lagaf' est sans pitié pour celle du loft. Au mieux, elle y voit de la « poudre aux yeux », un « truc de fils à papa ». Au pire, un « spectacle minable ». « Franchement, insiste Joël, retraité, on n'en a rien à foutre de les voir faire leur lit ou se laver le sexe ! La télé a quand même des trucs plus enrichissants à nous montrer ! » Par exemple, le « Bigdil » ou « Qui veut gagner des millions ? »

Philippe Broussard

REPORTAGE

Les fans sont devant leur écran. Ici, on vient participer à l'émission de Lagaf', le « Bigdil »

currents de « Loft Story », l'émission de M6 qui affole tant la France, ont sans doute oublié la grisaille extérieure. C'est ici, à la Plaine-Saint-Denis, en lisière de Paris, que six garçons et cinq filles s'imposent un huis clos complet, et plutôt coloré, depuis plus d'une semaine. Même si deux d'entre eux ont déjà démissionné – David, le 1^{er} mai, suivi, samedi 5 mai, par Delphine. L'appartement de 225 m² dans lequel ils s'offrent aux regards des caméras a été aménagé dans une sorte de hangar, lui-même édifié au cœur d'une zone d'activités audiovisuelles. Dans les locaux voisins sont enregistrées les émissions de TF1 le « Bigdil » et « Qui veut gagner des millions ? ». Si ce n'était la proximité pour le moins anachronique de la rue Proudhon, anarchiste bien connu, on oublierait presque que ce quartier revendiquait autrefois le label « banlieue rouge ».

Le hangar de « Loft Story », monté de toutes pièces sur un parking, ressemble davantage à une boîte de conserve qu'à un studio hollywoodien. Les parois de tôle beige, décorées d'un gros œil (le logo de l'émission), ne laissent rien deviner des mystères internes. Seules quelques tiges de bambou dépassent du toit, laissant supposer la présence d'un jardin. Un tapis rouge, façon Palais des festivals, conduit à l'unique porte d'accès. Une porte bleue, si bleue qu'elle tranche avec la pâleur des lieux. Parfois, la porte s'ouvre. Quand un piano blanc est évacué par les techniciens, le visiteur en déduit que ces jeunes gens ont renoncé au conservatoire. Quand c'est un seau rempli de paille, il se dit que le

Piratage des images scabreuses sur Internet

ASP Productions et M6, producteur et diffuseur de l'émission et du site Internet « Loft Story », ont annoncé, vendredi 4 mai, qu'ils allaient engager « les procédures juridiques adéquates » pour mettre fin « dans les plus brefs délais » au « piratage » et au « détournement frauduleux d'images » de l'émission. La filiale française d'Endemol et la chaîne « désapprouvent (...) le piratage et le détournement frauduleux d'images ou de vidéos intervenus sur des sites Internet, en complète violation des droits élémentaires des candidats du jeu et des droits des producteurs ».

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait demandé, vendredi soir, à M6 de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la diffusion d'images scabreuses de « Loft Story » sur le site Internet d'une radio. Skyrock diffuse « des scènes particulièrement crues », selon le CSA, piratées directement sur le circuit des caméras, qui enregistrent en permanence la vie des onze jeunes gens dans l'appartement. Ces images ne sont diffusées ni sur M6 ni sur le bouquet TPS.

Optimiser votre facture énergétique, c'est un peu notre participation à la réussite de votre entreprise.

EDF vous aide à optimiser vos consommations d'électricité et vous conseille sur le tarif le mieux adapté à votre activité.

Responsables d'entreprise, vous cherchez sans cesse à améliorer votre productivité et à proposer des produits au meilleur rapport qualité-prix. EDF vous propose des services sur mesure : bilan des consommations, conseil tarifaire personnalisé, facilités de règlement, diagnostic énergétique en partenariat avec des organismes spécialisés.

Nos conseillers sont à vos côtés pour vous accompagner dans vos choix.

www.edf.fr

CONTRAT

EDF
Electricité de France

donner au monde l'énergie d'être meilleur

Kirch obtient les droits des Coupes du monde de football aux Etats-Unis

LE GROUPE allemand Kirch a signé, vendredi 4 mai, un contrat avec la Fédération internationale de football (FIFA) pour la commercialisation aux États-Unis des droits de retransmission télévisés et radio des Coupes du monde de football 2002 et 2006. Le magnat des médias table sur « la conclusion d'un accord en juin » avec les chaînes américaines. Également propriétaire des droits du Championnat d'Allemagne de football, Kirch était déjà détenteur des droits de ces deux compétitions en Europe. Les droits pour le reste du monde avaient été attribués au groupe suisse ISMM-ISL, actuellement confronté à de graves difficultés financières et convoité par Vivendi Universal. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. Les droits hors États-Unis déboursés par Kirch et ISL s'élevaient à 1,7 milliard d'euros. La FIFA a rappelé que le marché américain n'est jamais inclus dans les négociations globales pour les droits audiovisuels. – (AFP.)

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 8 MAI

■ ETATS-UNIS : statistique sur la productivité au premier semestre (première estimation).
■ ALLEMAGNE : chiffres du chômage en avril et conférence de presse du président de la Bundesbank, Ernst Welteken sur le thème de l'euro.

MERCREDI 9 MAI

■ JAPON : publication des réserves de changes (fin avril) et de l'indicateur avancé pour mars.
■ FRANCE : statistiques brutes d'avril sur les réserves de change.
■ GRANDE-BRETAGNE : réunion du comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre.
■ ALLEMAGNE : publication des chiffres de la production industrielle en mars.

JEUDI 10 MAI

■ JAPON : statistiques sur la masse monétaire et prix de gros intérieurs en avril. Commandes de biens d'équipement en mars.
■ FRANCE : situation mensuelle budgétaire de l'Etat à fin mars 2001.
■ ALLEMAGNE : chiffres du commerce extérieur en mars et présentation par le responsable pour l'Allemagne de l'OCDE du rapport sur les perspectives économiques de l'Allemagne en 2001.
■ GRANDE-BRETAGNE : production industrielle en avril et décision du comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre.
■ ETATS-UNIS : demandes hebdomadaires d'allocations chômage, production agricole américaine et estimations sur l'offre et la demande mondiales. Statistiques sur les ventes des grands magasins en avril.

VENDREDI 11 MAI

■ FRANCE : prix à la consommation Insee (provisoire avril).
■ ESPAGNE : publication de l'indice des prix à la consommation pour avril.
■ ALLEMAGNE : chiffres définitifs de l'inflation en avril et chiffres du commerce de détail en mars.
■ ETATS-UNIS : indice des prix à la production et vente de détail en avril.

VALEUR DU JOUR

La Société générale prévoit un résultat en retrait

SANS SURPRISE, la Société générale a prévenu vendredi 4 mai, lors de son assemblée générale, que le résultat du 1er trimestre 2001, qui doit être publié le 16 mai, serait en « retrait sensible » par rapport à la même période de 2000 - qui avait été excellent. A l'instar du Crédit lyonnais deux jours plus tôt. Daniel Bouton, président de la Société générale, a toutefois indiqué que le résultat serait supérieur à celui du 4e trimestre 2000. Des analystes interrogés par Reuters attendent en moyenne un résultat net de l'ordre de 675 millions d'euros pour ce premier trimestre 2001, après un bénéfice de 883 millions un an plus tôt et un bénéfice net de 569 millions d'euros pour le 4e trimestre de 2000, qui était très mauvais, en raison de piètres performances de la banque de détail. BNP Paribas publiera ses résultats trimestriels la première, le 10 mai, cinq jours avant son assemblée générale. Le Lyonnais suivra le 23 mai. Ses analystes comptent sur un recul de 15 % à 30 % par rapport à la même période de 2000. BNP Paribas devrait aussi afficher un bénéfice trimestriel en retrait mais « devrait mieux s'en sortir », estime Philippe Léonnard, analyste chez Fortis Securities, interrogé par l'AFP. Cette baisse de résultat était anticipée, notamment en raison d'une conjoncture moins favorable, qui pèse sur la banque d'investis-

AFFAIRES

INDUSTRIE

■ TETRA-LAVAL : le cabinet de conseil aux actionnaires minoritaires Deminor, sollicité par des particuliers, a demandé à la Commission des opérations de Bourse (COB) de repousser la date de clôture de l'offre publique d'achat du groupe suédois Tetra-Laval sur la société d'emballage Sidel, actuellement fixée au 22 mai.

■ VOLKSWAGEN : le constructeur automobile allemand envisage de nouvelles suppressions d'emplois et des économies de coûts en raison des difficultés qu'il connaît dans le secteur des télécommunications, affirme lundi le Financial Times Deutschland.

■ SIEMENS : le groupe allemand envisage de nouvelles suppressions d'emplois et des économies de coûts en raison des difficultés qu'il connaît dans le secteur des télécommunications, affirme lundi le Financial Times Deutschland.

SERVICES

■ VIVENDI ENVIRONNEMENT : le groupe français de services aux collectivités a annoncé lundi avoir emporté un contrat portant sur la collecte et le traitement des déchets de la ville britannique de Sheffield pendant une période de trente ans. Ce contrat est évalué à 1,3 milliard de livres, soit 2 milliards d'euros.

■ KINGFISHER : le président de Kingfisher John Banham a annoncé dimanche qu'il quitterait le groupe de distribution britannique au plus tard cette année. Dans son communiqué, M. Banham, soixante ans, a confirmé la séparation prochaine des activités entre magasins généralistes et magasins bricolage/électroménager du groupe qui avait été annoncée en septembre pour le deuxième trimestre 2001.

■ FRAM : le voyageur, numéro trois français du secteur, s'apprête à entrer au capital d'Euralair Horizons, filiale de la compagnie aérienne Euralair International, aux côtés de Go Voyages et de Royal Air Maroc, a annoncé, vendredi 4 mai, le président de Fram, Georges Colson.

EUROPE

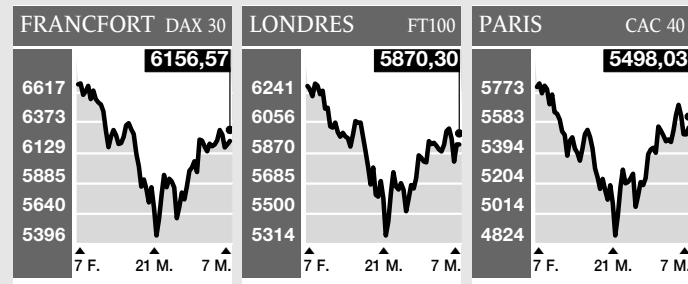


Table of European indices and stock prices including EUROPE (EURO STOXX 50), PARIS (CAC 40), BRUXELLES (BEL 20), and others with columns for cours, Var. % 04/05, and Var. % 31/12.

AMÉRIQUES

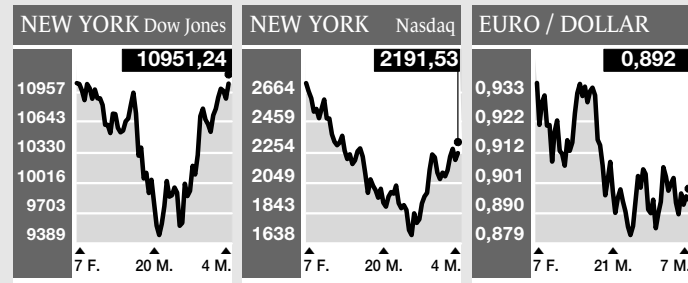


Table of American indices and stock prices including ETATS-UNIS (DOW JONES, S&P 500), TORONTO (TSE INDEX), SAO PAULO (BOVESPA), and others with columns for cours, Var. % 03/05, and Var. % 31/12.

ASIE - PACIFIQUE

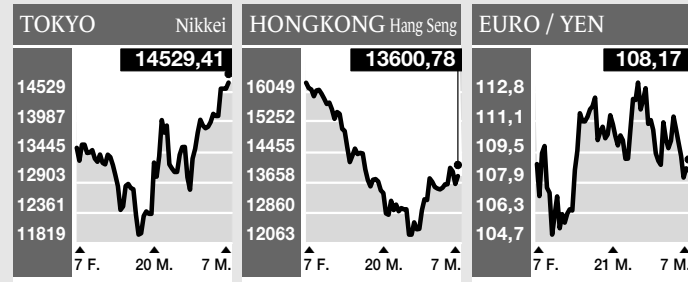


Table of Asian indices and stock prices including TOKYO (NIKKEI 225), HONGKONG (HANG SENG), SINGAPOUR (STRAITS TIMES), and others with columns for cours, Var. % 04/05, and Var. % 31/12.

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40, à 5 501,42 points, était en hausse de 0,84 %, lundi 7 mai après les premiers échanges, dans le sillage des marchés américains, en net rebond vendredi. L'indice de référence du marché parisien avait terminé la séance de vendredi à 5 455,55 points.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort était quasi stable à l'ouverture lundi, l'indice DAX perdant 0,01 % dans les tout premiers échanges, pour s'établir à 6 137,92 points. L'indice avait terminé la séance de vendredi à 6 138,28 points, en hausse de 0,8 % par rapport à la veille.

LONDRES

LES MARCHÉS étaient fermés à Londres, lundi, jour férié outre-Manche. L'indice Footsie, qui recense les cent premières capitalisations cotées à Londres, avait terminé à 5 870,30 points, vendredi, en hausse de 1,8 % par rapport à la veille.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé en hausse de 0,75 % lundi, les investisseurs continuant de placer leurs espoirs dans la nouvelle politique du premier ministre, Junichiro Koizumi, qui a répété ses promesses de réformes structurelles. L'indice de référence Nikkei a progressé de 107,77 points, à 14 529,41 points, clôturant à son plus haut niveau depuis le début de 2001.

NEW YORK

LES MARCHÉS américains ont terminé en nette hausse, vendredi 4 mai. Le Dow Jones, indicateur-phare de Wall Street, a enregistré un gain de 1,43 %, à 10 951,24 points. L'indice Standard & Poor's 500, qui regroupe un plus large éventail de valeurs, s'est adjugé 1,44 %, à 1 266,61 points. L'indice composite du Nasdaq des valeurs technologiques, a progressé de 2,11 %, à 2 191,53 points. « Le marché va de l'avant et entrevoit une réduction des taux de la Fed dans deux semaines, peut-être une chute des résultats ce trimestre et peut-être une amélioration du climat des affaires au second semestre », a déclaré Guy Truicoko, gérant actions chez Unity Management, à l'agence Reuters.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat américain s'établissait à 5,10 % pour l'obligation assimilable du Trésor (OAT) française à dix ans, et 4,95 % pour le Bund, son homologue allemand, lundi 7 mai. Le marché obligataire cherchait sa direction, dans les premiers échanges.

MONNAIES

L'EURO restait faible face à la devise américaine, lundi 7 mai, au matin, cotant 0,8921 dollar dans les premiers échanges. Le yen se redressait face au billet vert, à 121,21 yen pour un dollar.

ÉCONOMIE

Croissance ralentie en France au 2e trimestre

LA CROISSANCE en France sera de 0,7 % au 1er trimestre 2001 et de 0,5 % au 2e trimestre 2001, a estimé lundi 7 mai la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La projection de l'indicateur pour le 1er trimestre est inchangée par rapport aux prévisions antérieures de la CDC, tandis que celle pour le 2e trimestre est révisée à la baisse de 0,1 %. La CDC a publié aussi une première estimation pour le 3e trimestre, qui table sur une croissance de 0,5 %. « L'indicateur, précise-t-elle, confirme le ralentissement de la croissance par rapport à la fin de l'année dernière. Avec une volatilité toujours comprise entre 0,15 % et 0,25 % et un indice de retournement en nette réduction, la décélération de la croissance est très probable. »

Dans le détail, la CDC souligne que les perspectives générales de production « continuent d'être mal orientées, et se sont même écroulées » en avril. Les camets de commande sont toujours en recul régulier. De son côté, l'évolution de la consommation des ménages en produits manufacturés est en nette accélération en mars (+ 1,3 %). Sur le premier trimestre, la consommation (+ 2,3 %) reste très favorable à la croissance, indique la CDC. Enfin, les chiffres du chômage ont continué de s'améliorer en avril : 20 000 chômeurs en moins sur le mois, après 40 000 et 46 000 les mois précédents, au sens du BIT.

■ ALLEMAGNE : le chancelier allemand social-démocrate Gerhard Schröder et les chefs de gouvernement sociaux-démocrates des Etats régionaux (Länder) se sont mis d'accord samedi pour augmenter les allocations familiales à compter de 2002, a indiqué un porte-parole du gouvernement. L'accord vise une hausse de 30 marks (15,34 euros) par mois et par enfant, mais ne pourra être définitivement validé qu'après l'évaluation des recettes fiscales qui doit être publiée le 17 mai.

■ Le président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes, Ludwig Georg Braun, a prôné une réduction des jours fériés en Allemagne, dans un entretien avec le quotidien Bild, publié samedi 5 mai. « Le temps de travail en Allemagne a déjà été réduit de manière tellement radicale dans le passé que nous atteignons maintenant une limite », a estimé M. Braun.

■ Les deux tiers des Allemands pensent que l'arrivée de l'euro

fera monter les prix, révèle un sondage publié samedi par l'hebdomadaire Focus. Selon l'enquête effectuée fin avril auprès de 2 004 personnes, 70,6% des sondés estiment que les commerçants profiteront de l'entrée en circulation de la monnaie unique, le 1er janvier 2002, pour arrondir les prix à leur avantage.

■ ROUMANIE : la Roumanie a enregistré une aggravation de son déficit commercial en février, à 322 millions de dollars, contre un excédent de 25,53 millions un an plus tôt, a indiqué vendredi l'Institut national des statistiques.

■ TURQUIE : les autorités turques ont surmonté, samedi, leurs divergences sur la privatisation de l'opérateur de télécommunications Turk Telekom, réclamée avec insistance par le Fonds monétaire international (FMI), a annoncé le ministre des transports, Enis Oksuz. Les responsables de l'armée turque avaient récemment fait part de leur préoccupation concernant cette opération, demandant que les intérêts de la Turquie en matière de sécurité nationale ne soient pas mis en danger.

■ Le ministre turc de l'économie, Kemal Dervis, a annoncé dimanche que la Turquie avait envoyé une nouvelle lettre d'intention au FMI, en espérant que le conseil de ce dernier prendrait d'ici au 15 mai une décision relative à 10 milliards de dollars de nouveaux prêts.

■ ARGENTINE : le gouvernement argentin et un groupe de banques étrangères sont parvenus à un accord sur une opération d'échange de titres de la dette portant sur un montant total de 20 milliards de dollars, destiné notamment à reprofiler les coûteuses échéances de court et moyen terme, a indiqué vendredi la présidence.

■ PÉTROLE : les premiers tests de recherche d'hydrocarbures au large de l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon sont décevants, selon les résultats rendus publics vendredi par la compagnie américaine Exxon Mobil. Engagées il y a trois mois, les opérations d'exploration ont pris fin la semaine dernière.

■ Les cours du pétrole se sont stabilisés vendredi 4 mai sur le marché à terme de New York, après la flambée de la veille provoquée par les déclarations du secrétaire à l'énergie, Spencer Abraham, pour qui le prix de l'essence pourrait atteindre un niveau record cet été aux Etats-Unis. Le baril de brut de référence (light sweet crude) pour livraison en juin a fini en recul de 9 cents, à 28,36 dollars.

Table of exchange rates for Euro zone and non-Euro zone, including Euro contre, Euro contre franc, and Euro contre other currencies.

Table of cross exchange rates for various currencies including Dollar, Yen, Euro, Franc, Livre, and Swiss Franc.

Table of interest rates for various currencies and terms, including Taux d'intérêt (%) and Matif.

Table of oil prices in dollars, including Brent (Londres), WTI (New York), and Light Sweet Crude.

Table of commodity prices in euros, including various metals (Civre, Aluminium, Plomb, Zinc, Nickel) and grains (Blé, Maïs, Soja).

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde », www.lemonde.fr/bourse

Pascale Santi

VALEURS EUROPÉENNES

● La fusion entre Halifax et Bank of Scotland, qui donne naissance au numéro cinq britannique, a été saluée vendredi 4 mai par la Bourse de Londres. L'action Halifax a progressé de 3,84 %, à 823,5 pence et le titre Bank of Scotland a gagné 4,32 %, à 846 pence.

● Le titre du groupe helvétique Kuoni a reculé de 3,79 %, vendredi, à 736 francs suisses, alors que la direction se déchire, selon l'AFP, et « se reproche des salaires mirobolants ».

● A la Bourse de Milan, la séance a été marquée par la grande volatilité du titre Mediaset sur des spéculations d'une vente de la part de Silvio Berlusconi. L'action

a finalement terminé en hausse de 1,94 % à 12,86 euros. Le chef de la droite italienne a promis qu'il résoudrait son problème de conflit d'intérêts, laissant entendre qu'il pourrait vendre sa part (48,3 %) dans le groupe de télévision. L'homme le plus riche d'Italie a précisé qu'il répondrait sur cette question à la veille des élections, convoquées pour le dimanche 13 mai.

● Première capitalisation de Madrid, l'action Telefonica a terminé en progression de 1,36 %, à 18,69 euros, après des recommandations favorables de Goldman Sachs sur le secteur des télécommunications en Europe.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AUTOMOBILE sector, including companies like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BANQUES sector, including companies like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the CONSTRUCTION sector, including companies like ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the PRODUITS DE BASE sector, including companies like ACERIALIA, ACERINOX R, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the CONSOMMATION CYCLIQUE sector, including companies like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the CHIMIE sector, including companies like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the PHARMACIE sector, including companies like ACTELION N, ALTANA AG, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the CONGLOMÉRATS sector, including companies like D'IETTEREN SA, AZEBO, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector, including companies like ATLANTIC TELECO, BRITISH TELECOM, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector, including companies like ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRU-F, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, including companies like ABBN SA, ADECCO N, etc.

07/05 12h40

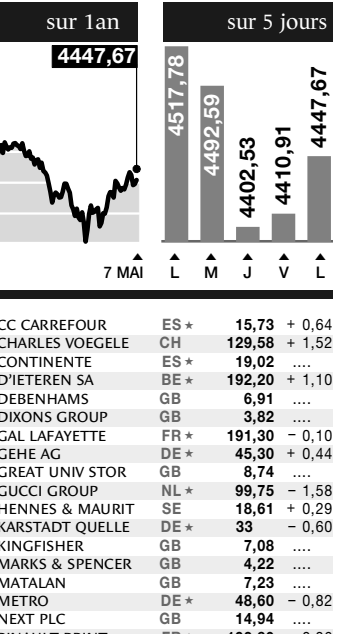
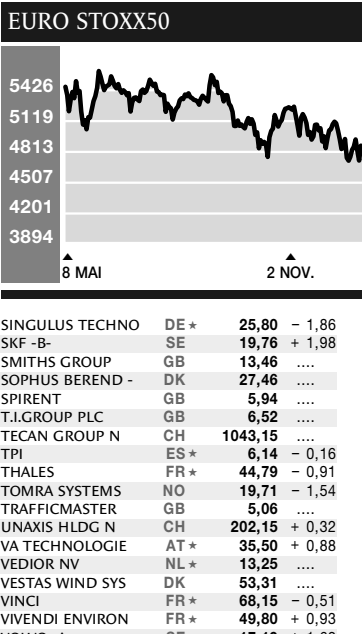
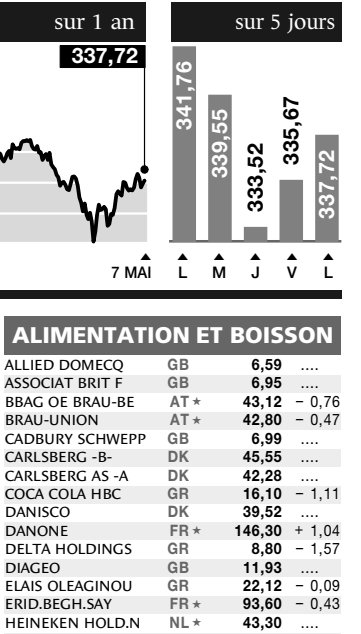
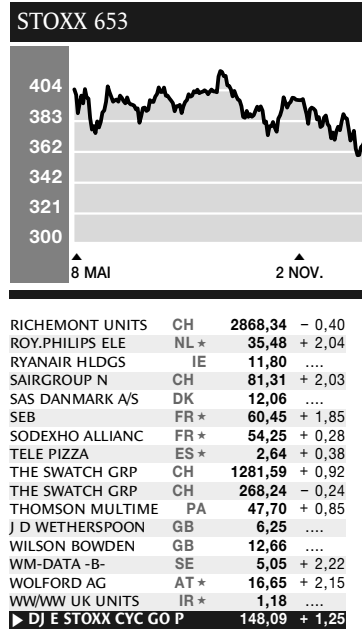
Table of stock prices for the ÉNERGIE sector, including companies like BG GROUP, BP, CEPSA, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, including companies like 3I GROUP, ALMANIJ, etc.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BIENS DE CONSOMMATION sector, including companies like AHOLD, ALTADIS, etc.



ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector.

ÉNERGIE

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for the BIENS DE CONSOMMATION sector.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for the COMMERCE DISTRIBUTION sector.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector.

ÉNERGIE

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for the BIENS DE CONSOMMATION sector.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for the COMMERCE DISTRIBUTION sector.

Chaque mardi avec



retrouvez

LE MONDE INTERACTIF

(Publicité)

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector.

ÉNERGIE

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for the BIENS DE CONSOMMATION sector.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for the COMMERCE DISTRIBUTION sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the BRUXELLES sector.

07/05 12h40

Table of stock prices for the EURO NOUVEAU MARCHÉ sector.

VALEURS FRANCE

Les actions CGIP (+5,06 %, à 44,25 euros) et Marine Wendel (+8,33 %, à 84,4 euros) tiennent la vedette, lundi 7 mai, à la Bourse de Paris après la décision de CGIP de céder d'ici au 31 mars 2003 jusqu'à 8 millions d'actions Cap Gemini Ernst & Young, soit 6,44% du capital du groupe d'ingénierie et de conseil en informatique, via l'émission de bons d'acquisition réservés à ses actionnaires. L'opération est considérée comme le prélude à une fusion de la holding d'Ernest-Antoine Seillière avec Marine-Wendel au plus tard à l'été 2002. De son côté, Cap Gemini reprenait 1,61 %, à 138,60 euros après avoir baissé de 8,82 % vendredi sur un chiffre d'affaires trimestriel décevant, une baisse qui portait à 12,23 % ses pertes sur la semaine.

Moulinex-Brandt, qui devrait afficher un chiffre d'affaires de l'ordre de trois milliards d'euros en 2003 selon son PDG, Patrick Puy abandonnait 1,93 % à 4,07 euros. Dans un entretien paru samedi dans le Journal des Finances, le PDG du troisième groupe européen d'électroménager s'est refusé à donner des perspectives de croissance pour les années 2001 et 2002.

L'action Vivendi Environnement gagnait 0,89 % à 49,79 euros. Vivendi-Environnement a annoncé un chiffre d'affaires en hausse de 10,4 % à 6,674 milliards d'euros.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 7 MAI Cours à 12 h 30 Dernier jour de négociation des OSRD : 25 mai

Table of market data for France, including ACCOR, AGF, AFFINE(XIMM), AIR FRANCE G., AIR LIQUIDE.

Main table of market data for France, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for international companies, including EURO DISNEY, ALCATEL O., ALSTOM, ALTRAN TECHN., ATOS ORIGIN.

Table of market data for international companies, including RENAULT, RELEX, RHODIA, ROCHETTE (LA), ROYAL CANIN.

Table of market data for international companies, including ADECCO, AMERICAN EXP., AMVESCO LT., ANT.GOLD LT., BARRICK GOLD.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 7 MAI Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of market data for the Nouveau Marché, listing companies like ABEL GUILLEUM, AB SOFT PROV., ACCESS COMME., ADL PARTNER.

Main table of market data for the Nouveau Marché, listing companies like COALA #, COHERIS ATIX, COIL, CION ET SYS.

Main table of market data for the Nouveau Marché, listing companies like NATUREX, NETS #, NETGEM, NETVALUE #, NEURONES #.

Main table of market data for the Nouveau Marché, listing companies like AB GROUPE, ACTIELEC TEC., ALGECO #, ALTEA, ALTEA (SVN).

Main table of market data for the Nouveau Marché, listing companies like GFI INDUSTRI, GRAND MARNIE, GROUPE BOURB., GROUPE CRIT.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 4 mai

Table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their values.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their values.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their values.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their values.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various investment funds and their values.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 7 MAI Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of market data for the Second Marché, listing companies like AB GROUPE, ACTIELEC TEC., ALGECO #, ALTEA, ALTEA (SVN).

Main table of market data for the Second Marché, listing companies like GFI INDUSTRI, GRAND MARNIE, GROUPE BOURB., GROUPE CRIT.

LA POSTE

www.lapostefinance.fr

Table of market data for La Poste, listing various investment funds and their values.

Main table of market data for La Poste, listing various investment funds and their values.

LEGAL & GENERAL BANK

Table of market data for Legal & General Bank, listing various investment funds and their values.

SG ASSET MANAGEMENT

Table of market data for SG Asset Management, listing various investment funds and their values.

LEGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

Anniversaires de naissance

- On a bien arrosé depuis dix-huit ans, la plante a plutôt joliment poussé et ton jour de naissance est devenu fête nationale.

Bon anniversaire,

Arthur S. dit Super-Chaton,

Up to you now, on sera toujours avec toi.

Papa, Maman, Ulysse (Shaka).

8 mai 2001.

Décès

- Septèmes. Saint-Cyr-sur-Mer. Budapest.

Nicole et Magali Arnaud, ses filles,

Maël Demarcy-Arnaud, son petit-fils, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Roberte ARNAUD, née BERGONZO,

survenu le 28 avril 2001.

Ses cendres et son âme ont rejoint pour l'éternité son mari,

M. Jean ARNAUD,

décédé le 13 août 1983.

- Mme Pierre Bonnafy, François et Elena Bonnafy, Carstens Mitzte et Cécile, née Bonnafy,

Marie-Anais, Charlotte et Joséphine, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Pierre BONNAFY, trésorier-payeur général de région honoraire, officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques.

La cérémonie religieuse aura lieu le 12 mai 2001, à 10 heures, au temple du Cap-Ferret, avenue des Génets.

11, avenue Nord-du-Phare, 33970 Cap-Ferret. 122, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris.

- Claire Chabaud, sa sœur, Marie-Hélène et Véronique, ses filles, Joelle, sa petite-fille, Et ses proches, ont la douleur de faire part du décès de

Jean-François CHABAUD, psychanalyste,

survenu le 3 mai 2001.

L'office sera célébré le jeudi 10 mai, à 11 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 79, rue Galande, Paris-5^e.

- Rueil. Crach. Chatou.

Sa chère Christine, Laurent, Philippe, Agnès, ses enfants, Ses petits-enfants, Et toute sa famille, ont de la peine.

Christian DUPERRIN

est décédé le 3 mai 2001, à soixante-quatre ans.

Il aimait la voile, le bridge, ses amis.

Il a rejoint sa Jacquotte.

Rendez-vous le mercredi 9 mai, à 11 h 15, en l'église Saint-Joseph de Buzenval, 2, impasse Saint-Antoine, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

Famille Duperrin, 7, rue Charles-Despaux, 78400 Chatou.

- Strasbourg. Paris. Boulogne-sur-Mer. Saint-Chamas.

Jean-Pierre, Mireille, Jacques et Robert Florent, ses enfants et leurs familles, Clairette Goutmann, sa sœur et sa famille, Les familles parentes et alliées, Ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Paul FLORENT, née ROSINA SAÛL,

en mai 1910, à Salonique.

Nous pensons à son époux,

Paul FLORENT,

décédé en 1967,

et aux nombreux membres de notre famille judéo-espagnole de Salonique et de Paris, assassinés à Auschwitz entre 1942 et 1944.

Mireille Mazoyer-Saül, 62, rue Léon-Frot, 75011 Paris.

Anniversaires de décès

- Le 8 mai 1978,

Eugène ROSE-ROSETTE

nous quitte.

Que ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé, se souviennent.

Conférences

- Les Forums du Champ Lacanien invitent **Nadine Fresco** pour une conférence intitulée : « **Du mouton cloné à la brebis galeuse : vertiges de la science et tourments de la morale** », le jeudi 10 mai 2001, à 21 h 15, au 118, rue d'Assas, Paris-6^e.

Tél. : 01-56-24-22-56.

Diplômes

DESS entrepreneuriat, universités du Littoral et de Picardie.

Formation à la création d'entreprise et à la gestion territoriale.

Dépôt des dossiers : 8 juillet 2001.

ruee@univ-littoral.fr

Tél. : 03-28-23-71-34

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr

Ce mois-ci dans « Le Monde diplomatique » :

LA PIEUVRE PUBLICITAIRE (DOSSIER SPÉCIAL) : La fabrique des désirs (*Ignacio Ramonet*) – Enfin libres de choisir nos chaînes (*Valérie Brunetière*) – Des marques au fer rouge dans nos consciences (*Marie Bénilde*) – Résister à l'impérialisme d'un système (*François Brune*) – Le marketing de la libération (*Tom Frank*) – Des parasites dans notre quotidien (*Dan Schiller*) **GÉOPOLITIQUE :** La Russie en quête d'un nouveau rôle (*Paul-Marie de La Gorce*) – Périls sur la détente asiatique (*Bruce Cumings*) **COOPÉRATION :** En finir, une fois pour toutes, avec le développement (*Serge Latouche*) **CORRUPTION :** Les ratés d'une politique (*Bernard Cassen*) **PROCHE-ORIENT :** La stratégie israélienne empêtrée (*Amnon Kapeliouk*)

MAI 2001



Egalement au sommaire

- **Amérique latine :** Retour sur l'« opération Condor » (*Pierre Abramovici*)
- **Egypte :** Enquête sur la question copte (*Wendy Kristianasen*)
- **Bahreïn :** Percée démocratique (*David Hirst*)
- **Afrique :** Le Tchad des crises à répétition (*Pierre Conesa*) - Conflits autour de la méningite (*Jean-Philippe Chippaux*)
- **Economie :** Menaces sur l'économie mondiale (*Frédéric F. Clairmont*)



| TARIFS | 1 an | 1 an | 2 ans | 2 ans | ET POUR NE MANQUER AUCUN NUMÉRO, ABONNEZ-VOUS... OU ABONNEZ UN AMI ! |
|---|-------|---------|-------|----------|---|
| France <small>(y compris DOM-TOM et pays à accords postaux*)</small> | 250 F | 38,11 € | 460 F | 70,13 € | Bulletin à renvoyer à : <i>Le Monde diplomatique</i> , service abonnements, 60646 Chantilly Cedex, France <input type="checkbox"/> OUI , je souhaite m'abonner au <i>Monde diplomatique</i> <input type="checkbox"/> 1 an (12 numéros) <input type="checkbox"/> 2 ans (24 numéros) <input type="checkbox"/> je souhaite abonner un(e) ami(e) |
| Tarif spécial <small>(étudiants, lycéens, chômeurs, RMistes sur présentation d'un justificatif) (France métropolitaine uniquement)</small> | 220 F | 33,54 € | 375 F | 57,17 € | |
| Étranger | | | | | Prénom : _____ Nom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____ Je joins mon règlement <input type="checkbox"/> en francs, soit ... <input type="checkbox"/> Je vous communique mes coordonnées <input type="checkbox"/> en euros, soit ... <input type="checkbox"/> Je vous communique les coordonnées de mon ami(e) <input type="checkbox"/> Chèque bancaire <input type="checkbox"/> Eurochèque <input type="checkbox"/> Mandat international <input type="checkbox"/> Carte bancaire internationale ou American Express n° : _____ Expire fin : _____ Signature obligatoire _____ |
| Voie normale <small>(y compris Union européenne par avion)</small> | 305 F | 46,50 € | 565 F | 86,13 € | |
| Voie aérienne <small>Autres pays d'Europe, Algérie, Maroc, Tunisie (sauf Union européenne, Suisse) DOM, Afrique francophone</small> | 325 F | 49,55 € | 593 F | 90,40 € | |
| <small>Etats-Unis, Canada, Moyen-Orient</small> | 330 F | 50,31 € | 618 F | 94,21 € | |
| <small>Amérique centrale, Amérique du Sud, Mexique, Afrique anglophone, Japon, Chine, autres pays d'Asie</small> | 350 F | 53,36 € | 658 F | 100,31 € | |
| <small>TOM</small> | 395 F | 60,22 € | 748 F | 114,03 € | |
| <small>Océanie, Australie, Nouvelle-Zélande</small> | 410 F | 62,50 € | 778 F | 118,61 € | |
| <small>* Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie</small> | 445 F | 67,84 € | 845 F | 128,82 € | |

Festival de Cannes
Les dernières nouvelles de la planète film. Cinéma et multimédia : aux frontières du réel
Cahiers du cinéma, un demi-siècle de passion. Programmes de la Sélection officielle et de la Quinzaine.
UN SUPPLÉMENT SPÉCIAL DE 16 PAGES
mercredi 9 mai
Le Monde daté 10

SPORTS Depuis plusieurs semaines, le football italien connaît une série de contrôles antidopage positifs à la nandrolone qui font porter des soupçons sur la composition des

compléments alimentaires consommés par les joueurs. ● LES EXPERTS chargés des analyses mettent en cause « des compléments vitaminiques, fabriqués par des entreprises mal-

veillantes ou négligentes, [qui] circulent actuellement en Italie ». ● LE RESPONSABLE de la commission médicale du Comité international olympique (CIO) reconnaît que, lors

des Jeux de Sydney, « quatre cas de positivité à la nandrolone provenaient de compléments nutritifs, a priori autorisés ». ● EN FRANCE, il y a un an, la direction générale de la

concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a saisi des réserves de stéroïdes anabolisants dans les locaux d'une société spécialisée dans ce type de produits.

La nandrolone s'invite à la table du football italien

La multiplication des contrôles antidopage positifs conduit les autorités à s'interroger sur la composition réelle des compléments énergétiques alimentaires, très prisés des joueurs

GIOVANNI TRAPPATONI en est convaincu : « *La viande de sanglier fait augmenter le taux de nandrolone.* » L'entraîneur de la Squadra azzurra, l'équipe nationale italienne de football, n'en démord pas : « *Sur le dopage, il y a beaucoup de flou.* » Une chose est claire en tout cas, en plus de ses qualités professionnelles reconnues bien au-delà des Alpes, le « Trapp », comme on aime à le surnommer dans la Péninsule, a un sens aigu de l'euphémisme. Voilà désormais près d'un mois que des affaires de dopage se suivent et se ressemblent, éclaboussant le Calcio et certaines de ses stars, comme le Portugais de la Lazio Rome Fernando Couto ou le Néerlandais de la Juventus Turin Edgar Davids (*Le Monde* du 24 avril). Des clubs de Serie A et B (divisions 1 et 2), des joueurs plus ou moins prestigieux, sont mis en cause. A ce jour, huit cas ont été révélés par le laboratoire antidopage de Rome, qui, après les contre-expertises réalisées sur des échantillons d'urine, a établi de manière formelle la présence de deux métabolites pistés dans la recherche de positivité à la nandrolone.

« *En vérité, ce qui nous surprend le plus, ce sont les taux relativement faibles mis au jour par les tests. On ne comprend pas pourquoi des footballeurs risquent leur carrière pour une prise dont la quantité ne peut engendrer d'effet dopant,* », explique Mariano Rabosolo, responsable de la commission antidopage du Comité national olympique ita-

lien (CONI). De leur côté, les joueurs concernés plaident la bonne foi. « *Mon véritable dopage, c'est le public,* », affirme Fernando Couto. « *J'ai toujours été contre toute forme de dopage,* », assure Edgar Davids. « *Je ne suis pas dopé. Je ne veux pas payer pour quelque chose que je n'ai pas commis,* », se défend encore Nicola Caccia, convaincu de dopage ainsi qu'un de ses coéquipiers de Piacenza (Serie B).

UN PROCÉDÉ « VICIEUX »

Au sein des clubs, dans l'entourage des joueurs, médecins et entraîneurs déclinent la même rhétorique de l'incrédulité. Les dirigeants de la Lazio Rome brandissent les résultats d'un test capillaire commandité à l'institut médico-légal de Strasbourg. Fernando Couto « *ne s'est pas dopé au cours des six derniers mois,* », clament-ils. Joint par *Le Monde*, le professeur Pascal Kintz, auteur de l'expertise, n'est pas aussi catégorique : « *Nous avons démontré à coup sûr qu'il n'a pas pris de nandrolone et qu'il ne prend pas d'anabolisants de façon régulière.* »

Une hypothèse retient actuellement l'attention pour expliquer cette soudaine « épidémie » : l'apport de molécules anabolisantes dans les compléments nutritionnels qu'ingurgitent les joueurs. C'est ce que suggère Pascal Kintz. « *Très probablement, des compléments vitaminiques genre sels minéraux ou acides aminés fabriqués par des entreprises malveillantes ou négligentes circulent actuellement*



TEMPSPORT-OMEGA

Avec le Portugais de la Lazio Rome Fernando Couto, le Néerlandais de la Juventus Turin Edgar Davids est le joueur le plus célèbre contrôlé positif à ce jour.

en Italie », dit-il. Autrement dit, les footballeurs seraient dopés à leur insu, en consommant des suppléments énergétiques que des fabricants peu scrupuleux rendraient plus efficaces par l'ajout clandestin de substances illicites.

Selon nos informations, un laboratoire aurait analysé le contenu des substances absorbées dans la dernière période par Fernando

Couto et aurait identifié la présence d'une molécule, l'androsténediol, un précurseur de la nandrolone. « *Une vingtaine de microgrammes rajoutés dans une solution licite de 300 grammes suffisent pour rendre le sujet positif aux contrôles urinaires,* », affirme Jacques De Ceauriz, directeur du laboratoire national antidopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). « *L'enrichis-*

sement des compléments nutritionnels à l'androsténediol est une pratique désormais connue. C'est vicieux car masqué. Et comme le principe commercial de ces suppléments est de fidéliser leur clientèle... »

Patrick Schamash, responsable de la commission médicale du Comité international olympique (CIO), n'en disconvient pas. « *A Sydney, lors des derniers JO, quatre*

cas de positivité à la nandrolone provenaient de compléments nutritifs, a priori autorisés, », reconnaît-il. Vendus en dehors des circuits pharmaceutiques, ces produits se trouvent le plus souvent sur Internet, où ils bénéficient d'une importante promotion et d'un succès qui ne se dément pas. Souvent importés des Etats-Unis, où ils sont fabriqués en toute légalité (*Le Monde* du 26 avril), ils font aussi l'objet de productions frauduleuses dans des entreprises européennes, notamment françaises.

MARCHÉ PARALLÈLE

Ils connaissent un tel engouement auprès des sportifs que le CIO a récemment décidé de procéder à l'analyse de 600 marques afin d'y déceler la présence éventuelle d'anabolisants. Les résultats de cette recherche menée en Allemagne au laboratoire de Cologne devraient être publiés en intégralité en décembre 2001 et de manière partielle dès le mois de juin. « *Depuis 1999, nous essayons d'obtenir des autorités américaines qu'elles placent ces produits sous la coupe de la Food and Drug Administration (FDA), afin de mieux surveiller ce qu'ils contiennent,* », indique Patrick Schamash.

A Rome, la commission scientifique du CONI a demandé à la Ligue de football de lui remettre la liste des compléments achetés par les joueurs. Quoi qu'il en soit, la positivité des échantillons d'urine des joueurs étant avérée, ils devraient être sanctionnés. Déjà, deux joueurs de Pérouse, Salvatore Monaco et Christian Bucchi, sont suspendus pour seize mois et le gardien belge de Bari, Jean-François Gillet, l'est à titre provisoire.

Toutefois, cette piste, qui semble pour l'heure retenir l'attention du mouvement sportif italien, n'empêche pas le juge turinois Rafael Guarinello de poursuivre des investigations judiciaires commencées en juillet 1998 après les révélations de l'entraîneur de l'AS Roma, Zdenek Zeman. Un de ses experts, le professeur de l'université de Pavie Gianmartino Benzi, reste circonspect. « *Pour l'heure, en Italie, on n'a jamais rien trouvé dans les compléments alimentaires. Peut-être y en a-t-il sur le marché parallèle, mais personne n'oblige les sportifs à aller sur ce genre de marché,* », remarque-t-il.

Y. B.

Y. B.

Une société française soupçonnée de commerce illicite de compléments nutritionnels

LES COMPLÉMENTS NUTRITIONNELS connaissent un réel succès auprès des sportifs. Commercialisés en grandes surfaces ou dans les parapharmacies, ces ingrédients énergétiques le sont aussi sur Internet. Il a été établi qu'aux Etats-Unis de nombreux fabricants « allongent » leurs préparations par des ajouts de stéroïdes anabolisants comme l'androsténediol, une molécule qui métabolise comme la nandrolone.

Malveillance ou manipulation ? Deux choses sont sûres : aucune information concernant ces ajouts ne figure sur la notice du produit ni sur l'étiquetage de l'emballage et, si les Américains conservent en la matière une belle avance, ils n'ont pas le monopole de ces tripatouillages. Le 4 mai 2000, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), rattachée au ministère de

l'économie et des finances, a mis au jour à Sarreguemines (Moselle) une production illicite de ce type de compléments alimentaires. La société Nutrisearch, spécialisée dans la fabrication et la distribution de ces produits, a subi un contrôle à l'issue duquel plusieurs substances suspectes ont été découvertes. Outre une quantité non négligeable de créatine (plus de 12 tonnes), non autorisée en France, des réserves d'androsténediol ont également été saisies lors de l'opération.

La société Nutrisearch, qui dispose de filiales en Allemagne, en Pologne, en Grande-Bretagne, au Luxembourg et en Hongrie, faisait, sur Internet, la promotion d'une centaine de produits différents, qu'elle vendait essentiellement en Europe. De nombreux sportifs figuraient parmi sa clientèle, estimée à près de 8 000 personnes. L'enquête,

confiée à un juge d'instruction de Sarreguemines, a permis de relever des factures. Mis en examen pour « *exercice illégal de la pharmacie, production, exportation, détention de substances vénéneuses, falsification de compléments alimentaires, publicité et commercialisation de substances interdites* », le patron allemand de cette entreprise a déclaré qu'il « *ne savait pas que c'était interdit* ».

NI INTERDITS NI AUTORISÉS

Déjà, en mars 2000, une société de distribution de compléments alimentaires, Inko SA, avait été accusée par le ministère de la jeunesse et des sports d'« *incitation au dopage* » pour vente de créatine (*Le Monde* du 6 mars 2000). Cette affaire avait mis en évidence le vide juridique qui entoure le commerce de ces produits en vente libre dans de nombreux pays.

Non interdits en France, ils ne sont pas pour autant autorisés, n'ayant jamais fait l'objet d'une demande de mise sur le marché. Au plan législatif, rien n'a bougé depuis. En revanche, le 23 janvier 2001, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a publié un avis afin de mettre en garde sur les « *risques cancérigènes* » liés à la prise de créatine (*Le Monde* du 25 janvier).

Dans un rapport rédigé en 1999, la DGC-CRF notait que, sur 3 800 compléments alimentaires fabriqués ou commercialisés par 824 entreprises françaises, « *de nombreux produits contenaient des substances nutritives ou des ingrédients non autorisés... De nombreuses anomalies d'étiquetage [avaient] également été constatées.* »

Y. B.

Y. B.

TROIS QUESTIONS À...

ALAIN GARNIER

1 Vous êtes membre du comité exécutif de l'agence mondiale antidopage (AMA). Confronté à une affaire comme celle qui secoue actuellement le Calcio, quel est votre champ d'intervention ?

L'AMA est une agence internationale de droit privé qui agit sur la base de conventions signées avec des partenaires. Ces partenaires sont les Etats membres et les fédérations internationales. De son propre chef, l'AMA ne peut intervenir que dans les sports qui ont passé une convention avec elle ; qui ont reconnu son autorité en quelque sorte. Pour le football, nous avons mis sur pied un accord de principe avec la Fédération internationale de football (FIFA) au mois d'août 2000 mais cette convention tarde à se finaliser. Sur le fond il n'y a pas de problème, il ne reste plus qu'à signer.

2 La présence de substances suspectes dans les compléments nutritionnels semble être le cœur de cette affaire. Cette piste vous semble-t-elle crédible ?

Une étude menée actuellement par l'université de Cologne a d'ores et déjà mis en évidence qu'une quantité non négligeable des produits de ce type mis sur le marché via Internet étaient conta-

minés. Mais ces contaminations ne relèvent pas forcément d'actes malveillants. Bien sûr, il existe des fabricants qui, pour fidéliser leur clientèle et rendre ces produits « efficaces », en termes d'amélioration de performances sportives, ajoutent frauduleusement des substances interdites. Mais il y a aussi des contaminations accidentelles dues à des manipulations industrielles.

3 Envisagez-vous des initiatives pour parer ces nouvelles pratiques dopantes ?

Notre volonté est d'obtenir un étiquetage systématique précis de ces produits. Nous souhaitons que les emballages des compléments nutritionnels qui comportent des risques de positivité aux contrôles antidopage affichent un logo visible, facilement repérable par les consommateurs. Une proposition ratifiée par 41 pays a déjà été formulée lors de la conférence de Bratislava, il y a un an. Il reste maintenant à ces pays d'obtenir des industriels qu'ils adoptent cette attitude. Il est vrai qu'aux Etats-Unis, dont beaucoup de ces produits qui circulent sur Internet sont originaires et où la fabrication de ces substances échappant à la surveillance de la Food and Drug Administration (FDA), il se passe un peu n'importe quoi.

Propos recueillis par Yves Bordenave

Le dopage avive les tensions autour de la candidature de Paris aux JO de 2008

MARIE-GEORGE BUFFET (PCF) a-t-elle songé à démissionner du gouvernement à la suite d'un entretien avec Lionel Jospin, fin mars, lors de la visite de la commission d'évaluation du Comité international olympique (CIO) à Paris, ainsi que l'a indiqué *Le Journal du Dimanche* dans son édition du 6 mai ? Les états d'âme de la ministre de la jeunesse et des sports ont troublé les responsables du groupement d'intérêt public (GIP) qui chapeaute la candidature de Paris aux Jeux olympiques d'été de 2008 ; ils ont également surpris l'entourage du premier ministre.

L'affaire débute le 28 mars. Le Néerlandais Hein Verbruggen, qui préside la commission chargée d'inspecter les cinq villes candidates aux Jeux de 2008, sollicite, par écrit, les responsables du projet parisien sur le dispositif de gouvernement français en matière de lutte contre le dopage. Lors de ses précédentes visites - à Pékin, Osaka, Toronto et Istanbul -, Hein Verbruggen avait formulé la même requête : les lois nationales sont-elles compatibles avec le règlement du CIO ? Placée dans le contexte français, la demande du Néerlandais n'est pas, toutefois, dénuée d'arrière-pensée.

En tant que président de l'Union cycliste internationale (UCI), il a déjà eu maille à partir avec les autorités françaises, notamment après l'affaire Festina. Un aspect de la loi Buffet le gêne tout particulièrement : la possibilité donnée au Conseil de prévoyance et de lutte contre le dopage (CPLD) - un organisme indépendant créé avec la loi - d'accéder aux dossiers des sportifs ayant subi un contrôle positif sur le territoire français. Hein Verbruggen estime que les athlètes non français ne devraient pas être concernés par cette disposition. Le

CPLD, lui, pense le contraire et ne se prive guère, depuis mai 2000, d'instruire des dossiers de sportifs étrangers.

Lorsque Claude Bébear, le président du GIP, reçoit la demande de Hein Verbruggen, sa première initiative est d'en parler au ministère de la jeunesse et des sports. Les services de Marie-George Buffet s'empressent de répondre au président de la commission d'évaluation, mais sans donner de détails sur les prérogatives du CPLD. Une lettre est remise à Hein Verbruggen à l'occasion du dîner de clôture au restaurant Le Jules-Verne, situé sur la tour Eiffel.

FEUILLETON ÉPISTOLAIRE

Le lendemain matin, lors de la toute dernière réunion de travail entre les membres de la commission, Hein Verbruggen prend à nouveau sa plume et réclame des précisions supplémentaires. Après avoir consulté Lionel Jospin, Marie-George Buffet rédige alors un deuxième courrier dans lequel il est indiqué que la France « *s'engage à signer un protocole avec le CIO, au plus tard le 31 décembre 2006, visant à mettre en œuvre des procédures communes dans le respect du code du CIO.* »

Cette déclaration est à double sens : Hein Verbruggen comprend que le CPLD ne sera pas opérationnel en 2008 ; pour les autorités françaises, l'organisme indépendant sera bel et bien appelé à fonctionner si Paris organise les Jeux. « *Satisfait* » par les réponses du gouvernement français, Hein Verbruggen envoie alors un « *accusé de réception* » à Marie-George Buffet. Le président de l'UCI accompagne sa missive d'une notice : si aucune contre-indication de la part du ministère ne lui parvient avant son départ pour Lausanne, le dossier

sera définitivement classé - un moyen pour Hein Verbruggen d'avoir le dernier mot dans cette affaire. Pour Maignon, l'échange a assez duré. La ministre de la jeunesse et des sports ne donnera finalement pas suite.

Reste à savoir si ce feuilleton épistolaire - il y en eut une vingtaine du même genre durant la visite du CIO sur les thèmes du transport, de la sécurité, etc. - a véritablement provoqué une dissension entre Marie-George Buffet et Lionel Jospin. « *Cet épisode a créé une tension au milieu de la venue de la commission du CIO, c'est vrai, mais le plein accord a toujours existé entre M. Jospin et moi* », a affirmé la ministre de la jeunesse et des sports dans les colonnes de *L'Equipe* du 7 mai, tout en jugeant « *excessive* » l'affirmation selon laquelle elle avait envisagé de démissionner.

D'autres motifs pourraient donc justifier le vrai-faux mouvement d'humeur de la ministre. Les relations, parfois houleuses, qu'entretient son cabinet avec Claude Bébear, qui est un proche de Jacques Chirac, sont une explication.

Il se peut, également, une semaine après les révélations du *Monde* sur l'étouffement d'un contrôle positif chez une handballeuse française pendant les JO de Sydney (*Le Monde* du 28 avril), que Marie-George Buffet ait souhaité rappeler qu'elle n'a pas abandonné le combat contre le dopage. A dix jours de la remise du rapport de Hein Verbruggen (le 15 mai, à Lausanne) et à deux mois du vote final du CIO (le 13 juillet, à Moscou), les rapports se tendent, de toute évidence, entre les différents acteurs de la candidature parisienne.

Frédéric Potet

Lyon a vaincu son complexe de perdant magnifique

Victorieux, en finale de la Coupe de la Ligue, de l'AS Monaco (2-1 après prolongation), l'OL enlève son premier trophée depuis vingt-huit ans, au terme d'une rencontre âprement disputée

Vingt-huit ans après sa victoire en finale de la Coupe de France, son dernier succès marquant, l'Olympique lyonnais a inscrit son nom au palmarès de la Coupe de la Ligue, samedi 5 mai, en disposant de l'AS Monaco

en finale de l'épreuve. Les deux équipes étaient à égalité (1-1) au terme du temps réglementaire, et c'est un but de l'attaquant suisse de l'OL, Patrick Müller, entré en cours de jeu, qui a fait basculer la rencontre à deux

minutes de la fin de la prolongation. Ce succès, salué par les 35 000 supporters lyonnais présents au Stade de France, a suscité l'enthousiasme des habitants de la cité rhodanienne, sortis dimanche par dizaines de mil-

liers dans les rues de la ville pour assister au défilé triomphal des joueurs. Cette victoire récompense un club déjà qualifié pour la prochaine Ligue des champions et dont les progrès ont été constants ces dernières années.

DEPUIS sa réintroduction au calendrier, lors de la saison 1994-1995, la Coupe de la Ligue est généralement présentée comme un « lot de consolation » pour les clubs professionnels français. Moins prestigieuse que son aînée, la Coupe de France, moins

moins elle a triché des forces en présence que le championnat de D1, cette épreuve permet, selon les cas, de sauver les apparences d'une saison ratée ou d'effortier un palmarès en souffrance. Compétition minimaliste - cinq matches, seulement, suffisent pour l'emporter -, elle vient malgré tout de combler l'appétit de l'Olympique lyonnais, l'un des clubs les plus ambitieux du football français.

A voir la joie des joueurs après le coup de sifflet final et à en juger par les scènes de liesse parmi les 35 000 supporters lyonnais présents au Stade de France, l'OL donnait plutôt l'impression d'avoir gagné une Coupe d'Europe, samedi 5 mai, à l'issue de sa victoire en finale sur l'AS Monaco (2-1, après prolongation). L'euphorie s'est prolongée, le lendemain, dans les artères de la capitale des Gaules. Juchés sur un semi-morquet, les footballeurs rhodaniens ont défilé devant plusieurs dizaines de milliers de personnes. L'événement valait bien cette procession : depuis 1973, année où Lyon s'imposa en finale de la Coupe de France face au FC Nantes

(2-1), le club n'avait pas glané le moindre succès, exception faite du titre de champion de France de D2 1989. Cette carence de résultats avait fini par tourner au complexe. Redevenu l'un des clubs les plus puissants économiquement de France sous la houlette de son président, l'industriel Jean-Michel Aulas, l'OL ne parvenait pas à franchir le dernier palier. Troisième du championnat en 1999 et en 2000, actuellement deuxième à quatre points de Nantes après une saison marquée par une participation au deuxième tour de la Ligue des champions, l'Olympique lyonnais était-il condamné à un rôle de perdant magnifique ? « L'OL est le club français qui a obtenu les meilleurs résultats depuis cinq ans et celui qui a disputé le plus grand nombre de matches de Coupe d'Europe », a tenu à rappeler Jean-Michel Aulas.

FORCE DE CARACTÈRE

Comme lors de ses précédentes rencontres de championnat, l'OL l'a emporté grâce à sa force de caractère. Le but marqué par le Suisse Patrick Müller à la 118^e minute, soit à 120 secondes de la fin de la prolongation, en a rappelé d'autres : notamment celui inscrit, le 7 avril, par le Brésilien Claudio Caçapa à la 94^e minute du match contre l'AS Monaco (2-1), déjà ; ou encore celui de Christophe Delmotte, le 28 avril à Lille (1-2), marqué également dans les arrêts de jeu (91^e). Samedi soir, l'OL a ouvert le score à la suite d'un double « une-deux » entre Claudio Caçapa et Steve Marlet conclu par un lob du Brésilien

MONACO - LYON : 1-2 a. p.

LES ÉQUIPES

MONACO
 Entraîneur : Puel • Porato • Panucci (Jurietti, 48^e) ; Marquez ; J. Rodriguez ; Léonard (Da Costa, 79^e) ; Diéto (cap.) ; Famerud ; Giulio ; Gallardo (Bonnal, 96^e) ; Nonda ; Simone.

LYON
 Entraîneur : Santini • Coupet • Brechet ; Caçapa ; Edmilson ; Chanélet • Laigle ; Violéau ; Foé (Müller, 106^e) ; Dhorasso • Marlet (Govou, 78^e) ; Anderson (cap.).

BUTS

MONACO : Nonda (63^e, reprise de volée du droit, de 5 m à droite, déviée par Coupet).

LYON : Caçapa (35^e, lob sur Porato, de 8 m dans l'axe du pied droit) ; Müller (118^e, reprise de volée croisée du droit, de 7 m à gauche).

ARRÊTS DE JEU

En faveur de MONACO : 36 coups francs (10 + 16 + 10), dont 6 hors-jeu (1 + 3 + 2), 5 corners (4 + 1 + 0).

En faveur de LYON : 40 coups francs (14 + 18 + 8), dont aucun hors-jeu, 3 corners (2 + 1 + 0).

AVERTISSEMENTS

MONACO : Rodriguez (47^e, jeu dangereux) ; Simone (53^e, jeu dangereux) ; Giulio (67^e, contestation) ; Marquez (75^e, jeu dangereux).

LYON : Brechet (59^e, jeu dangereux).

OCCASIONS

MONACO : 54 positions d'attaque dans les 30 m (27 + 15 + 12), dont 5 occasions (2 + 3 + 0) ; 15 tirs (8 + 5 + 2), dont 3 contrés (2 + 1 + 0) et 4 parés (2 + 1 + 1) par Coupet.

LYON : 59 positions d'attaque dans les 30 m (20 + 24 + 15), dont 5 occasions (2 + 2 + 1) ; 17 tirs (5 + 7 + 5), dont 4 contrés (0 + 2 + 2), 1 sur le poteau (1 + 0 + 0) et 3 parés (1 + 0 + 2) par Porato.

L'ACTION

LE BUT DE LYON à la 118^e minute

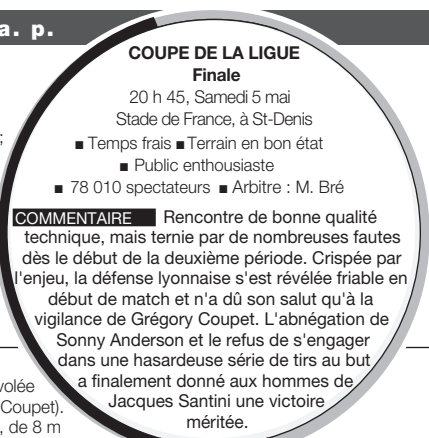
1 A 30 m, Anderson reçoit le ballon et accélère vers le but.

2 Il résiste à la charge de J. Rodriguez et parvient à centrer en retrait.

3 Müller reprend de volée en extension du droit.

— Passe — — Déplacement avec la balle — — Déplacement sans la balle — — Tir

Infographie "Le Monde" avec Pierre Lepidi



Sous la houlette de Nicollin père et fils, l'AS Béziers se reprend à rêver de jours glorieux

BÉZIERS (Hérault)

de notre envoyé spécial

Sourires, embrassades et congratulations, mais pas d'explosion de joie. Du moins pas encore. Dimanche 6 mai, les vestiaires biterrois du stade de la Méditerranée sont restés calmes. Assis dans un coin, Louis Nicollin affichait sa satisfaction, sans débordement ostentatoire. Pourtant, le patron du football montpelliérain a gagné son pari. Arrivé avec sa société, le Groupe Nicollin, à la tête de la société anonyme à objet sportif (SAOS) de l'Association sportive Béziers (ASB) il y a presque deux ans, alors que le prestigieux club se débattait en deuxième division, il n'a eu besoin que de deux saisons pour rebâtir une équipe et l'installer dans le top 16 du rugby. L'ASB jouera la prochaine saison en Elite 1. Et peut-être mieux encore : elle pourrait disputer un quart de finale du championnat dans trois semaines, si elle s'impose à Agen dimanche 13 mai.

Nul doute que, si l'événement se produit, on s'attendra à ce que le champion de France dans les vestiaires biterrois. C'est que les Languedociens

| La fiche technique | |
|---|---|
| BÉZIERS - BÈGLES-BORDEAUX : 57-7 | |
| Championnat de France - Division 1 - Poule 1 - 17 ^e journée | |
| • Stade de la Méditerranée, à Béziers ; Temps ensoleillé et venté ; terrain bon ; 10 000 spectateurs | |
| LES POINTS | BÉZIERS : 8 essais de Viard (4 ^e , 52 ^e), Dourthe (29 ^e), Privat (33 ^e), Noël (37 ^e), Miguel (56 ^e), Bousquet (73 ^e), Aué (80 ^e) ; 4 transformations de Dourthe (29 ^e , 33 ^e), Labit (52 ^e , 73 ^e) ; 3 pénalités de Dourthe (15 ^e , 21 ^e , 24 ^e). |
| | BÈGLES-BORDEAUX : 1 essai d'Andreu (63 ^e) ; 1 transformation de Vermis (63 ^e). |
| EXCLUSIONS TEMPORAIRES | BÉZIERS : Gommard (77 ^e). |
| | BÈGLES-BORDEAUX : Andreu (40 ^e). |
| LES ÉQUIPES | |
| BÉZIERS (entraîneur : Gallart et Gouragne) : Paillat • Escalle, Virad ; R. Dourthe (Aué, 49 ^e) ; Noël • Dubois (Labit, 45 ^e) ; Balu (Bousquet, 45 ^e) • Martinez, Gommard, Castel (Dieude, 2 ^e) • Privat (Vaugh, 65 ^e), Vilaplana • Banquet (Shvelidzé, 65 ^e), Bruno, Shvelidzé (Pédesseau, 35 ^e). | |
| BÈGLES-BORDEAUX (entraîneur : Martinez) : Jouanno • Chalou, Dantiaq, Brezoianu (Desca, 79 ^e), Serres • Vermis (Lafon, 79 ^e), Andreu • Daouda (Chaignaud, 67 ^e), Jean-Pierre, Lafourcade, Mazière (Frégier, 67 ^e), Lambert • Neuvial (Dubost, 65 ^e), Diomandé (Inza, 78 ^e), Laguyette (Dofnikof, 68 ^e). | |

au maillot rouge et bleu n'ont pas connu pareille ivresse depuis dix ans. Dix ans que ce club au passé si glorieux (onze titres de champion de France, le dernier datant de 1984) ne s'est pas hissé à un tel niveau.

MATCH À SENS UNIQUE

Cette année-là, en 1991 à Toulouse, Béziers avait perdu contre Bègles. Dix ans plus tard, le résultat s'est inversé : dimanche 6 mai, pour son dernier match à domicile de la

saison, l'ASB n'a pas fait de détail contre le CA Béglaïs : 57 à 7 au terme d'un match à sens unique. Soucieux de se préserver avant de recevoir Perpignan dimanche prochain, les Béglaïs n'ont pas livré de match. Olivier Nicollin, fils de Louis, chargé par son père de veiller à la bonne marche de la filiale biterroise, ne s'en formalise pas. « En septembre, on n'imaginait pas se retrouver à une victoire de la qualification en quarts de finale, souffle-t-il. Le gros objectif, c'était de se maintenir, sachant

que la partie serait difficile. Rebâtir, c'est souvent plus compliqué que bâtir. » En septembre 1999, lorsque le Groupe Nicollin reprend l'ASB, le club est en pleine déconfiture. De querelles de personnes en crises existentielles parmi les dirigeants, de déceptions en échecs au plan sportif, le grand Béziers a frisé la déroute totale et a raté son entrée dans le professionnalisme. « Le premier pari était de retrouver l'élite dès la première année », rappelle Olivier Nicollin. S'appuyant sur un budget de 20 millions de francs, dont 6 provenant de son groupe, le duo Nicollin père & fils constitue une équipe capable de tenir ce premier objectif. « On a adopté une politique salariale un peu élevée pour la deuxième division, mais c'était le prix à payer pour garder quelques bons joueurs. » C'est notamment le cas du troisième-ligne international Richard Castel, qui, malgré quelques propositions sportives plus ambitieuses, choisit de rester.

Douze mois plus tard, en septembre 2000, les dirigeants biterrois ne regrettent pas leur investissement : le club entame la saison en Elite 1. L'expérience du football professionnel aidant, les Nicollin soignent leur recrutement. L'international dacquois Richard Dourthe vient renforcer les lignes arrière. L'équipe ne brille pas particulièrement par ses

performances, traverse un hiver parfois difficile, mais prend de l'assurance en s'imposant le 28 avril contre le Stade français (33 à 20). En un an, le budget du club a presque doublé. Des partenaires se sont manifestés et l'ASB affiche désormais un budget de 38 millions de francs. « On n'est pas à l'aise pour autant, relativement Olivier Nicollin. Même en étant loin des sommes du football, le rugby coûte de plus en plus cher aux clubs. En termes de résultat financier, on se situe plutôt entre zéro et moins cinq millions que le contraire. Et nous ne sommes pas les seuls. » Mais il ne désespère pas. « Il y a largement de quoi construire un club solide. Et puis, pourquoi ne pas rêver de ramener un jour le bouclier de Brennus sur les allées Paul-Riquet... »

Yves Bordenave

Du haut de ses 24 ans, Grégory Havret symbolise le renouveau du golf français

LYON

de notre envoyé spécial

« Vous avez vu s'il est bon, mon père ? Il est fabuleux ! » Débordant de fierté, le père de Grégory Havret s'adresse à quelques spectateurs : son fils est en passe de terminer deuxième du deuxième tour de l'Open de France, qui se déroulait au golf de la Villette-d'Anthon, près de Lyon, du 3 au 6 mai. Cela vaudra au jeune Français de disputer les deux derniers tours dans la dernière partie, celle des meilleurs. Parmi ceux-ci, c'est l'Espagnol José Maria Olazabal qui s'est imposé finalement, avec 268 coups (12 sous le par).

Les Français Marc Antoine Farry et Grégory Havret se sont respectivement classés cinquième et sixième, donnant une nouvelle preuve de la bonne santé du golf français. Six trous avant la fin, Grégory Havret pouvait encore croire en ses

chances de victoire : il n'était qu'à deux coups des meilleurs et, à plusieurs reprises, il était passé de très peu à côté de birdies. Malheureusement, comme il l'avoue lui-même, « le putting est un peu mon point faible ». C'est le seul, car ce gaillard de 1,87 m pour 82 kg est pétri de qualités. Pour Anne Le Coniat, son entraîneur, il possède celles qui font les champions : « Un physique, de la technique, du courage et de la malice. »

AU PLUS HAUT NIVEAU

Il faut voir ce jeune homme de vingt-quatre ans, dont l'élégance et la détermination rappellent Vijay Singh, après un coup particulièrement réussi. Tout son corps sourit, de ses yeux qui se plissent derrière leurs petites lunettes ovales à ses longues jambes souples, comme s'il venait d'assister à quelque chose qui l'amuse et en même temps le

dépasse. Pourtant, c'est avant tout une grande maîtrise de soi qui lui permet d'accéder aujourd'hui au plus haut niveau. Grégory Havret n'est passé professionnel qu'il y a un an et demi, après avoir été champion de France amateurs de 1997 à 1999 et remporté un titre de champion d'Europe. L'an dernier, il jouait sur le Challenge Tour, dont il prit la 35^e place, ce qui lui donnait le droit de participer, au mois de novembre, au dernier tour qualificatif pour les cartes européennes. Il s'y classait 23^e et obtenait ainsi son droit d'accès au circuit européen.

Pour Anne Le Coniat, qui est également entraîneur de l'équipe de France féminine, cette progression fulgurante n'est en rien le fruit du hasard, mais bien celui de l'équilibre de son élève : « C'est l'équilibre qui permet d'avoir des résultats, et non, comme le pensent trop souvent les joueurs, les résultats qui donnent

l'équilibre. » Cela fait treize ans qu'elle conseille Grégory Havret, qui lui fut confié par ses parents à une époque où il rechignait à prendre des cours de golf. Depuis, une véritable amitié s'est nouée entre le professeur et l'élève. Par ailleurs, ce dernier a récemment pris un agent, l'ancien joueur Patrice Barquet. Dimanche soir, au terme de l'Open de France, Grégory Havret s'empara de la deuxième place du classement français et remonta aux alentours du cinquantième rang européen, derrière son compatriote Jean-François Remesy, mais devant Jean Van de Velde. Il s'appretait aussi à partir pour l'Angleterre disputer le Benson and Hedges, l'un des tournois les plus importants du circuit, dont l'accès lui aurait été interdit sans sa performance lyonnaise.

Jean-Louis Aragon

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME** : le Britannique Colin McRae (Ford Focus WRC) a gagné devant son compatriote Richard Burns (Subaru Impreza WRC) le rallye d'Argentine, cinquième manche du championnat du monde, dimanche 6 mai. Le Finlandais Tommi Makinen (Mitsubishi Lancer) conserve la tête du championnat du monde.

■ **BASKET-BALL** : Villeurbanne a subi sa 4^e défaite de la saison, à Dijon (85-81), samedi 5 mai, au cours de la 29^e journée du championnat de France. L'Asvel ne compte plus que deux longueurs d'avance sur Pau-Orthez et Le Mans, vainqueurs respectifs de Strasbourg (110-89) et de Besançon (88-75).

■ **CYCLISME** : la Française Jeanne Longo-Ciprelli a signé la 652^e victoire de sa carrière en remportant le Trophée des grimpeurs, couru, dimanche 6 mai, entre Argenteuil et Sannois (Val-d'Oise). Chez les hommes, la victoire est revenue à Didier Rous (Bonjour).

■ **FOOTBALL** : l'AS Rome, auteur d'un match nul sur le terrain de la Juventus Turin (2-2), a conservé sa place de leader du championnat d'Italie, dimanche 6 mai, au terme de la 29^e journée. L'AS Rome compte cinq points d'avance sur la Lazio Rome, vainqueur de Bari (2-0), et six sur la Juventus.

■ **Schalke 04** et le Bayern Munich ont conservé leur place de coleaders (59 points chacun) du championnat d'Allemagne, en s'imposant respectivement devant Wolfsburg (2-1) et à Leverkusen (0-1).

■ **Arsenal** s'est imposé devant Leeds (2-1), samedi 5 mai, dans le match phare de la 37^e et avant-dernière journée du championnat d'Angleterre, tandis que Manchester United, assuré du titre, s'est fait surprendre par Derby (0-1).

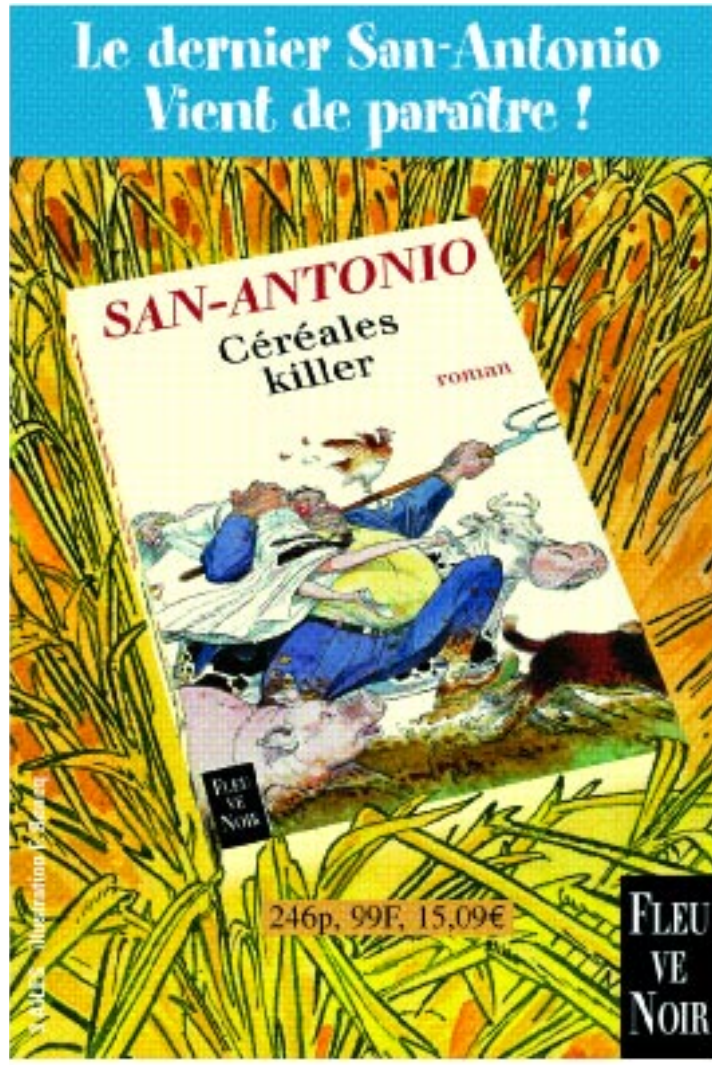
■ **Le Real Madrid**, leader du championnat d'Espagne, conserve huit points d'avance sur le Deportivo La Corogne, malgré sa défaite face au Celta Vigo (3-0), lors de la 33^e journée.

■ **L'Espagne** s'est adjugé le championnat d'Europe des nations des moins de 16 ans, en dominant la France en finale (1-0), dimanche 6 mai, à Sunderland (Grande-Bretagne).

■ **Plusieurs personnes ont été tuées** et des centaines d'autres blessées, dimanche 6 mai, dans l'effondrement des gradins d'un stade à Sari, dans le nord de l'Iran, où quelque 20 000 personnes assistaient à un match.

■ **MOTOCYCLISME** : l'Italien Valentino Rossi (Honda) a conquis sa troisième victoire en autant d'épreuves du championnat du monde 2001, dimanche 6 mai au Grand Prix d'Espagne (500 cc). Les Japonais Daijiro Katoh et Masao Azuma se sont respectivement imposés en 250 cc et 125 cc.

■ **VOLLEY-BALL** : le Paris Volley s'est attribué le titre de champion de France pour la deuxième année d'affilée, en battant le Tourcoing Lille Métropole (3-2), dimanche 6 mai à Paris, en match d'appui.



Encore beaucoup de grisaille

MARDI. Malgré la présence de hautes pressions sur les îles Britanniques, la couche de grisaille qui s'est installée sur le pays a du mal à évoluer.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le ciel se montre variable et porteur d'éclaircies le long des côtes de la Manche, mais le vent de nord-est y reste soutenu. Ailleurs, beaucoup de grisaille et très peu de soleil. Températures de 11 à 15 degrés.

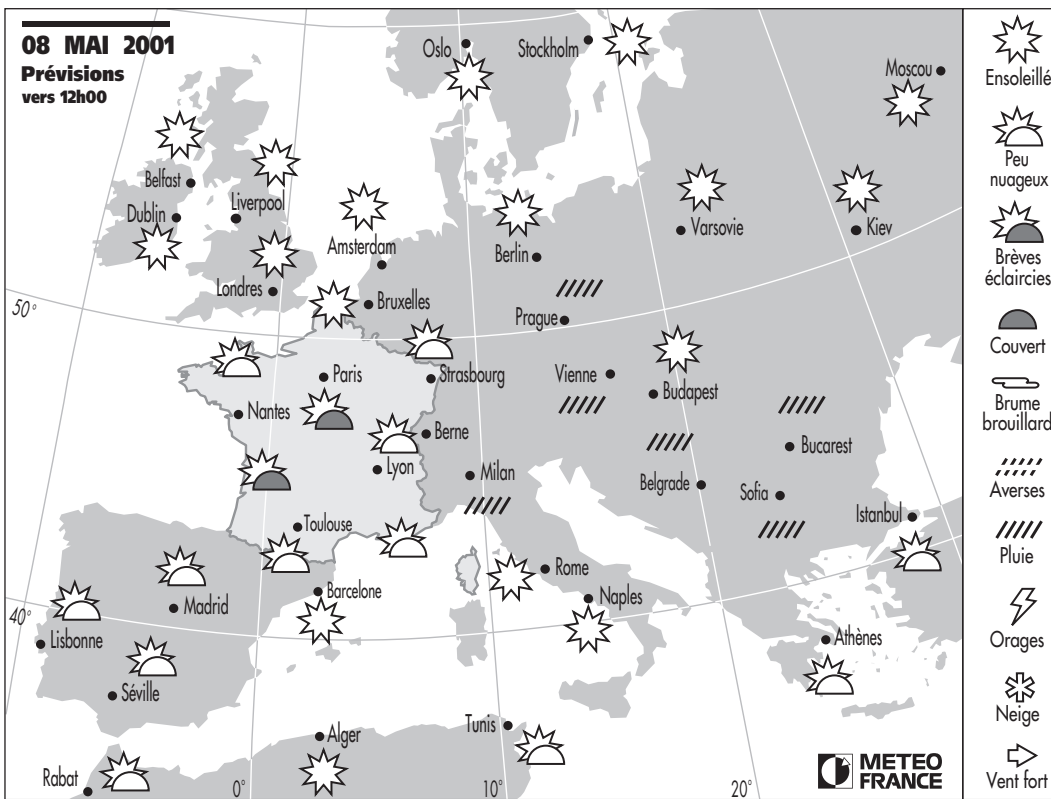
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Les meilleures chances de voir le soleil se situent de la Haute-Normandie à la frontière belge. Les autres régions restent abonnées au régime grisaille avec de rares trouées l'après-midi. Il fait de 15 à 17 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. L'Alsace et la Franche-Comté sortent la tête du rideau nuageux avec un soleil qui brille épisodiquement l'après-midi. Ailleurs, le gris domine. Températures en hausse, 17 à 20 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Du Poitou-Charentes au nord de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, les nuages gardent leur suprématie. Des Landes et du Pays basque au Midi toulousain et aux Pyrénées, le soleil refait enfin surface dans l'après-midi. Il fait de 16 à 19 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. La couverture nuageuse reste importante en Auvergne et Limousin avec quelques bruines en début de journée. Des éclaircies se développent de la vallée du Rhône aux Alpes avec un risque d'averse en montagne. Il fait de 17 à 20 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le soleil brille généreusement du Languedoc-Roussillon à la Provence. Il est contrarié par quelques champs nuageux des Alpes-Maritimes à la Corse et l'arrière-pays niçois risque une averse isolée l'après-midi. Températures de 18 à 22 degrés, soit des valeurs de saison.



LE CARNET DU VOYAGEUR

TRAINS. Le Venice Simplon-Orient-Express dessert jusqu'en novembre non seulement Venise (chaque jeudi soir, depuis la gare de l'Est, à Paris), mais aussi Florence, Rome, Vienne, Prague et Istanbul. Pour chacune de ces villes, des « croisières » ferroviaires de quatre à six jours sont programmées à dates fixes, en mai, juin, septembre et octobre. Réservations au 01-55-62-18-00.

FRANCE. Depuis le 1^{er} mai, sur le canal du Midi, la Rive de France, spécialisée dans le tourisme fluvial, propose en location la première péniche électrique habitable. Ce bateau – un Rive 34 – est identique aux autres embarcations proposées par la société et loué au même prix. Seules différences : il est silencieux, propre et non polluant. Ses batteries, rechargeables aux six bornes installées sur le parcours, lui assurent une autonomie de douze heures.

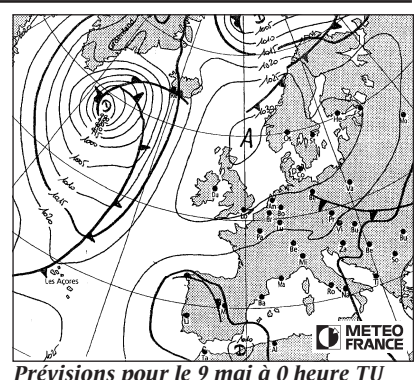
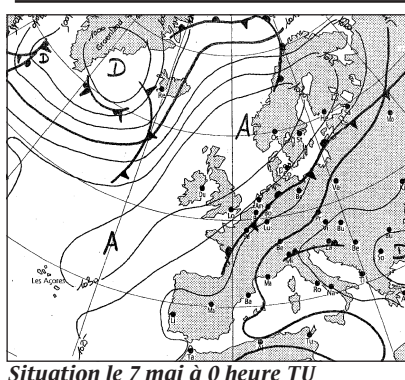
PRÉVISIONS POUR LE 08 MAI 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole

| | | | |
|-------------|---------|------------------|---------|
| AJACCIO | 10/19 S | NANCY | 8/19 N |
| BIARRITZ | 8/15 S | NANTES | 8/16 N |
| BORDEAUX | 8/17 N | NICE | 14/19 S |
| BOURGES | 8/15 N | PARIS | 9/18 N |
| BREST | 8/13 S | PAU | 6/18 S |
| CAEN | 8/12 S | PERPIGNAN | 11/19 S |
| CHERBOURG | 7/12 S | RENNES | 8/15 N |
| CLERMONT-F. | 6/17 N | ST-ETIENNE | 7/16 N |
| DIJON | 10/18 N | STRASBOURG | 9/18 S |
| GRENOBLE | 9/20 P | TOULOUSE | 8/16 S |
| LILLE | 7/15 S | TOURS | 8/16 N |
| LIMOGES | 8/17 N | FRANCE outre-mer | |
| LYON | 10/18 N | FRANC-FORT | 8/20 C |
| MARSEILLE | 13/21 S | GENEVE | 9/20 C |
| | | HELSINKI | 8/19 S |
| | | ISTANBUL | 13/18 S |

| | | | | | | | |
|---------------|---------|-------------|---------|------------------|---------|---------------------|---------|
| PAPEETE | 23/28 P | KIEV | 8/17 S | VENISE | 16/23 S | LE CAIRE | 18/28 S |
| POINTE-A-PIT. | 25/31 S | LISBONNE | 9/18 S | VIENNE | 11/20 P | NAIROBI | 17/27 S |
| ST-DENIS-RE. | 23/29 S | LIVERPOOL | 5/15 S | AMÉRIQUES | | PRETORIA | 5/22 S |
| EUROPE | | LONDRES | 5/15 S | BRASILIA | 18/30 S | RABAT | 11/20 S |
| AMSTERDAM | 6/14 S | LUXEMBOURG | 7/17 S | BUENOS AIR. | 10/17 C | TUNIS | 14/23 S |
| ATHENES | 15/22 S | MADRID | 8/19 S | CARACAS | 24/29 S | ASIE-OCEANIE | |
| BARCELONE | 11/19 S | MILAN | 16/23 P | CHICAGO | 11/19 C | BANGKOK | 26/35 S |
| BELFAST | 8/15 S | MOSCOW | 4/13 S | LIMA | 17/20 S | BEYROUTH | 18/23 S |
| BELGRADE | 13/20 P | MUNICH | 9/18 C | LOS ANGELES | 17/25 S | BOMBAY | 26/31 S |
| BERLIN | 8/18 S | NAPLES | 13/21 S | MEXICO | 12/26 S | DJAKARTA | 28/30 P |
| BERNE | 9/19 S | OSLO | 5/20 S | MONTREAL | 11/23 S | DUBAI | 25/36 S |
| BRUXELLES | 6/16 S | PALMA DE M. | 8/23 S | NEW YORK | 11/20 S | HANOI | 27/34 C |
| BUCAREST | 11/20 P | PRAGUE | 8/16 P | SAN FRANCISCO | 14/23 S | HONGKONG | 26/29 S |
| BUDAPEST | 13/22 S | ROME | 9/21 S | SANTIAGO/CHI | 4/19 C | JERUSALEM | 16/22 S |
| COPENHAGUE | 6/14 S | SEVILLE | 12/21 S | TORONTO | 15/24 S | NEW DEHLI | 30/41 S |
| DUBLIN | 5/14 S | SOFIA | 10/17 P | WASHINGTON | 9/20 S | PEKIN | 13/18 S |
| FRANC-FORT | 8/20 C | ST-PETERSB. | 8/14 S | AFRIQUE | | SEOUL | 15/22 C |
| GENEVE | 9/20 C | STOCKHOLM | 8/19 S | ALGER | 6/23 S | SINGAPOUR | 27/29 P |
| HELSINKI | 25/30 C | TENERIFE | 15/20 C | DAKAR | 22/26 S | SYDNEY | 15/19 P |
| ISTANBUL | 13/18 S | VARSOVIE | 10/20 S | KINSHASA | 22/31 S | TOKYO | 18/20 P |



ASTRONOMIE

Habitants célestes : le Cocher

DE MÊME que la magnifique statue de l'aurige de Delphes n'a pas de char, le Cocher du firmament est toujours représenté sans son véhicule. Curieux cocher, d'ailleurs, qui – comme on le voit sur la gravure ci-contre due à l'astronome polonais Johannes Hevelius – tient d'une main ses rênes (et parfois son fouet) et, de l'autre, porte... une chèvre et ses deux chevreaux. La présence des caprins dans cette constellation située entre les Gémeaux et Persée « s'explique » par le fait que le principal astre du Cocher s'appelle Capella. Sixième sur la liste des étoiles les plus brillantes du ciel – si l'on exclut le Soleil –, cette

« petite chèvre » symbolise Amalthee, l'animal qui donnait son lait à Zeus enfant, caché en Crète pour éviter que son père, Cronos, ne le dévore comme il l'avait fait avec ses aînés.

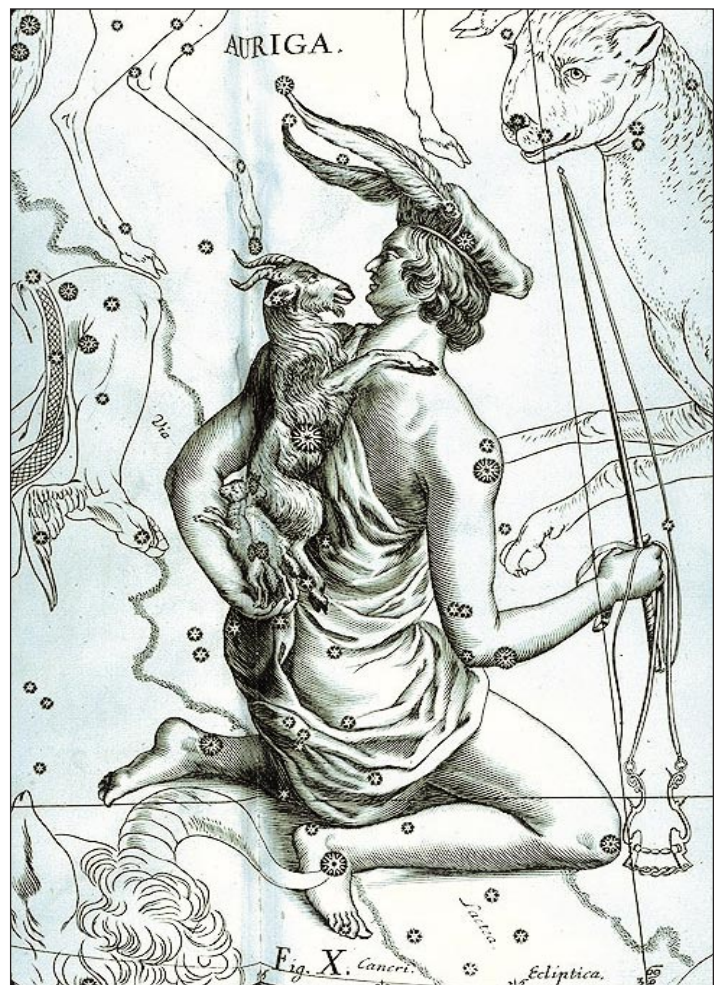
Pour justifier la présence un peu incongrue de la chèvre-nourrice dans une constellation rattachée à un mythe grec complètement différent, Jean-Louis Heudier, dans son *Livre du ciel, l'homme et les étoiles* (Z'Éditions), explique que, « dans l'Antiquité, les cochers surveillaient les stocks de victuailles ». Il faut donc peut-être voir dans Capella soit une réserve de nourriture, soit le rappel qu'une des cornes d'Amalthee devint la fameuse Corne d'abondance, qui se remplit miraculeusement de fruits à volonté. Schématisé sous la forme d'un pentagone allongé dont une des étoiles est commune avec la constellation du Taureau (les représentations classiques du Cocher lui font poser un pied sur l'une des cornes de son voisin du dessous), le personnage du Cocher condense un mythe suffisamment important pour avoir fait l'objet du groupe de sculptures ornant le fronton est du temple de Zeus à Olympie.

La scène se tient à Pise, non pas en Italie mais en Elide, région située au nord-ouest du Péloponnèse, dans laquelle se situe justement Olympie, point de rendez-vous du monde grec antique. Le roi de Pise, Oenomaos, fils du dieu de la guerre Arès, avait une fille très belle, Hippodamie, qu'il ne voulait pas marier car, prétendant certaines versions, un oracle avait prédit que son genre causerait sa mort. Afin de se débarrasser – et définitivement – des nombreux prétendants, Oenomaos avait inventé un stratagème cruel : pour obtenir la main d'Hippodamie, il fallait gagner une course de char contre son père, qui laissait même le jouvenceau partir le premier. Mais le roi de Pise tenait de son père des chevaux divins avec lesquels aucun attelage ne pouvait rivaliser. La course gagnée, Oenomaos mettait à mort l'audacieux concurrent.

Lorsque l'histoire commence, douze têtes de jeunes hommes sont clouées à la porte de la demeure d'Oenomaos. Cela n'effraie pourtant pas Pélops qui, ayant déjà été tué par son propre père puis ressuscité par les dieux, ne craint pas vraiment la mort. L'apercevant, Hippo-

damie en tombe immédiatement amoureuse et, pour qu'il gagne la course, obtient l'aide du cocher de son père, un nommé Myrtilos, lui-même fils du dieu Hermès. Myrtilos est également amoureux d'Hippodamie et, celle-ci lui ayant promis ses faveurs, ne peut lui refuser son concours.

Le cocher trahit donc son maître en remplaçant les chevilles des roues du char d'Oenomaos par des chevilles de cire, qui cèdent lors de la course, créant un accident qui sera fatal au roi. D'une certaine façon, la prédiction de l'oracle s'est réalisée. Plusieurs versions de la suite existent mais, que Myrtilos ait voulu abuser d'Hippodamie ou que celle-ci lui ait fait des avances qu'il repoussa, Pélops finit par tuer le cocher en le précipitant dans la mer. Après sa mort, Hermès transporta son fils au ciel sous la forme de la constellation du Cocher. Même si le personnage se révèle au bout du compte peu reluisant, le mythe avait beaucoup d'importance dans l'Antiquité et certains pensent que cette course de char légendaire est à l'origine des Jeux olympiques.



Pierre Barthélémy

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 108

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

| | | | | | | | | | | | | | |
|------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| I | | | | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | | | | |
| III | | | | | | | | | | | | | |
| IV | | | | | | | | | | | | | |
| V | | | | | | | | | | | | | |
| VI | | | | | | | | | | | | | |
| VII | | | | | | | | | | | | | |
| VIII | | | | | | | | | | | | | |
| IX | | | | | | | | | | | | | |
| X | | | | | | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

I. Mettent tout en œuvre pour que vous ne partiez pas. - II. Son jugement reste aléatoire. - III. Evite d'aller à la banque. Mettre à l'abri. - IV. Interjection. Capitale sur le Gange. Fonction mathématique. - V. Absence délicate à gérer. Change à chaque tour. - VI. Travailla Sur l'œil. Ramasse les brebis égarées. - VII. Lettres d'espoir. Ferme et ouvre rapidement. Envoyé(e) par Louis XV auprès d'Elisabeth. - VIII. Pitoëff et Guitry. Ouverture départe-

mentale. Dieu solaire. - IX. Grecque. Pas beau à voir. - X. Avec beaucoup d'application.

VERTICALEMENT

1. Marques de reconnaissance à ne pas perdre. - 2. Frétille sur la ligne. Brisée, elle est excellente. - 3. Classement côté court. Vient d'arriver. Transport collectif. - 4. Conjonction. Force et dynamisme ou fort et dangereux. - 5. Régulière dans ses choix. - 6. Apporte un peu de fer ou pousse à le croiser. Article. - 7. Assez

mou. Vers du Moyen Age. - 8. Fit le plein à la source. Suis de très près son maître. - 9. Bien attrapée. Attrapée par les deux bouts. Sur une carte vietnamienne. - 10. A traiter sans attendre. Sur la gamme. - 11. Prises à l'extérieur. Conducteurs assemblés. - 12. Qui ne devrait pas vous laisser indifférent.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 107

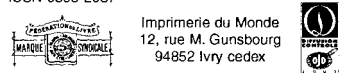
Horizontalement

I. Thuriféraire. - II. René. Urinaux. - III. Iritis. Va. Ma. - IV. Mi. Odelettes. - V. Atome. Uri. Up. - VI. Rimbaud. Faré. - VII. Dé. Ellice. Sr. - VIII. Erre. Morse. - IX. USA. Nu. OSN. - X. Rat. Massenet.

Verticalement

1. Trimardeur. - 2. Héritier. - 3. Uni. Om. Rut. - 4. Retombées. - 5. Idéal. AM. - 6. Fuse. ULM. - 7. Er. Ludions. - 8. River. Crus. - 9. Anatifes. - 10. Ia. Eon. - 11. Rumeurs. Se. - 12. Exaspérant.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037



PRINTED IN FRANCE

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 222

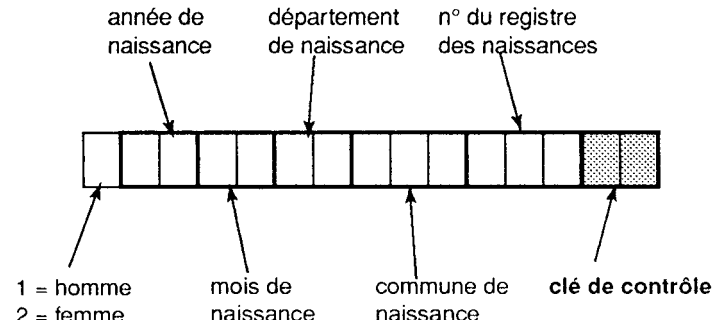
Trahie par la « Sécu » !

LE SCHÉMA ci-contre montre comment est fait un numéro de Sécurité sociale. Les deux derniers chiffres (dans la zone grisée) forment la « clé de contrôle ». Pour la calculer, on divise par 97 le nombre formé par les 13 premiers chiffres. La clé est le complément à 97 du reste de cette division.

La jolie Mylène, voulant peut-être se rajeunir aux yeux du séduisant pharmacien qui la sert, triche sur son année de naissance en falsifiant les deuxième et troisième chiffres. Elle déclare que son numéro est le :

2 75 10 75 017 724 69.

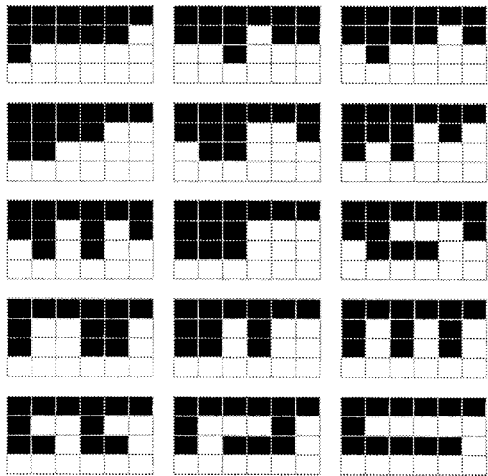
Le pharmacien s'apercevra-t-il de la supercherie ? En quelle année Mylène est-elle née ?



Solution du jeu n° 221 paru dans Le Monde du 2 mai.

Il y a 33 façons de compléter le coloriage :

- Les 16 ci-contre
- Les 16 dispositions symétriques par rapport à la verticale
- La « barre » de deux lignes de chocolat noir (et deux lignes de chocolat blanc).



Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 2001

Solution dans Le Monde du 15 mai.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.



PRINTED IN FRANCE

RÉNOVATION Du Musée de San Fernando, le plus ancien de Madrid, sur l'Alcala, au Musée Reina-Sofia, le plus récent, face à la gare d'Atocha, ou plus loin, jusqu'au Palais royal, les

grandes institutions de la peinture se refont une beauté architecturale. ● RAFAEL MONEO s'impose comme le pivot de cette refondation depuis qu'il a remporté le concours pour l'ex-

tension du Prado, construit entre 1784 et 1791 par Juan de Villanueva, et dont le portrait, peint par Goya, trône à San Fernando. ● SUR CETTE voie sacrée de la peinture, les *Horreurs de*

la guerre (napoléonienne) du même Goya, au Musée du Prado, font désormais écho au *Guernica* de Picasso, au Reina Sofia, dont l'extension a été confiée au français Jean Nouvel.

● ÉTONNANT parcours où l'Histoire percute celle des arts et de l'architecture, mais dont les Madriliènes acceptent encore avec réticence les avatars les plus modernes.

Quand l'architecture percute la peinture à Madrid

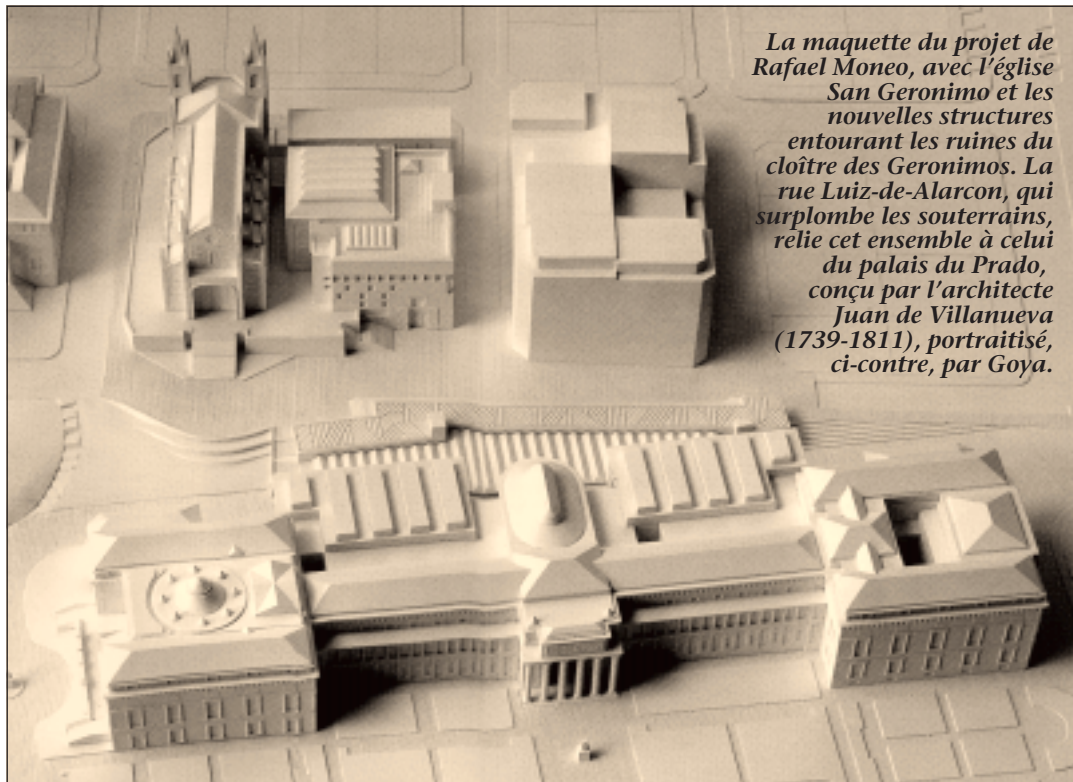
A l'image du projet d'extension du Musée du Prado, réalisé par Rafael Moneo, la capitale espagnole livre ses grands bâtiments institutionnels à des architectes internationaux de renom et confronte ainsi son passé artistique à une modernité complexe, souvent mal perçue par les Madriliènes

LE PHÉNOMÈNE n'est pas propre à Madrid. A l'instar de la France ou de l'Allemagne, c'est toute l'Espagne qui s'est prise de ferveur pour son passé artistique, rénovant ses musées, transformant palais et prisons et confiant à une génération d'architectes surdoués l'invention de nouveaux lieux adaptés aux nouvelles passions, qu'elles soient picturales ou archéologiques. Et tout ce mouvement s'étend bien au-delà des Pyrénées, le Pays basque détournant l'essentiel de cette bonne renommée grâce au Guggenheim de Bilbao, confié à un architecte d'importation : le Californien Frank Gehry.

L'importation n'a pas toujours aussi bien réussi à l'Espagne. Barcelone en a fait les frais, où le Musée d'art contemporain (Macba) a été confié sans collections ni vrai programme au New-Yorkais Richard Meier, qui n'a pu livrer qu'un gros trompe-l'œil blanc aux structures factices. L'Italienne Gae Aulenti a rénové, à Barcelone également, le grand Musée d'art catalan du XIX^e siècle, un édifice qui, dans la veine parisienne et décorative du Musée d'Orsay, à Paris, n'est pas précisément un modèle de légèreté.

RAISON SCÉNOGRAPHIQUE

Cette leçon a-t-elle porté ses fruits ou est-ce le seul fait de la raison scénographique. A quelques exceptions près, les Espagnols semblent être passés champions dans l'art de la mesure, quand il s'agit de musées, et du juste effet architectural, quand il s'agit de servir une collection ou d'occuper un site archéologique. On a pu le constater en mars 2001 à l'Auditorium du Louvre, où les responsables de cinq institutions majeures de Madrid sont venus présenter leurs projets : le Prado, l'Académie royale de San Fernando, le Palais royal, la collection Thyssen-Bornemisza, le Centre Reina Sofia. Commotionné, le directeur du Louvre, Pierre Rosenberg, alors à la veille de passer la main à Henri Loyrette, son cadet du Musée d'Orsay, s'en est allé déclarer sur les ondes qu'il n'y avait pour lui pas de plus grand artiste que Diego Velasquez. On



La maquette du projet de Rafael Moneo, avec l'église San Geronimo et les nouvelles structures entourant les ruines du cloître des Geronimos. La rue Luis-de-Alarcon, qui surplombe les souterrains, relie cet ensemble à celui du palais du Prado, conçu par l'architecte Juan de Villanueva (1739-1811), portraitisé, ci-contre, par Goya.



ACADEMIA DE SAN FERNANDO

imagine rétrospectivement ses souffrances à parcourir, des décennies durant, les salles du Louvre, privé de la galerie espagnole rassemblée par Louis-Philippe et vendue à Londres après la chute du royaume.

Le Prado, même en l'état, est un pur condensé du génie pictural chéri par Rosenberg. Son architecture, due à Juan de Villanueva (1739-1811), as du néoclassicisme espagnol, mais agrandie à plusieurs reprises et rénovée avec brio en 1997, sert assez bien les œuvres, qui y respirent. Mais fort mal le public, qui peut y étouffer. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 1980, 80 % des espaces étaient dévolus aux collections, 10 % au public, et autant aux services. Pour Fernando Checa, directeur nommé en 1996, il faudrait passer à trois parties sensiblement égales qui permettent accueil, repos, commerce ou conférences, tandis que les équipes comme les réserves du musée, soit neuf-dixième des collections, doivent pouvoir se décompresser.

L'administration, d'ores et déjà, s'est relogée dans un bâtiment passe-partout de la rue Luis-de-Alarcon, artère stratégique à l'arrière du Prado, libérant les 2 000 mètres carrés qui ont permis la dernière rénovation, qui a principalement porté sur les toitures et les parties hautes.

PROJET DE TAUPE

Le premier concours témoignait de plus vastes ambitions. A l'instar du monument de Villanueva, inspiré de la Grande Galerie du Louvre, le nouveau Prado lorgnait sur l'extension de son confrère parisien. Les concurrents devaient réunir par les sous-sols ou par les airs l'édifice actuel, la salle de bal, El Cason del Buen Retiro et la salle du trône, second vestige de la résidence royale, devenue Musée de l'armée, mais aussi les ruines du cloître des Geronimos et quelques arpents alentour. Projet de taupe, projet d'aveugle, puisque le concours fut lancé avant d'avoir obtenu l'accord et de l'Eglise et de l'armée, qui déménage

finalement à Tolède. Ce vaste dessein serait donc aujourd'hui possible, le sabre et le goupillon ayant déposé les armes. Les conceptions ont cependant évolué dans le sens de la modestie, ou de la raison. Les deux fragments de l'ancien palais garderont leur autonomie. L'obsession pyramidale de l'entrée unique en fera les frais, au profit d'un bref parcours inter-muséal dans le cœur boisé de Madrid, et d'importantes économies pour les finances publiques.

Pour autant, le projet de Rafael Moneo, lauréat du deuxième concours, en 1998, n'est pas une peccadille, puisqu'il apporte 20 000 mètres carrés supplémentaires à la surface actuelle, qui correspond à un petit neuvième de notre Grand Louvre (60 000 mètres carrés pour les seules surfaces d'exposition). Reliant le Prado au site de San Geronimo et à son cloître qu'il métamorphose en bibliothèque, Moneo crée de vastes espaces d'accueil, de rencontre et d'expositions temporaires en passant sous la rue

Ruiz-de-Alarcon et en tirant profit du terrain biscornu que forme l'arrière du Prado. Le projet est complexe, raffiné, même un peu trop pour avoir dû prendre du recul au voisinage de l'église, toujours vivace, de San Geronimo.

La complexité réussit généralement à Moneo, et donc à son architecture. En témoigne le Musée Thyssen-Bornemisza, qui regarde le Prado en biais, de l'autre côté de la place Canovas-del-Castillo : musée idéal par la variété de ses collections et par sa taille modérée (16 000 mètres carrés), ce qui en fait un outil pédagogique sans équivalent en Europe. Musée remarquable par son architecture aux tracés lumineux, généreuse pour le public, royalement traité, dans l'enveloppe de l'ancien palais Villahermosa. Le musée, dirigé par un puits de culture, Thomas Llorens, va être agrandi de moitié grâce à l'acquisition d'un grand immeuble voisin qui, de la même manière, va être remodelé sans perdre son allure extérieure, par l'équipe catalane de Manuel Baquero. « *Façadisme !* », crient les puristes du patrimoine, et avec eux les architectes de Madrid qui se plaignent, pas vraiment à tort, de la quasi-impossibilité de faire du neuf dans la vieille ville et d'être tenus en lisière de la capitale.

L'architecture, il est vrai, semble aussi se cacher au Palais royal, où, après soixante ans d'hésitation, un Musée des collections royales, tré-

sors, tapisseries et carrosses compris, va être en apparence enfouï sous l'esplanade de la cathédrale, près de l'éblouissante armurerie du Palais. Comme pour le Prado, la topographie sert l'agence d'architectes Cano Lasso, qui a dû compter avec la résurrection archéologique de la muraille chrétienne, « *embryon médiéval* » de Madrid, dit son directeur, Juan Hernandez Ferrero. A flanc de falaise, le nouvel édifice, qui joue les cénotaphes et les cavernes d'Ali-Baba, trouvera latéralement sa lumière vers le Campo del Moro et la rivière Manzanares. Un projet maîtrisé sur le papier, mais si complexe que seule la réalisation dans les trois ans à venir en exprimera la qualité.

COLLECTIONS ESPAGNOLES

Peu visible lui aussi, puisqu'il consiste à récupérer – à la française – des espaces occupés par le ministère des finances, un quatrième projet va donner une nouvelle dimension au Musée des beaux-arts de San Fernando, première dame d'honneur, par son âge, des collections espagnoles. On y rencontre le portrait bonhomme de Villanueva, l'architecte du Prado, peint par Goya.

Aussi, pour les frissons du neuf, tous les regards se portent vers le Musée d'art contemporain Reina Sofia qui, sous la houlette de Juan-Manuel Bonet, a organisé un concours de grande envergure d'où est sorti vainqueur Jean Nouvel, produit d'importation d'origine française. A l'austérité confinée des galeries de l'ancien hospice signé Hermosilla et Sabatini (1781), Jean Nouvel adjoint un de ces vastes auvents fédérateurs qui font son style le plus récent, et sous lequel il dispose les éléments manquants de l'institution, le tout-venant des normes muséales, soit 15 000 mètres carrés gagnés sur l'état actuel. L'architecte s'est vite emparé de la complexité inhérente aux structures madriliènes, et s'il joue sur la transparence, il reste assez sombre pour ne pas rompre avec l'esprit sévère d'un édifice quasi sacré : il abrite le *Guernica* de Picasso.

Frédéric Edelmann

Moneo Rafael, élève surdoué de Rafael Moneo

RAFAEL MONEO, soixante-quatre ans, né à Tudela, en Navarre, est l'un des architectes les plus primés d'Espagne, et sans conteste le plus célèbre sur la scène inter-

PROFIL

L'œuvre hétérogène d'un architecte espagnol, professeur de lui-même



Rafael Moneo, lauréat du concours pour l'extension du Prado.

nationale : Prix Pritzker 1996 pour l'ensemble de son œuvre, équivalent du Nobel pour l'architecture, il vient d'obtenir pour le Kursaal de San Sebastian, auditorium et centre des congrès qui brille de tous ses feux en bord de plage, le prix Mies Van de Rohe, la plus haute récompense européenne.

Moneo, dont l'agence s'est installée dans une villa dépouillée d'un quartier intello de Madrid, près de la place de Catalogne, est d'une simplicité déconcertante. Pour autant, à l'instar de son œuvre, c'est un homme complexe, pétri de culture classique, élevé dans les écoles espagnoles, qui s'est frotté pendant cinq ans à Francesco Javier Saenz-de-Oiza, moderne capable de pittoresque, puis au Danois Jorn Utzon auteur de l'Opéra de Sydney. Après deux années à l'Académie espagnole de Rome, lassé d'apprendre, il devient professeur à Barcelone, à Madrid, aux Etats-Unis, en Suisse. Tout cela donne une incontestable assise.

Il est pourtant de ceux qui sape-

ront les assises tranquilles de la modernité espagnole, introduisant dans son pays les thèses de Robert Venturi, père putatif du postmodernisme dont Moneo, en bon méditerranéen, ne s'embarassera pas vraiment. Car le passé est là, sous ses pieds.

En 1986, il achève le Musée archéologique de Merida, premier chef-d'œuvre d'une carrière contrastée, où les réussites (la mairie de Murcie, le Musée Thyssen-Bornemisza à Madrid) alternent avec les ratés (l'aéroport de Séville, le Palais des congrès de Barcelone), pour arbitrer à la machette dans son travail hétérogène. Moneo n'a pas un style, mais des attitudes : il s'imprègne des richesses, parfois des modes du temps, et les insère au cas par cas dans une réflexion plus structurée que formelle.

Comment attribuer au même homme l'aéroport de Séville et la gare d'Atocha à Madrid, l'un et l'autre pesants, mais l'un tout en

gras, et l'autre toute en muscles, bien nets ? Quelle unité trouver entre le neurasthénique palais de Barcelone, qui a souffert il est vrai bien des déboires, et la Fondation Pilar et Joan Miro, toute en nerfs, à Palma de Majorque ? Est-ce bien lui l'auteur du Musée des beaux-arts de Houston, où il se souvient aussi bien des salles du Prado que de l'austérité extérieure de monuments sévillans (le Reina Sofia, fenêtres en moins), et l'auteur également du Kursaal de San Sebastian, qui fleurit bon ses références suisses (Herzog et Meuron) et se souvient peut-être, mais tout en souplesse, des déhanchements de l'avant-garde néerlandaise ?

Dans ces conditions, il dut être difficile de reconnaître Moneo dans les propositions du premier concours anonyme pour l'extension d'un Prado. On le trouva pourtant dans l'épuisement des dix projets lauréats (où figuraient aussi Alvaro Siza et Renzo Piano), et c'est lui qui, parmi les dix, fut retenu, à l'issue de la seconde consultation : un projet strict, dégonflé par rapport au premier jet, tout en finesse, comme si Moneo s'était fait à lui-même la leçon. Il remaniera encore, sans rechigner, sa copie, pour faire plaisir aux puristes madriliènes qui n'aiment pas les cubes à côté du gothique. Mais, là encore, le projet, au lieu d'y perdre, s'améliore. Moneo reste clairement le meilleur professeur de Rafael Moneo, preuve d'intelligence.

F. E.

Le long chemin semé d'embûches qui mène au « Grand » Prado

MADRID,

de notre correspondante

Au début, comme de bien entendu, était Napoléon. Car, légende ou pas, la plupart des maux dont souffre encore l'Espagne, prennent leur source, explique-t-on volontiers, dans le passage ravageur des armées du « petit Corse ». En l'occurrence, rien n'est plus vrai : les premiers dégâts de ce qui deviendrait le Musée du Prado, et qui n'était encore à l'époque que l'un des bâtiments conçus à l'origine, en 1785, par Juan de Villanueva, pour abriter un musée de sciences naturelles, proviennent de ce que les grognards y bivouaquent en 1808, récupérant sans vergogne le plomb de la toiture pour fabriquer leurs balles. Restauré, promu musée de peinture et inauguré en novembre 1819, le Prado dut ensuite être sauvé de ses conservateurs improvisés. On était loin des éclairages et des climatizations étudiées : l'éété, on arrosait le sol des galeries pour les rafraîchir, l'hiver, le concierge allumait trois braseros à charbon fournis par le Palais royal.

Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle pour que l'on se préoccupe de sécurité. Les conservateurs d'alors étaient peintres (en général le peintre de la cour). Ils disposaient, dans le musée, d'un logement et d'un atelier privé où abondaient les matières inflammables. L'opinion publique restant insensible au danger, un journaliste, Mariano de Cavia, eut l'idée,

en novembre 1891, de publier un article-canular intitulé « *L'Espagne en deuil devant l'incendie du musée de peintures.* » Le message était passé : on construisit des pavillons, à l'arrière de l'édifice, pour loger les employés. Après la menace du feu, vint celle des bombes de la guerre civile, qui feront toutefois peu de dégâts. La stabilité ne viendra vraiment qu'après la deuxième guerre mondiale. Pour la première fois, en 1960, Francisco Sanchez-Canton, un historien, et non plus un peintre, prend la direction du musée.

LIEU DE RIVALITÉS

Devenu l'une des collections les plus précieuses du monde, le Prado est alors le lieu de rivalités où la bureaucratie, l'incompétence, la mesquinerie politique, voire les trois se disputent. Ainsi, au début des années 1990, trois directeurs abandonnent leurs fonctions. Francisco Calvo Serraller part au bout de deux cents jours, pour avoir permis à une revue à laquelle collaborait sa femme d'effectuer un reportage commercial sur des chaises design en utilisant le musée. Avant lui, Alfonso Perez Sanchez avait dû démissionner pour avoir signé un manifeste contre l'intervention espagnole dans la guerre du Golfe. Après lui, Felipe Marin, fut victime d'une vive polémique provoquée par les fameuses « *gouttières* » qui faillirent endommager le chef-d'œuvre de Velasquez, *Les Ménines*.

En 1995, le bilan n'était pas fameux : des merveilles restaient entassées dans les réserves, faute de cimaises. On parlait de vitres brisées, de gouttières toujours, de rats dans la cafétéria. Dans ce musée obsolète, un peintre contemporain, célèbre pour une contestable *Blanche Neige érotique*, accrochera, au nez et à la barbe des gardiens, une de ses œuvres, qui restera accrochée face à un Rembrandt jusqu'à ce qu'un touriste américain perspicace donne l'alerte.

En 1995, un grand concours est enfin lancé, incluant l'ensemble des espaces et bâtiments restant de l'ancien palais du Buen Retiro. Mille six cents architectes de cinquante-trois pays vont plancher sur le projet, dix iront en finale. Mais il n'y aura aucun gagnant : c'est qu'il faut calmer l'armée, dont le musée, logé dans un des vestiges du Buen Retiro, se trouve prématurément réquisitionné, puis guerroyer contre les Bons Pères, qui ne veulent pas céder le terrain proche du couvent des Geronimos et son cloître ruiné.

Lancé en 1998, le deuxième concours, d'ambition plus modeste, remporté par Rafael Moneo, marquera-t-il la fin des tribulations du Prado ? Pour l'heure, il faut encore faire face à la colère traditionnelle des riverains, furieux de voir intégrer « leur » cloître dans le projet, et à l'inévitable levée de boucliers des architectes éconduits.

Marie-Claude Decamps

Sur la trace des artistes africains

A Bruxelles, une exposition met en avant les travaux de sculpteurs, regroupés par auteur ou par parenté stylistique, d'une quinzaine d'ethnies

BRUXELLES

de notre envoyé spécial
L'endroit est aussi avenant qu'un hall de banque. Il s'agit d'ailleurs de l'espace culturel de la Banque Bruxelles-Lambert (BBL). A l'intérieur, les vitrines ont des allures de coffres-forts. Peu importe, les sculptures africaines qui y sont logées – une centaine – nous invitent à une passionnante démonstration qui sera sans aucun doute contestée dans son détail mais dont le propos est réellement novateur. Il s'agit tout simplement de mettre des noms d'artistes en face d'œuvres réputées anonymes. Quel intérêt à cela ? Faire monter la cote des œuvres, expliqueront les esprits chagrins. Traiter l'art africain comme l'art occidental, répondront les historiens. « *Nous en sommes, vis-à-vis de l'art africain, au point où en étaient les Européens vers 1880-1890 quand ils ont commencé à placer les noms des artistes grecs connus par la littérature à côté des marbres ou des bronzes*, indique Bertrand de Grunne, qui a monté l'exposition. *Avec une différence : pour l'Afrique, les noms d'artistes sont rares.* » Rares mais pas inconnus.

Dès 1935, un jeune chercheur allemand, Hans Himmelheber, publie dans son essai *Negerkünstler* (« Artistes nègres ») consacré aux sculpteurs Atutu et Gouro (deux peuples de la Côte d'Ivoire) le nom de dix-neuf artistes et celui de leur

village de résidence. En 1946, le Belge Frans Olbrechts consacre dans son catalogue *Plastiek van Congo* un chapitre entier à un style exclusif qu'il a repéré à travers une dizaine de pièces lubas-hembas et qu'il attribue à un « Maître de Buli », du nom d'un village sur la rivière Luabala (République démocratique du Congo) où deux sculptures en question ont été collectées. En 1951, l'historien britannique William

La recherche de ces généalogies permet de juger la création africaine à l'aune de celle des autres civilisations

Fagg, spécialiste des arts du Nigeria, apportait son soutien aux hypothèses d'Olbrechts et prédisait que 90 % de la sculpture yoruba pourrait être identifiée dans les prochaines décennies.

Prédiction en partie confirmée : en 1997, une exposition montée au Metropolitan Museum of Art de New York présentait vingt-huit artistes yorubas avec leurs œuvres dûment identifiées et l'un d'entre eux, Olowé d'Isé, bénéficiait

même, l'année suivante, d'une rétrospective au National Museum of African Art de Washington. Pierre Harter, un médecin français qui a longtemps vécu au Cameroun, avait, par divers recoupements, mis en évidence le nom d'un artiste bangwa, Ateu-Atsa, dont il publiait quelques pièces. Le sculpteur serait mort à la fin du XIX^e siècle. Enfin, dans les années 1970, Klaus-Jochen Krüger avait relevé le nom d'un sculpteur bongo (sud Soudan), Kwanja Gete, dont il identifiait quatre œuvres. L'artiste qui vivait dans la première moitié du XX^e siècle aurait eu deux fils, eux-mêmes sculpteurs.

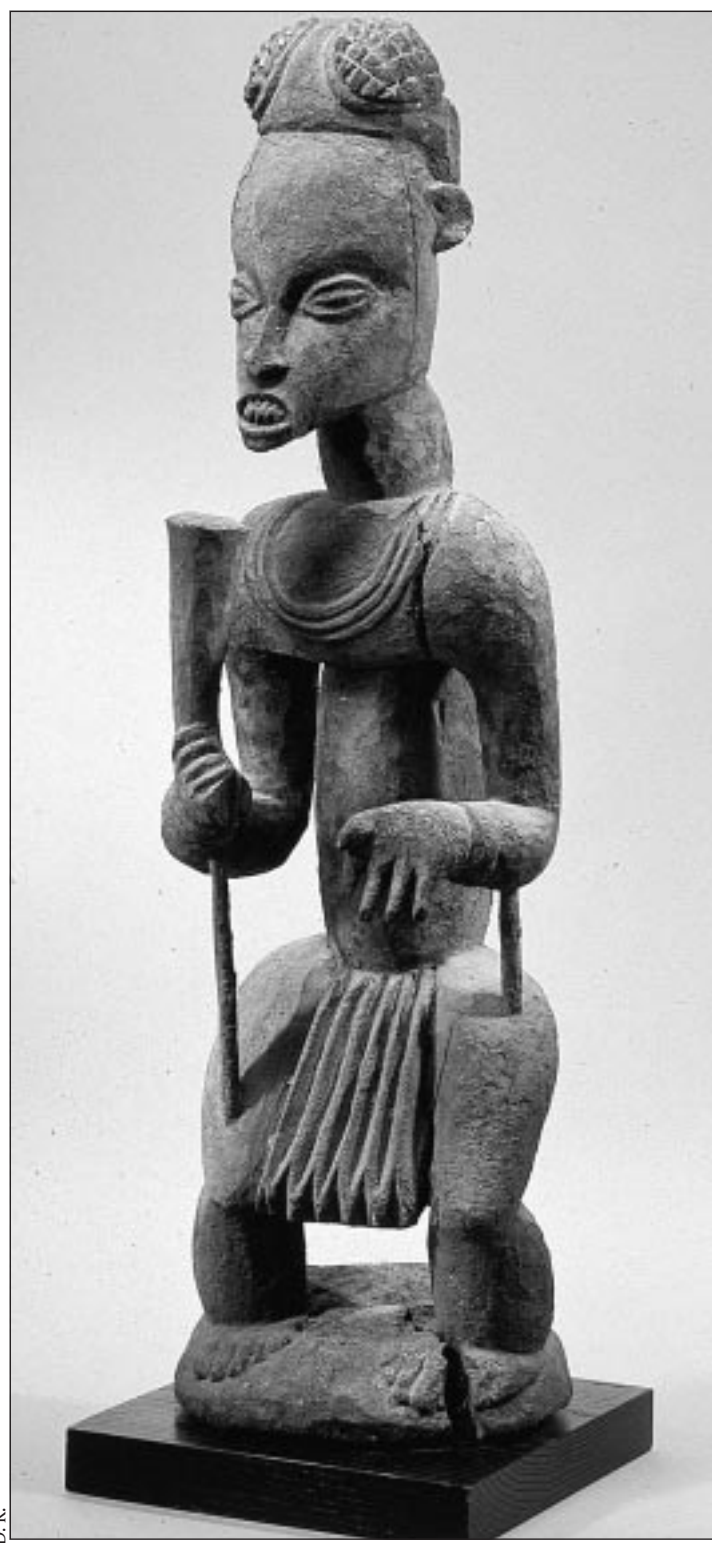
Bernard de Grunne, qui évolue aux frontières périlleuses du commerce et de l'histoire de l'art, nous propose aujourd'hui un coup de sonde à travers huit pays, du Mali à l'Afrique du Sud, et une quinzaine d'ethnies. A chaque fois, il rapproche plusieurs pièces qu'il pense être de la même main ou du même atelier. Il place à leurs côtés des sculptures élaborées au sein de la même population mais, estime-t-il, par des artistes différents. Sa conviction est fondée sur une rigoureuse analyse stylistique ; l'étude approfondie (et comparée) de la structure générale de l'objet, de sa gestuelle, de l'observation des détails (coiffure, scarifications, bijoux), de la technique employée, des matériaux utilisés. Il n'oublie pas les renseignements oraux ou écrits qui peuvent documenter la pièce. Il fait aussi appel aux spécialistes reconnus de telle ou telle branche de l'art africain, Ezio Bassani ou Louis Perrois.

Cette longue quête, difficile, ardue, s'explique par l'indifférence initiale des chercheurs comme des amateurs. Les collecteurs se sont montrés peu soucieux d'obtenir l'identité du sculpteur. Même quand il s'agissait d'ethnologues chevronnés. N'était-il pas entendu, surtout en France, que l'art africain était une activité collective, émanation de tout un peuple et dont l'intérêt reposait essentiellement sur sa symbolique et son usage ? Même inintéressé pour les amateurs.

Le peintre Jean Dubuffet, grand défenseur de « l'art brut », mettait en avant le « primitivisme » de ces auteurs forcément anonymes, de braves agriculteurs épargnés par « l'asphyxiante culture » qui, le soir après le travail, avaient plaisir à tailler un morceau de bois. Mais cet-

« *Un suiveur sans doute doué, qui a absorbé la manière de ses deux aînés, mais de façon plus stéréotypée* », indique Bernard de Grunne. Ce dernier travaillait sans doute, vers 1897, à Buli, où il est avéré qu'un atelier œuvrait déjà pour une clientèle de voyageurs européens.

E. de R.



Statue commémorative bangwa (Cameroun), exposée à la BBL, qui serait de la main ou de l'atelier du sculpteur Ateu-Atsa (vers 1840-1880).

te altérité radicale, obsessionnellement mise en avant, ce rêve d'une société fermée, isolée du reste du monde, aura abouti à marginaliser la production artistique d'un continent, voire à la nier. La recherche de ces généalogies permet de juger la création africaine à l'aune de celle des autres civilisations.

Emmanuel de Roux

★ **Mains de Maîtres.** Espace culturel de la Banque Bruxelles-Lambert, 6, place Royale, Bruxelles 1000 (Belgique). Tél. : (32-2) 547-22-92. Tous les jours de 10 heures à 18 heures, le mercredi jusqu'à 21 heures, jusqu'au 24 juin. 200 FB (4,96 €). Catalogue, sous la direction de Bernard de Grunne, 272 pages, 1 200 FB (30,49 €).

Le livre de Catherine Millet interdit de rayon à Auchan

C'EST LE SUCCÈS éditorial inattendu de l'année. Tiré à 4 000 exemplaires, lors de sa sortie, *La Vie sexuelle de Catherine M.*, de Catherine Millet, atteint aujourd'hui un tirage de 120 000 exemplaires, selon Le Seuil. Le livre est en tête des listes de meilleures ventes (*Le Monde* du 7 avril). Il est en bonne place sur les tables de littérature des libraires... sauf à Auchan. Les acheteurs des hypermarchés vouent généralement un culte commercial aux listes de best-sellers, mais ceux d'Auchan ont refusé de mettre le livre en rayon, comme l'indique le magazine professionnel *Livres hebdo* du 4 mai.

Chez Auchan, le service de communication précise que « le code de déontologie interdit de mettre en vente des produits à caractère pornographique ou violent » et juge que le livre est « pornographique ». Le succès attire de nombreux éditeurs étrangers, qui font des offres importantes au Seuil pour acheter les droits de *La Vie sexuelle de Catherine M.*

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA** : L'Assemblée nationale a définitivement adopté, le 2 mai, dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques, l'amendement qui autorise les possesseurs de cartes illimitées à les utiliser également dans les salles indépendantes de la même zone de chalandise, et qui fait obligation aux grands groupes de prendre en charge le manque à gagner des petits exploitants à la suite de la mise en circulation de ces cartes d'abonnement de cinéma. Le texte doit encore être approuvé par le Conseil constitutionnel, puis faire l'objet d'un décret d'application.

■ **Hausse des entrées en Europe, baisse de la fréquentation des films européens** sont les deux grandes tendances mises en évidence pour l'an 2000 par l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Alors que la totalité des billets vendus montait de 4,4 %, celle des films européens connaissait une baisse de 6,7 %. Ce chiffre est dû surtout à la mauvaise circulation des films hors de leur pays d'origine.

L'activité de La Muse en circuit s'étend au domaine du festival

Le but de cette structure est d'élargir le public de la musique contemporaine

DEPUIS PRÈS de vingt ans, La Muse en circuit apparaît régulièrement en filigrane de créations musicales qui aspirent à la prospection indépendante de l'univers des studios.

Aujourd'hui, cette structure en plein renouveau tente d'aller plus loin dans la conquête sonore ouverte à tous avec un périple festivalier légitimement intitulé *Extension du domaine de la note*. On a pu en apprécier le caractère œcuménique le 2 mai, à l'occasion d'une soirée inaugurale en deux temps. C'est à l'Ircam qu'est revenu l'honneur de lancer les débats avec une création et deux œuvres phares utilisant la technique maison. *Erba nera che cresci segno nero tu vivi*, de Mauro Lanza, a fait forte impression dans une veine incantatoire qui tire la voix soliste vers l'inouï festif tout en évoquant par transparence divers modèles ancestraux, pleureuses du pourtour méditerranéen ou instrumentistes africains.

Par sa gestion de la forme, prolifération savamment contrôlée, comme par sa maîtrise d'un outil informatique voué à l'ivresse, cette nou-

velle œuvre du jeune Italien (né en 1975) a largement soutenu la comparaison avec les deux références du genre qui lui ont succédé dans ce concert d'anthologie : le vertigineux *Metallics* pour trompette (Laurent Bômout) et électronique en temps réel de Yan Maresz et le ruiselant *En écho*, de Philippe Manoury, interprété, comme la création de Lanza, par Donatienne Michel-Dansac.

IMPROVISATIONS TENTACULAIRES
Plus représentative de « l'esprit Muse », selon David Jisse, directeur de cette structure, qui s'est donné pour mission de mieux la faire connaître par ce festival organisé au Théâtre Silvia-Monfort, la seconde partie de la soirée d'ouverture s'attachait aux improvisations tentaculaires de deux remarquables musiciens, Antoine Hervé (pianiste de jazz) et Roland Auzet (percussionniste spécialisé dans le répertoire contemporain). Elle illustrait parfaitement la volonté de ne pas présenter la musique contemporaine comme un étroit secteur d'activités où chacun cherche à bien marquer son territoire.

D'où un festival en forme de tour d'horizon où se succèdent l'Ircam et le GRM (son alter ego de la musique contemporaine), où figurent la Compagnie Le Grain à vocation théâtrale et les ensembles Fa et Vox Nova (ce dernier en résidence à La Muse en circuit), où se côtoient des compositeurs atypiques tels Thierry Pécou, Luc Ferrari (qui livre, avec le DJ Olive, une création pour deux CD et ensemble de vinyles) et Pierre Henry (qui articule une sélection de mouvements terminaux de ses œuvres) et où s'appréhende un mélange des gen-

res (par exemple, avec le duo Ami Flammer/Martine Joste ou avec le groupe de musique concrète Les Phonogénistes) cher à La Muse.

S'agirait-il là d'un festival aux allures de manifeste ? « *Pas tout à fait*, assure David Jisse, *mais plutôt d'une forme d'engagement en faveur de l'ouverture esthétique. On peut trouver paradoxal que La Muse en circuit, structure à modeste budget, monte un festival avec des têtes d'affiche aussi prestigieuses que l'Ircam ou le GRM. Mais ces institutions rencontrent les mêmes difficultés que nous dans la quête d'un public élargi. Cette initiative de La Muse doit être alors considérée dans une tradition qui est la sienne et qui consiste à essayer de sortir la musique contemporaine de sa confidentialité. Telle était déjà notre motivation dans les années 1980 lorsque nous présentions, par exemple, au Café de la Danse, un mémorable concert intitulé *La Leçon d'espagnol, avec des œuvres de compositeurs aussi différents que Luc Ferrari, Henry Fourès, Michel Musseau et moi-même.* »*

Des interventions en milieu scolaire et une collaboration avec le conservatoire du 15^e arrondissement devraient contribuer au renouvellement du public. « *Quand je me sers d'un magnétophone à bande au cours d'animations pédagogiques, les jeunes croient que je "scratche" à la manière des artistes techno qui découvrent aujourd'hui le geste propre à la recherche musicale d'il y a cinquante ans !* » Le festival *Extension* du domaine de la note trouve aussi là matière à justifier son titre. De ce point de vue, David Jisse tient à préciser que l'allusion concerne moins Michel Houellebecq que Guy Debord et les situationnistes des années 1970 qui

avaient comme slogan « *Extension du domaine de la lutte* ». Pour désigner les enjeux de la musique contemporaine à l'aube du XXI^e siècle, l'on ne saurait mieux dire.

Pierre Gervasoni

★ **Concerts à 20 h 30. le 10 mai :** œuvres de Jean-François Estager, James Giroudon, Daniel Teruggi, Tonino Battista, Laura Bianchini et Ludger Brümmner, acousmonium INA-GRM. Le 11 mai : œuvres de Hugues Dufourt, Joshua Fienberg et Tristan Murail, par l'Ensemble Fa, Dominique My (direction). Le 12 mai : Carte blanche à Pierre Henry. Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris-15^e. M^o Porte-de-Vanves. 80 F et 100 F (12,20 € à 15,24 €). Tél. : 01-56-08-33-88. www.theatresilvia-monfort.com

A Paris aussi
on fête le cinéma !

Le Monde CINÉMA MAC-MAHON

vous invitent pour
le 54^e festival de Cannes
à la projection en avant-première de
« Pau et son frère »
de Marc Recha

lundi 14 mai

à partir de 20 heures - projection à 20 h 30 précises
avec l'aimable concours de Ad Vitam

Cinéma Mac-Mahon

5, avenue Mac-Mahon - 75017 Paris

Réservation obligatoire : 01.42.17.29.35

Dans la limite des places disponibles

YVES-CHARLES ZARKA
R. DAMIEN D. DELEULE
rencontre débat à
Compagnie
autour du thème
Qu'est-ce qu'un chef ?
(Revue CITÉS, n°6)
le jeudi 10 mai à 18 h.
58, rue des Écoles, Paris 5^e
Tél. 01 43 26 45 36

Théâtre
de la
Ville
PARIS

AUX ABESSES DU 15 AU 25 MAI

MONNAIE
DE SINGES

DIDIER GALAS

Arlequin d'Occident, Tarô-Kajja

et le Roi-Singe d'Orient création

Zhihua Dong Chine, Didier Galas

France, Kaoru Matsumoto Japon

31 RUE DES ABESSES, 18^e

01 42 74 22 77

EN VUE

■ **Carl XVI Gustaf**, actionnaire, roi de Suède, a perdu 31 millions de couronnes (3,4 millions d'euros) à la Bourse de Stockholm depuis le 1^{er} janvier 2001.

■ **Shawne Fielding**, ancienne Miss Texas, photographiée en minijupe avec l'accord de son mari, **Thomas Borer**, ambassadeur de Suisse en Allemagne, sur le toit de leur résidence à Berlin, a fait la « une » de la revue allemande *Max* pour « donner de la Suisse l'image d'un pays ouvert ».

■ **Sir Roderic Lyne**, ambassadeur à Moscou, et dix-neufs diplomates britanniques revêtus de tenues tigrées ou tachetées ont couru un semi-marathon, samedi 5 mai dans les rues de la capitale, pour sauver le tigre et le léopard de l'Amour, espèces menacées.

■ **Kim Jong-nam**, fils aîné de **Kim Jong-il** leader nord-coréen, discrètement expulsé vendredi 4 mai, s'était introduit au Japon avec de faux papiers pour visiter le Disneyland de Tokyo.

■ « *La loi sur l'enregistrement des candidatures est imparfaite et incomplète* », se désole l'ayatollah **Ahmad Janati**, membre du Conseil de la Constitution chargé de surveiller l'élection présidentielle du 8 juin en Iran, en constatant que figurent parmi les inscrits un vendeur de chaussettes ambulants, un agriculteur hippie « chercheur et philosophe », et un octogénaire sourd, prétendant descendre en ligne directe de la dynastie des Qajars, au pouvoir au siècle dernier.

■ Le satellite de la NASA qui photographie les zones volcaniques a repéré le 24 mars deux sources de chaleur inhabituelles sur la surface de la Terre : l'une émanant de l'Étna, en Sicile, l'autre d'un bûcher d'animaux apteux en Angleterre.

■ Le tribunal administratif de Rennes vient de condamner un éleveur de L'hermitage-Lorge, dans les Côtes-d'Armor, à réduire « ses nuisances olfactives » en donnant gain de cause aux écologistes locaux qui ne supportaient plus d'avoir à se boucher le nez devant sa porcherie : **Serge Flageul**, qui applique les normes de désinfection, de nettoyage et un plan d'épandage rigoureux, s'étonne sincèrement : « D'accord, ça sent mauvais, mais pas plus qu'ailleurs. »

■ Avec son « escalier gironnant à encombrement réduit, avec marches triangulaires adaptées à des pas alternés », **Jacques Depensaire**, concurrent belge du concours Lépine, ne pourra décrocher « le vase de Sèvres du président de la République », prix prestigieux exclusivement réservé aux inventeurs français.

Christian Colombani

Une explication originale de la baisse de la criminalité

Le « Quarterly Journal of Economics » affirme que la spectaculaire diminution de la délinquance, aux États-Unis, est la conséquence de la légalisation de l'avortement en 1973

QUELLE MEILLEURE publicité pour un article que de susciter les plus vives controverses avant même d'être diffusé ? Dans un texte assez aride, désormais disponible dans son intégralité – quarante-deux pages – sous le titre « Des effets de la légalisation de l'avortement sur la criminalité », deux chercheurs, John Donohue, juriste à Stanford, et Steven Levitt, jeune économiste de l'université de Chicago, offrent dans le numéro de mai du *Quarterly Journal of Economics*, une publication du Massachusetts Institute of Technology, une explication inédite à la spectaculaire baisse de la



criminalité enregistrée aux États-Unis pendant les années 1990 : la pratique légale et répandue de l'interruption volontaire de grossesse qui, selon leurs calculs, est à l'origine de 50 % de la chute de la criminalité. Les deux universitaires partent

d'une simple constatation : la criminalité a commencé à baisser en 1991, dix-huit ans après la légalisation de l'avortement par un arrêt historique de la Cour suprême, Roe contre Wade, en 1973. Plusieurs facteurs sont habituellement cités pour expliquer cette baisse : le taux croissant d'incarcérations, l'augmentation du nombre de policiers, les nouvelles stratégies sécuritaires dans les grandes villes, le déclin du crack, le boom économique. « *Aucun de ces facteurs cependant, notent les auteurs, n'explique de manière entièrement satisfaisante une chute de la criminalité aussi forte, éten-*

due et persistante que celle de la décennie 1990. »

La généralisation de l'avortement sûr et légal entraîne, d'abord, une observation bête-mathématique : « *Sept ans après Roe contre Wade, 1,6 million d'avortements étaient pratiqués chaque année, soit près d'un avortement pour deux naissances.* »

« **ENVIRONNEMENT MEILLEUR** »

La simple ampleur du phénomène fait que, lorsque la première génération de l'IVG légale a atteint l'âge où se commettent la plupart des crimes et délits, « *il y a eu moins de jeunes hommes de*

cette tranche d'âge et donc moins de crimes et délits. »

« *Plus intéressante et plus importante cependant, poursuivent les auteurs, est la possibilité que les enfants nés après la légalisation de l'avortement soient moins sujets à la criminalité pour deux raisons : d'abord, les femmes qui se font avorter sont celles qui risquent le plus de donner naissance à des enfants susceptibles de se livrer à des activités délictueuses (mères adolescentes, seules, économiquement défavorisées).* Ensuite, les femmes peuvent utiliser l'avortement pour optimiser le moment de la maternité (en fonction de l'âge de la mère, de son niveau de formation, du revenu, de la présence du père, de la grossesse désirée ou non, de la consommation de drogue ou d'alcool). Les enfants nés dans un environnement meilleur et la future criminalité s'en trouve probablement réduite. »

Steven Levitt fait partie d'une nouvelle école d'économistes américains qui appliquent les méthodes d'analyse économique aux domaines les plus divers, de la psychologie à la sociologie. L'objet de son étude, affirme-t-il, n'était pas de juger si le lien entre avortement et criminalité est bon ou mauvais, mais de montrer qu'il existe. Cela ne l'a pas empêché de se mettre à dos à la fois les opposants à l'avortement, qui l'accusent d'encourager l'IVG, et ses partisans, qui l'accusent d'eugénisme.

Sylvie Kauffmann

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ Que pourra inventer Jean-Paul II pour que sa visite à Damas ne reste pas comme une approbation de l'occupation du Liban par l'armée syrienne, comme une bénédiction donnée à un régime syrien trop policier pour être honnête ? Sa visite en Israël avait tant bien que mal réussi à équilibrer Etat hébreu et symboles palestiniens. Celle-ci est plus unilatérale et on peut faire confiance aux dirigeants de Damas, qui tirent les ficelles derrière le fils Assad, pour extraire de cette visite tous les bénéfices propagandistes qu'ils pourront. Reste la force des images : un pontife romain entrant dans l'une des mosquées historiques de l'islam. Il y a là une reconnaissance réciproque de celui qui ouvre les portes et de

celui qui franchit le seuil. Quand on vit en France, pays où la construction d'une mosquée prend souvent l'allure d'un cataclysme politique, on est obligé d'approuver la force de ce symbole.

RFI

Geneviève Göetzing

■ Il y a six ans, Jacques Chirac réalisait enfin le but de sa vie publique, de sa vie tout court : accéder à l'Élysée. Six ans plus tard, Jacques Chirac n'a pas changé. Son ambition est intacte, ses réflexes politiques aussi. Quatre ans de cohabitation ont aiguisé ce désir de revanche, cette inextinguible envie de gagner. Le président n'a pas que des handicaps, mais ceux-ci sont de taille : rarement septennat se sera traduit par une telle absence de bilan politique personnel. Le nom de son éventuel futur premier ministre ne s'impose pas comme

une évidence tant son mandat laisse les formations de l'opposition exsangues. Personne n'est en mesure de disputer au chef de l'État la suprématie sur son camp, mais le prix est lourd, et l'opposition bien souffreteuse. Les atouts de Jacques Chirac sont avant tout personnels : cette légitimité que la dissolution avait entamée et qu'il a miraculeusement reconstruite ; ce lien avec les Français qu'il consolide au fil de ses incursions si soignées dans leurs émotions collectives ; ces trouvailles sémantiques ou théoriques : fracture sociale hier, libération des énergies aujourd'hui.

RTL

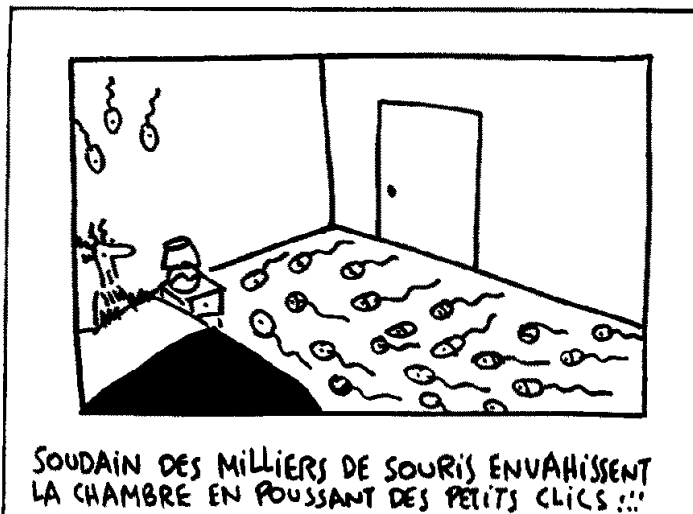
Alain Duhamel

■ Lorsque Jacques Chirac se regarde dans son miroir le matin, il est une trinité à lui seul, puisqu'il voit trois personnages à la fois. L'homme, tous les sondages d'image le

confirment, est sympathique aux Français, ressenti comme chaleureux et à l'écoute. Le président de la République, ensuite, bénéficie d'une image favorable : sa conduite de la politique extérieure convient globalement aux Français. Quant aux institutions, elles fonctionnent bien, ce qui est toujours délicat en période de cohabitation. En revanche, sur le plan économique et social, son bilan est mince. Or il s'agit du sujet le plus sensible. L'homme politique enfin. Il est sans doute le plus doué de tous sur ce registre depuis la disparition de François Mitterrand. Il doit cependant affronter deux handicaps : celui des affaires, cela va de soi, qui entache son image, et le fait de ne pas être ressenti comme porteur d'un projet. C'est d'ailleurs pour cela que Jacques Chirac place sa candidature sous le signe de la proximité.

www.thenightmareproject.com

Mille cauchemars, à déguster tout seul, chez soi, tard le soir



humanoïdes de deux mètres, qui avaient juste des yeux et des bouches. J'en ai tué un. Leur chef s'est mis à tirer sur nous avec sa bouche, tuant tout le monde sauf moi. »

Souvent, le héros du cauchemar est un proche. Une jeune femme de Louisiane décrit l'arrivée de son

ex-mari dans sa chambre, « brandissant un énorme couteau ensanglanté, ses yeux de maniaque fixés sur moi. Alors qu'il s'avance lentement, mon corps est mystérieusement paralysé ». Ce type de récit suscite aussitôt des commentaires d'internautes, proposant leurs interprétations

psychologiques ou religieuses. « *Jennie, es-tu sûre que tu n'es pas enceinte ?* », ou « *Jennie, tu as un problème avec ton yang* ». »

Certains cauchemars semblent très répandus, comme celui de Susan qui voit ses dents tomber une à une, mais la plupart sont uniques : Heidi est obligée de manger de la nourriture pour chiens jusqu'à saigner du nez. Kelvina se voit en policier, démasquée par un pervers qui lui palpe les seins. Gray est sur une plage : « *Je ramasse des coquillages, puis j'escalade une colline. Des serpents me mordent. Mon chien essaie de me protéger, ils le tuent. Je lui fabrique une tombe, il y a des tonnes de tombes d'autres chiens. Je rentre dans ma maison, qui est devenue le Titanic. A l'intérieur, tout le monde s'amuse. Je trouve une amie, mais comme je suis un fantôme elle ne me voit pas. Je vole jusqu'à la plage, où la mer rejette des cadavres de la guerre civile. Je prends leurs affaires.* » Personne ne s'est risqué à livrer le sens du rêve de Gray.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

BEAU TEMPS

■ Un manifeste du « comité pour le retour du beau temps et la lutte contre l'effet de serre » circule sur Internet. Son initiateur, Pierre Vuarin, souligne que « les êtres humains ont leur responsabilité dans l'évolution du climat ». Il ajoute : « *Il faut sensibiliser le plus de monde possible et faire comprendre que ce n'est pas une fatalité* ». – (AFP.)

www.pourleretourdubeautemps.com

OBJETS NAZIS INTERDITS

■ La société américaine eBay a annoncé, jeudi 3 mai, sa décision de ne plus mettre en vente des objets incitant à la haine raciale, provenant de groupes nazis ou du Ku Klux Klan, ni d'objets liés à des « grands criminels ». Resteront en vente les livres sur le nazisme, la monnaie ou les timbres de l'époque hitlérienne. – (AFP.)

ALERTE EN CHINE

■ Les instances chinoises chargées de la sécurité sur Internet ont invité les opérateurs de sites Web à redoubler de vigilance, en raison de l'intensification de la « guerre » entre les pirates chinois et américains depuis l'affaire de l'avion-espion, selon le *China Daily*. – (Reuters.)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à

360^F
d'économie
soit

7 semaines
de lecture
GRATUITE

Offre valable jusqu'au 31/12/2001

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562F 6 MOIS - 1086F 1 AN - 1980F

au lieu de 585F* au lieu de 1170F* au lieu de 2340F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement)

Soit 360F d'économie

je joins mon règlement soit : _____ F 101 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE

| | Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse | Autres pays de l'Union européenne | USA - CANADA |
|--------|--|---|--------------|
| 1 AN | 2190F | 2960F | 4200F |
| 3 mois | 598F | 790F | 1050F |

« Le Monde » (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year « Le Monde » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. U.S. and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y., Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2993 USA - Tél.: 800-428-3043

Offre valable jusqu'au 31/12/2001

• Pour tout renseignement concernant: le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.

Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min).

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Papy Boum !

par Luc Rosenzweig

ON LE VOIT furtivement partir entre deux gendarmes, dans une banale rue de Nancy dont la tranquillité dominicale semble fortement perturbée par un déploiement inhabituel d'autorités en tout genre. Le petit vieillard fluet que l'on emmène entretenait, dit-on, dans sa maison un arsenal à même de faire sauter tout le quartier et au-delà. Et cela sans faire partie d'une organisation terroriste, mais par simple passion collectionneuse.

Papy ne fait plus de la résistance, il chine et amasse fusils, grenades et obus, dont l'expertise et la mise hors d'état de nuire nécessiteront plusieurs jours de travail d'agents de la sécurité civile ! On connaissait bien, dans le quartier, l'affection portée par cet homme à ce genre d'objets, et on n'avait pas l'air de trop s'en offusquer. Les enfants l'avaient surnommé « Papy boum ! » et étaient ravés d'être conviés à

admire cette collection de pétouilles. On comprend mal, en tout cas on ne nous l'explique pas à la télé, pourquoi on a jugé utile de venir déranger ce monsieur dans son antre. On a comme l'impression que les initiateurs de l'opération ont tendance à exagérer le danger représenté par ce doux maniaque pour justifier la mobilisation des policiers, des juges et des pompiers.

Un peu plus tard, sur France 3, on nous présentait un autre genre de papy dynamiteur qui a nom Claude Allègre, qui court les médias pour faire l'imprimeur. On l'aime bien sur les plateaux et devant les micros parce qu'il dit du mal de ses copains socialistes, ce qui fait plaisir à la droite et aux animateurs d'émissions politiques, qui adorent ceux qui craquent dans la soupe, parce que ça fait grimper l'Audimat. Allègre est un mélange d'Homais et de don Quichotte : à toute question,

il a une réponse réputée rationnelle (qu'il nous assure avoir déjà formulée dans un de ses bouquins écrit il y a dix ans), et il rompt des lances contre des moulins à vent qui ont nom énararchie, archaïsme, corporatisme. On reste partagé devant un personnage qui jure n'être candidat à rien, mais qui a un avis sur tout.

Il était interrogé par une M^{me} Je-sais-tout nommée Christine Ockrent, grande prêtresse de la secte des Eurobéats, qui se permet d'affirmer que la France est « *à la traîne* » pour signer la Charte européenne de protection des langues régionales. Comme s'il était urgent et important d'adhérer, toutes affaires cessantes, à un texte permettant à n'importe quel exalté régionaliste de traîner l'Etat en justice pour n'avoir point publié en un patois qu'aucune mère ne transmet plus à ses enfants les lois et décrets de la République. Libérez Papy Boum !

**ABONNEZ-VOUS
ET DEVEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE**

Le pape et le larron

par Pierre Georges

CHOQUERA-T-ON ? Cela se peut. Mais la vision de ce vieil homme, diminué, usé par l'âge et la maladie, épuisé, trébuchant, tremblant comme Vatican branlant, n'est pas de celles qu'on peut faire semblant d'ignorer.

Le pape, physiquement, est à bout. Il le sait et ne veut pas le savoir. Il le vit et se refuse à admettre cette tyrannie du corps. Il subit sa souffrance et en même temps la domine quand il n'enrage pas contre la bête rétive. Ainsi au sortir de l'avion, à Damas, où, comme au ralenti, on le vit trébucher, se reprendre. Et, en un instant de colère, de rage contre la misérable condition humaine, esquiver le geste de maudire et jeter sa canne. Ainsi, à l'entrée dans la grande mosquée des Omeyyades, lorsqu'il fallut l'aider à enlever ses chaussures et à enfiler des sandales qui faillirent provoquer sa chute.

Jean Paul II est un vieil homme de quatre-vingt ans qu'un attentat, six opérations, la maladie de Parkinson et une légère hémiplegie faciale, ont fait plus vieil homme encore, donnant l'impression de ne plus tenir debout, si l'on ose dire, que par miracle, le miracle de la volonté. La fatigue le surprend parfois et le laisse comme prostré. Si bien qu'on hésite à trancher entre épuisement et recueillement, entre accablement et méditation.

Et devant cela, ce long chemin de pape comme il en est de croix pour les fidèles, on s'interroge sur la condition particulière réservée, par la coutume, l'imaginaire et la foi des croyants, au sort du pontife. Pour tout grand de ce monde, roi, chef d'Etat, gouvernant, une semblable et cruelle déchéance physique passerait pour une sorte d'obligation

morale à, au plus vite, passer le flambeau et ordonner sa succession. On imagine assez volontiers qu'il se trouverait des médecins pour signifier au patient, aussi illustre soit-il, qu'il n'a plus les forces et la santé pour assumer sa tâche ou son mandat... Quitte d'ailleurs à être ou ne pas être entendus.

Mais un pape, ce pape en tout cas, relève d'une tout autre logique que celle du seul mandat temporel. Il s'étiole, souffre, trébucher, s'épuise. Il en est arrivé à ce point de fatigue où il lui faut parfois laisser à d'autres dire ce qu'il a à dire, lire ses messages. Mais il est le pape, mauvais pied bon œil, plus de forces et toute sa tête, dans la conviction d'une mission et de souffrances rédemptrices. Il est le pape et à partir de là, si l'on peut dire, il ne faut pas exclure que Karol Wojtyła, acteur jadis, se soit donné pour projet obstiné et sacré de mourir à la tâche et au monde, comme Molière à la scène.

Cela molière le respect, même aux mécréants. A propos de mécréant justement, ou plutôt de larron, l'actualité, ce jour, nous parle d'un autre homme plutôt mal en point, et d'un jeune vieillard, soixante et onze ans, saisi sinon par la repentance du moins par la nostalgie. Ronald Biggs, dit le « cerveau », revient en Angleterre. Il y revient ruiné, malade, usé, dans les fourgons de la presse de caniveau. Il y revient pour boire une emblématique bière et accessoirement y mourir. Ronalds Biggs fut, en 1963, le cerveau effectivement du fameux hold-up du train postal. Après 13 068 jours de cavale et de bamboche brésilienne, le flibustier se constitue prisonnier. Home, sweet home !

Ronald Biggs, le « cerveau » de l'attaque du train postal, a été arrêté à Londres

La fin de trente-six ans de cavale dont trente et un passés au Brésil

RONALD BIGGS, le « cerveau » de l'attaque du train postal Glasgow-Londres en 1963 - âgé de soixante et onze ans - qui a décidé de mettre fin à trente et un ans d'exil au Brésil pour rentrer en Angleterre, est arrivé lundi 7 mai à Londres, où il a été arrêté par la police britannique. Une soixantaine de policiers, sept camionnettes et au moins trois voitures de police l'attendaient à l'entrée de la base aérienne.

Le quotidien britannique *The Sun* qui a organisé son retour au pays en jet privé titrait, lundi à la « une » : « On le tient : après 13 068 jours de cavale, nous avons ramené Biggs à la justice de son pays », au-dessus d'une photo représentant Ronald Biggs habillé d'un tee-shirt rouge, barré du logo du journal, et en fauteuil roulant.

Selon *The Sun*, le vieillard a été très diminué physiquement par trois attaques successives et il peine énormément à parler, préférant la plupart du temps communiquer par notes.

« Mais j'arriverai à demander au juge de me laisser en liberté », a-t-il

déclaré au journal. « *Maintenant, je suis de retour et prêt à affronter le tintouin.* » Selon *The Sun*, Ronald Biggs a notamment décidé de mettre fin à son exil brésilien parce qu'il ne veut pas être un fardeau pour son fils, Michael, âgé de vingt-six ans. « *Tant qu'il s'occupe de moi, il ne peut pas s'occuper de sa propre vie* », a-t-il expliqué.

Le « voleur du siècle » a toutefois bon espoir de revenir un jour à Rio, « *mais en homme libre* ». Mais, pour l'heure, « *je dois rentrer en Angleterre, je veux à nouveau être un homme libre en Angleterre* », a-t-il dit au journal.

Quant à Rosa Pereira dos Santos, cinquante et un ans, sa gouvernante et infirmière à Rio, elle n'a pu contenir ses larmes au départ du vieillard. « *Je ne fais pas du tout confiance aux autorités anglaises pour veiller sur lui* », a-t-elle confié au *Sun*.

A l'opposé de ce journal, qui ne consacre pas moins de sept pages bienveillantes à la gloire de Ronald Biggs, le *Mirror* et le *Daily Mail* donnent la parole à la famille de Jack Mills, le conducteur du train atta-

qué en 1963, mort depuis d'un cancer, mais moralement brisé à l'époque par l'attaque. « *Criminel* », titre le premier, en s'indignant que son concurrent ait affrété un luxueux jet privé et déboursé 44 000 livres (70 400 euros) pour rapatrier le voleur dans sa patrie.

« *La colère des familles marquées à vie par cette nuit de l'horreur* », titre de son côté le *Daily Mail*, qui assure que pas moins de 100 000 livres seront déboursées par les contribuables britanniques en un an pour faire face aux frais de prison, d'hôpitaux et de justice occasionnés par le retour de Biggs au pays.

Les journaux dits « de qualité » n'accordent de leur côté qu'une petite place à l'affaire, le *Daily Telegraph* étant le seul à la mettre en « une ». Arrêté peu après l'attaque du train postal dont il avait dévalisé avec plusieurs complices les 2,6 millions de livres (75 millions de dollars aujourd'hui, ou 80 millions d'euros), Ronald Biggs avait été condamné en 1964 par la justice britannique à trente ans de prison. Il s'était évadé l'année suivante. - (AFP.)

Le retour sur Terre du premier touriste spatial, Dennis Tito

LE TOURISTE américain de l'espace, Dennis Tito, est revenu sur Terre dimanche 6 mai à 7 h 35 (heure française), en compagnie des deux cosmonautes kazakh et russe Talgat Moussabaïev et Iouri Batourine, après un vol de huit jours, dont six passés à bord de la station spatiale internationale (ISS).

« *C'était parfait. C'était le paradis. J'ai réalisé mon rêve* », a déclaré le millionnaire californien, qui a versé 20 millions de dollars pour effectuer ce vol critiqué par les autres agences spatiales et la NASA. Ce fut, a-t-il ajouté, « *une expérience indescriptible. C'est une seconde vie* ». Cette première touristique agace d'autant plus la NASA que quatre autres candidats, proposés par Dennis Tito, seraient sur les rangs pour tenter l'aventure. Des vols dont les agences spatiales occidentales ne veulent à aucun prix. Pour dissuader les futurs candidats, le patron de la NASA, Daniel Goldin, a annoncé qu'il demanderait aux Russes de rembourser les frais dus au passage de Tito à bord de l'ISS.

La violence armée a fait 24 morts en deux jours en Colombie

BOGOTA. Au moins 24 personnes ont été tuées, samedi 5 et dimanche 6 mai, au cours de combats ou d'attaques dans diverses localités de Colombie. Selon un rapport officiel, cinq paysans ont été assassinés samedi par un commando présumé de miliciens d'extrême droite à Caloto (480 km au sud-ouest de Bogota). Au cours de l'incursion de ce commando, censé être constitué de membres des Unités d'autodéfense de Colombie (AUC), quelque dix autres personnes ont été blessées par balles, parmi lesquelles une femme enceinte et un enfant. Les AUC fédèrent tous les groupes armés d'extrême droite de Colombie et combattent les guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et de l'Armée de libération nationale (ELN). Elles sont également considérées comme responsables de l'assassinat de quatre autres civils à Valledupar (850 km au nord de la capitale).

Entre-temps, un policier est mort et deux autres ont été blessés, dans la nuit de samedi à dimanche, à Campo Alegre (400 km au sud-ouest de Bogota), dans une embuscade des FARC. Six civils ont été blessés, une ambulance qui se trouvait là par hasard ayant reçu des balles perdues. De leur côté, les FARC ont perdu quatorze hommes au cours d'accrochages avec l'armée. - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : la conseillère pour la sécurité nationale américaine**, M^{me} Condoleezza Rice, a affirmé, dimanche 6 mai, que l'éviction des Etats-Unis de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et l'élection du Soudan, pays accusé de violer les droits de l'homme, était « *un scandale* ». « *Ce qui est triste, c'est que ce pays [les Etats-Unis], qui a été un phare pour tous ceux qui ont fui des tyrannies pendant deux cents ans ne siège pas à cette commission et que le Soudan y soit* », a affirmé M^{me} Rice sur la chaîne télévisée Fox News. - (AFP.)

■ **BIRMANIE : cinq soldats birmans ont été tués lors d'accrochages avec des rebelles karens**, ce week-end, près de la frontière avec la Thaïlande, selon des sources proches des maquisards de l'Union nationale karène (KNU). Quatre rebelles ont été grièvement blessés lors de ces opérations visant deux camps birmans, à 3 kilomètres de la frontière, en face du district thaïlandais de Tha Song Yang. La guérilla karène se bat pour l'autodétermination depuis l'indépendance de la Birmanie en 1948. - (AFP.)

■ **CHINE : quatre intellectuels ont été interpellés**, lundi 7 mai, par la police à l'issue d'une « *réunion de lecture* » et placés en détention préventive pour une durée de deux semaines sans motif déterminé, a indiqué la femme de l'un des détenus. Les quatre hommes ont été arrêtés dans la nuit de samedi à dimanche à Shaodong, dans la province du Hunan (Centre) chez Xiao Qianming, un ancien enseignant âgé de trente-huit ans qui organisait des discussions hebdomadaires à son domicile depuis septembre 2000. - (AFP.)

■ **LOTO : résultats des tirages n° 36 effectués samedi 5 mai. Premier tirage** : 10, 28, 29, 33, 38, 49 ; numéro complémentaire : 45. Pas de gagnant pour 6 numéros ; rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 1 538 215 F (234 499 €) ; 5 numéros : 11 490 F (1 751 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 366 F (55,80 €) ; 4 numéros : 183 F (27,89 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 34 F (5,18 €) ; 3 numéros : 17 F (2,59 €). **Second tirage** : 2, 4, 7, 12, 17, 36 ; numéro complémentaire : 33. Rapports pour 6 numéros : 13 754 345 F (2 096 836 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 37 290 F (5 684 €) ; 5 numéros : 2 965 F (452 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 146 F (22,25 €) ; 4 numéros : 73 F (11,12 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 20 F (3,04 €) ; 3 numéros : 10 F (1,52 €).

BMW 320d Pack
www.bmw.fr

février mars avril mai
janvier juin
décembre juillet
novembre septembre octobre

Cette BMW entretien compris pour moins de 2000 frs/mois*.

BMW 320d Pack avec peinture métallisée. Climatisation automatique, phares antibrouillard, antipatinage ASC+, 6 coussins de sécurité gonflables (frontaux, latéraux et latéraux de protection de la tête ITS), ordinateur de bord, autoradio BMW Business, banquette arrière rabattable, accoudoir central rabattable avec sac à ski. Pour 1567,47 F/mois*.

(*1967,47 F/mois après le 1er versement. Extension de garantie et entretien inclus.

Prix de la BMW 320d Pack + Peinture Métallisée : 19000 F. Premier versement de 79130 F (débêt de garantie de 28950 F + premier loyer majoré de 50180 F (**)) suivi de 35 loyers mensuels de 1785,25 F (**). Après le paiement du dernier loyer, vous pouvez restituer votre véhicule à votre concessionnaire (sous réserve du respect de l'usage et du kilométrage prévus au contrat) ou l'acquiescer en levant l'option d'achat avec restitution de votre dépôt de garantie dans les deux cas. Option d'achat en fin de contrat de 96500 F. Coût total avec achat en fin de contrat de 289163,75 F. Contrat national d'entretien SERENIUM facultatif au prix de 182,22 F/mois comprenant l'exécution de garantie et l'entretien du véhicule pour 36 mois et/ou 60000 km (au 1er des deux termes atteint). Coût total du SERENIUM : 6039,92 F. Offre valable jusqu'au 15/07/01 chez votre concessionnaire participant à l'opération. Sous réserve d'acceptation par BMW Lease - SMC au capital de 3 000 000 €. RCS VERSAILLES B 343 636 643. (***) Hors assurances facultatives et frais contrat Serenium facultatif.

EUROPE

80

C'est le nombre de postes de hauts fonctionnaires belges qui seront ouverts à des cadres du privé. Une mini-révolution initiée par Luc Van den Bossche, ministre socialiste flamand de la fonction publique (page IV)

PORTRAIT

Seule femme membre du directoire de la Banque centrale européenne, Sirkka Hämäläinen est l'une des pilotes de la politique monétaire de la zone euro (page IV)



EMPLOI

- La création d'entreprises joue un rôle moteur dans l'intégration des immigrés (page V)
- Un chercheur en gestion propose une méthode originale pour évaluer le management des entreprises au-delà de leurs résultats financiers (page VI)
- La « gestion des connaissances » confisquée par les experts en systèmes d'information (page VI)

OFFRES D'EMPLOI

- Gestion, audit, banques p. VII
- Juristes, ressources humaines, cadres territoriaux p. VIII
- Cadres, carrières internationales p. IX
- High tech pp. XI et XII

« Le Monde Economie » a exceptionnellement réduit sa pagination de 10 à 6 pages, en raison du pont du 8 mai

Après la défense des libertés, le droit à la santé, au travail et au respect de l'environnement sont les nouvelles exigences citoyennes

Et maintenant... le droit d'ingérence économique



La rencontre organisée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme, lundi 7 mai, à Genève, est à la fois symbolique et inédite. Pour la première fois, les Nations unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce se sont assis à la même table pour dialoguer sur les droits économiques et sociaux. La nécessité de prendre en compte des enjeux économiques qui ont changé de nature et qui obligent à définir de nouvelles priorités comme de nouveaux modes de régulation contribue incontestablement à ce rapprochement. Mais le fait que cette rencontre ait été placée sur le terrain juridique ne doit rien au hasard. La création, il y a six ans, d'une OMC dotée d'un tribunal capable de sanctionner financièrement les Etats violant les seules règles du commerce – quitte à ignorer toute autre considération – a révélé l'impuissance, dans d'autres domaines, de la plupart des institutions multilatérales, rompues aux grandes déclarations mais dépourvues de moyens pour les faire appliquer.

La polémique née de la volonté des laboratoires pharmaceutiques d'attaquer le gouvernement d'Afrique du Sud sur l'affaire des médicaments génériques pour lutter contre le sida est, à ce titre, révélatrice. Pour la première fois dans ce type de conflit, le droit à la santé et en l'occurrence le droit à la vie l'a emporté sur le simple respect du droit de propriété intellectuelle matérialisée par le brevet et le droit de libre marché.

Pourtant, et c'est ce que les juristes des Nations Unies auront rappelé à Genève, le droit international est sans équivoque. La Charte universelle des droits de l'homme, signée et ratifiée par une majorité d'Etats, affirme avec autant de force que lorsqu'il s'agit des droits civils et politiques, la primauté des droits en matière de santé, d'éducation, de conditions de travail... tous considérés comme des droits fondamentaux. Mais faute de volonté politique, ce pacte des droits économiques, sociaux et culturels, signé en 1966, est jusqu'à présent resté lettre morte. « Il y a tout de même quelque chose de choquant dans le fait que le seul domaine où on puisse prononcer des sanctions au niveau international soit le commerce », observe le juge Philippe Texier, parmi ceux qui pensent que « les droits économiques vont être à l'avenir défendus comme les droits civils politiques ».

Car le climat a changé. La société civile est désormais une force avec laquelle il faut compter. D'une certaine façon, à travers les actions de boy-

cottage menées contre certaines entreprises, à travers l'émergence d'un commerce éthique, d'un épargnant comme d'un consommateur « citoyen », la multiplication des labels sociaux, environnementaux... elle dénonce le vide juridique sur les nouveaux enjeux liés à la mondialisation. C'est un processus qui prendra sans doute beaucoup de temps, mais qui devrait aboutir soit à la constitution d'institutions nouvelles – telle une Organisation mondiale de l'environnement que beaucoup appellent de leurs vœux –, soit à l'élaboration d'un nouveau droit codifiant ces nouvelles exigences.

Utopie ? Oui, répondront ceux qui estiment que la souveraineté des Etats constitue un obstacle insurmontable. Mais qui aurait parié il y a quelques années sur la possibilité de faire admettre la notion de « droit d'ingérence », ou sur la création d'un tribunal pénal international à l'image de celui qui a été constitué pour juger les criminels de guerre du Rwanda ou de la Yougoslavie ? Les délits économiques et sociaux

auront-ils alors bientôt leurs propres instances judiciaires ? Voir leur tribunal, comme celui qui a été créé, de façon informelle, sur la dette de certains pays en développement ou celui imaginé pour juger les pratiques de certaines multinationales ? Ou encore faut-il imaginer, comme le revendique régulièrement l'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, la création d'un Conseil de sécurité économique. En Europe, de nombreux salariés se font rendre justice « socialement » par la cour de Luxembourg. Celle-ci interprète depuis longtemps les textes internationaux dont la charte des droits fondamentaux adoptée à Nice en décembre 2000.

L'idée d'un nouveau droit international qui prendrait en compte les vides perceptibles dans quantité de domaines aujourd'hui d'actualité et dont pourrait se réclamer n'importe quel citoyen fait en tout cas son chemin.

Laurence Caramel
et Serge Marti

Le Monde
ECONOMIE

vous donne rendez-vous
le lundi 14 mai* avec
son opération spéciale

“BANQUES/ASSURANCES” :

Des centaines d'opportunités
de carrières vous
seront proposées.

**Le Monde, le journal référent
d'offres d'emploi du secteur
“Banques/Assurances”****

* daté mardi 15 mai.
** source : Pige RPPA, année 2000, volume des annonces cadres en cm².

JUSTICE

Questions-réponses

1 **Que dit la Charte internationale des droits de l'homme dans les domaines économique, social et culturel ?**

La Charte des droits de l'homme se compose de trois textes : la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, le pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) (1966), qui est entré en vigueur en 1976. Ces deux pactes sont des instruments juridiques internationaux. Quand un Etat signe et ratifie l'un deux, il s'engage à les mettre en œuvre et à les respecter. Comme les droits civils et politiques, les DESC sont considérés comme des droits fondamentaux. Ils stipulent notamment le droit au travail dans des conditions justes et favorables, le droit à la protection sociale, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit au logement, le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'il est possible d'atteindre, le droit à l'éducation et aux bienfaits de la liberté culturelle et du progrès scientifique.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels additionne régulièrement les Etats qui ont signé le texte sur la mise en œuvre de ces droits. Toutefois, il ne dispose que d'un pouvoir de recommandation. La Chine vient de signer le pacte. A l'inverse des Etats-Unis, qui y restent toujours très hostiles.

2 **De quelle façon l'Organisation mondiale du commerce intègre-t-elle les obligations liées aux accords internationaux ?**

La création de l'OMC s'est faite en marge des organisations multilatérales des Nations unies. Sa mission unique est d'organiser la libéralisation des échanges commerciaux entre les Etats. Mais on trouve dans les accords de Marrakech, signés en 1994 - et donnant naissance à l'OMC -, une reconnaissance de valeurs non commerciales qui relèvent de l'intérêt public et qui sont censées prévaloir en cas de conflit avec le droit du commerce. L'article 20 du GATT prévoit ainsi que « rien dans le présent Accord ne sera interprété comme empêchant l'adoption ou l'application par toute partie contractante des mesures » entre autres « nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes ou des animaux ou de la préservation des végétaux (...), se rapportant à la conservation des ressources naturelles épuisables »

ou encore « se rapportant aux articles fabriqués dans les prisons ». Les juristes estiment que cet article a jusqu'à présent été interprété de façon restrictive dans les conflits réglés par l'Organe de règlement des différends (ORD), mais que c'est à partir de celui-ci que pourraient notamment être intégrées toutes les normes du droit international relatif aux droits économiques et sociaux.

3 **Faute d'une juridiction internationale, comment les droits relatifs au travail, par exemple, sont-ils défendus ?**

L'OIT (Organisation internationale du travail) produit des normes, les normes internationales du travail, que ses pays membres sont censés appliquer au regard des conventions qu'ils adoptent. Mais elle ne dispose d'aucun moyen de coercition à l'égard des contrevenants. A côté de ce corpus officiel, on assiste parallèlement à une multiplication de normes, de labels, de codes de bonne conduite émanant des organisations non gouvernementales ou d'agences spécialisées. Ils visent davantage les entreprises que les Etats. Il existe, par exemple, toujours dans le domaine social, la norme SA 8000 ou encore les « Global Sullivan Principles », qui définissent les pratiques sociales minimales. L'harmonisation de ces normes est un enjeu pour éviter un risque de cacophonie sur le sujet.

4 **Est-il envisageable de créer un tribunal international pour juger des infractions aux droits économiques et sociaux ?**

C'est une voie que défendent certains juristes. Ils estiment que, de la même façon que la mondialisation fixe les règles du jeu économique au niveau international, il serait nécessaire de créer une juridiction qui puisse juger et sanctionner les infractions à ces règles à un niveau dépassant le cadre national. Cela ouvrirait la possibilité pour n'importe quel citoyen, ou des associations, de porter plainte, pour d'éventuels délits économiques, contre un Etat, mais aussi contre une entreprise. Le travail réalisé dans le cadre des droits civils et politiques sert de modèle. Les tribunaux pénaux internationaux institués pour traiter les crimes de guerre au Rwanda ou dans l'ex-Yougoslavie ont créé des précédents. Le projet de tribunal pénal international unique, dont la convention a été adoptée mais non encore ratifiée par un nombre suffisant d'Etats, sera la prochaine étape.

Les droits de l'homme frappent à la porte du libre-échange

C'est une décision qui pourrait faire jurisprudence. Le 19 avril, les trente-neuf laboratoires pharmaceutiques qui avaient porté plainte contre le gouvernement sud-africain, accusé de vouloir favoriser les médicaments génériques destinés à lutter contre le sida, ont fait marche arrière. Avec cet événement, qui marque la prééminence du droit à la santé sur le libre-échange, ceux qui ont décidé de porter le débat de la mondialisation et de ses effets négatifs sur le terrain juridique ont marqué un point.

Lionel Jospin aurait-il décidé de suivre le même chemin ? Dans le long discours prononcé à Rio de Janeiro (Brésil), début avril, le premier ministre expliquait qu'« une mondialisation maîtrisée peut favoriser l'épanouissement d'un nouvel universalisme ». « Et celui-ci porte un nom, poursuivait-il, le respect des droits de l'homme. » La référence est trop forte pour être innocente. La Charte universelle, adoptée par les Nations unies, ne comporte pas seulement le fameux texte sur les droits civils et politiques qui a permis de fonder les combats de vingt dernières années pour la démocratie et la liberté d'expression ; elle s'appuie aussi sur le pacte des droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966. Ce texte est tellement peu connu, en dehors des cercles d'initiés, que les juristes ont pris l'habitude de parler des « droits oubliés » ou encore des droits de seconde classe en raison des difficultés qu'il y aurait à les appliquer.

Il est vrai que leur mise en œuvre aurait de quoi renverser la marche du monde : le droit à un travail

Les décisions prises par l'OMC ignorent souvent les textes adoptés dans le cadre des Nations unies

décent et justement rémunéré, le droit à l'alimentation, au logement, à la santé ou encore à l'éducation y sont considérés comme des droits fondamentaux. Cent quarante-cinq pays l'ont à ce jour signé et ratifié. Davantage comme un acte de bonne volonté que comme un véritable engagement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Rebondissant sur les déclarations de Lionel Jospin, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a publié un communiqué dans lequel elle dénonce la « schizophrénie des Etats ratifiant des traités qu'ils s'empresent de violer. (...) Les mêmes Etats reconnaissent au sein de l'Organisation mondiale de la santé que l'admission de tous les peuples aux connaissances (...) médicales est essentielle pour atteindre le plus haut degré de santé et ils signent l'accord sur la propriété intellectuelle au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui limite l'accès au médicament dans les pays en développement ».

Inacceptable ? Oui, si on se réfère aux principes du droit. Mais, à la différence de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation internationale du travail, ou de tout autre organisation des Nations unies inter-

venant dans le vaste champ des droits économiques fondamentaux, l'OMC dispose d'un tribunal, l'Organe de règlement des différends (ORD), qui lui permet de juger et de sanctionner les Etats qui contreviennent à ses accords.

C'est la création de cet instrument unique dans le paysage des relations économiques internationales qui a déclenché la riposte des juristes : « Le droit international ne peut être subordonné au droit des affaires », répètent-ils, comme une évidence qui prend dans leur bouche des allures de programme. Car il est, pour eux, largement temps de rappeler aux Etats leurs engagements. « Les gouvernements prennent souvent prétexte de la mondialisation pour justifier leur impuissance », explique Marie Guiraud, de la FIDH, dont l'organisation pourrait prochainement proposer d'introduire une « clause droits de l'homme » dans les traités commerciaux. « Depuis cinq ans, nous multiplions les missions d'enquête internationale sur le respect des droits économiques, poursuit-elle, et les organisations de développement nous sollicitent de plus en plus. »

La bataille pour les droits économiques n'est pas nouvelle, mais elle devient aujourd'hui centrale. On se souvient en France, au début des années 1990, des campagnes pour le droit au logement très vite renforcées par le mouvement plus large des sans-droits. ATD-Quart monde refuse aujourd'hui d'être étiquetée « association caritative ». « C'est par le droit qu'il faut lutter contre la pauvreté, revendique son président Paul Bouchet, non par la charité. » « La question des droits économiques et sociaux n'était pas posée tant que

L'Etat-providence jouait son rôle, analyse l'économiste Gustave Massiah. La dérégulation et la montée des phénomènes d'exclusions au sein des sociétés les plus riches ont remis en cause le vieux principe du droit d'accès, égal pour tous, à un certain nombre de services publics. » Mais la référence au droit, poursuit-il, « est une réponse positive à la mondialisation, l'Etat doit être là pour faire respecter des droits et pas seulement pour assurer le bon fonctionnement du marché ».

Que répondent les institutions financières internationales souvent accusées de passer par pertes et profits le respect de ces droits ? « Une chose est sûre, affirme Alice Zindzinger, chercheuse au CNRS, et fine connaisseuse des débats internes qui secouent ces institutions. Plus aucun de leurs économistes n'affirme que leur respect a une incidence négative sur les performances économiques d'un pays. » L'OMC se montre discrète sur le sujet. Reste encore à trancher sous quelle forme ces droits pourraient être reconnus.

Normes, codes de conduite, bonnes pratiques ? Par essence, ces cadrages sont moins contraignants que des droits justiciables devant un tribunal. Les adeptes des prétoires ne sont pas disposés à transiger. Pour l'heure, les pratiques incitatives conservent l'avantage. Car elles ont le mérite de heurter moins frontalement la susceptibilité des Etats toujours prompts à brandir l'étendard de la souveraineté. Mais les pionniers des droits civils et politiques comptent bien s'appuyer sur leurs victoires passées pour faire avancer leur nouvelle cause.

Laurence Caramel

Vers une organisation mondiale de l'environnement ?

A l'heure actuelle, on répertorie quel que 200 accords multilatéraux - traités, protocoles et autres conventions - sur l'environnement. Mais, en cas de non-respect de ces textes, il n'existe pas d'autorité spécifique pour sanctionner les Etats contrevenants. L'idée fait son chemin de mettre en place une Organisation mondiale de l'environnement (OME) assurant le respect des engagements internationaux dans ce domaine. Poussée par la ministre française de l'environnement, Dominique Voynet, cette idée d'OME a les faveurs du premier ministre et du président de la République. « (...) la France, fidèle à une tradition d'universalité que la mondialisation justifie chaque jour davantage, appelle à la création d'une véritable organisation mondiale de l'environnement, sur le modèle de l'Organisation mondiale de la santé ou de l'Organisation internationale du travail », a déclaré Jacques Chirac, le 3 mai, à Orléans.

Mais un tel projet n'a pas les faveurs des pays en développement, qui craignent d'être pénalisés. « Cela prendra du temps », a reconnu Dominique Voynet en marge de la commission du développement durable des Nations unies, à New York, le 28 avril. Le projet devrait être relancé à l'occasion

du sommet mondial du développement durable en septembre 2002 à Johannesburg.

De plus en plus de litiges relatifs à l'environnement atterrissent sur le bureau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devant l'Organe de règlement des différends (ORD). Or la jurisprudence privilégie le respect des règles du commerce au détriment de l'environnement, estimant de nombreux observateurs, qu'il s'agisse de juristes ou d'organisations non gouvernementales. Pour Corinne Lepage, avocate et ex-ministre de l'environnement, il existe plusieurs voies possibles pour améliorer la situation. La plus accessible consiste « à faire en sorte que la jurisprudence de l'OMC donne une pondération équivalente aux traités relatifs à l'environnement et aux textes relatifs au commerce », explique-t-elle, considérant qu'aujourd'hui, « c'est la prime aux échanges ». Dans un deuxième temps, l'ancienne ministre préconise la création d'une organisation mondiale de l'environnement, et, pourquoi pas dans un troisième temps, d'« un tribunal pénal international pour les crimes et délits graves commis contre l'environnement ».

Organisation mondiale de l'environnement ou meilleure prise en compte des questions environ-

nementales à l'OMC ? La question fait débat. Marie-Angèle Hermitte, directeur de recherches au CNRS, penche pour la deuxième solution : « Idéalement, il faudrait une juridiction internationale, mais, en admettant qu'elle puisse voir le jour, elle risque de rendre une jurisprudence en contradiction avec celle de la Cour internationale de justice ou celle de l'OMC. » Pour cette juriste, « si on veut atteindre le système de production lui-même et le contraindre à être plus propre, le seul lieu international où est conduit à être quotidiennement jugé c'est à l'OMC », ce qui suppose de clarifier les rapports entre les accords de Marrakech sur le commerce (qui ont abouti à la création de l'OMC) et les accords internationaux relatifs à l'environnement.

Dans une telle perspective, un Etat serait autorisé à refuser des importations en provenance d'un autre Etat qui ne respecterait pas, par exemple, le protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique. Cette option a également les faveurs de Greenpeace France. « Cela suppose bien entendu une égalité de traitement entre les accords commerciaux et les textes relatifs à l'environnement », confirme Bruno Rebelle, directeur de Greenpeace France.

Martine Larouche

Des tribunaux populaires déclarent la dette du tiers-monde hors la loi

La population d'Afrique du Sud doit-elle payer pour une dette contractée pour l'essentiel durant le régime de l'apartheid ? La démocratie argentine doit-elle continuer à honorer les créances accumulées pendant les années noires de la dictature militaire ? Les créanciers, publics et privés, au nom de la continuité de l'Etat, répondront oui. Les débiteurs, eux, aimeraient que la question soit examinée de plus près. Vladimir Poutine, le président russe, a réussi à faire effacer de près d'un tiers l'ardoise soviétique auprès des banques commerciales. Mais avec le Club de Paris, le club des bailleurs publics, le bras de fer n'est pas gagné. Il est, à ce jour, le seul chef d'Etat à s'être aventuré face à ces créanciers étrangers sur le terrain de la « légitimité » de la dette.

On y trouve en effet plus fréquemment des organisations non gouvernementales qui militent pour l'annulation partielle ou totale du fardeau des pays en développement. « Le remboursement de la dette est un obstacle majeur au développement de ces pays. La dette est souvent illégitime car elle a été souscrite par des régimes antidémocratiques ou corrompus. Son remboursement conti-

La Cnuced estime qu'il faut instaurer un traitement plus équilibré entre les débiteurs et les créanciers

nue d'être exigé malgré les transitions démocratiques », peut-on lire dans le document établi à l'issue de la rencontre Dakar 2000, en décembre, à laquelle participaient une trentaine d'ONG. Faute de pouvoir plaider cette cause devant de « vrais » tribunaux, plusieurs mouvements, notamment en Amérique latine, ont décidé de créer leurs propres « tribunaux populaires ».

Au Brésil, la Conférence nationale des évêques a pris l'initiative en y associant le plus important syndicat local, la CUT (Centrale unifiée des travailleurs), et le Mouvement des sans-terre. Le verdict, rendu en avril 1999, « déclare que la dette extérieure a été contractée en infraction avec la loi nationale et qu'elle a surtout profité aux élites au détriment de la majorité de la population ». Une

consultation fut ensuite organisée pour savoir si cette dette devait être repudiée : sur les six millions de Brésiliens interrogés, 90 % répondirent par « oui ».

L'Argentine, un an plus tard, s'est livrée au même exercice. Le verdict fut identique. A chaque fois, le processus est comparable : des ONG, des juristes, des économistes, etc., se réunissent pour procéder à un audit : dans quelle condition a-t-elle été contractée et à quelles fins ? Plusieurs critères permettent, selon ces assemblées, de conclure à l'illégitimité : dettes contractées par des dictateurs, détournées au profit de minorités corrompues, ou encore dettes n'ayant pas - au final - contribué au développement du pays.

Jubilée Sud, qui coordonne les campagnes dans les pays en développement, s'est fixé pour objectif de multiplier les tribunaux nationaux « pour faire évoluer l'approche du problème non plus sous l'angle de la charité mais sous celui de la justice en établissant les chaînes de la responsabilité ». Ce n'est pas la seule initiative pour que soit posée la question de la dette en termes de droits. Les ONG du Nord proposent la création d'une instance d'arbitrage internationale indépendante qui, pour la première fois, considérerait

les responsabilités respectives des débiteurs et des créanciers. Jusqu'à présent, les renégociations de dettes se font exclusivement sous l'autorité des créanciers.

Dans le cadre du programme pour les pays pauvres très endettés (PPTE) lancé en 1996 par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les institutions ont la haute main sur l'intégralité du processus : montant des allègements, calendrier, liste des engagements auxquels le pays doit souscrire. Kunifert Raffier, juriste à l'université de Vienne, soutient qu'il ne sera pas possible de résoudre la question de la dette - récurrente depuis vingt ans - sans introduire une procédure d'insolvabilité pour les Etats, autrement dit admettre qu'un pays, comme une entreprise ou un particulier

aux Etats-Unis, puisse se trouver en situation de faillite.

Les créanciers ne veulent évidemment pas entendre parler d'une telle idée. Pourtant la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) réclame dans son rapport annuel publié le 24 avril, et consacré à la prévention des crises financières, « un traitement équilibré entre les débiteurs et les créanciers et reconnaît que, dans certains cas, il faut qu'un Etat puisse se mettre en congé de remboursement ».

Ceux qui défendent, au nom du droit, l'annulation de la dette mettent en avant encore un autre argument : le remboursement de la dette dans les pays pauvres se fait au détriment de l'éducation et de la santé. Ce qui constitue, selon eux,

Les ONG privilégient les campagnes d'opinion

Les organisations non gouvernementales (ONG) choisissent rarement de recourir aux tribunaux lorsqu'elles veulent dénoncer les pratiques d'une entreprise. Elles privilégient les campagnes d'opinion, voire les boycottages. Il existe néanmoins un Tribunal permanent des peuples sur les entreprises mondiales et les crimes contre les droits de l'homme, situé à Rome. Créé en 1979, il a pour ambition de porter un jugement essentiellement moral. Il a travaillé sur d'importantes affaires, telles que la catastrophe industrielle de Bhopal (Inde), qui a impliqué Union Carbide en 1984.

L. C.

Philippe Texier, juge à la Cour de cassation

« Les droits économiques vont être défendus de la même façon que les droits civils et politiques »

« Les Nations unies organisent, pour la première fois, le 7 mai, une consultation internationale sur la question des droits économiques et sociaux. Qu'en attendez-vous ?

– Il s'agit de la première consultation qui va poser la question de la place des droits économiques, sociaux et culturels dans les politiques préconisées par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce. Ces organisations sont réticentes à aborder ces sujets, mais nous espérons que nous allons pouvoir établir une collaboration régulière, voire un groupe de travail. La plupart des pays membres de ces institutions ont ratifié le pacte de 1966 sur les droits économiques et ils ne doivent pas l'oublier.

« Or, certaines obligations liées au plan d'aide du Fonds monétaire international sont totalement contraires au pacte. Un plan d'ajustement structurel par exemple se caractérise généralement par des privatisations importantes, une réduction, très souvent, des budgets sociaux, le paiement de la dette extérieure... Or nous constatons dans neuf cas sur dix, à travers les rapports que nous présentent les pays membres, que ces plans ont pour conséquence de rendre plus vulnérables des populations déjà vulnérables. Notre objectif n'est pas de nous immiscer dans les décisions de ces organisations, mais nous voulons leur faire prendre conscience qu'il n'est pas possible de raisonner uniquement en termes macro-économiques. L'entrée en vigueur de ce pacte a maintenant vingt-cinq ans, il serait temps de l'appliquer.

– Comment expliquez-vous que ce pacte ratifié par 145 pays soit à ce jour resté quasiment lettre morte ?

– Les droits économiques n'ont jamais eu le même rang que les droits civils et politiques. A l'origine un seul pacte, destiné à mettre en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme, aurait dû

être rédigé par la Commission des droits de l'homme. Le contexte politique de la guerre froide a abouti à un traitement séparé des droits économiques. Il y avait d'un côté les Occidentaux considérant cela comme une vaste utopie, et de l'autre le bloc de l'Est prêt à les reconnaître comme de vrais droits fondamentaux. Aucun n'était en réalité disposé à accepter la création d'un instrument qui aurait permis le contrôle de la mise en œuvre de ces droits et, au moment de le faire, chacun a brandi sa souveraineté nationale.

« Voilà pourquoi il y a eu deux pactes. La création d'un comité des droits économiques a été obtenue bien après la création d'un comité pour les droits politiques. Ce fut une longue bataille. Nous avons tenu notre première session en 1987. Maintenant, il y a tout un travail d'élaboration qui est loin d'être achevé. Car le pacte énonce des grands principes. Par exemple, l'article 9 affirme le droit à la sécurité sociale, et c'est à nous de dire à partir de cette affirmation quelles peuvent être les obligations des Etats. Nous avons avancé en matière de droit au logement, de droit à l'éducation ou à la santé, et nous avons également émis un avis sur l'inutilité des sanctions économiques. De leur côté, les Etats continuent de mettre en avant l'article 2-1 qui indique que l'application de ces droits doit être « progressive ». Là encore, ce sera notre travail d'interpréter cette appréciation.

– Estimez-vous que l'on se trouve au début d'un processus comparable à celui qui, en vingt ans, a abouti à une reconnaissance des droits civils et politiques ?

– Oui je le crois et on le doit beaucoup à une prise de conscience venue à travers des actions de type Seattle (réunion perturbée de l'Organisation mondiale du commerce en décembre 1999) montrant que des grandes institutions ne peuvent pas agir toutes seules, sans la moindre concertation. Il y a tout de même quelque chose de choquant

que le seul domaine où on puisse prononcer des sanctions au niveau international soit le commerce. Je crois que les droits économiques vont être défendus de la même façon que les droits civils et politiques. On peut tout à fait imaginer des grandes campagnes contre la faim. Pas sous l'angle caritatif des choses, mais en parlant en termes de droit, en disant que le droit à l'alimentation est un droit fondamental de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Certaines organisations non gouvernementales ont déjà commencé à travailler sur ces questions. En Amérique latine, des ONG et des syndicats revendiquent déjà le pacte comme un instrument de combat. Les Etats devraient être nos alliés et la prise en compte de ces droits devrait être considérée comme quelque chose de positif.

– Dans quel espace faudrait-il faire valoir ces droits, un tribunal international ?

– Il ne s'agit pas pour l'instant d'imaginer une instance internatio-



Philippe Texier

● Juge à la Cour de cassation, il est membre du comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies.

● Militant de longue date, notamment au sein de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), il a participé à plusieurs missions des Nations unies en Amérique latine.

L'Union européenne offre un recours à tous ses citoyens

Les Britanniques ne sont pas tous des europhobes, et surtout pas les salariés anglais, qui sont parmi les plus nombreux au sein des Quinze – avec les Allemands et les Néerlandais – à s'en remettre à la Cour de justice des communautés européennes (CJCE), à Luxembourg, pour que leurs droits sociaux soient respectés.

Au niveau international, les droits économiques et sociaux sont inscrits dans la Charte universelle de l'ONU. Il sont également reconnus par l'Organisation internationale du travail (OIT) au travers de ses différentes conventions approuvées tout au long du XX^e siècle. La Déclaration adoptée le 18 juin 1998 admet ainsi quatre droits fondamentaux au travail : la liberté d'association, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Ces textes s'adressent aux Etats, libres ou non, selon qu'il s'agisse de conventions ou de recommandations de les transposer dans leur législation nationale. Ils ne sont pas directement justiciables par un citoyen.

Dans ce paysage, l'espace européen semble plus protecteur. « Même si nous nous plaignons souvent des lacunes qui restent à combler en matière de droits sociaux, estime Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats, il faut reconnaître que les Quinze disposent d'un arsenal juridique qui permet un contrôle démocratique des dérives. » Un exemple dont aimeraient bien s'inspirer d'ailleurs les syndicalistes d'Amérique latine aujourd'hui confron-

Un quart des affaires jugées par la Cour de Luxembourg concerne la protection sociale des travailleurs migrants

tés à la mise en place d'une zone de libre-échange sur l'ensemble du continent.

Un citoyen européen ne peut pas saisir directement la Cour de Luxembourg. Il peut soit déposer une plainte auprès de la Commission à Bruxelles, qui ensuite pourra porter l'affaire devant le tribunal. Soit il s'adresse à une juridiction nationale qui, ensuite, se retournera vers la CJCE. Actuellement, un quart des affaires traitées par la Cour de Luxembourg concernent la protection sociale des travailleurs migrants. « Un dossier lourd, confirme Odile Quintin, à la tête de la direction générale emploi et affaires sociales de la Commission européenne, qui a fait l'objet de nombreuses jurisprudences. Mais les affaires concernent également les questions de discrimination au travail ou l'égalité professionnelle homme-femme. » Sans oublier également le temps de travail, qu'une directive européenne a fixé à 48 heures maximum, disposition à laquelle les juristes anglais se réfèrent souvent.

Jean Lapeyre, lui, ne manque pas de rappeler, l'affaire Renault-Vilvorde de 1997. En s'appuyant sur la directive européenne adop-

tée en 1994 et mise en vigueur en 1996 sur les comités de groupe européen, les tribunaux de Bruxelles et de Nanterre – puis la cour d'appel de Versailles – ont obligé le constructeur automobile français à retarder la mise en œuvre de la fermeture de son usine belge, jusqu'à ce qu'il ait rempli correctement son obligation d'information et de consultation envers son comité de groupe européen.

L'adoption en décembre 2000 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union constitue une nouvelle étape. « Certes, comme le rappelle l'un de ses promoteurs et inspirateurs, Spiros Simitis, professeur à la faculté de droit de Francfort, elle est le résultat d'un compromis, et par conséquent ne va pas aussi loin que

Bibliographie

● **Droits de l'homme et développement humain.** Rapport 2000 du PNUD (programme des Nations unies pour le développement), Ed De Boeck Université, 290 p., 155 F (23,60 €).

● **Les échanges internationaux et les normes fondamentales du travail.** OCDE 2000, 134 p., 144 F (22 €).

● **Un nouveau modèle économique, développement, justice, liberté**, d'Amartya Sen, Ed Odile Jacob, 2000, 356 p., 189 F (28,85 €).

● **La charte internationale des droits de l'homme et le pacte relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels** sont accessibles sur le site du Haut-Commissariat aux droits de l'homme : www.unhcr.ch

nale. Notre objectif à moyen terme est l'adoption d'un protocole facultatif comme il en existe pour les droits civils qui permette aux individus, aux groupes, de venir déposer des plaintes devant le comité des droits économiques lorsqu'ils estiment qu'un droit de cette nature a été bafoué. Nous en avons été officiellement chargés en 1993 par la conférence de Vienne et nous avons rédigé un projet en 1996. Depuis, il ne s'est pas passé grand-chose. Au rythme actuel, il n'y aura pas de protocole avant dix ou quinze ans. Pour l'instant, très peu d'Etats sont prêts à défendre cette idée. Les Etats-Unis n'ont pas encore signé le pacte alors que la Chine vient de le faire.

« Il ne faut pas oublier surtout que l'espace où devraient pouvoir être défendus ces droits, c'est la justice interne, c'est-à-dire à l'intérieur de chaque pays. Le premier devoir de la justice, où que ce soit, devrait être de faire respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme. Certains pays commencent à intégrer cette référence au texte des Nations unies dans le domaine économique. Nous avons par exemple quelques jurisprudences venant de Hongkong où des plaignants se réfèrent au pacte.

– Jacques Delors propose la création d'un Conseil de sécurité économique, qu'en pensez-vous ?

– Pourquoi pas. La question est : quel conseil et avec quelle autorité. L'actuel Conseil de sécurité des Nations unies est critiqué. Il est indispensable de créer des contre-pouvoirs, ce qui n'est pas facile dans un environnement où la liberté, notamment celle d'entreprendre, est considérée comme une valeur première. La mondialisation génère un sentiment d'impuissance comme s'il n'y avait plus de règles, plus de limites. Cela ne fait que mettre en avant l'existence d'un vide juridique. Tout cela est en train d'évoluer. Le rôle des sociétés civiles sera très important pour inventer ces nouvelles règles. »

Propos recueillis par Laurence Caramel

TRIBUNE

par Jean-Louis Bianco

Une mondialisation en quête de règles

Processus à l'œuvre depuis longtemps, la mondialisation a connu une accélération au cours des vingt dernières années. Elle a contribué à soutenir la croissance mondiale et a permis à presque deux milliards d'habitants de la planète, essentiellement en Asie, d'engager un formidable rattrapage économique. La mondialisation crée donc des opportunités. Mais elle tend aussi à marginaliser ceux qui n'ont pas les moyens d'en tirer parti, pénalisant les faibles et les pauvres. Elle crée aussi de nouveaux risques, pour la santé publique et pour l'environnement. Elle précipite le développement de la criminalité internationale et risque d'accroître les phénomènes de domination culturelle.

Les grands textes internationaux, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes de l'ONU de 1966, relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux, et culturels, indiquent la voie à suivre, à condition qu'ils soient réellement mis en œuvre.

Même si la démocratie et les droits humains ont connu d'incontestables progrès, notre monde reste lourd d'incohérence, de désordre, de déséquilibre. Les objectifs que s'est donné la communauté internationale sont soit perdus de vue, soit dilués dans un magma bureaucratique. Par voie de conséquence, au nom de l'efficacité, certaines organisations internationales viennent à élaborer leurs propres objectifs et leurs propres normes.

Ainsi, la création de l'Organe de règlement des différends a doté

Le système

international actuel

est daté : pour

l'essentiel, il a été mis

en place

au lendemain

de la deuxième

guerre mondiale,

à une époque où

il n'y avait qu'une

trentaine de pays

indépendants

au lieu de près

de 200 maintenant

et où les problèmes

internationaux

étaient d'une tout

autre nature

Etats, institutions, organisations des sociétés civiles. Ensuite, il faut corriger les graves défaillances du marché mondial. Certains biens essentiels ne sont pas assurés – sécurité, stabilité, développement, santé, éducation – et seule la coopération internationale peut y pourvoir.

De ce point de vue, sur la scène internationale, des progrès restent à faire, ne serait-ce qu'en termes de transparence des gouvernements et des institutions internationales, ou d'association des sociétés civiles, soumises elles aussi aux mêmes exigences. Les externalités – les effets externes de certaines activités ou politiques – doivent relever de la coopération internationale dès lors qu'elles sont négatives, comme en matière de protection de l'environnement.

A cet égard, l'enjeu étant la survie même de l'espèce humaine, la création d'une organisation mondiale de l'environnement, dotée de mécanismes de recours, est indispensable. Enfin, il n'est pas de marché sans concurrence. Or la mondialisation s'accompagne du pouvoir excessif d'un petit nombre d'entreprises mondiales, ce qui rend nécessaire l'élaboration d'un système antitrust mondial. Mais nous devons surtout bâtir une nouvelle architecture internationale. Une instance politique globale, de type « conseil de sécurité économique et social mondial », où seraient représentés les pays du Sud, en constituerait la clé de voûte. Il faudra aussi recentrer les organisations internationales sur leurs mandats, les rénover, et faire une place aux sociétés civiles qui, si elles ne sont pas le parangon de la démocratie, sont à même de l'enrichir.

Cette restructuration du système international constituerait alors le volet institutionnel d'un véritable contrat social global, qui rende légitime, pour tous, le processus de la mondialisation.

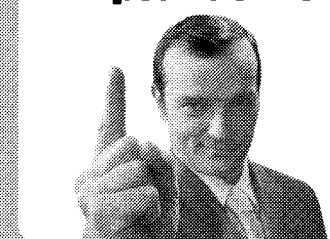
Jean-Louis Bianco est président du Haut Conseil de la coopération internationale.

On n'a pas attendu la nouvelle économie pour donner des conseils.

25 ans d'expérience, 3 krachs et toujours là

investir.fr

Existe aussi en journal



Les cadres du privé sont appelés à la rescousse de la fonction publique belge

BRUXELLES

correspondance

COPERNIC : c'est pour marquer sa ferme volonté de révolutionner la planète des fonctionnaires belges que Luc Van Den Bossche a donné à son plan le nom du célèbre astronome. Soucieux, dit-il, de « rétablir la confiance du citoyen dans ses institutions », le ministre socialiste flamand (SP) de la fonction publique entend briser un bon nombre de tabous et avance une idée qui, plus que d'autres, met en émoi les fonctionnaires belges : la création de postes de « top managers » recrutés dans le secteur privé et qui, très bien rémunérés, auront la lourde tâche de piloter la modernisation des ministères.

Quelque 80 postes de présidents et directeurs généraux, au sommet de la hiérarchie, seront en fait ouverts à la concurrence entre des hauts fonctionnaires et des cadres venus du privé. Le ministre, qui a dû transiger sur ce point en raison des réticences de certains de ses collègues, compte toutefois bien promouvoir majoritairement des responsables venus du monde de l'entreprise dans le souci, explique-t-il, de faire primer le management sur l'enchevêtrement des statuts et des réglementations. Ces « top managers » devraient bénéficier d'une réforme du statut financier des fonctionnaires et, dès lors, d'un revenu annuel brut de 1,14 million de francs français (173 400 euros) soit le double de la rémunération d'un secrétaire général, numéro un actuel d'un ministère fédéral.

Mis à part cet aspect financier, l'opinion belge ne rejette pas le projet. La fonction publique est, il est vrai, l'objet d'une vive défiance. Elle est généralement jugée inefficace, tracasnière et surpolitisée. Le processus de fédéralisation, censé rapprocher l'administration des administrés, n'a pas changé grand-chose à cette crise de légitimité et

Le principe de moderniser les ministères pourrait se heurter à la « culture administrative »

des événements retentissants (l'affaire Dutroux, le dossier des poulets à la dioxine) ont, au contraire, illustré jusqu'à l'absurde l'inefficacité de la machine publique.

Ces épisodes, et beaucoup d'autres, ont sans doute montré que les vraies responsabilités devaient être recherchées du côté des politiques qui s'étaient rarement souciés du bon fonctionnement de l'administration. Depuis les années 1980, de nombreux ministères, confrontés à l'obligation d'un assainissement budgétaire, avaient, en fait, assisté passivement à sa dégradation. Une visite dans les locaux de la justice, de la police ou des impôts suffit pour bien comprendre le problème du manque de moyens, de la lenteur et d'un arbitraire que les Belges tolèrent de plus en plus mal.

PRIVATISATION

Sous l'impulsion du VLD, le parti du premier ministre, auteur naguère d'un « Manifeste du citoyen », le gouvernement arc-en-ciel a décidé d'un changement de cap radical. En avril 2000, le ministre de la fonction publique dévoilait un plan qui entendait « responsabiliser les fonctionnaires, établir une nouvelle relation entre la politique et l'administration et professionnaliser le management ». Annonçant une consultation populaire sur son projet de réforme, la coalition au pouvoir prenait peu de risques, l'essentiel de ses propositions allant dans le sens des revendications formu-

lées par la majorité des Belges. Elle y ajoutait « la nécessité d'organiser la communication interne et externe des administrations », « la mise en place d'une politique de ressources humaines » et la suppression de cabinets ministériels qui ont la réputation, justifiée, d'être « peuplés de créatures partisans » qui, pas toujours compétentes, sont transférées à des postes de commande dans l'administration que pilote leur ministre. Luc Van Den Bossche souhaite bien se faire comprendre : « L'état de l'informatisation publique est désastreux, l'administration n'a pas été repensée depuis soixante ans, le salaire des agents n'est pas conforme au marché : comment voulez-vous dès lors recruter des gens intéressants ? »

Reste qu'il y a loin de l'idée à sa réalisation dans un pays aussi compliqué que la Belgique. Guy Biemont, dirigeant du syndicat socialiste des services publics, évoque le risque d'une privatisation en soulignant que la sélection et l'« assessment » (l'évaluation grâce à des techniques de simulation) des futurs managers seront réalisés par des consultants privés. Des universitaires soulignent qu'on va recruter des cadres qui ne connaissent rien au service public, pour des ser-

vices fédéraux qui ne « dysfonctionnent » pas nécessairement. Le Conseil d'Etat a émis des objections et Eric Verhulst, recruté à la banque Fortis pour devenir le manager chargé de réformer l'informatique publique, a dès lors annoncé qu'il repartait pour le privé...

Le mandat des managers sera limité dans le temps (quatre ou six années, selon la fonction) et leurs résultats seront évalués chaque année. Leur mission se compliquera encore par le fait que leur profil devra répondre, en principe, à douze critères (expérience, capacité à diriger, culture du changement etc.), et que leurs futurs subalternes devront quant à eux se satisfaire de 1 %, voire 2 % de hausse salariale dans les mois à venir. « Evidemment, cela limite l'enthousiasme », ricane un syndicaliste chrétien. Autant dire que le principe, jugé unanimement sain, de dynamiser la gestion publique pourrait se heurter vite aux dures réalités d'une « culture administrative ». Face à cela, une fois les crises oubliées, l'immobilisme est l'attitude jugée la plus raisonnable compte tenu de l'ampleur des réformes à promouvoir.

Jean-Pierre Stroobants

« C'est un leurre... »

La résistance au projet de nommer des « top managers » dans l'administration fédérale belge est incarnée par un homme : Michel Jadot. Formulée par ce juriste qui est lui-même issu du privé, socialiste comme le ministre Van Den Bossche et réputé compétent, la critique n'en a eu que plus d'écho. Le secrétaire général du ministère de l'emploi voit dans le projet ministériel une lointaine conséquence de la « Marche blanche », ce vaste mouvement citoyen apparu lors de l'affaire Dutroux.

Mais, objecte Michel Jadot, on oublie que les fonctionnaires avaient été mis dans l'incapacité d'exercer leur métier suite, notamment, à d'incessantes restrictions budgétaires qui rendaient vain tout projet de modernisation. « Aujourd'hui, plutôt que d'examiner les causes des dysfonctionnements, on dénature le concept même de service public, on généralise abusivement certains manquements. Désigner quelques dizaines de managers qui ne pourront recourir à des budgets précis et des dispositions réglementaires modernes, c'est un leurre. »

Sirkka Hämäläinen, d'Helsinki à Francfort, au nom de l'euro

FRANCFORT

de notre correspondant

Ainsi va l'Union monétaire. Dans son pays d'origine, la Finlande, Sirkka Hämäläinen est une personnalité plutôt connue. Mais dès que l'on s'éloigne des Etats scandinaves, plus l'on descend vers le Sud, peu de citoyens européens pourraient dire quel est le rôle de cette femme discrète, voire secrète. Pourtant, Mme Hämäläinen est au coeur de l'aventure de l'euro : elle est l'un des six membres du directoire de la Banque centrale européenne (BCE), présidée par Wim Duisenberg.

C'est un sujet qu'elle répugne à évoquer, mais dans le petit club très masculin des banquiers centraux de la planète, Mme Hämäläinen est une des rares femmes à disposer d'autant de pouvoirs. Mandat oblige, elle a la redoutable privilège de siéger parmi les dix-huit membres du conseil des gouverneurs de la BCE, qui pilote la politique monétaire des pays de la zone euro. « Au début, on disait que dix-huit membres formeraient un groupe trop grand, trop diversifié pour prendre des décisions, mais cela n'est pas le cas », dit cette fervente avocate de l'indépendance des banquiers centraux.

Bien qu'elle demeure très en vue en Europe du Nord, Mme Hämäläinen travaille parfois dans l'ombre de certains de ses collègues, MM. Issing, Noyer ou Padoa-Schioppa. Elle n'en demeure pas moins incontournable. Car cette nordique sait se faire respecter : elle a la réputation de savoir poser les problèmes, en usant d'un ton direct qui déroutait certains de ses collègues plus latins, voire germaniques, et suscite parfois des tensions.

Cette sexagénaire a derrière elle une longue carrière de banquier central. Avant de venir à Francfort, elle a présidé pendant six ans la « Suomen Pankki », la Banque de Finlande. C'est là, au

Ancienne présidente de la Banque de Finlande, cette économiste est aujourd'hui membre du directoire de la BCE. Et la seule femme à ce poste

coeur d'Helsinki, qu'elle a commencé son parcours professionnel au début des années 1960, en parachevant sa formation d'économiste. A part un bref passage au ministère des finances de son pays, à l'orée des années 1980, Mme Hämäläinen a donc accumulé une expérience de poids en matière de politique monétaire : hormis M. Duisenberg, qui fut longtemps à la tête de la Banque centrale néerlandaise, elle est le seul membre du directoire à avoir dirigé l'institut d'émission de son pays avant de venir à Francfort, mais elle n'avait jamais travaillé hors de Finlande.

DÉFI

La BCE a-t-elle révolutionné son approche du métier de banquier central ? Mme Hämäläinen se défend d'avoir évolué : « cela ne change rien, la différence principale est qu'en Finlande, le mandat était national, mais nous étions très dépendants des évolutions internationales. Maintenant, on réfléchit pour l'ensemble de la zone euro », dit-elle, poursuivant : « c'est un défi d'analyser la situation pour toute la zone mais je ne pense pas que ce soit plus difficile ».

Un dossier lui semble cependant plus délicat à gérer : la communication, où la BCE donne par-

fois l'impression d'une grande confusion : « En ce qui concerne l'émission de nos messages, je pense que l'on parle d'une seule voix, mais pour ce qui est de la réception, il y a des environnements divers en Europe, qui incitent à des interprétations différentes. C'est un processus très complexe : il ne s'agit pas seulement de la façon dont le message est envoyé, mais aussi de la manière dont il est reçu », constate-t-elle.

Quand elle n'est pas en déplacement, Mme Hämäläinen partage son temps entre la Finlande et Francfort. Tous les mardis, le directoire se réunit au siège de la BCE. Il s'agit d'expédier les affaires courantes, d'organiser la vie quotidienne d'une institution jeune, souvent controversée, mais qui monte en puissance, et de préparer les grandes décisions monétaires. Au sein de ce petit cercle,

**Sirkka Hämäläinen**

● Née en 1939 en Finlande, Sirkka Hämäläinen commence sa carrière à la Banque centrale de Finlande en 1961, qu'elle présidera de 1992 à 1998.
● Elle est nommée au directoire de la Banque centrale européenne en juin 1998, avec le Néerlandais Wim Duisenberg, président, le français Christian Noyer, vice-président, l'Allemand Otmar Issing, l'Italien Tommaso Padoa-Schioppa, et l'Espagnol Eugenio Domingo Solans.

Mme Hämäläinen est plus spécialement chargée du contrôle budgétaire, et du pilotage des opérations monétaires ; c'est elle aussi qui est censée superviser les interventions sur les marchés des changes, comme celles menées à l'automne 2000 pour soutenir l'euro face au dollar.

SECRET

Autre rendez-vous incontournable dans l'agenda de la Finlandaise : tous les quinze jours, en principe le jeudi, le conseil des gouverneurs réunit le directoire et les douze présidents des banques centrales nationales membres de l'euro. C'est là que se prennent, dans le plus grand secret, les décisions de politique monétaire. Chaque membre du conseil est censé se prononcer selon les intérêts de la zone euro dans son ensemble, et non comme un représentant de son pays. Ce dont doutent nombre d'observateurs. Mme Hämäläinen préfère rappeler « que ce groupe de banquiers centraux se connaît et travaille ensemble depuis le début des années 1990, et même avant. Par conséquent, tous considèrent la zone euro dans son ensemble. Les différences culturelles ne sont pas si fortes, même si elles existent bien sûr dans la manière d'exprimer nos idées », poursuit-elle, en ajoutant que « le processus de décision est efficace : les discussions sont constructives et prennent en compte une variété d'arguments ».

Nommée pour cinq ans, Mme Hämäläinen occupe en principe son dernier poste. Dans deux ans, cetteoureuse de voile, mère de deux enfants adultes, devrait se retirer dans son pays. Elle espère alors cultiver son goût pour le théâtre. De son propre aveu dépourvue de tout talent d'actrice, elle est une spectatrice engagée. Mais en attendant de quitter la scène monétaire, Mme Hämäläinen espère continuer à tenir le rôle qui lui revient à la BCE.

Philippe Ricard

DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

Bruxelles au secours du cinéma

L'intervention de l'Union européenne dans l'audiovisuel remonte à la fin des années 1980 et utilise deux relais : un volet réglementaire par le biais de la directive « télévision sans frontières », et un volet budgétaire, avec l'adoption en 1990 du programme Média, consacré au cinéma. Tandis que les aides nationales ont pour objet de soutenir les créations, les aides européennes visent essentiellement à promouvoir la circulation des œuvres au sein de l'Union. Un double pari destiné à se faire connaître par son voisin, mais aussi à faire face à la déferlante américaine qui représente 90 % des films diffusés en Europe (70 % en France).

Trois programmes Média se sont succédé depuis 1990. Le premier, d'un montant de 200 millions d'écus, porté à 213 après l'adhésion de trois nouveaux membres, couvrait la période 1990-1995 ; le deuxième, Média II, décidé en 1995, a été doté de 310 millions d'écus pour la période 1996-2000. Le troisième, requalifié Média +, sur la période 2001-2006, fut adopté à l'arraché pendant la présidence française en novembre 2000 après un arbitrage au plus haut niveau, entre les propositions du Parlement européen, à 550 millions d'euros, et la position défendue par quelques pays du Nord, notamment les Pays-Bas, qui proposaient moins de 280 millions, en espérant obtenir une simple reconduction du montant précédent. Finalement, 400 millions d'euros ont été programmés. Même si les soutiens concernent tous les supports (cinéma, TV, vidéo), la majorité des crédits du programme Média concerne le cinéma.

Etait-il vraiment nécessaire d'attribuer 1,37 million de francs à la distribution d'« Astérix » ?

Encore ne s'agit-il que des subventions ou avances du budget communautaire, car la Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé son intention de soutenir la production audiovisuelle sous forme de prêts aux producteurs et aux banquiers à hauteur de 600 millions d'euros dans les deux ans. A supposer que cette somme soit reconduite à l'échéance, toutes sources de financement, tous supports, et toutes actions confondues (subventions, avances, prêts), le volume des engagements financiers de l'Union européenne à l'audiovisuel atteindra 1,9 milliard d'euros (12,46 milliards de francs) au cours des cinq prochaines années.

Le programme Média finance trois grands domaines d'action. Le premier, qui représente la moitié des crédits (201 millions d'euros dans le programme Média +), concerne le soutien à la distribution, sélectif ou automatique, tous supports confondus. Le soutien sélectif, d'un maximum de 125 000 euros par film, est accordé en fonction des caractéristiques du film et du nombre de distributeurs. Il agit selon deux modalités avec une part d'avance sur recettes, remboursable, et une subvention non remboursable, égale à 50 % des frais de doublage (300 000 F - 400 000 F) ou de sous tirage (50 000 francs). Le soutien automatique est lié au nombre d'entrées réalisées par un film européen non national. Le montant est variable selon le pays de distribution et la nationalité du film. En France, l'aide est de 0,3 euro ou 0,7 euro par entrée pour un film d'une autre nationalité dans la limite de sept cent mille entrées. Cette aide doit être réinvestie dans la production et la distribution d'un film européen non national. En général, ce soutien européen est considéré comme marginal par les distributeurs, mais il peut être significatif soit en cas de succès d'audience puisque l'aide automatique peut atteindre 490 000 euros par film, soit pour les sociétés qui se sont spécialisées dans la distribution de films européens. La Commission souligne l'effet multiplicateur des aides, qu'elle évalue à 7,2 euros d'investissement par euro d'aide communautaire.

La formation est la deuxième branche du système. Cinquante millions d'euros sont prévus dans le programme Média +. Ce volet, traditionnellement orienté vers la formation des professionnels de l'audiovisuel aux techniques d'écriture, aux nouvelles technologies et à la gestion, pourrait prendre une nouvelle direction avec l'implication de la BEI, afin, cette fois, de mieux faire connaître les particularités du secteur aux banquiers pour leur permettre de mieux apprécier les potentialités et les risques des films.

Le reste regroupe des aides très diverses qui concernent le développement de projets, l'équipement pour le passage au numérique, les aides aux festivals. Aucune subvention n'est versée au festival de Cannes, mais la quinzaine des réalisateurs bénéficie d'une aide européenne qui représente 7 % de son budget.

Les frais administratifs du programme Média représentent environ 9 % des crédits. Après une première expérience très créative, puisqu'on comptait une vingtaine d'associations chargées de l'information, la sélection des dossiers et le paiement des aides dans les pays de l'Union, la Commission a opéré un recentrage de la gestion des crédits ; c'est elle qui assure les paiements, et il n'y plus de place pour les microprojets comme dans le passé.

Au cours du programme Média II, la part des films européens qui circulent en dehors de leur pays d'origine est passée de 14 % à 22 %. Près de six cents films ont reçu un soutien à la distribution, avec, en tête, les films britanniques, devant les films français qui représentent le tiers de la production européenne mais qui circulent moins bien. En France, cent quatre-vingt-huit films européens ont été soutenus pour un montant de 14,7 millions d'euros. Un succès parfois tempéré par certains professionnels qui jugent le système exagérément complexe (avec treize plafonds d'aides différents selon les projets), craignent une dérive vers les films « europudding », mélangeant un réalisateur, des techniciens et des acteurs des quinze Etats membres, et souhaitent une politique d'aides plus sélective. L'augmentation de la part du soutien automatique au détriment du soutien sélectif est considérée comme le signe d'une dérive. Même si cette aide est réinvestie, était-il vraiment nécessaire d'attribuer 1,37 million de francs (montant maximum de l'aide automatique) à la distribution d'« Astérix », champion toutes catégories des films européens ?

Nicolas-Jean Brehon enseigne à la faculté Jean Monnet - Paris-Sud (nj.brehon@senat.fr).

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON - SORBONNE

19.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

DESS en apprentissage

- CAAE-MBA Le DESS 2^{ème} compétence
- Marketing
- Systèmes d'information et de Communication

Tél. : 01 53 55 27 48
e-mail : pedori.iae@univ-paris1.fr

IAE DE PARIS
UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON - SORBONNE

Un avantage décisif
www.iae-paris.com - e-mail : iae@univ-paris1.fr

Le Monde EMPLOI

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES :

Les communautés étrangères vivant en France se révèlent plus dynamiques que la moyenne en matière de création d'activités nouvelles. Des associations s'efforcent de leur venir en aide, d'inciter les jeunes à suivre cette voie. Certaines souhaitent étendre ce mouvement aux pays d'origine

La création d'entreprises joue un rôle moteur dans l'intégration des immigrés

L'une est coiffeuse à domicile, l'autre dirige une imprimerie ou un magasin d'objets d'art africains. Ces femmes chefs d'entreprise seront à l'honneur, du 10 au 12 mai, lors de la manifestation « Créativité au féminin » qu'organise chaque année, depuis 1997, l'association Rencontre internationale des femmes noires (Rifen), basée à Ville-neuve-d'Ascq, où Africaines et Antillaises tiennent des stands. Discrètement, le mouvement de création d'entreprises par les immigrés se poursuit. Selon l'Insee, en mars 2000, 7,1 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise de dix salariés et plus étaient de nationalité étrangère, contre 5,1 % en 1989. Des chiffres qui ne reflètent pas toute l'étendue du phénomène puisqu'ils ne prennent en compte ni les étrangers naturalisés français, ni les jeunes créateurs issus de l'immigration, ni les très petites entreprises.

CHÔMAGE

La création d'entreprises par les immigrés est ancienne, mais elle a explosé dans les années 1970. C'est le chômage qui a poussé ces populations, touchées en premier par les restructurations dans l'industrie et le BTP, à se mettre à leur compte. Cet élan se poursuivra dans les

années 1980 avec l'arrivée sur le marché du travail de nouvelles générations issues de l'immigration et des femmes venues en France par le biais du regroupement familial, victimes de la discrimination à l'embauche. Cette période, qui correspond à la montée du Front national (FN), avec son discours faisant des étrangers les boucs émissaires de la crise, sera, par réaction, très dynamique pour la promotion des créateurs immigrés. L'association 3CI (Conseil pour la création d'entreprises et pour la coopération internationale), qui a été créée en 1984 à Marseille, en fait sa raison d'être. « Nous avons cherché les moyens de démontrer que cette population n'était pas à mettre au ban de la société et qu'elle pouvait lui apporter des richesses, explique son directeur général Tahar Rahmani. C'était la réponse la plus adaptée aux discours du FN. »

Dans le même esprit, l'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI) a publié en 1991, pour le compte de la direction de la population et des migrations (ministère du travail), une grande enquête intitulée « Des immigrés créateurs d'entreprises : un apport à l'économie française ». L'étude montre que ces entreprises ne sont pas forcément des ateliers clandestins ni de « l'ethnic busi-

ness » - un concept qui heurte l'idée républicaine d'intégration - même s'il s'agit parfois de cela, souligne Philippe Dewitte, rédacteur en chef d'*Hommes et Migrations*, une revue publiée par l'ADRI. Dix ans plus tard, il n'y a plus de grands discours ni d'enquêtes nationales. Signe de désintérêt ? En fait, « notre message est bien passé, et la création par les immigrés est devenue un phénomène presque banal, ce qui est une bonne chose », se félicite Tahar Rahmani.

Si la création d'entreprises par les immigrés reste aujourd'hui comme hier majoritairement un moyen de sortir du chômage ou de con-

tourner la discrimination à l'embauche, elle soulève aussi de nouvelles questions, l'une d'entre elles étant de savoir si, par exemple, ces créateurs ont besoin d'un accompagnement spécifique.

FRILLOSITÉ DES BANQUES

La Boutique de gestion Alexis, en Lorraine, qui a organisé l'an passé un colloque sur le thème « Entrepreneuriat immigré : facteur d'intégration ? », a demandé à une sociologue de travailler sur le sujet. « Peut-être avons-nous une rigueur, un esprit cartésien qui dissuade certains immigrés, alors que leur projet pourrait réussir », s'interroge Louis-

Michel Barnier, délégué général d'Alexis. D'autres problèmes restent à résoudre. « Si les banques sont frileuses avec les publics peu fortunés, elles le sont plus encore s'ils sont immigrés », souligne Jean-Paul Mangon, chargé de mission à la direction de la formation du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS).

Autre tendance nouvelle : certains organismes s'orientent vers l'action internationale. 3CI le fait depuis 1987, en Algérie et en Tunisie. Les Boutiques de gestion ont créé une structure au Sénégal en 1994.

L'Institut international de recherche et de formation, éducation, cultures, développement (Irfed) a lancé un programme en 1998 pour aider les femmes immigrées en France à créer une entreprise dans leur pays d'origine. « Certaines pensent qu'avec leur CAP ou leur BTS, elles pourront se lancer dans la création dans leur pays avec moins de complications qu'en France, observe Ruth Padrun, directrice de l'Irfed. C'est une décision importante. Et difficile. Certaines ont des enfants ici, des parents là-bas. Quand le projet avance, souvent, il leur faut créer ici et là-bas. En même temps. »

Francine Aizicovici

Au service de la communauté turque

NANCY
de notre envoyé spécial
Au départ, bien souvent, je reçois des boîtes dans lesquelles le créateur d'entreprise a mélangé tous ses papiers, de la TVA à l'Urssaf jusqu'aux PV, sans oublier ses factures personnelles. Au bout de trois ou quatre ans, la tenue des comptes devient normale. Ce constat, dressé par Murat Vasif Erpuyan, se base sur l'expérience menée depuis huit ans par l'intermédiaire de l'association A Ta Turquie qu'il dirige. Installée rue Saint-Jean à Nancy, cette association culturelle a développé une action sociale de conseil et de médiation pour répondre aux demandes de la communauté turque locale. Petit à petit, l'effort s'est porté vers l'aide à la création d'entreprise. Actuellement, l'association suit une dizaine d'entrepreneurs, opérant dans le bâtiment, le bûcheronnage, le commerce et la restauration. L'an dernier, « nous avons aidé à la création ou à la reprise de quatre sociétés ».

SANDWICHIERIE

De ses recherches universitaires consacrées aux entreprises issues de l'immigration turque, Murat Erpuyan recense quatre motivations chez les entrepreneurs. La première répond au besoin d'être son propre patron ; la deuxième est de se créer un emploi en cas de licenciement ou de chômage ; le troisième objectif est de garantir un travail aux enfants qui, arrivés vers l'âge de dix à quinze ans en France, n'ont pas eu de scolarité

A Nancy, une association aide les petits patrons

correcte. Sur cela se greffe enfin l'effet d'imitation, très important dans la communauté turque. L'un des exemples est celui de Metz : voici une dizaine d'années, il n'y avait pas de sandwicherie, maintenant on en trouve partout. Arrivé en France en 1973, à l'âge de neuf ans, Ilkay Konak est aujourd'hui à la tête d'une entreprise familiale, Batiko, employant douze salariés, huit Turcs, quatre Français. « J'ai travaillé dans le bâtiment à l'âge de dix-huit ans pour apprendre la maçonnerie », raconte-t-il. Aujourd'hui, revendiquant la décoration de 80 % des bars et des discothèques de Nancy, il affiche sa prospérité en garant sa Mercedes devant le bar Le Sympa qu'il a acheté rue Saint-Nicolas, dans le quartier commerçant turc. S'il n'a pas utilisé les services d'A Ta Turquie, il en reconnaît l'utilité pour ses compatriotes qui se lancent sur le marché du bâtiment. « Beaucoup d'entre eux ne savent pas chiffrer les travaux, ils cassent les prix. Ils ne peuvent pas tenir longtemps car les charges à payer leur rendent la situation intenable. » Se présentant comme le plus ancien entrepreneur turc de Meurthe-et-Moselle, Ilkay Konak a tenté de réunir ses concurrents pour les mettre en garde. En vain. « Ça me rend malade, car j'aimerais qu'ils s'en sortent. » Il souhaite

que l'entreprise qu'il gère avec ses deux frères reste dans sa famille et qu'ils soient associés plus tard ses deux garçons aujourd'hui âgés de dix-sept et douze ans.

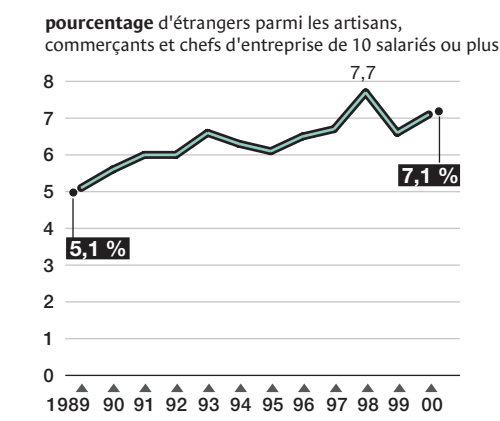
Plus loin en face, à quelques centaines de mètres, à l'angle de la rue Charles-III, le gérant de la Maison du Kebab insiste sur l'importance d'une aide administrative. « L'association, nous y sommes tout le temps, dès que nous avons un problème ou pour évoquer des questions d'impôts ou de comptabilité », dit Ramazan Capan. A vingt-sept ans, cet ancien ouvrier du bâtiment s'est associé au début de l'année avec son beau-frère pour reprendre l'affaire familiale. Cette sandwicherie a été créée par son père qui l'a transmise à ses enfants, leur garantissant un emploi. Quelques années plus tard, en 1998, il cède le snack à sa fille. Mariée et mère de famille, elle s'est retirée au début de l'année, laissant la place à son mari et à son frère.

RESTAURANT TRADITIONNEL

Dans le futur, la famille voudrait ouvrir un restaurant traditionnel. Elle y associerait cette fois l'autre frère, qui travaille également dans le bâtiment. Un moyen de quitter un métier dur, selon Ramazan Capan à la vue de sa propre expérience : « Auparavant, je travaillais huit heures par jour et j'étais payé au smic, ici j'arrive à 9 h 30 le matin, je ferme entre minuit et 2 heures du matin, pour le même salaire. L'avantage, c'est que je suis au chaud, à l'abri des intempéries. » L'Association A Ta Turquie n'a pas que des réussites. Trois ou quatre entreprises adhérentes ont fermé pour cause de mauvaise gestion ou de conflit entre associés. « Souvent ils se lancent sans faire de calcul de rentabilité ou de faisabilité, dit Murat Erpuyan. Mais ce qui frappe, c'est l'extrême mobilité. » Ainsi un commerçant de Pont-à-Mousson a vendu sa boutique d'alimentation pour s'installer à Metz dans une supérette. Les affaires n'ont pas marché. Il est alors parti au Luxembourg pour créer une sandwicherie.

Dominique Gallois

Des entrepreneurs dynamiques... surtout les Italiens



lecture : Parmi l'ensemble des travailleurs italiens en France, 14,2 % sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise

| PAYS D'ORIGINE | pourcentage d'immigrés par pays d'origine ayant une ou l'autre activité | |
|----------------|---|---|
| | AGRICULTEURS EXPLOITANTS | ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISE |
| ESPAGNE | 1,6 % | 10,1 % |
| ITALIE | 0,3 % | 14,2 % |
| PORTUGAL | 0,1 % | 6,3 % |
| ALGÉRIE | 0 % | 8,9 % |
| MAROC | 0 % | 6,6 % |
| AUTRE AFRIQUE | 0 % | 4,2 % |
| UE (à 12) | 1 % | 8,6 % |
| TOTAL IMMIGRÉS | 0,7 % | 8,4 % |

Coopération d'une rive à l'autre de la Méditerranée

3CI forme des jeunes Algériens et Tunisiens à l'entrepreneuriat

Trois sessions de formation sont organisées en France. La première est destinée à sensibiliser ces futurs cadres à la très petite entreprise et à sa fragilité, puisque 20 % seulement des projets de création arrivent à leur terme. Durant trois semaines, ils découvrent les pépinières d'entreprises, le microcrédit avec l'association ADIE et les entreprises polyvalentes en milieu rural. La deuxième session leur permet de suivre sur le terrain les chargés de mission de 3CI et d'accompagner des créateurs d'entreprise. La troisième les spécialise dans le microcrédit, les pépinières ou le développement rural. Des experts algériens leur dispensent ensuite, en Algérie, une formation de trente jours afin de leur apprendre à maîtriser le droit et la fiscalité de leur pays.

3CI développe des programmes comparables en Tunisie, depuis 1989, avec le gouvernorat de Kasserine. Ceux de Sfax et de Tunis ne tarderont pas à suivre cet exemple. « Il y a une telle soif d'entreprendre là-bas ! », conclut Tahar Rahmani, qui est sûr que « ça marchera aussi bien dans les transports, dans le froid ou dans les cybercafés », tant les besoins sont énormes.

Alain Faujas

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS
L'atout indispensable pour une carrière internationale
MBA
SCIENCES PO
• Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
• Un corps professoral de notoriété internationale.
• Un diplôme accrédité AMBA.
Réunion d'information le jeudi 17 mai 2001 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa
174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : http://mba.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr

Les vrais paramètres de la compétitivité

Chiffre d'affaires, bénéfice net... Quand tombent les résultats financiers des entreprises et que ceux-ci ne sont pas à la hauteur des espérances, il est souvent trop tard pour redresser le tir. Les mesures drastiques de réduction de personnel, comme celles que l'on observe aujourd'hui, sont alors affichées comme étant les derniers recours possibles.

Ces moyens utilisés pour obtenir un redressement à court terme s'ajoutent à ceux déjà employés pour donner une vision financière flatteuse (ou moins dégradée) de l'entreprise pour l'actionnaire. Mais ils agissent souvent mal de la santé de la firme sur la durée : les stratégies de courte vue permettent rarement aux entreprises de se refaire une santé. Elles ne traitent pas la cause réelle du mal : qu'il s'agisse d'une erreur stratégique, d'un personnel insuffisamment motivé (cas de figure que les licenciements ne font alors qu'aggraver), d'un marketing inadéquat, d'un potentiel d'innovation insuffisant, etc. Autant de paramètres que tente de mesurer l'enquête sur « L'état de santé concurrentiel des grandes entreprises » (*Measuring the Competitive Fitness of Global Firms*, éditions Financial Times/Prentice Hall), réalisée pour la quatrième année par Jean-Claude Larréché, professeur à l'Institut européen d'administration des affaires (Insead).

Basée sur des réponses émanant de 309 grandes entreprises américaines et européennes, cette étude vise à donner une image de la qualité de gestion des firmes dans une perspective de croissance à long terme. Les critères d'analyse ne sont donc pas les résultats financiers, mais les « compétences » dans des domaines généralement peu quantifiés tels que la vision de l'avenir, la qualité de l'organisation, la gestion des ressources humaines, la culture d'entreprise, l'orientation client, le marketing, etc. Douze compétences sont ainsi passées au banc d'essai plus une treizième, l'utilisation d'Internet,

Une méthodologie permet d'évaluer la gestion des entreprises sans attendre le verdict des résultats financiers

introduite pour la première fois cette année.

Le palmarès n'est que la partie émergée de l'enquête. Il permet aux entreprises interrogées de se situer, de mieux connaître leurs forces et leurs faiblesses, mais aussi à toutes les autres de se positionner par rapport à cet échantillon.

Le classement ne se prétend pas exhaustif, ne serait-ce que parce qu'il est limité géographiquement, mais aussi parce que n'a été pris en compte dès le départ qu'un nombre restreint d'entreprises : l'échantillon a été constitué à partir du classement des 500 plus grandes entreprises européennes d'une part et américaines d'autre part. N'ont été retenues que les quinze plus grandes de chaque secteur. Ont ensuite été ajoutées quelques firmes situées entre la 500^e et la millième place des classements généraux pour les secteurs peu couverts ; une péréquation a également été effectuée pour assurer un équilibre entre les firmes situées de part et d'autre de l'Atlantique.

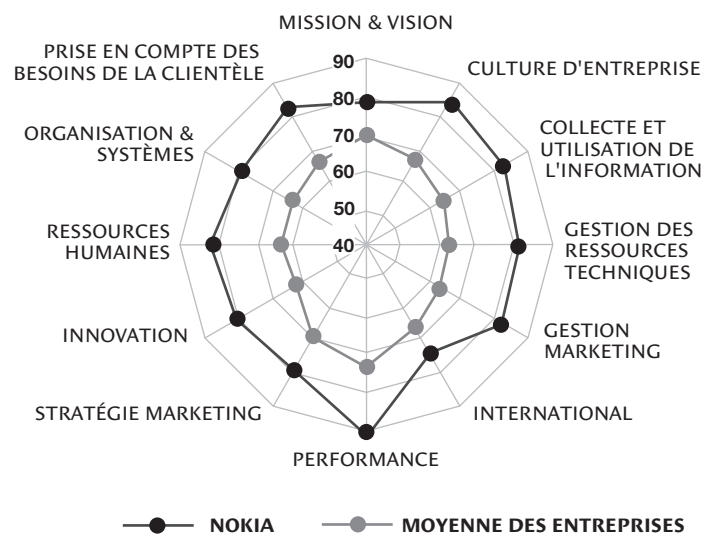
UTILISATION D'INTERNET

Les observations générales issues de l'étude sont donc plus pertinentes que le palmarès qui place Nokia très largement en tête et quelques firmes françaises (ST Microelectronics, L'Oréal, BNP-Paribas, Renault, Schlumberger, Vivendi, Valeo et Accor) dans le peloton des meilleurs.

D'une façon générale, l'industrie automobile n'obtient pas de bons scores sur l'ensemble des « compétences » analysées. « C'est une

Les notes du premier de la classe : Nokia

(sur 100)



industrie conservatrice, estime Jean-Claude Larréché, une industrie incestueuse, dans la mesure où tout le monde travaille avec tout le monde. Il n'existe pas, comme dans la grande consommation, un groupe comme L'Oréal qui bouscule tout le monde en permanence. Renault fait figure d'exception, mais n'a pas une part de marché assez importante pour jouer ce rôle d'aiguillon.

La façon dont les firmes tirent plus ou moins parti d'Internet montre à quel point la distance est grande entre l'image affichée quant à l'utilisation de cet outil par les plus grands groupes mondiaux et son emploi réel. « Elles sont très en retard par rapport à leur niveau dans d'autres domaines, observe Jean-Claude Larréché. Et les firmes françaises le sont, en moyenne, encore plus que les autres. Beaucoup d'entreprises, après avoir utilisé Internet comme un moyen de promotion pour se faire connaître, ont ensuite vu dans le réseau un nouveau circuit de distribution : or le commerce électronique n'a que faiblement contribué à augmenter leurs ventes. L'investissement aurait

peut-être été plus profitable s'il avait été utilisé à améliorer d'autres fonctions de l'entreprise, les ressources humaines par exemple. »

Les cadres dirigeants interrogés dans l'enquête estiment qu'Internet pourrait avant tout augmenter l'efficacité du fonctionnement interne de l'entreprise : en améliorant la communication entre les salariés, la productivité du management, en accroissant l'efficacité du travail en équipe, en modifiant la culture d'entreprise. Mais peu de firmes en sont à ce stade. Les secteurs les plus avancés sont l'informatique et l'électronique. A l'inverse, le secteur de la grande consommation, généralement en pointe quant à l'utilisation de nouvelles technologies, est ici à la traîne.

Des constatations décevantes, mais en même temps porteuses d'espoir : selon l'enquête, il existe une forte corrélation entre utilisation du réseau et croissance du chiffre d'affaires. Le réseau, indubitablement, aide les entreprises à améliorer leur gestion.

Annie Kahn

La « gestion des connaissances » confisquée par l'informatique

La gestion des connaissances dans l'entreprise, le knowledge management (KM), est devenue la victime de mauvaises pratiques de mise en œuvre et de vendeurs de logiciels pressés de transformer un processus complexe en question purement technique. Ce constat désabusé figure en première page du numéro d'avril 2001 de *Darwin*, l'un des plus célèbres magazines consacrés aux technologies de l'information outre-Atlantique, qui rendait ainsi compte du KMWorld 2000, salon professionnel tenu sous le soleil de Californie les 13 et 15 septembre 2000. Les systèmes d'information mis en place dans le but de récolter, traiter, partager les connaissances et les savoir-faire des salariés, dans le but d'améliorer la performance de l'entreprise, restent dans bien des cas « inutilisés, par oubli, par crainte ou par méfiance », poursuit Eric Berkman, l'auteur de l'article.

APPROCHE TECHNICIENNE

« On a assisté à un glissement qui, partant de la problématique de capitalisation des connaissances, aboutit à un point de vue technique qui réduit ce concept à celui de gestion des données », estime Michel Grundstein, consultant en KM et professeur associé au Laboratoire d'analyse et de modélisation de systèmes d'aide à la décision (Lamsade-Paris-IX-Dauphine), pour qui les démarches KM en entreprises « manquent souvent de dimension stratégique, s'intègrent mal aux processus opérationnels et ne sont pas corrélées avec la gestion des ressources humaines : on s'intéresse aux contenus, pas aux acteurs ».

C'est pour dépasser cette approche technicienne qu'un groupe de chercheurs, consultants et DRH français se sont lancés avec le support des clubs recherche-industrie (CRIN) dans la rédaction d'un « livre gris du knowledge management » qui, élaboré en « travail collaboratif » par Internet, devrait être publié début 2002.

Les organisations tentent de reprendre la main sur des richesses qu'elles ont eu tendance à ignorer

Lors de la conférence de lancement de ce « livre gris », le 25 avril à Paris, Denis Ettighoffer (Institut Eurotechnopolis) soulignait que les systèmes informatiques, aussi perfectionnés soient-ils, ne peuvent prendre la mesure de « la dilution et de l'explosion » des connaissances mises en œuvre dans l'entreprise : « La probabilité que le système trouve et ramène la connaissance pertinente est en réalité extrêmement faible. »

Le recours aux systèmes d'information et aux procédures de gestion des connaissances apparaît ainsi comme une tentative des organisations de reprendre la main sur des richesses qu'elles avaient eu tendance à ignorer.

Comme le remarque Philippe Texier, en charge des « actifs intellectuels » (*intellectual assets mana-*

ger) d'Air Liquide, « c'est lorsqu'on fait confiance à un réseau de personnes qui ont une communauté d'intérêts et de pratiques que les choses marchent le mieux. Il ne faut surtout pas chercher à les organiser ! ».

« La caractéristique fondamentale des connaissances mises en œuvre dans le travail est qu'elles s'adaptent au contexte – et cela, un système d'information ne sait pas faire », renchérit Dominique Boullier, professeur à l'université de technologie de Compiègne. Ce que Philippe Texier illustre par cette sentence : « Les gens n'aiment pas écrire des rapports, mais ils adorent raconter ce qu'ils font. »

« Tout le travail de gestion de la connaissance, poursuit Dominique Boullier, sera donc de formaliser "la façon dont les gens parlent", tout en conservant la richesse sémantique de leur discours. »

Dans la revue *Systèmes d'information et management* (n° 2, vol. 5, 2000, éditions ESKA), Eddie Soulier, professeur à l'université de technologie de Troyes, propose même de privilégier le « récit d'apprentissage » – sur le modèle des « récits de vie » des sociologues – comme brique de base du système d'information pour aboutir à ce qu'il baptise « l'organisation narrative » ! Mais le problème de la par-

ticipation des salariés à un tel projet reste entier. « La question de la rétention ou du partage des connaissances ne se posait pas tant que les travailleurs ressentiaient une communauté de destin avec leur entreprise, remarque Dominique Forey, chercheur à l'Institut pour le management de la recherche et de l'innovation (Paris-IX-Dauphine) et expert à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). C'est parce que ce lien s'est brisé et que la connaissance s'avère du coup difficile à conserver que les entreprises ont découvert sa valeur. »

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Or le contrat de travail et ses variantes « flexibles », axé sur le principe de la subordination, ne peut guère prendre en compte le fait que, selon le mot de Richard Collin, directeur de Trivium, société de conseil en KM, « le partage de la connaissance est devenu le fondement de la relation entre l'organisation et son salarié, parce que c'est en définitive l'individu qui règle seul le problème de la complexité » à travers l'échange avec ses collègues, le plus souvent... malgré l'organisation, comme l'a montré le sociologue Norbert Alter dans son dernier ouvrage *L'Innovation ordinaire* (PUF, 2001).

Dominique Boullier note que le souci de l'organisation, du manager ou du consultant reste, au travers des systèmes d'information, « la réduction des incertitudes et la mise à plat des pratiques. Ils n'ont pas d'idéologie de rechange qui leur permettrait de relativiser tout cela et de dire : finalement, on pourrait s'en passer ». L'émergence d'une « économie du savoir » permettra-t-elle, comme l'espère Richard Collin, l'avènement d'un « nouveau rapport social basé sur la transaction entre l'individu et l'organisation » sur un « marché des connaissances » ? Le chemin risque d'être long...

Antoine Reverchon

VIE DES ORGANISATIONS

Par Christophe Dejours

Richesse des nations et promesse de bonheur

Avec le retour de la croissance, on attendait que la société donne des signes de réjouissance. En fait les réactions sont discordantes et prêtent aux malentendus. Pour peu qu'on soit trop loin des lieux du drame où se fomentent les manifestations de protestation, on en vient vite – trop vite – à condamner ceux qu'on prend pour des geignards. Un exemple ? Celui de cette grande entreprise où ont été embauchés, en deux ans, 2 000 jeunes possédant des diplômes commerciaux. Confrontés à un flux ininterrompu de clients, ils se plaignent d'une surcharge et d'une dégradation insupportable des relations de travail. Et pourtant, ils bénéficient d'un statut et de revenus confortables, doublés d'un temps de travail record ne dépassant pas 30 heures par semaine ! Des mouvements de grève se préparent.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire de l'extérieur, ce ne sont pas des caprices d'enfants gâtés. L'investigation clinique révèle une souffrance indiscutable, confirmée par des décompensations psychopathologiques en nombre. Mais on ne veut pas, ou pis on ne sait pas, comment diminuer les contraintes organisationnelles effectives qui pèsent sur ces salariés. Les négociations successives permettent de concéder des augmentations de salaires et des réductions de la durée de travail. Résultat : le pouvoir délétère du travail sur la santé mentale continue ses ravages.

Il est difficile d'opposer un déni à la souffrance qui mine notre société. La bonne humeur et l'optimisme sont d'abord fêlés par le développement des violences et des délinquances qui gâchent non seulement la vie quotidienne mais transforment en profondeur les situations de travail de nombreux salariés. De plus, les vagues de restructurations économiques et organisationnelles, qui se succèdent sans discontinuer, malmenent ceux et celles qui travaillent. Elles ont un pouvoir formidable de divergence sur l'évolution des situations concrètes. D'un côté la réduction du chômage, de l'autre les licenciements à Vilvorde, puis chez

Le « caïdat »

et les organisations

mafieuses

commencent

à coloniser les zones

exclues

de la prospérité

provoquent des milliers de troubles musculo-squelettiques (chez les opérateurs de saisie de données, par exemple).

L'éclatement du monde du travail en situations sans commune mesure entre elles menace notre société de devenir une tour de Babel. Les motifs des grèves, des plaintes et des protestations qui éclatent ici et là deviennent inintelligibles et génèrent de plus en plus de malentendus. On voit se former des antagonismes entre groupes sociaux dont la cause est moins dans les conflits d'intérêts que dans la disparition du sens commun. On critique, puis on condamne les comportements parce qu'on ne les comprend pas.

On sait que, à l'origine de l'éffritement du sens commun, il y a les remaniements brutaux de l'organisation du travail et les nouvelles formes de management et de gestion qui fracturent la cohérence naguère assurée par le primat du travail salarié et par les formes d'expression collective portées par l'action syndicale. Mais il y a plus : les années de chômage, de précarisation et de flexibilisation laissent des empreintes profondes dont on a toutes les raisons de craindre qu'elles perdurent. L'écart s'accroît entre les revenus. Dans les zones périurbaines, le chômage endémique est deux fois plus important qu'il y a cinq ans. Le « caïdat » et les organisations mafieuses commencent à coloniser les zones exclues de la prospérité. La violence des pauvres comme l'exaspération des agents qui sont à leur contact, aussi bien que les mouvements sociaux dans les entreprises, ont des origines précises, à chaque fois. Aucun de ces acteurs n'est irrationnel, mais on n'a aucun moyen de les comprendre si l'on ignore les contraintes réelles de leur travail, parce que l'évolution des situations est trop rapide pour qu'on puisse les interpréter à partir de sa seule expérience professionnelle personnelle.

L'avalanche d'informations ne sert plus à rien d'autre qu'à saturer les capacités intellectuelles du spectateur et à l'empêcher de penser. Nous avons besoin d'autre chose : de journalistes pratiquant de vraies enquêtes de terrain, non pour rapporter des faits, mais pour traduire en termes intelligibles le monde vécu et l'organisation du travail réelle des vétérinaires chargés de massacrer les bêtes ou encore des paysans qui les ont empoisonnés dans le respect des politiques d'incitation à l'élevage intensif. Nous aurions besoin d'une sorte de « France Culture » de l'information, différente des bulletins d'informations 24 heures sur 24. Il faut bien reconnaître que derrière la cacophonie des commentaires contradictoires sur l'état de la société se cache la réalité d'une déception : la richesse de la nation n'apporte pas le bonheur. La reprise de la croissance ne tient qu'une seule promesse : celle de l'augmentation de la consommation. Mais cette dernière est incapable à elle seule de créer entre les êtres humains des rapports d'intercompréhension, de solidarité et de convivialité. Reconstituer les bases d'une intelligibilité commune – d'un sens commun – pour interpréter l'évolution de notre condition moderne est une tâche urgente si l'on veut contrer le développement accéléré de la violence sociale. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la violence n'est pas un effet contingent de la richesse, elle révèle au contraire un mal profond : l'impuissance de la science et de l'économie à remplacer la culture, si par ce terme on veut bien désigner non pas la matière à divertir les élites, mais ce qui unit les êtres humains dans la célébration de la vie.

Christophe Dejours est professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

FORMATION CONTINUE UNIVERSITE DE RENNES 1

DESS MASTAIRE
Evaluation et
analyse financière

Pour les

collectivités
territoriales

Contact

Eliane ANDRÉ

Tél. 02 99 84 39 50

Eliane.Andre

@univ-rennes1.fr

Limite dépôt dossier

5 septembre 2001

<http://www.univ-rennes1.fr/fc>

Faculté des Sciences Economiques

EUROPE

80

C'est le nombre de postes de hauts fonctionnaires belges qui seront ouverts à des cadres du privé. Une mini-révolution initiée par Luc Van den Bossche, ministre socialiste flamand de la fonction publique (page IV)

PORTRAIT

Seule femme membre du directoire de la Banque centrale européenne, Sirkka Hämäläinen est l'une des pilotes de la politique monétaire de la zone euro (page IV)



EMPLOI

- La création d'entreprises joue un rôle moteur dans l'intégration des immigrés (page V)
- Un chercheur en gestion propose une méthode originale pour évaluer le management des entreprises au-delà de leurs résultats financiers (page VI)
- La « gestion des connaissances » confisquée par les experts en systèmes d'information (page VI)

OFFRES D'EMPLOI

- Gestion, audit, banques p. VII
- Juristes, ressources humaines, cadres territoriaux p. VIII
- Cadres, carrières internationales p. IX
- High tech pp. XI et XII

« Le Monde Economie » a exceptionnellement réduit sa pagination de 10 à 6 pages, en raison du pont du 8 mai

Après la défense des libertés, le droit à la santé, au travail et au respect de l'environnement sont les nouvelles exigences citoyennes

Et maintenant... le droit d'ingérence économique



La rencontre organisée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme, lundi 7 mai, à Genève, est à la fois symbolique et inédite. Pour la première fois, les Nations unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce se sont assis à la même table pour dialoguer sur les droits économiques et sociaux. La nécessité de prendre en compte des enjeux économiques qui ont changé de nature et qui obligent à définir de nouvelles priorités comme de nouveaux modes de régulation contribue incontestablement à ce rapprochement. Mais le fait que cette rencontre ait été placée sur le terrain juridique ne doit rien au hasard. La création, il y a six ans, d'une OMC dotée d'un tribunal capable de sanctionner financièrement les Etats violant les seules règles du commerce – quitte à ignorer toute autre considération – a révélé l'impuissance, dans d'autres domaines, de la plupart des institutions multilatérales, rompues aux grandes déclarations mais dépourvues de moyens pour les faire appliquer.

La polémique née de la volonté des laboratoires pharmaceutiques d'attaquer le gouvernement d'Afrique du Sud sur l'affaire des médicaments génériques pour lutter contre le sida est, à ce titre, révélatrice. Pour la première fois dans ce type de conflit, le droit à la santé et en l'occurrence le droit à la vie l'a emporté sur le simple respect du droit de propriété intellectuelle matérialisée par le brevet et le droit de libre marché.

Pourtant, et c'est ce que les juristes des Nations Unies auront rappelé à Genève, le droit international est sans équivoque. La Charte universelle des droits de l'homme, signée et ratifiée par une majorité d'Etats, affirme avec autant de force que lorsqu'il s'agit des droits civils et politiques, la primauté des droits en matière de santé, d'éducation, de conditions de travail... tous considérés comme des droits fondamentaux. Mais faute de volonté politique, ce pacte des droits économiques, sociaux et culturels, signé en 1966, est jusqu'à présent resté lettre morte. « Il y a tout de même quelque chose de choquant dans le fait que le seul domaine où on puisse prononcer des sanctions au niveau international soit le commerce », observe le juge Philippe Texier, parmi ceux qui pensent que « les droits économiques vont être à l'avenir défendus comme les droits civils politiques ».

Car le climat a changé. La société civile est désormais une force avec laquelle il faut compter. D'une certaine façon, à travers les actions de boy-

cottage menées contre certaines entreprises, à travers l'émergence d'un commerce éthique, d'un épargnant comme d'un consommateur « citoyen », la multiplication des labels sociaux, environnementaux... elle dénonce le vide juridique sur les nouveaux enjeux liés à la mondialisation. C'est un processus qui prendra sans doute beaucoup de temps, mais qui devrait aboutir soit à la constitution d'institutions nouvelles – telle une Organisation mondiale de l'environnement que beaucoup appellent de leurs vœux –, soit à l'élaboration d'un nouveau droit codifiant ces nouvelles exigences.

Utopie ? Oui, répondront ceux qui estiment que la souveraineté des Etats constitue un obstacle insurmontable. Mais qui aurait parié il y a quelques années sur la possibilité de faire admettre la notion de « droit d'ingérence », ou sur la création d'un tribunal pénal international à l'image de celui qui a été constitué pour juger les criminels de guerre du Rwanda ou de la Yougoslavie ? Les délits économiques et sociaux

auront-ils alors bientôt leurs propres instances judiciaires ? Voir leur tribunal, comme celui qui a été créé, de façon informelle, sur la dette de certains pays en développement ou celui imaginé pour juger les pratiques de certaines multinationales ? Ou encore faut-il imaginer, comme le revendique régulièrement l'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, la création d'un Conseil de sécurité économique. En Europe, de nombreux salariés se font rendre justice « socialement » par la cour de Luxembourg. Celle-ci interprète depuis longtemps les textes internationaux dont la charte des droits fondamentaux adoptée à Nice en décembre 2000.

L'idée d'un nouveau droit international qui prendrait en compte les vides perceptibles dans quantité de domaines aujourd'hui d'actualité et dont pourrait se réclamer n'importe quel citoyen fait en tout cas son chemin.

Laurence Caramel
et Serge Marti

Le Monde
ECONOMIE

vous donne rendez-vous
le lundi 14 mai* avec
son opération spéciale

“BANQUES/ASSURANCES” :

Des centaines d'opportunités
de carrières vous
seront proposées.

Le Monde, le journal référent
d'offres d'emploi du secteur
“Banques/Assurances”**

* daté mardi 15 mai.
** source : Pige RPPA, année 2000, volume des annonces cadres en cm².

JUSTICE

Questions-réponses

1 Que dit la Charte internationale des droits de l'homme dans les domaines économique, social et culturel ?

La Charte des droits de l'homme se compose de trois textes : la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, le pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) (1966), qui est entré en vigueur en 1976. Ces deux pactes sont des instruments juridiques internationaux. Quand un Etat signe et ratifie l'un deux, il s'engage à les mettre en œuvre et à les respecter. Comme les droits civils et politiques, les DESC sont considérés comme des droits fondamentaux. Ils stipulent notamment le droit au travail dans des conditions justes et favorables, le droit à la protection sociale, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit au logement, le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'il est possible d'atteindre, le droit à l'éducation et aux bienfaits de la liberté culturelle et du progrès scientifique.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels auditionne régulièrement les Etats qui ont signé le texte sur la mise en œuvre de ces droits. Toutefois, il ne dispose que d'un pouvoir de recommandation. La Chine vient de signer le pacte. A l'inverse des Etats-Unis, qui y restent toujours très hostiles.

2 De quelle façon l'Organisation mondiale du commerce intègre-t-elle les obligations liées aux accords internationaux ?

La création de l'OMC s'est faite en marge des organisations multilatérales des Nations unies. Sa mission unique est d'organiser la libéralisation des échanges commerciaux entre les Etats. Mais on trouve dans les accords de Marrakech, signés en 1994 – et donnant naissance à l'OMC –, une reconnaissance de valeurs non commerciales qui relèvent de l'intérêt public et qui sont censées prévaloir en cas de conflit avec le droit du commerce. L'article 20 du GATT prévoit ainsi que « rien dans le présent Accord ne sera interprété comme empêchant l'adoption ou l'application par toute partie contractante des mesures » entre autres « nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes ou des animaux ou de la préservation des végétaux (...), se rapportant à la conservation des ressources naturelles épuisables »

ou encore « se rapportant aux articles fabriqués dans les prisons ». Les juristes estiment que cet article a jusqu'à présent été interprété de façon restrictive dans les conflits réglés par l'Organe de règlement des différends (ORD), mais que c'est à partir de celui-ci que pourraient notamment être intégrées toutes les normes du droit international relatif aux droits économiques et sociaux.

3 Faute d'une juridiction internationale, comment les droits relatifs au travail, par exemple, sont-ils défendus ?

L'OIT (Organisation internationale du travail) produit des normes, les normes internationales du travail, que ses pays membres sont censés appliquer au regard des conventions qu'ils adoptent. Mais elle ne dispose d'aucun moyen de coercition à l'égard des contrevenants. A côté de ce corpus officiel, on assiste parallèlement à une multiplication de normes, de labels, de codes de bonne conduite émanant des organisations non gouvernementales ou d'agences spécialisées. Ils visent davantage les entreprises que les Etats. Il existe, par exemple, toujours dans le domaine social, la norme SA 8000 ou encore les « Global Sullivan Principles », qui définissent les pratiques sociales minimales. L'harmonisation de ces normes est un enjeu pour éviter un risque de cacophonie sur le sujet.

4 Est-il envisageable de créer un tribunal international pour juger des infractions aux droits économiques et sociaux ?

C'est une voie que défendent certains juristes. Ils estiment que, de la même façon que la mondialisation fixe les règles du jeu économique au niveau international, il serait nécessaire de créer une juridiction qui puisse juger et sanctionner les infractions à ces règles à un niveau dépassant le cadre national. Cela ouvrirait la possibilité pour n'importe quel citoyen, ou des associations, de porter plainte, pour d'éventuels délits économiques, contre un Etat, mais aussi contre une entreprise. Le travail réalisé dans le cadre des droits civils et politiques sert de modèle. Les tribunaux pénaux internationaux institués pour traiter les crimes de guerre au Rwanda ou dans l'ex-Yougoslavie ont créé des précédents. Le projet de tribunal pénal international unique, dont la convention a été adoptée mais non encore ratifiée par un nombre suffisant d'Etats, sera la prochaine étape.

Les droits de l'homme frappent à la porte du libre-échange

C'est une décision qui pourrait faire jurisprudence. Le 19 avril, les trente-neuf laboratoires pharmaceutiques qui avaient porté plainte contre le gouvernement sud-africain, accusé de vouloir favoriser les médicaments génériques destinés à lutter contre le sida, ont fait marche arrière. Avec cet événement, qui marque la prééminence du droit à la santé sur le libre-échange, ceux qui ont décidé de porter le débat de la mondialisation et de ses effets négatifs sur le terrain juridique ont marqué un point.

Lionel Jospin aurait-il décidé de suivre le même chemin ? Dans le long discours prononcé à Rio de Janeiro (Brésil), début avril, le premier ministre expliquait qu'« une mondialisation maîtrisée peut favoriser l'épanouissement d'un nouvel universalisme ». « Et celui-ci porte un nom, poursuivait-il, le respect des droits de l'homme. » La référence est trop forte pour être innocente. La Charte universelle, adoptée par les Nations unies, ne comporte pas seulement le fameux texte sur les droits civils et politiques qui a permis de fonder les combats de vingt dernières années pour la démocratie et la liberté d'expression ; elle s'appuie aussi sur le pacte des droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966. Ce texte est tellement peu connu, en dehors des cercles d'initiés, que les juristes ont pris l'habitude de parler des « droits oubliés » ou encore des droits de seconde classe en raison des difficultés qu'il y aurait à les appliquer.

Il est vrai que leur mise en œuvre aurait de quoi renverser la marche du monde : le droit à un travail

Les décisions prises par l'OMC ignorent souvent les textes adoptés dans le cadre des Nations unies

décent et justement rémunéré, le droit à l'alimentation, au logement, à la santé ou encore à l'éducation y sont considérés comme des droits fondamentaux. Cent quarante-cinq pays l'ont à ce jour signé et ratifié. Davantage comme un acte de bonne volonté que comme un véritable engagement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Rebondissant sur les déclarations de Lionel Jospin, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a publié un communiqué dans lequel elle dénonce la « schizophrénie des Etats ratifiant des traités qu'ils s'empressent de violer. (...) Les mêmes Etats reconnaissent au sein de l'Organisation mondiale de la santé que l'admission de tous les peuples aux connaissances (...) médicales est essentielle pour atteindre le plus haut degré de santé et ils signent l'accord sur la propriété intellectuelle au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui limite l'accès au médicament dans les pays en développement ».

Inacceptable ? Oui, si on se réfère aux principes du droit. Mais, à la différence de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation internationale du travail, ou de tout autre organisation des Nations unies inter-

venant dans le vaste champ des droits économiques fondamentaux, l'OMC dispose d'un tribunal, l'Organe de règlement des différends (ORD), qui lui permet de juger et de sanctionner les Etats qui contreviennent à ses accords.

C'est la création de cet instrument unique dans le paysage des relations économiques internationales qui a déclenché la riposte des juristes : « Le droit international ne peut être subordonné au droit des affaires », répètent-ils, comme une évidence qui prend dans leur bouche des allures de programme. Car il est, pour eux, largement temps de rappeler aux Etats leurs engagements. « Les gouvernements prennent souvent prétexte de la mondialisation pour justifier leur impuissance », explique Marie Guiraud, de la FIDH, dont l'organisation pourrait prochainement proposer d'introduire une « clause droits de l'homme » dans les traités commerciaux. « Depuis cinq ans, nous multiplions les missions d'enquête internationale sur le respect des droits économiques, poursuit-elle, et les organisations de développement nous sollicitent de plus en plus. »

La bataille pour les droits économiques n'est pas nouvelle, mais elle devient aujourd'hui centrale. On se souvient en France, au début des années 1990, des campagnes pour le droit au logement très vite renforcées par le mouvement plus large des sans-droits. ATD-Quart monde refuse aujourd'hui d'être étiquetée « association caritative ». « C'est par le droit qu'il faut lutter contre la pauvreté, revendique son président Paul Bouchet, non par la charité. » « La question des droits économiques et sociaux n'était pas posée tant que

L'Etat-providence jouait son rôle, analyse l'économiste Gustave Massiah. La dérégulation et la montée des phénomènes d'exclusions au sein des sociétés les plus riches ont remis en cause le vieux principe du droit d'accès, égal pour tous, à un certain nombre de services publics. » Mais la référence au droit, poursuit-il, « est une réponse positive à la mondialisation, l'Etat doit être là pour faire respecter des droits et pas seulement pour assurer le bon fonctionnement du marché ».

Que répondent les institutions financières internationales souvent accusées de passer par pertes et profits le respect de ces droits ? « Une chose est sûre, affirme Alice Zindzinger, chercheuse au CNRS, et fine connaisseuse des débats internes qui secouent ces institutions. Plus aucun de leurs économistes n'affirme que leur respect a une incidence négative sur les performances économiques d'un pays. » L'OMC se montre discrète sur le sujet. Reste encore à trancher sous quelle forme ces droits pourraient être reconnus.

Normes, codes de conduite, bonnes pratiques ? Par essence, ces cadrages sont moins contraignants que des droits justiciables devant un tribunal. Les adeptes des prétoires ne sont pas disposés à transiger. Pour l'heure, les pratiques incitatives conservent l'avantage. Car elles ont le mérite de heurter moins frontalement la susceptibilité des Etats toujours prompts à brandir l'étendard de la souveraineté. Mais les pionniers des droits civils et politiques comptent bien s'appuyer sur leurs victoires passées pour faire avancer leur nouvelle cause.

Laurence Caramel

Vers une organisation mondiale de l'environnement ?

A l'heure actuelle, on répertorie quelque 200 accords multilatéraux – traités, protocoles et autres conventions – sur l'environnement. Mais, en cas de non-respect de ces textes, il n'existe pas d'autorité spécifique pour sanctionner les Etats contrevenants. L'idée fait son chemin de mettre en place une Organisation mondiale de l'environnement (OME) assurant le respect des engagements internationaux dans ce domaine. Poussée par la ministre française de l'environnement, Dominique Voynet, cette idée d'OME a les faveurs du premier ministre et du président de la République. « (...) la France, fidèle à une tradition d'universalité que la mondialisation justifie chaque jour davantage, appelle à la création d'une véritable organisation mondiale de l'environnement, sur le modèle de l'organisation mondiale de la santé ou de l'organisation internationale du travail », a déclaré Jacques Chirac, le 3 mai, à Orléans.

Mais un tel projet n'a pas les faveurs des pays en développement, qui craignent d'être pénalisés. « Cela prendra du temps », a reconnu Dominique Voynet en marge de la commission du développement durable des Nations unies, à New York, le 28 avril. Le projet devrait être relancé à l'occasion

du sommet mondial du développement durable en septembre 2002 à Johannesburg.

De plus en plus de litiges relatifs à l'environnement atterrissent sur le bureau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devant l'Organe de règlement des différends (ORD). Or la jurisprudence privilégie le respect des règles du commerce au détriment de l'environnement, estimant de nombreux observateurs, qu'il s'agisse de juristes ou d'organisations non gouvernementales. Pour Corinne Lepage, avocate et ex-ministre de l'environnement, il existe plusieurs voies possibles pour améliorer la situation. La plus accessible consiste « à faire en sorte que la jurisprudence de l'OMC donne une pondération équivalente aux traités relatifs à l'environnement et aux textes relatifs au commerce », explique-t-elle, considérant qu'aujourd'hui, « c'est la prime aux échanges ». Dans un deuxième temps, l'ancienne ministre préconise la création d'une organisation mondiale de l'environnement, et, pourquoi pas dans un troisième temps, d'un tribunal pénal international pour les crimes et délits graves commis contre l'environnement.

Organisation mondiale de l'environnement ou meilleure prise en compte des questions environ-

nementales à l'OMC ? La question fait débat. Marie-Angèle Hermitte, directeur de recherches au CNRS, penche pour la deuxième solution : « Idéalement, il faudrait une juridiction internationale, mais, en admettant qu'elle puisse voir le jour, elle risque de rendre une jurisprudence en contradiction avec celle de la Cour internationale de justice ou celle de l'OMC. » Pour cette juriste, « si on veut atteindre le système de production lui-même et le contraindre à être plus propre, le seul lieu international où il est conduit à être quotidiennement jugé c'est à l'OMC », ce qui suppose de clarifier les rapports entre les accords de Marrakech sur le commerce (qui ont abouti à la création de l'OMC) et les accords internationaux relatifs à l'environnement.

Dans une telle perspective, un Etat serait autorisé à refuser des importations en provenance d'un autre Etat qui ne respecterait pas, par exemple, le protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique. Cette option a également les faveurs de Greenpeace France. « Cela suppose bien entendu une égalité de traitement entre les accords commerciaux et les textes relatifs à l'environnement », confirme Bruno Rebelle, directeur de Greenpeace France.

Martine Laronche

Des tribunaux populaires déclarent la dette du tiers-monde hors la loi

La population d'Afrique du Sud doit-elle payer pour une dette contractée pour l'essentiel durant le régime de l'apartheid ? La démocratie argentine doit-elle continuer à honorer les créances accumulées pendant les années noires de la dictature militaire ? Les créanciers, publics et privés, au nom de la continuité de l'Etat, répondront oui. Les débiteurs, eux, aimeraient que la question soit examinée de plus près. Vladimir Poutine, le président russe, a réussi à faire effacer de près d'un tiers l'ardoise soviétique auprès des banques commerciales. Mais avec le Club de Paris, le club des bailleurs publics, le bras de fer n'est pas gagné. Il est, à ce jour, le seul chef d'Etat à s'être aventuré face à ces créanciers étrangers sur le terrain de la « légitimité » de la dette.

On y trouve en effet plus fréquemment des organisations non gouvernementales qui militent pour l'annulation partielle ou totale du fardeau des pays en développement. « Le remboursement de la dette est un obstacle majeur au développement de ces pays. La dette est souvent illégitime car elle a été souscrite par des régimes antidémocratiques ou corrompus. Son remboursement conti-

La Cnuced estime qu'il faut instaurer un traitement plus équilibré entre les débiteurs et les créanciers

nue d'être exigé malgré les transitions démocratiques », peut-on lire dans le document établi à l'issue de la rencontre Dakar 2000, en décembre, à laquelle participaient une trentaine d'ONG. Faute de pouvoir plaider cette cause devant de « vrais » tribunaux, plusieurs mouvements, notamment en Amérique latine, ont décidé de créer leurs propres « tribunaux populaires ».

Au Brésil, la Conférence nationale des évêques a pris l'initiative en y associant le plus important syndicat local, la CUT (Centrale unifiée des travailleurs), et le Mouvement des sans-terre. Le verdict, rendu en avril 1999, « déclare que la dette extérieure a été contractée en infraction avec la loi nationale et qu'elle a surtout profité aux élites au détriment de la majorité de la population ». Une

consultation fut ensuite organisée pour savoir si cette dette devait être repudiée : sur les six millions de Brésiliens interrogés, 90 % répondirent par « oui ».

L'Argentine, un an plus tard, s'est livrée au même exercice. Le verdict fut identique. A chaque fois, le processus est comparable : des ONG, des juristes, des économistes, etc., se réunissent pour procéder à un audit : dans quelle condition a-t-elle été contractée et à quelles fins ? Plusieurs critères permettent, selon ces assemblées, de conclure à l'illégitimité : dettes contractées par des dictateurs, détournées au profit de minorités corrompues, ou encore dettes n'ayant pas – au final – contribué au développement du pays.

Jubilée Sud, qui coordonne les campagnes dans les pays en développement, s'est fixé pour objectif de multiplier les tribunaux nationaux « pour faire évoluer l'approche du problème non plus sous l'angle de la charité mais sous celui de la justice en établissant les chaînes de la responsabilité ». Ce n'est pas la seule initiative pour que soit posée la question de la dette en termes de droits. Les ONG du Nord proposent la création d'une instance d'arbitrage internationale indépendante qui, pour la première fois, considérerait

les responsabilités respectives des débiteurs et des créanciers. Jusqu'à présent, les renégociations de dettes se font exclusivement sous l'autorité des créanciers.

Dans le cadre du programme pour les pays pauvres très endettés (PPTE) lancé en 1996 par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les institutions ont la haute main sur l'intégralité du processus : montant des allègements, calendrier, liste des engagements auxquels le pays doit souscrire. Kunifert Raffer, juriste à l'université de Vienne, soutient qu'il ne sera pas possible de résoudre la question de la dette – récurrente depuis vingt ans – sans introduire une procédure d'insolvabilité pour les Etats, autrement dit admettre qu'un pays, comme une entreprise ou un particulier

aux Etats-Unis, puisse se trouver en situation de faillite.

Les créanciers ne veulent évidemment pas entendre parler d'une telle idée. Pourtant la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) réclame dans son rapport annuel publié le 24 avril, et consacré à la prévention des crises financières, « un traitement équilibré entre les débiteurs et les créanciers et reconnaît que, dans certains cas, il faut qu'un Etat puisse se mettre en congé de remboursement ».

Ceux qui défendent, au nom du droit, l'annulation de la dette mettent en avant encore un autre argument : le remboursement de la dette dans les pays pauvres se fait au détriment de l'éducation et de la santé. Ce qui constitue, selon eux,

Les ONG privilégient les campagnes d'opinion

Les organisations non gouvernementales (ONG) choisissent rarement de recourir aux tribunaux lorsqu'elles veulent dénoncer les pratiques d'une entreprise. Elles privilégient les campagnes d'opinion, voire les boycottages. Il existe néanmoins un Tribunal permanent des peuples sur les entreprises mondiales et les crimes contre les droits de l'homme, situé à Rome. Créé en 1979, il a pour ambition de porter un jugement essentiellement moral. Il a travaillé sur d'importantes affaires, telles que la catastrophe industrielle de Bhopal (Inde), qui a impliqué Union Carbide en 1984.

L. C.

Philippe Texier, juge à la Cour de cassation

« Les droits économiques vont être défendus de la même façon que les droits civils et politiques »

« Les Nations unies organisent, pour la première fois, le 7 mai, une consultation internationale sur la question des droits économiques et sociaux. Qu'en attendez-vous ?

— Il s'agit de la première consultation qui va poser la question de la place des droits économiques, sociaux et culturels dans les politiques préconisées par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce. Ces organisations sont réticentes à aborder ces sujets, mais nous espérons que nous allons pouvoir établir une collaboration régulière, voire un groupe de travail. La plupart des pays membres de ces institutions ont ratifié le pacte de 1966 sur les droits économiques et ils ne doivent pas l'oublier.

« Or, certaines obligations liées au plan d'aide du Fonds monétaire international sont totalement contraires au pacte. Un plan d'ajustement structurel par exemple se caractérise généralement par des privatisations importantes, une réduction, très souvent, des budgets sociaux, le paiement de la dette extérieure... Or nous constatons dans neuf cas sur dix, à travers les rapports que nous présentent les pays membres, que ces plans ont pour conséquence de rendre plus vulnérables des populations déjà vulnérables. Notre objectif n'est pas de nous immiscer dans les décisions de ces organisations, mais nous voulons leur faire prendre conscience qu'il n'est pas possible de raisonner uniquement en termes macro-économiques. L'entrée en vigueur de ce pacte a maintenant vingt-cinq ans, il serait temps de l'appliquer.

— Comment expliquez-vous que ce pacte ratifié par 145 pays soit à ce jour resté quasiment lettre morte ?

— Les droits économiques n'ont jamais eu le même rang que les droits civils et politiques. A l'origine un seul pacte, destiné à mettre en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme, aurait dû

être rédigé par la Commission des droits de l'homme. Le contexte politique de la guerre froide a abouti à un traitement séparé des droits économiques. Il y avait d'un côté les Occidentaux considérant cela comme une vaste utopie, et de l'autre le bloc de l'Est prêt à les reconnaître comme de vrais droits fondamentaux. Aucun n'était en réalité disposé à accepter la création d'un instrument qui aurait permis le contrôle de la mise en œuvre de ces droits et, au moment de le faire, chacun a brandi sa souveraineté nationale.

« Voilà pourquoi il y a eu deux pactes. La création d'un comité des droits économiques a été obtenue bien après la création d'un comité pour les droits politiques. Ce fut une longue bataille. Nous avons tenu notre première session en 1987. Maintenant, il y a tout un travail d'élaboration qui est loin d'être achevé. Car le pacte énonce des grands principes. Par exemple, l'article 9 affirme le droit à la sécurité sociale, et c'est à nous de dire à partir de cette affirmation quelles peuvent être les obligations des Etats. Nous avons avancé en matière de droit au logement, de droit à l'éducation ou à la santé, et nous avons également émis un avis sur l'inutilité des sanctions économiques. De leur côté, les Etats continuent de mettre en avant l'article 2-1 qui indique que l'application de ces droits doit être « progressive ». Là encore, ce sera notre travail d'interpréter cette appréciation.

— Estimez-vous que l'on se trouve au début d'un processus comparable à celui qui, en vingt ans, a abouti à une reconnaissance des droits civils et politiques ?

— Oui je le crois et on le doit beaucoup à une prise de conscience venue à travers des actions de type Seattle (réunion perturbée de l'Organisation mondiale du commerce en décembre 1999) montrant que des grandes institutions ne peuvent pas agir toutes seules, sans la moindre concertation. Il y a tout de même quelque chose de choquant

que le seul domaine où on puisse prononcer des sanctions au niveau international soit le commerce. Je crois que les droits économiques vont être défendus de la même façon que les droits civils et politiques. On peut tout à fait imaginer des grandes campagnes contre la faim. Pas sous l'angle caritatif des choses, mais en parlant en termes de droit, en disant que le droit à l'alimentation est un droit fondamental de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Certaines organisations non gouvernementales ont déjà commencé à travailler sur ces questions. En Amérique latine, des ONG et des syndicats revendiquent déjà le pacte comme un instrument de combat. Les Etats devraient être nos alliés et la prise en compte de ces droits devrait être considérée comme quelque chose de positif.

— Dans quel espace faudrait-il faire valoir ces droits, un tribunal international ?

— Il ne s'agit pas pour l'instant d'imaginer une instance internatio-



Philippe Texier

● Juge à la Cour de cassation, il est membre du comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies.
● Militant de longue date, notamment au sein de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), il a participé à plusieurs missions des Nations unies en Amérique latine.

nale. Notre objectif à moyen terme est l'adoption d'un protocole facultatif comme il en existe pour les droits civils qui permette aux individus, aux groupes, de venir déposer des plaintes devant le comité des droits économiques lorsqu'ils estiment qu'un droit de cette nature a été bafoué. Nous en avons été officiellement chargés en 1993 par la conférence de Vienne et nous avons rédigé un projet en 1996. Depuis, il ne s'est pas passé grand-chose. Au rythme actuel, il n'y aura pas de protocole avant dix ou quinze ans. Pour l'instant, très peu d'Etats sont prêts à défendre cette idée. Les Etats-Unis n'ont pas encore signé le pacte alors que la Chine vient de le faire.

« Il ne faut pas oublier surtout que l'espace où devraient pouvoir être défendus ces droits, c'est la justice interne, c'est-à-dire à l'intérieur de chaque pays. Le premier devoir de la justice, où que ce soit, devrait être de faire respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme. Certains pays commencent à intégrer cette référence au texte des Nations unies dans le domaine économique. Nous avons par exemple quelques jurisprudences venant de Hongkong où des plaignants se réfèrent au pacte.

— Jacques Delors propose la création d'un Conseil de sécurité économique, qu'en pensez-vous ?

— Pourquoi pas. La question est : quel conseil et avec quelle autorité. L'actuel Conseil de sécurité des Nations unies est critiqué. Il est indispensable de créer des contre-pouvoirs, ce qui n'est pas facile dans un environnement où la liberté, notamment celle d'entreprendre, est considérée comme une valeur première. La mondialisation génère un sentiment d'impuissance comme s'il n'y avait plus de règles, plus de limites. Cela ne fait que mettre en avant l'existence d'un vide juridique. Tout cela est en train d'évoluer. Le rôle des sociétés civiles sera très important pour inventer ces nouvelles règles. »

Propos recueillis par Laurence Caramel

TRIBUNE

par Jean-Louis Bianco

Une mondialisation en quête de règles

Processus à l'œuvre depuis longtemps, la mondialisation a connu une accélération au cours des vingt dernières années. Elle a contribué à soutenir la croissance mondiale et a permis à presque deux milliards d'habitants de la planète, essentiellement en Asie, d'engager un formidable rattrapage économique. La mondialisation crée donc des opportunités. Mais elle tend aussi à marginaliser ceux qui n'ont pas les moyens d'en tirer parti, pénalisant les faibles et les pauvres. Elle crée aussi de nouveaux risques, pour la santé publique et pour l'environnement. Elle précipite le développement de la criminalité internationale et risque d'accroître les phénomènes de domination culturelle.

Les grands textes internationaux, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes de l'ONU de 1966, relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux, et culturels, indiquent la voie à suivre, à condition qu'ils soient réellement mis en œuvre.

Même si la démocratie et les droits humains ont connu d'incontestables progrès, notre monde reste lourd d'incohérence, de désordre, de désordre. Les objectifs que s'est donnés la communauté internationale sont soit perdus de vue, soit dilués dans un magma bureaucratique. Par voie de conséquence, au nom de l'efficacité, certaines organisations internationales viennent à élaborer leurs propres objectifs et leurs propres normes.

Ainsi, la création de l'Organe de règlement des différends a doté

Le système international actuel est daté : pour l'essentiel, il a été mis en place au lendemain de la deuxième guerre mondiale, à une époque où il n'y avait qu'une trentaine de pays indépendants au lieu de près de 200 maintenant et où les problèmes internationaux étaient d'une tout autre nature

l'OMC d'un mécanisme d'application contraignant, qui fait de la libéralisation commerciale un principe autonome au détriment, de facto, de la quasi-totalité des droits humains, sociaux et culturels tout particulièrement. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? D'abord, le système international actuel est daté : pour l'essentiel, il a été mis en place au lendemain de la deuxième guerre mondiale, à une époque où il n'y avait qu'une trentaine de pays indépendants au lieu de près de 200 maintenant et où les problèmes internationaux étaient d'une tout autre nature.

Puis ce système international n'a cessé de se complexifier, avec aujourd'hui 300 organisations et d'innombrables accords. Il a donc besoin d'être profondément repensé pour être à même d'atteindre son objectif ultime : « libérer les hommes de la terreur et de la misère ». Comment s'y prendre ? D'abord, il est indispensable de donner une véritable primauté aux droits de l'homme. S'ils ne peuvent être respectés et assurés dans leur totalité et immédiatement dans le monde, au moins doivent-ils constituer les objectifs à atteindre qui, comme tels, mobilisent tous les acteurs, Etats, institutions, organisations des sociétés civiles. Ensuite, il faut corriger les graves défaillances du marché mondial. Certains biens essentiels ne sont pas assurés – sécurité, stabilité, développement, santé, éducation – et seule la coopération internationale peut y pourvoir.

De ce point de vue, sur la scène internationale, des progrès restent à faire, ne serait-ce qu'en termes de transparence des gouvernements et des institutions internationales, ou d'association des sociétés civiles, soumises elles aussi aux mêmes exigences. Les externalités – les effets externes de certaines activités ou politiques – doivent relever de la coopération internationale dès lors qu'elles sont négatives, comme en matière de protection de l'environnement.

A cet égard, l'enjeu étant la survie même de l'espèce humaine, la création d'une organisation mondiale de l'environnement, dotée de mécanismes de recours, est indispensable. Enfin, il n'est pas de marché sans concurrence. Or la mondialisation s'accompagne du pouvoir excessif d'un petit nombre d'entreprises mondiales, ce qui rend nécessaire l'élaboration d'un système antitrust mondial.

Mais nous devons surtout bâtir une nouvelle architecture internationale. Une instance politique globale, du type « conseil de sécurité économique et social mondial », où seraient représentés les pays du Sud, en constituerait la clé de voûte. Il faudra aussi recentrer les organisations internationales sur leurs mandats, les rénover, et faire une place aux sociétés civiles qui, si elles ne sont pas le parangon de la démocratie, sont à même de l'enrichir.

Cette restructuration du système international constituerait alors le volet institutionnel d'un véritable contrat social global, qui rende légitime, pour tous, le processus de la mondialisation.

Jean-Louis Bianco est président du Haut Conseil de la coopération internationale.

L'Union européenne offre un recours à tous ses citoyens

Les Britanniques ne sont pas tous des europhobes, et surtout pas les salariés anglais, qui sont parmi les plus nombreux au sein des Quinze – avec les Allemands et les Néerlandais – à s'en remettre à la Cour de justice des communautés européennes (CJCE), à Luxembourg, pour que leurs droits sociaux soient respectés.

Au niveau international, les droits économiques et sociaux sont inscrits dans la Charte universelle de l'ONU. Il sont également reconnus par l'Organisation internationale du travail (OIT) au travers de ses différentes conventions apparues tout au long du XX^e siècle. La Déclaration adoptée le 18 juin 1998 admet ainsi quatre droits fondamentaux au travail : la liberté d'association, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Ces textes s'adressent aux Etats, libres ou non, selon qu'il s'agisse de conventions ou de recommandations de les transposer dans leur législation nationale. Ils ne sont pas directement justiciables par un citoyen.

Dans ce paysage, l'espace européen semble plus protecteur. « Même si nous nous plaignons souvent des lacunes qui restent à combler en matière de droits sociaux, estime Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats, il faut reconnaître que les Quinze disposent d'un arsenal juridique qui permet un contrôle démocratique des dérives. » Un exemple dont aimeraient bien s'inspirer d'ailleurs les syndicalistes d'Amérique latine aujourd'hui confron-

Un quart des affaires jugées par la Cour de Luxembourg concerne la protection sociale des travailleurs migrants

tés à la mise en place d'une zone de libre-échange sur l'ensemble du continent.

Un citoyen européen ne peut pas saisir directement la Cour de Luxembourg. Il peut soit déposer une plainte auprès de la Commission à Bruxelles, qui ensuite pourra porter l'affaire devant le tribunal. Soit il s'adresse à une juridiction nationale qui, ensuite, se retournera vers la CJCE. Actuellement, un quart des affaires traitées par la Cour de Luxembourg concernent la protection sociale des travailleurs migrants. « Un dossier lourd, confirme Odile Quintin, à la tête de la direction générale emploi et affaires sociales de la Commission européenne, qui a fait l'objet de nombreuses jurisprudences. Mais les affaires concernent également les questions de discrimination au travail ou l'égalité professionnelle homme-femme. » Sans oublier également le temps de travail, qu'une directive européenne a fixé à 48 heures maximum, disposition à laquelle les juristes anglais se réfèrent souvent.

Jean Lapeyre, lui, ne manque pas de rappeler, l'affaire Renault-Vilvorde de 1997. En s'appuyant sur la directive européenne adop-

tée en 1994 et mise en vigueur en 1996 sur les comités de groupe européen, les tribunaux de Bruxelles et de Nanterre – puis la cour d'appel de Versailles – ont obligé le constructeur automobile français à retarder la mise en œuvre de la fermeture de son usine belge, jusqu'à ce qu'il ait rempli correctement son obligation d'information et de consultation envers son comité de groupe européen.

L'adoption en décembre 2000 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union constitue une nouvelle étape. « Certes, comme le rappelle l'un de ses promoteurs et inspirateurs, Spiros Simitis, professeur à la faculté de droit de Francfort, elle est le résultat d'un compromis, et par conséquent ne va pas aussi loin que

Bibliographie

● **Droits de l'homme et développement humain.** Rapport 2000 du PNUD (programme des Nations unies pour le développement), Ed De Boeck Université, 290 p., 155 F (23,60 €).

● **Les échanges internationaux et les normes fondamentales du travail.** OCDE 2000, 134 p., 144 F (22 €).

● **Un nouveau modèle économique, développement, justice, liberté**, d'Amartya Sen, Ed Odile Jacob, 2000, 356 p., 189 F (28,85 €).

● **La charte internationale des droits de l'homme et le pacte relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels** sont accessibles sur le site du Haut-Commissariat aux droits de l'homme : www.unhchr.ch

d'aucuns le souhaitent, mais c'est un grand progrès. ». Droit de négociation, droit d'actions collectives, protection en cas de licenciement injustifié, conditions de travail justes et équitables, etc., le document passe en revue beaucoup d'éléments de la vie en entreprise. Là encore, aucun citoyen européen ne peut s'y référer directement et elle n'est pas contraignante pour les Etats. « Mais, remarque le professeur Simitis, la Cour de Luxembourg s'est déjà appuyée sur la Charte pour fonder son argumentation dans quatre affaires. Les jugements ne sont pas encore rendus, mais le texte de Nice va constituer un élément d'interprétation important. »

Le juriste, d'ailleurs, ne manque pas de rappeler le rendez-vous pris à Nice par les Quinze. La Charte est actuellement un texte purement politique. La question demeure de savoir si elle pourrait être rattachée aux traités de l'Union, via l'article 6, qui concerne les valeurs démocratiques. « J'espère que cette idée va aboutir, reprend Spiros Simitis, car dans ce cas-là, le texte prendrait une dimension juridique contraignante. » L'expert n'est pas le seul à suivre le dossier. En France, un collectif pour la Charte des droits fondamentaux de l'Union (CCDF) s'est constitué à l'initiative de la Ligue française des droits de l'homme. Il réunit une soixantaine d'organisations associatives et syndicales et a proclamé à Nice « que ce texte était un point de départ, une étape dans un processus à poursuivre » pour une meilleure défense des droits sociaux des salariés.

Marie-Béatrice Baudet

On n'a pas attendu la nouvelle économie pour donner des conseils.



25 ans d'expérience, 3 krachs et toujours là

investir.fr

Existe aussi en journal

Les cadres du privé sont appelés à la rescousse de la fonction publique belge

BRUXELLES

correspondance

COPERNIC : c'est pour marquer sa ferme volonté de révolutionner la planète des fonctionnaires belges que Luc Van Den Bossche a donné à son plan le nom du célèbre astronome. Soucieux, dit-il, de « rétablir la confiance du citoyen dans ses institutions », le ministre socialiste flamand (SP) de la fonction publique entend briser un bon nombre de tabous et avance une idée qui, plus que d'autres, met en émoi les fonctionnaires belges : la création de postes de « top managers » recrutés dans le secteur privé et qui, très bien rémunérés, auront la lourde tâche de piloter la modernisation des ministères.

Quelque 80 postes de présidents et directeurs généraux, au sommet de la hiérarchie, seront en fait ouverts à la concurrence entre des hauts fonctionnaires et des cadres venus du privé. Le ministre, qui a dû transiger sur ce point en raison des réticences de certains de ses collègues, compte toutefois bien promouvoir majoritairement des responsables venus du monde de l'entreprise dans le souci, explique-t-il, de faire primer le management sur l'enchevêtrement des statuts et des réglementations. Ces « top managers » devraient bénéficier d'une réforme du statut financier des fonctionnaires et, dès lors, d'un revenu annuel brut de 1,14 million de francs français (173 400 euros) soit le double de la rémunération d'un secrétaire général, numéro un actuel d'un ministère fédéral.

Mis à part cet aspect financier, l'opinion belge ne rejette pas le projet. La fonction publique est, il est vrai, l'objet d'une vive défiance. Elle est généralement jugée inefficace, tracassière et surpolitisée. Le processus de fédéralisation, censé rapprocher l'administration des administrés, n'a pas changé grand-chose à cette crise de légitimité et

Le principe de moderniser les ministères pourrait se heurter à la « culture administrative »

des événements retentissants (l'affaire Dutroux, le dossier des poulets à la dioxine) ont, au contraire, illustré jusqu'à l'absurde l'inefficacité de la machine publique.

Ces épisodes, et beaucoup d'autres, ont sans doute montré que les vraies responsabilités devaient être recherchées du côté des politiques qui s'étaient rarement souciés du bon fonctionnement de l'administration. Depuis les années 1980, de nombreux ministères, confrontés à l'obligation d'un assainissement budgétaire, avaient, en fait, assisté passivement à sa dégradation. Une visite dans les locaux de la justice, de la police ou des impôts suffit pour bien comprendre le problème du manque de moyens, de la lenteur et d'un arbitraire que les Belges tolèrent de plus en plus mal.

PRIVATISATION

Sous l'impulsion du VLD, le parti du premier ministre, auteur naguère d'un « Manifeste du citoyen », le gouvernement arc-en-ciel a décidé d'un changement de cap radical. En avril 2000, le ministre de la fonction publique dévoilait un plan qui entendait « responsabiliser les fonctionnaires, établir une nouvelle relation entre la politique et l'administration et professionnaliser le management ». Annonçant une consultation populaire sur son projet de réforme, la coalition au pouvoir prenait peu de risques, l'essentiel de ses propositions allant dans le sens des revendications formu-

lées par la majorité des Belges. Elle y ajoutait « la nécessité d'organiser la communication interne et externe des administrations », « la mise en place d'une politique de ressources humaines » et la suppression de cabinets ministériels qui ont la réputation, justifiée, d'être « peuplés de créatures partisans » qui, pas toujours compétentes, sont transférées à des postes de commande dans l'administration que pilote leur ministre. Luc Van Den Bossche souhaite bien se faire comprendre : « L'état de l'informatisation publique est désastreux, l'administration n'a pas été repensée depuis soixante ans, le salaire des agents n'est pas conforme au marché : comment voulez-vous dès lors recruter des gens intéressants ? »

Reste qu'il y a loin de l'idée à sa réalisation dans un pays aussi compliqué que la Belgique. Guy Biamont, dirigeant du syndicat socialiste des services publics, évoque le risque d'une privatisation en soulignant que la sélection et l'« assessment » (l'évaluation grâce à des techniques de simulation) des futurs managers seront réalisés par des consultants privés. Des universitaires soulignent qu'on va recruter des cadres qui ne connaissent rien au service public, pour des ser-

vices fédéraux qui ne « dysfonctionnent » pas nécessairement. Le Conseil d'Etat a émis des objections et Eric Verhulst, recruté à la banque Fortis pour devenir le manager chargé de réformer l'informatique publique, a dès lors annoncé qu'il repartait pour le privé...

Le mandat des managers sera limité dans le temps (quatre ou six années, selon la fonction) et leurs résultats seront évalués chaque année. Leur mission se compliquera encore par le fait que leur profil devra répondre, en principe, à douze critères (expérience, capacité à diriger, culture du changement etc.), et que leurs futurs subalternes devront quant à eux se satisfaire de 1 %, voire 2 % de hausse salariale dans les mois à venir. « Evidemment, cela limite l'enthousiasme », ricane un syndicaliste chrétien. Autant dire que le principe, jugé unanimement sain, de dynamiser la gestion publique pourrait se heurter bien vite aux dures réalités d'une « culture administrative ». Face à cela, une fois les crises oubliées, l'immobilisme est l'attitude jugée la plus raisonnable compte tenu de l'ampleur des réformes à promouvoir.

Jean-Pierre Stroobants

« C'est un leurre... »

La résistance au projet de nommer des « top managers » dans l'administration fédérale belge est incarnée par un homme : Michel Jadot. Formulée par ce juriste qui est lui-même issu du privé, socialiste comme le ministre Van Den Bossche et réputé compétent, la critique n'en a eu que plus d'écho. Le secrétaire général du ministère de l'emploi voit dans le projet ministériel une lointaine conséquence de la « Marche blanche », ce vaste mouvement citoyen apparu lors de l'affaire Dutroux.

Mais, objecte Michel Jadot, on oublie que les fonctionnaires avaient été mis dans l'incapacité d'exercer leur métier suite, notamment, à d'incessantes restrictions budgétaires qui rendaient vain tout projet de modernisation. « Aujourd'hui, plutôt que d'examiner les causes des dysfonctionnements, on dénature le concept même de service public, on généralise abusivement certains manquements. Désigner quelques dizaines de managers qui ne pourront recourir à des budgets précis et des dispositions réglementaires modernes, c'est un leurre. »

Sirkka Hämäläinen, d'Helsinki à Francfort, au nom de l'euro

FRANCFORT

de notre correspondant

Ainsi va l'Union monétaire. Dans son pays d'origine, la Finlande, Sirkka Hämäläinen est une personnalité plutôt connue. Mais dès que l'on s'éloigne des Etats scandinaves, plus l'on descend vers le Sud, peu de citoyens européens pourraient dire quel est le rôle de cette femme discrète, voire secrète. Pourtant, Mme Hämäläinen est au coeur de l'aventure de l'euro : elle est l'un des six membres du directoire de la Banque centrale européenne (BCE), présidée par Wim Duisenberg.

C'est un sujet qu'elle répugne à évoquer, mais dans le petit club très masculin des banquiers centraux de la planète, Mme Hämäläinen est une des rares femmes à disposer d'autant de pouvoirs. Mandat oblige, elle a la redoutable privilège de siéger parmi les dix-huit membres du conseil des gouverneurs de la BCE, qui pilote la politique monétaire des pays de la zone euro. « Au début, on disait que dix-huit membres formeraient un groupe trop grand, trop diversifié pour prendre des décisions, mais cela n'est pas le cas », dit cette fervente avocate de l'indépendance des banquiers centraux.

Bien qu'elle demeure très en vue en Europe du Nord, Mme Hämäläinen travaille parfois dans l'ombre de certains de ses collègues, MM. Issing, Noyer ou Padoa-Schioppa. Elle n'en demeure pas moins incontournable. Car cette nordique sait se faire respecter : elle a la réputation de savoir poser les problèmes, en usant d'un ton direct qui déroutait certains de ses collègues plus latins, voire germaniques, et suscite parfois des tensions.

Cette sexagénaire a derrière elle une longue carrière de banquier central. Avant de venir à Francfort, elle a présidé pendant six ans la « Suomen Pankki », la Banque de Finlande. C'est là, au

Ancienne présidente de la Banque de Finlande, cette économiste est aujourd'hui membre du directoire de la BCE. Et la seule femme à ce poste

cœur d'Helsinki, qu'elle a commencé son parcours professionnel au début des années 1960, en parachevant sa formation d'économiste. A part un bref passage au ministère des finances de son pays, à l'orée des années 1980, Mme Hämäläinen a donc accumulé une expérience de poids en matière de politique monétaire : hormis M. Duisenberg, qui fut longtemps à la tête de la Banque centrale néerlandaise, elle est le seul membre du directoire à avoir dirigé l'institut d'émission de son pays avant de venir à Francfort, mais elle n'avait jamais travaillé hors de Finlande.

DÉFI

La BCE a-t-elle révolutionné son approche du métier de banquier central ? Mme Hämäläinen se défend d'avoir évolué : « cela ne change rien, la différence principale est qu'en Finlande, le mandat était national, mais nous étions très dépendants des évolutions internationales. Maintenant, on réfléchit pour l'ensemble de la zone euro », dit-elle, poursuivant : « c'est un défi d'analyser la situation pour toute la zone mais je ne pense pas que ce soit plus difficile ».

Un dossier lui semble cependant plus délicat à gérer : la communication, où la BCE donne par-

fois l'impression d'une grande confusion : « En ce qui concerne l'émission de nos messages, je pense que l'on parle d'une seule voix, mais pour ce qui est de la réception, il y a des environnements divers en Europe, qui incitent à des interprétations différentes. C'est un processus très complexe : il ne s'agit pas seulement de la façon dont le message est envoyé, mais aussi de la manière dont il est reçu », constate-t-elle.

Quand elle n'est pas en déplacement, Mme Hämäläinen partage son temps entre la Finlande et Francfort. Tous les mardis, le directoire se réunit au siège de la BCE. Il s'agit d'expédier les affaires courantes, d'organiser la vie quotidienne d'une institution jeune, souvent controversée, mais qui monte en puissance, et de préparer les grandes décisions monétaires. Au sein de ce petit cercle,



Sirkka Hämäläinen

● Née en 1939 en Finlande, Sirkka Hämäläinen commence sa carrière à la Banque centrale de Finlande en 1961, qu'elle présidera de 1992 à 1998.
● Elle est nommée au directoire de la Banque centrale européenne en juin 1998, avec le Néerlandais Wim Duisenberg, président, le français Christian Noyer, vice-président, l'Allemand Otmar Issing, l'Italien Tommaso Padoa-Schioppa, et l'Espagnol Eugenio Domingo Solans.

Mme Hämäläinen est plus spécialement chargée du contrôle budgétaire, et du pilotage des opérations monétaires ; c'est elle aussi qui est censée superviser les interventions sur les marchés des changes, comme celles menées à l'automne 2000 pour soutenir l'euro face au dollar.

SECRET

Autre rendez-vous incontournable dans l'agenda de la Finlandaise : tous les quinze jours, en principe le jeudi, le conseil des gouverneurs réunit le directoire et les douze présidents des banques centrales nationales membres de l'euro. C'est là que se prennent, dans le plus grand secret, les décisions de politique monétaire. Chaque membre du conseil est censé se prononcer selon les intérêts de la zone euro dans son ensemble, et non comme un représentant de son pays. Ce dont doutent nombre d'observateurs. Mme Hämäläinen préfère rappeler « que ce groupe de banquiers centraux se connaît et travaille ensemble depuis le début des années 1990, et même avant. Par conséquent, tous considèrent la zone euro dans son ensemble. Les différences culturelles ne sont pas si fortes, même si elles existent bien sûr dans la manière d'exprimer nos idées », poursuit-elle, en ajoutant que « le processus de décision est efficace : les discussions sont constructives et prennent en compte une variété d'arguments ».

Nommée pour cinq ans, Mme Hämäläinen occupe en principe son dernier poste. Dans deux ans, cetteoureuse de voile, mère de deux enfants adultes, devrait se retirer dans son pays. Elle espère alors cultiver son goût pour le théâtre. De son propre aveu dépourvue de tout talent d'actrice, elle est une spectatrice engagée. Mais en attendant de quitter la scène monétaire, Mme Hämäläinen espère continuer à tenir le rôle qui lui revient à la BCE.

Philippe Ricard

DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

Bruxelles au secours du cinéma

L'intervention de l'Union européenne dans l'audiovisuel remonte à la fin des années 1980 et utilise deux relais : un volet réglementaire par le biais de la directive « télévision sans frontières », et un volet budgétaire, avec l'adoption en 1990 du programme Média, consacré au cinéma. Tandis que les aides nationales ont pour objet de soutenir les créations, les aides européennes visent essentiellement à promouvoir la circulation des œuvres au sein de l'Union. Un double pari destiné à se faire connaître par son voisin, mais aussi à faire face à la déferlante américaine qui représente 90 % des films diffusés en Europe (70 % en France).

Trois programmes Média se sont succédé depuis 1990. Le premier, d'un montant de 200 millions d'euros, porté à 213 après l'adhésion de trois nouveaux membres, couvrait la période 1990-1995 ; le deuxième, Média II, décidé en 1995, a été doté de 310 millions d'euros pour la période 1996-2000. Le troisième, requalifié Média +, sur la période 2001-2006, fut adopté à l'arraché pendant la présidence française en novembre 2000 après un arbitrage au plus haut niveau, entre les propositions du Parlement européen, à 550 millions d'euros, et la position défendue par quelques pays du Nord, notamment les Pays-Bas, qui proposaient moins de 280 millions, en espérant obtenir une simple reconduction du montant précédent. Finalement, 400 millions d'euros ont été programmés. Même si les soutiens concernent tous les supports (cinéma, TV, vidéo), la majorité des crédits du programme Média concerne le cinéma.

Etait-il vraiment nécessaire d'attribuer 1,37 million de francs à la distribution d'« Astérix » ?

Encore ne s'agit-il que des subventions ou avances du budget communautaire, car la Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé son intention de soutenir la production audiovisuelle sous forme de prêts aux producteurs et aux banquiers à hauteur de 600 millions d'euros dans les deux ans. A supposer que cette somme soit reconduite à l'échéance, toutes sources de financement, tous supports, et toutes actions confondues (subventions, avances, prêts), le volume des engagements financiers de l'Union européenne à l'audiovisuel atteindra 1,9 milliard d'euros (12,46 milliards de francs) au cours des cinq prochaines années.

Le programme Média finance trois grands domaines d'action. Le premier, qui représente la moitié des crédits (201 millions d'euros dans le programme Média +), concerne le soutien à la distribution, sélectif ou automatique, tous supports confondus. Le soutien sélectif, d'un maximum de 125 000 euros par film, est accordé en fonction des caractéristiques du film et du nombre de distributeurs. Il agit selon deux modalités avec une part d'avance sur recettes, remboursable, et une subvention non remboursable, égale à 50 % des frais de doublage (300 000 F - 400 000 F) ou de sous-titrage (50 000 francs). Le soutien automatique est lié au nombre d'entrées réalisées par un film européen non national. Le montant est variable selon le pays de distribution et la nationalité du film. En France, l'aide est de 0,3 euro ou 0,7 euro par entrée pour un film d'une autre nationalité dans la limite de sept cent mille entrées. Cette aide doit être réinvestie dans la production et la distribution d'un film européen non national. En général, ce soutien européen est considéré comme marginal par les distributeurs, mais il peut être significatif soit en cas de succès d'audience puisque l'aide automatique peut atteindre 490 000 euros par film, soit pour les sociétés qui se sont spécialisées dans la distribution de films européens. La Commission souligne l'effet multiplicateur des aides, qu'elle évalue à 7,2 euros d'investissement par euro d'aide communautaire.

La formation est la deuxième branche du système. Cinquante millions d'euros sont prévus dans le programme Média +. Ce volet, traditionnellement orienté vers la formation des professionnels de l'audiovisuel aux techniques d'écriture, aux nouvelles technologies et à la gestion, pourrait prendre une nouvelle direction avec l'implication de la BEI, afin, cette fois, de mieux faire connaître les particularités du secteur aux banquiers pour leur permettre de mieux apprécier les potentialités et les risques des films.

Le reste regroupe des aides très diverses qui concernent le développement de projets, l'équipement pour le passage au numérique, les aides aux festivals. Aucune subvention n'est versée au festival de Cannes, mais la quinzaine des réalisateurs bénéficie d'une aide européenne qui représente 7 % de son budget.

Les frais administratifs du programme Média représentent environ 9 % des crédits. Après une première expérience très créative, puisqu'on comptait une vingtaine d'associations chargées de l'information, la sélection des dossiers et le paiement des aides dans les pays de l'Union, la Commission a opéré un recentrage de la gestion des crédits ; c'est elle qui assure les paiements, et il n'y plus de place pour les microprojets comme dans le passé.

Au cours du programme Média II, la part des films européens qui circulent en dehors de leur pays d'origine est passée de 14 % à 22 %. Près de six cents films ont reçu un soutien à la distribution, avec, en tête, les films britanniques, devant les films français qui représentent le tiers de la production européenne mais qui circulent moins bien. En France, cent quatre-vingt-huit films européens ont été soutenus pour un montant de 14,7 millions d'euros. Un succès parfois tempéré par certains professionnels qui jugent le système exagérément complexe (avec treize plafonds d'aides différents selon les projets), craignent une dérive vers les films « europudding », mélangeant un réalisateur, des techniciens et des acteurs des quinze Etats membres, et souhaitent une politique d'aides plus sélective. L'augmentation de la part du soutien automatique au détriment du soutien sélectif est considérée comme le signe d'une dérive. Même si cette aide est réinvestie, était-il vraiment nécessaire d'attribuer 1,37 million de francs (montant maximum de l'aide automatique) à la distribution d'« Astérix », champion toutes catégories des films européens ?

Nicolas-Jean Brehon enseigne à la faculté Jean Monnet - Paris-Sud (nj.brehon@senat.fr).

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON - SORBONNE

19.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

DESS en apprentissage

- CAAE-MBA Le DESS 2^{ème} compétence
- Marketing
- Systèmes d'information et de Communication

Tél. : 01 53 55 27 48
e-mail : pedori.iae@univ-paris1.fr

Un avantage décisif
www.iae-paris.com - e-mail : iae@univ-paris1.fr

Le Monde EMPLOI

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES :

Les communautés étrangères vivant en France se révèlent plus dynamiques que la moyenne en matière de création d'activités nouvelles. Des associations s'efforcent de leur venir en aide, d'inciter les jeunes à suivre cette voie. Certaines souhaitent étendre ce mouvement aux pays d'origine

La création d'entreprises joue un rôle moteur dans l'intégration des immigrés

L'une est coiffeuse à domicile, l'autre dirige une imprimerie ou un magasin d'objets d'art africains. Ces femmes chefs d'entreprise seront à l'honneur, du 10 au 12 mai, lors de la manifestation « Créativité au féminin » qu'organise chaque année, depuis 1997, l'association Rencontre internationale des femmes noires (Rifen), basée à Ville-neuve-d'Ascq, où Africaines et Antillaises tiennent des stands. Discrètement, le mouvement de création d'entreprises par les immigrés se poursuit. Selon l'Insee, en mars 2000, 7,1 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise de dix salariés et plus étaient de nationalité étrangère, contre 5,1 % en 1989. Des chiffres qui ne reflètent pas toute l'étendue du phénomène puisqu'ils ne prennent en compte ni les étrangers naturalisés français, ni les jeunes créateurs issus de l'immigration, ni les très petites entreprises.

CHÔMAGE

La création d'entreprises par les immigrés est ancienne, mais elle a explosé dans les années 1970. C'est le chômage qui a poussé ces populations, touchées en premier par les restructurations dans l'industrie et le BTP, à se mettre à leur compte. Cet élan se poursuivra dans les

années 1980 avec l'arrivée sur le marché du travail de nouvelles générations issues de l'immigration et des femmes venues en France par le biais du regroupement familial, victimes de la discrimination à l'embauche. Cette période, qui correspond à la montée du Front national (FN), avec son discours faisant des étrangers les boucs émissaires de la crise, sera, par réaction, très dynamique pour la promotion des créateurs immigrés. L'association 3CI (Conseil pour la création d'entreprises et pour la coopération internationale), qui a été créée en 1984 à Marseille, en fait sa raison d'être. « Nous avons cherché les moyens de démontrer que cette population n'était pas à mettre au ban de la société et qu'elle pouvait lui apporter des richesses, explique son directeur général Tahar Rahmani. C'était la réponse la plus adaptée aux discours du FN. »

Dans le même esprit, l'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI) a publié en 1991, pour le compte de la direction de la population et des migrations (ministère du travail), une grande enquête intitulée « Des immigrés créateurs d'entreprises : un apport à l'économie française ». L'étude montre que ces entreprises ne sont pas forcément des ateliers clandestins ni de « l'ethnic busi-

ness » - un concept qui heurte l'idée républicaine d'intégration - même s'il s'agit parfois de cela, souligne Philippe Dewitte, rédacteur en chef d'*Hommes et Migrations*, une revue publiée par l'ADRI. Dix ans plus tard, il n'y a plus de grands discours ni d'enquêtes nationales. Signe de désintérêt ? En fait, « notre message est bien passé, et la création par les immigrés est devenue un phénomène presque banal, ce qui est une bonne chose », se félicite Tahar Rahmani.

Si la création d'entreprises par les immigrés reste aujourd'hui comme hier majoritairement un moyen de sortir du chômage ou de con-

tourner la discrimination à l'embauche, elle soulève aussi de nouvelles questions, l'une d'entre elles étant de savoir si, par exemple, ces créateurs ont besoin d'un accompagnement spécifique.

FRILLOSITÉ DES BANQUES

La Boutique de gestion Alexis, en Lorraine, qui a organisé l'an passé un colloque sur le thème « Entrepreneur immigré : facteur d'intégration ? », a demandé à une sociologue de travailler sur le sujet. « Peut-être avons-nous une rigueur, un esprit cartésien qui dissuade certains immigrés, alors que leur projet pourrait réussir », s'interroge Louis-

Michel Barnier, délégué général d'Alexis. D'autres problèmes restent à résoudre. « Si les banques sont frileuses avec les publics peu fortunés, elles le sont plus encore s'ils sont immigrés », souligne Jean-Paul Mangon, chargé de mission à la direction de la formation du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS).

Autre tendance nouvelle : certains organismes s'orientent vers l'action internationale. 3CI le fait depuis 1987, en Algérie et en Tunisie. Les Boutiques de gestion ont créé une structure au Sénégal en 1994.

L'Institut international de recherche et de formation, éducation, cultures, développement (Irfed) a lancé un programme en 1998 pour aider les femmes immigrées en France à créer une entreprise dans leur pays d'origine. « Certaines pensent qu'avec leur CAP ou leur BTS, elles pourront se lancer dans la création dans leur pays avec moins de complications qu'en France, observe Ruth Padrun, directrice de l'Irfed. C'est une décision importante. Et difficile. Certaines ont des enfants ici, des parents là-bas. Quand le projet avance, souvent, il leur faut créer ici et là-bas. En même temps. »

Francine Aizicovici

Au service de la communauté turque

NANCY de notre envoyé spécial
A Nancy, bien souvent, je reçois des boîtes dans lesquelles le créateur d'entreprise a mélangé tous ses papiers, de la TVA à l'Urssaf jusqu'aux PV, sans oublier ses factures personnelles. Au bout de trois ou quatre ans, la tenue des comptes devient normale. Ce constat, dressé par Murat Vasif Erpuyan, se base sur l'expérience menée depuis huit ans par l'intermédiaire de l'association A Ta Turquie qu'il dirige. Installée rue Saint-Jean à Nancy, cette association culturelle a développé une action sociale de conseil et de médiation pour répondre aux demandes de la communauté turque locale. Petit à petit, l'effort s'est porté vers l'aide à la création d'entreprise. Actuellement, l'association suit une dizaine d'entrepreneurs, opérant dans le bâtiment, le bûcheronnage, le commerce et la restauration. L'an dernier, « nous avons aidé à la création ou à la reprise de quatre sociétés ».

SANDWICHIERIE

De ses recherches universitaires consacrées aux entreprises issues de l'immigration turque, Murat Erpuyan recense quatre motivations chez les entrepreneurs. La première répond au besoin d'être son propre patron ; la deuxième est de se créer un emploi en cas de licenciement ou de chômage ; la troisième objectif est de garantir un travail aux enfants qui, arrivés vers l'âge de dix à quinze ans en France, n'ont pas eu de scolarité

A Nancy, une association aide les petits patrons

correcte. Sur cela se greffe enfin l'effet d'imitation, très important dans la communauté turque. L'un des exemples est celui de Metz : voici une dizaine d'années, il n'y avait pas de sandwicherie, maintenant on en trouve partout. Arrivé en France en 1973, à l'âge de neuf ans, Ilkay Konak est aujourd'hui à la tête d'une entreprise familiale, Batiko, employant douze salariés, huit Turcs, quatre Français. « J'ai travaillé dans le bâtiment à l'âge de dix-huit ans pour apprendre la maçonnerie », raconte-t-il. Aujourd'hui, revendiquant la décoration de 80 % des bars et des discothèques de Nancy, il affiche sa prospérité en garant sa Mercedes devant le bar Le Sympa qu'il a acheté rue Saint-Nicolas, dans le quartier commerçant turc. S'il n'a pas utilisé les services d'A Ta Turquie, il en reconnaît l'utilité pour ses compatriotes qui se lancent sur le marché du bâtiment. « Beaucoup d'entre eux ne savent pas chiffrer les travaux, ils cassent les prix. Ils ne peuvent pas tenir longtemps car les charges à payer leur rendent la situation intenable. » Se présentant comme le plus ancien entrepreneur turc de Meurthe-et-Moselle, Ilkay Konak a tenté de réunir ses concurrents pour les mettre en garde. En vain. « Ça me rend malade, car j'aimerais qu'ils s'en sortent. » Il souhaite

que l'entreprise qu'il gère avec ses deux frères reste dans sa famille et qu'ils soient associés plus tard ses deux garçons aujourd'hui âgés de dix-sept et douze ans.

Plus loin en face, à quelques centaines de mètres, à l'angle de la rue Charles-III, le gérant de la Maison du Kebab insiste sur l'importance d'une aide administrative. « L'association, nous y sommes tout le temps, dès que nous avons un problème ou pour évoquer des questions d'impôts ou de comptabilité », dit Ramazan Capan. A vingt-sept ans, cet ancien ouvrier du bâtiment s'est associé au début de l'année avec son beau-frère pour reprendre l'affaire familiale. Cette sandwicherie a été créée par son père qui l'a transmise à ses enfants, leur garantissant un emploi. Quelques années plus tard, en 1998, il cède le snack à sa fille. Mariée et mère de famille, elle s'est retirée au début de l'année, laissant la place à son mari et à son frère.

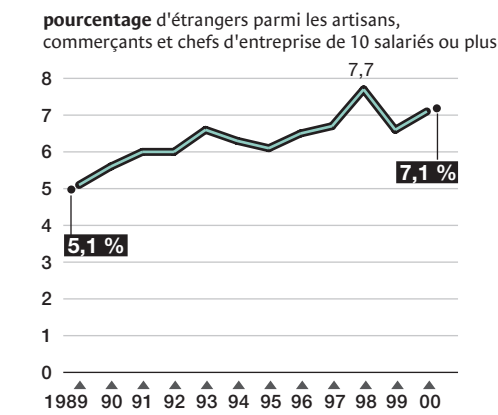
RESTAURANT TRADITIONNEL

Dans le futur, la famille voudrait ouvrir un restaurant traditionnel. Elle y associerait cette fois l'autre frère, qui travaille également dans le bâtiment. Un moyen de quitter un métier dur, selon Ramazan Capan à la vue de sa propre expérience : « Auparavant, je travaillais huit heures par jour et j'étais payé au smic, ici j'arrive à 9 h 30 le matin, je ferme entre minuit et 2 heures du matin, pour le même salaire. L'avantage, c'est que je suis au chaud, à l'abri des intempéries. »

L'Association A Ta Turquie n'a pas que des réussites. Trois ou quatre entreprises adhérentes ont fermé pour cause de mauvaise gestion ou de conflit entre associés. « Souvent ils se lancent sans faire de calcul de rentabilité ou de faisabilité, dit Murat Erpuyan. Mais ce qui frappe, c'est l'extrême mobilité. » Ainsi un commerçant de Pont-à-Mousson a vendu sa boutique d'alimentation pour s'installer à Metz dans une supérette. Les affaires n'ont pas marché. Il est alors parti au Luxembourg pour créer une sandwicherie.

Dominique Gallois

Des entrepreneurs dynamiques... surtout les Italiens



lecture : Parmi l'ensemble des travailleurs italiens en France, 14,2 % sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise

| Pays d'origine | AGRICULTEURS EXPLOITANTS | ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISE |
|----------------|--------------------------|---|
| ESPAGNE | 1,6 % | 10,1 % |
| ITALIE | 0,3 % | 14,2 % |
| PORTUGAL | 0,1 % | 6,3 % |
| ALGÉRIE | 0 % | 8,9 % |
| MAROC | 0 % | 6,6 % |
| AUTRE AFRIQUE | 0 % | 4,2 % |
| UE (à 12) | 1 % | 8,6 % |
| TOTAL IMMIGRÉS | 0,7 % | 8,4 % |

Coopération d'une rive à l'autre de la Méditerranée

Depuis 1984, l'association marseillaise 3CI (Conseil à la création d'entreprises et coopération internationale) sait que la meilleure façon de tirer de l'exclusion les jeunes des quartiers défavorisés consiste à les aider à développer « une activité génératrice de revenus ». Exemple : deux kinésithérapeutes RMistes maghrébines, l'un musulman et l'autre juif, projetaient de créer, il y a huit ans, un cabinet dans les quartiers nord de Marseille pour « réparer les dos cassés » du secteur. 3CI les a aidés à cerner leur marché, à trouver les financements qui pallient le manque absolu de capitaux et... à ne pas déposer le bilan. Aujourd'hui, le cabinet fait travailler treize personnes.

Ce savoir-aider, 3CI et ses 33 permanents en ont fait bénéficier 30 000 jeunes bourrés d'idées mais désargentés, dont 40 % d'origine immigrée ; 6 000 toutes petites entreprises sont nées de leurs conseils à Marseille comme à Paris et à Lyon.

« On savait que la situation était comparable dans l'ensemble du Maghreb, explique Tahar Rahmani, directeur général de 3CI. On y trouve la même crise urbaine, des jeunes qui sont de plus en plus nom-

3CI forme des jeunes Algériens et Tunisiens à l'entrepreneuriat

breux à vouloir entreprendre et un programme de privatisations qui provoquera de la casse sociale. » Alors pourquoi ne pas appliquer au sud de la Méditerranée ce qui réussit au nord ? D'autant que les autorités algériennes ont encore mieux compris que les responsables français la nécessité des micro-entreprises.

Une coopération a été envisagée avec l'Algérie dès la fin des années 1980, mais les véritables contacts ont été établis au printemps 2000 entre 3CI, la Caisse algérienne d'assurance-chômage, les centres d'aide par le travail indépendant algériens et l'Agence algérienne pour le soutien à l'emploi des jeunes. Marché conclu : la Caisse des dépôts et consignations française et le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont accepté de cofinancer avec l'Algérie la formation de 80 cadres locaux afin d'en faire des accompagnateurs pour les porteurs de projets.

Trois sessions de formation sont organisées en France. La première est destinée à sensibiliser ces futurs cadres à la très petite entreprise et à sa fragilité, puisque 20 % seulement des projets de création arrivent à leur terme. Durant trois semaines, ils découvrent les pépinières d'entreprises, le microcrédit avec l'association ADIE et les entreprises polyvalentes en milieu rural.

La deuxième session leur permet de suivre sur le terrain les chargés de mission de 3CI et d'accompagner des créateurs d'entreprise. La troisième les spécialise dans le microcrédit, les pépinières ou le développement rural. Des experts algériens leur dispensent ensuite, en Algérie, une formation de trente jours afin de leur apprendre à maîtriser le droit et la fiscalité de leur pays.

3CI développe des programmes comparables en Tunisie, depuis 1989, avec le gouvernorat de Kasserine. Ceux de Sfax et de Tunis ne tarderont pas à suivre cet exemple. « Il y a une telle soif d'entreprendre là-bas ! », conclut Tahar Rahmani, qui est sûr que « ça marchera aussi bien dans les transports, dans le froid ou dans les cybercafés », tant les besoins sont énormes.

Alain Faujas

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS
L'atout indispensable pour une carrière internationale
MBA
SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 17 mai 2001 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : http://mba.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr

Les vrais paramètres de la compétitivité

Chiffre d'affaires, bénéfice net... Quand tombent les résultats financiers des entreprises et que ceux-ci ne sont pas à la hauteur des espérances, il est souvent trop tard pour redresser le tir. Les mesures drastiques de réduction de personnel, comme celles que l'on observe aujourd'hui, sont alors affichées comme étant les derniers recours possibles.

Ces moyens utilisés pour obtenir un redressement à court terme s'ajoutent à ceux déjà employés pour donner une vision financière flatteuse (ou moins dégradée) de l'entreprise pour l'actionnaire. Mais ils agissent souvent mal de la santé de la firme sur la durée : les stratégies de courte vue permettent rarement aux entreprises de se refaire une santé. Elles ne traitent pas la cause réelle du mal : qu'il s'agisse d'une erreur stratégique, d'un personnel insuffisamment motivé (cas de figure que les licenciements ne font alors qu'aggraver), d'un marketing inadapté, d'un potentiel d'innovation insuffisant, etc. Autant de paramètres que tente de mesurer l'enquête sur « L'état de santé concurrentiel des grandes entreprises » (*Measuring the Competitive Fitness of Global Firms*, éditions Financial Times/Prentice Hall), réalisée pour la quatrième année par Jean-Claude Larréché, professeur à l'Institut européen d'administration des affaires (Insead).

Basée sur des réponses émanant de 309 grandes entreprises américaines et européennes, cette étude vise à donner une image de la qualité de gestion des firmes dans une perspective de croissance à long terme. Les critères d'analyse ne sont donc pas les résultats financiers, mais les « compétences » dans des domaines généralement peu quantifiés tels que la vision de l'avenir, la qualité de l'organisation, la gestion des ressources humaines, la culture d'entreprise, l'orientation client, le marketing, etc. Douze compétences sont ainsi passées au banc d'essai plus une treizième, l'utilisation d'Internet,

Une méthodologie permet d'évaluer la gestion des entreprises sans attendre le verdict des résultats financiers

introduite pour la première fois cette année.

Le palmarès n'est que la partie émergée de l'enquête. Il permet aux entreprises interrogées de se situer, de mieux connaître leurs forces et leurs faiblesses, mais aussi à toutes les autres de se positionner par rapport à cet échantillon.

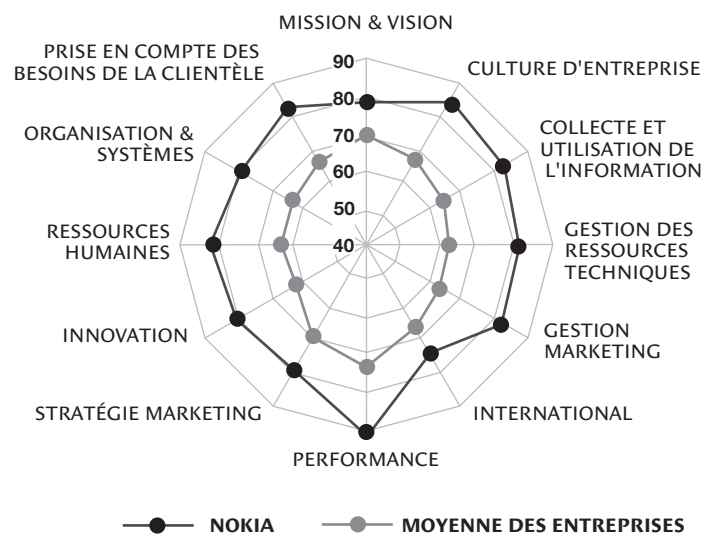
Le classement ne se prétend pas exhaustif, ne serait-ce que parce qu'il est limité géographiquement, mais aussi parce que n'a été pris en compte dès le départ qu'un nombre restreint d'entreprises : l'échantillon a été constitué à partir du classement des 500 plus grandes entreprises européennes d'une part et américaines d'autre part. N'ont été retenues que les quinze plus grandes de chaque secteur. Ont ensuite été ajoutées quelques firmes situées entre la 500^e et la millième place des classements généraux pour les secteurs peu couverts ; une péréquation a également été effectuée pour assurer un équilibre entre les firmes situées de part et d'autre de l'Atlantique.

UTILISATION D'INTERNET

Les observations générales issues de l'étude sont donc plus pertinentes que le palmarès qui place Nokia très largement en tête et quelques firmes françaises (ST Microelectronics, L'Oréal, BNP-Paribas, Renault, Schlumberger, Vivendi, Valeo et Accor) dans le peloton des meilleurs.

D'une façon générale, l'industrie automobile n'obtient pas de bons scores sur l'ensemble des « compétences » analysées. « C'est une

Les notes du premier de la classe : Nokia (sur 100)



industrie conservatrice, estime Jean-Claude Larréché, une industrie incestueuse, dans la mesure où tout le monde travaille avec tout le monde. Il n'existe pas, comme dans la grande consommation, un groupe comme L'Oréal qui bouscule tout le monde en permanence. » Renault fait figure d'exception, mais n'a pas une part de marché assez importante pour jouer ce rôle d'aiguillon.

La façon dont les firmes tirent plus ou moins parti d'Internet montre à quel point la distance est grande entre l'image affichée quant à l'utilisation de cet outil par les plus grands groupes mondiaux et son emploi réel. « Elles sont très en retard par rapport à leur niveau dans d'autres domaines, observe Jean-Claude Larréché. Et les firmes françaises le sont, en moyenne, encore plus que les autres. Beaucoup d'entreprises, après avoir utilisé Internet comme un moyen de promotion pour se faire connaître, ont ensuite vu dans le réseau un nouveau circuit de distribution : or le commerce électronique n'a que faiblement contribué à augmenter leurs ventes. L'investissement aurait

peut-être été plus profitable s'il avait été utilisé à améliorer d'autres fonctions de l'entreprise, les ressources humaines par exemple. »

Les cadres dirigeants interrogés dans l'enquête estiment qu'Internet pourrait avant tout augmenter l'efficacité du fonctionnement interne de l'entreprise : en améliorant la communication entre les salariés, la productivité du management, en accroissant l'efficacité du travail en équipe, en modifiant la culture d'entreprise. Mais peu de firmes en sont à ce stade. Les secteurs les plus avancés sont l'informatique et l'électronique. A l'inverse, le secteur de la grande consommation, généralement en pointe quant à l'utilisation de nouvelles technologies, est ici à la traîne.

Des constatations décevantes, mais en même temps porteuses d'espoir : selon l'enquête, il existe une forte corrélation entre utilisation du réseau et croissance du chiffre d'affaires. Le réseau, indubitablement, aide les entreprises à améliorer leur gestion.

Annie Kahn

La « gestion des connaissances » confisquée par l'informatique

La gestion des connaissances dans l'entreprise, le knowledge management (KM), est devenue la victime de mauvaises pratiques de mise en œuvre et de vendeurs de logiciels pressés de transformer un processus complexe en question purement technique. Ce constat désabusé figure en première page du numéro d'avril 2001 de *Darwin*, l'un des plus célèbres magazines consacrés aux technologies de l'information outre-Atlantique, qui rendait ainsi compte du KMWorld 2000, salon professionnel tenu sous le soleil de Californie les 13 et 15 septembre 2000. Les systèmes d'information mis en place dans le but de récolter, traiter, partager les connaissances et les savoir-faire des salariés, dans le but d'améliorer la performance de l'entreprise, restent dans bien des cas « inutilisés, par oubli, par crainte ou par méfiance », poursuit Eric Berkman, l'auteur de l'article.

APPROCHE TECHNICIENNE

« On a assisté à un glissement qui, partant de la problématique de capitalisation des connaissances, aboutit à un point de vue technique qui réduit ce concept à celui de gestion des données », estime Michel Grundstein, consultant en KM et professeur associé au Laboratoire d'analyse et de modélisation de systèmes d'aide à la décision (Lamsade-Paris-IX-Dauphine), pour qui les démarches KM en entreprises « manquent souvent de dimension stratégique, s'intègrent mal aux processus opérationnels et ne sont pas corrélées avec la gestion des ressources humaines : on s'intéresse aux contenus, pas aux acteurs ».

C'est pour dépasser cette approche technicienne qu'un groupe de chercheurs, consultants et DRH français se sont lancés avec le support des clubs recherche-industrie (CRIN) dans la rédaction d'un « livre gris du knowledge management » qui, élaboré en « travail collaboratif » par Internet, devrait être publié début 2002.

Les organisations tentent de reprendre la main sur des richesses qu'elles ont eu tendance à ignorer

Lors de la conférence de lancement de ce « livre gris », le 25 avril à Paris, Denis Ettighoffer (Institut Eurotechnopolis) soulignait que les systèmes informatiques, aussi perfectionnés soient-ils, ne peuvent prendre la mesure de « la dilution et de l'explosion » des connaissances mises en œuvre dans l'entreprise : « La probabilité que le système trouve et ramène la connaissance pertinente est en réalité extrêmement faible. »

Le recours aux systèmes d'information et aux procédures de gestion des connaissances apparaît ainsi comme une tentative des organisations de reprendre la main sur des richesses qu'elles avaient eu tendance à ignorer.

Comme le remarque Philippe Texier, en charge des « actifs intellectuels » (*intellectual assets mana-*

ger) d'Air Liquide, « c'est lorsqu'on fait confiance à un réseau de personnes qui ont une communauté d'intérêts et de pratiques que les choses marchent le mieux. Il ne faut surtout pas chercher à les organiser ! ».

« La caractéristique fondamentale des connaissances mises en œuvre dans le travail est qu'elles s'adaptent au contexte – et cela, un système d'information ne sait pas faire », renchérit Dominique Boullier, professeur à l'université de technologie de Compiègne. Ce que Philippe Texier illustre par cette sentence : « Les gens n'aiment pas écrire des rapports, mais ils adorent raconter ce qu'ils font. »

« Tout le travail de gestion de la connaissance, poursuit Dominique Boullier, sera donc de formaliser "la façon dont les gens parlent", tout en conservant la richesse sémantique de leur discours. »

Dans la revue *Systèmes d'information et management* (n° 2, vol. 5, 2000, éditions ESKA), Eddie Soulier, professeur à l'université de technologie de Troyes, propose même de privilégier le « récit d'apprentissage » – sur le modèle des « récits de vie » des sociologues – comme brique de base du système d'information pour aboutir à ce qu'il baptise « l'organisation narrative » ! Mais le problème de la par-

ticipation des salariés à un tel projet reste entier. « La question de la rétention ou du partage des connaissances ne se posait pas tant que les travailleurs ressentaient une communauté de destin avec leur entreprise, remarque Dominique Forey, chercheur à l'Institut pour le management de la recherche et de l'innovation (Paris-IX-Dauphine) et expert à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). C'est parce que ce lien s'est brisé et que la connaissance s'avère du coup difficile à conserver que les entreprises ont découvert sa valeur. »

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Or le contrat de travail et ses variantes « flexibles », axé sur le principe de la subordination, ne peut guère prendre en compte le fait que, selon le mot de Richard Collin, directeur de Trivium, société de conseil en KM, « le partage de la connaissance est devenu le fondement de la relation entre l'organisation et son salarié, parce que c'est en définitive l'individu qui règle seul le problème de la complexité » à travers l'échange avec ses collègues, le plus souvent... malgré l'organisation, comme l'a montré le sociologue Norbert Alter dans son dernier ouvrage *L'Innovation ordinaire* (PUF, 2001).

Dominique Boullier note que le souci de l'organisation, du manager ou du consultant reste, au travers des systèmes d'information, « la réduction des incertitudes et la mise à plat des pratiques. Ils n'ont pas d'idéologie de rechange qui leur permettrait de relativiser tout cela et de dire : finalement, on pourrait s'en passer ». L'émergence d'une « économie du savoir » permettra-t-elle, comme l'espère Richard Collin, l'avènement d'un « nouveau rapport social basé sur la transaction entre l'individu et l'organisation » sur un « marché des connaissances » ? Le chemin risque d'être long...

Antoine Reverchon

VIE DES ORGANISATIONS

Par Christophe Dejours

Richesse des nations et promesse de bonheur

Avec le retour de la croissance, on attendait que la société donne des signes de réjouissance. En fait les réactions sont discordantes et prêtent aux malentendus. Pour peu qu'on soit trop loin des lieux du drame où se fomentent les manifestations de protestation, on en vient vite – trop vite – à condamner ceux qu'on prend pour des geignards. Un exemple ? Celui de cette grande entreprise où ont été embauchés, en deux ans, 2 000 jeunes possédant des diplômes commerciaux. Confrontés à un flux ininterrompu de clients, ils se plaignent d'une surcharge et d'une dégradation insupportable des relations de travail. Et pourtant, ils bénéficient d'un statut et de revenus confortables, doublés d'un temps de travail record ne dépassant pas 30 heures par semaine ! Des mouvements de grève se préparent.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire de l'extérieur, ce ne sont pas des caprices d'enfants gâtés. L'investigation clinique révèle une souffrance indiscutable, confirmée par des décompensations psychopathologiques en nombre. Mais on ne veut pas, ou pis on ne sait pas, comment diminuer les contraintes organisationnelles effectives qui pèsent sur ces salariés. Les négociations successives permettent de concéder des augmentations de salaires et des réductions de la durée de travail. Résultat : le pouvoir délétère du travail sur la santé mentale continue ses ravages.

Il est difficile d'opposer un déni à la souffrance qui mine notre société. La bonne humeur et l'optimisme sont d'abord fêlés par le développement des violences et des délinquances qui gâchent non seulement la vie quotidienne mais transforment en profondeur les situations de travail de nombreux salariés. De plus, les vagues de restructurations économiques et organisationnelles, qui se succèdent sans discontinuer, malmenent ceux et celles qui travaillent. Elles ont un pouvoir formidable de divergence sur l'évolution des situations concrètes. D'un côté la réduction du chômage, de l'autre les licenciements à Vilvorde, puis chez

Le « caïdat »

et les organisations mafieuses commencent à coloniser les zones exclues de la prospérité

provoquent des milliers de troubles musculo-squelettiques (chez les opérateurs de saisie de données, par exemple).

L'éclatement du monde du travail en situations sans commune mesure entre elles menace notre société de devenir une tour de Babel. Les motifs des grèves, des plaintes et des protestations qui éclatent ici et là deviennent inintelligibles et génèrent de plus en plus de malentendus. On voit se former des antagonismes entre groupes sociaux dont la cause est moins dans les conflits d'intérêts que dans la disparition du sens commun. On critique, puis on condamne les comportements parce qu'on ne les comprend pas.

On sait que, à l'origine de l'éffritement du sens commun, il y a les remaniements brutaux de l'organisation du travail et les nouvelles formes de management et de gestion qui fracturent la cohérence naguère assurée par le primat du travail salarié et par les formes d'expression collective portées par l'action syndicale. Mais il y a plus : les années de chômage, de précarisation et de flexibilisation laissent des empreintes profondes dont on a toutes les raisons de craindre qu'elles perdurent. L'écart s'accroît entre les revenus. Dans les zones périurbaines, le chômage endémique est deux fois plus important qu'il y a cinq ans. Le « caïdat » et les organisations mafieuses commencent à coloniser les zones exclues de la prospérité. La violence des pauvres comme l'exaspération des agents qui sont à leur contact, aussi bien que les mouvements sociaux dans les entreprises, ont des origines précises, à chaque fois. Aucun de ces acteurs n'est irrationnel, mais on n'a aucun moyen de les comprendre si l'on ignore les contraintes réelles de leur travail, parce que l'évolution des situations est trop rapide pour qu'on puisse les interpréter à partir de sa seule expérience professionnelle personnelle.

L'avalanche d'informations ne sert plus à rien d'autre qu'à saturer les capacités intellectuelles du spectateur et à l'empêcher de penser. Nous avons besoin d'autre chose : de journalistes pratiquant de vraies enquêtes de terrain, non pour rapporter des faits, mais pour traduire en termes intelligibles le monde vécu et l'organisation du travail réelle des vétérinaires chargés de massacrer les bêtes ou encore des paysans qui les ont empoisonnées dans le respect des politiques d'incitation à l'élevage intensif. Nous aurions besoin d'une sorte de « France Culture » de l'information, différente des bulletins d'informations 24 heures sur 24. Il faut bien reconnaître que derrière la cacophonie des commentaires contradictoires sur l'état de la société se cache la réalité d'une déception : la richesse de la nation n'apporte pas le bonheur. La reprise de la croissance ne tient qu'une seule promesse : celle de l'augmentation de la consommation. Mais cette dernière est incapable à elle seule de créer entre les êtres humains des rapports d'intercompréhension, de solidarité et de convivialité. Reconstituer les bases d'une intelligibilité commune – d'un sens commun – pour interpréter l'évolution de notre condition moderne est une tâche urgente si l'on veut contrer le développement accéléré de la violence sociale. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la violence n'est pas un effet contingent de la richesse, elle révèle au contraire un mal profond : l'impuissance de la science et de l'économie à remplacer la culture, si par ce terme on veut bien désigner non pas la matière à divertir les élites, mais ce qui unit les êtres humains dans la célébration de la vie.

Christophe Dejours est professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

http://www.univ-rennes1.fr/fc

Faculté des Sciences Economiques

FORMATION CONTINUE UNIVERSITE DE RENNES 1

DESS MASTAIRE Evaluation et analyse financière

Pour les collectivités territoriales

Contact Eliane ANDRÉ Tél. 02 99 84 39 50

Eliane.Andre@univ-rennes1.fr

Limite dépôt dossier 5 septembre 2001

http://www.univ-rennes1.fr/fc